LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: venteux par moment et généralement ensoleillé; maximum: 12. Aperçu pour demain: ensoleillé.

25 CENTS

Vol. LXVII - No 229 | Montréal, samedi 4 octobre 1975 | Saint François d'Assise

au sommaire

- La Crise d'octobre revue par Jérôme Choquette
- Les femmes ne peuvent pas se permettre de faire des erreurs... — page 2
- L'UMQ tente de réfuter les arguments du ministre des Finances
- Ford dédommagera tous les propriétaires qui y ont droit — page 3
- Les leçons de Saint-Léonard: un éditorial de Claude Ryan
- Le monde sous l'éclairage du "secret": un commentaire de Georges Vigny
- L'explosion à la CIL: un commentaire de Michel Roy — page 4
- Madrid déclare la "guerre ouverte" à ses opposants — page 12

La francisation doit respecter la bonne foi des gens (Garneau)

par Gilles Lesage

QUEBEC — L'effort de francisation doit se faire en respectant la bonne foi des citoyens. Et si des cas semblables à celui de Saint-Léonard lui étaient soumis, le nouveau ministre prendrait exactement la même décision facilitant ainsi l'accès à l'école anglaise par des enfants de langue maternelle autre que l'anglais.

Ce faisant? M. Raymond Garneau n'écarte pas la nécessité éventuelle de recourir à des tests plus rigoureux pour déterminer avec plus d'exactitude qui peut avoir accès à l'école anglaise. "S'il y a trop de personnes, trop de groupes qui essaient de contourner les règles du jeu, je crois bien que le test linguistique deviendra un instrument fort important dans l'application de la loi 22."

Le ministre a donné une conférence de presse hier, se réjouissant de ce que la majorité des membres de la Commission scolaire Jérôme-Le-Royer (CSJLR) aient accepté sa suggestion visant à redresser le chiffre de base de 1974 utilisé pour le contingentement, pour tenir compte d'une "situation particulière et transitoire".

M. Garneau va jusqu'à dire que le problème soulevé par les parents Italiens de Saint-Léonard aurait pu se régler en douce et ne jamais être connu du grand public, si la Commission scolaire avait fait les calculs requis dans les délais prévus.

■ **La "solution Garneau" suscite de vives réactions parmi l'opposition nationaliste (page 22)**

C'est précisément parce qu'il estimait ne pas pouvoir recourir à de savants calculs statistiques que M. Jérôme Choquette a démissionné il y a huit jours, n'ayant pu amener le gouvernement à modifier et à clarifier la loi.

M. Garneau ne voit pas là de problème, estimant que le relèvement du quota de base tient compte de la tradition de Saint-Léonard et des "engagements moraux" de la Commission scolaire.

"Cette suggestion, dit-il, suivant l'avis que j'ai reçu de mes fonctionnaires supérieurs, respectait en tous points l'article 40 de la loi 22, de même que les règlements qui ont été édictés en vertu de cette loi."

Cette solution, préconisée par la communauté italienne, n'avait-elle pas été envisagée par M. Choquette? Il ne l'a pas soumise au Cabinet, répond le nouveau ministre de l'Education.

M. Garneau estime qu'il ne s'agit pas là d'une porte ouverte pour les prochaines années, "parce que le correctif de l'année de base étant fait pour une fois, on ne peut pas songer qu'il sera utilisé dans d'autres circonstances, étant donné que nous serons dans la deuxième phase d'application de la loi 22". C'est à partir du quota de base de 7,090 places pour les anglophones, "corrigé" de 230 à la hausse que, l'an prochain les tests s'appliqueront. "A ce moment-là, je pense que ce sera beaucoup plus juste pour les parents qui n'étaient peut-être pas suffisamment informés des règles du jeu."

Le ministre se propose, pour l'avenir, de "bien indiquer aux parents que la réussite d'un test linguistique est quand même conditionnée par l'article 40, ce qui n'a peut-être pas été suffisamment expliqué, d'où l'imbroglio... Lorsque les règles du jeu seront mieux connues, plus précises, je pense que l'application de la loi va être plus facile."

M. Garneau est d'avis qu'"une application très stricte de la loi 22, de la section V (relative à la langue d'enseignement), sans changer une virgule, pourrait amener exactement la solution que M. Choquette proposait. Sans changer la loi, on pourrait en arriver, à toutes fins utiles, à avoir le test de la langue maternelle".

Voir page 6: Raymond Garneau



Un élévateur à grains du port de Vancouver nord a été secoué hier par une série d'explosions puis s'est embrasé. Deux hommes sont portés disparus et une vingtaine d'autres ont subi des blessures. Craignant d'autres explosions, la police a fait évacuer les maisons voisines des élévateurs à grains et a établi un cordon de sécurité pour empêcher le pillage et le vandalisme. Les flammes ont été contenues au bout de deux heures de travail acharné des pompiers. Un navire qui était à quai près de l'élévateur, l'Anton Chekof, a été remorqué au large pour le mettre à l'abri. (Téléphoto CP)

Un sondage

Les citoyens sont plutôt satisfaits de leurs policiers

par Pierre O'Neill

Généralement satisfaits du travail de la police, les Québécois estiment par ailleurs que leurs policiers sont trop dépendants du pouvoir politique, que la protection de la mafia est une cause majeure du banditisme, que la délinquance et les crimes violents constituent la principale menace à la société.

Telles sont les conclusions d'un sondage réalisé par l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP) à la demande de la Fédération des policiers du Québec, de la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal et de l'Association des policiers provinciaux du Québec. Portant sur la police et la justice au Québec, le sondage a été effectué par téléphone auprès de 1,144 personnes regroupées en trois régions: Québec-métropolitain; Montréal-Métropolitain et le reste de la province. Les questions ont été posées au cours des cinq premiers jours de septembre.

D'autre conclusions de ce sondage indiquent que les Québécois s'opposent au système de libération conditionnelle, qu'ils sont favorables à la carte d'identité obligatoire et qu'ils préconisent la peine de mort dans le cas du meurtre d'un gardien de prison, d'un policier ou d'un meurtre accompli de sang-froid avec préméditation.

Au cours de la conférence de presse qu'ils avaient convoquée pour dévoiler les tendances du sondage de l'IQOP, les dirigeants des syndicats policiers ont dénoncé la collusion entre le pouvoir politique et la mafia pour neutraliser l'action policière et l'administration de la justice.

Pour sa part, le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, M. Guy Magnan, affirme que la police se trouve opposée à "une grosse machine" faite de gens du pouvoir et de dirigeants de la mafia.

A cet égard, les porte-parole des policiers du Québec trouvent hautement symptomatique la démission du député Jérôme Choquette du ministère de la Justice. Pour le policier Robert Joron, membre de l'exécutif de la Fraternité et membre de la section Aide à la jeunesse, M. Choquette a décidé de démissionner parce qu'il se trouvait dans une situation intenable, après avoir pris connaissance de certains dossiers touchant des gens importants. "Il a voulu aller au bout de certaines choses."

A l'instar de ses collègues, le trésorier de la Fraternité des policiers de la CUM, M. Jean-Paul Lemay, souligne la déception que la démission de l'ex-ministre de la Justice a causée. Il s'interroge sur les vraies raisons, et trouve révélateur le fait que tous les enquêteurs policiers sont unanimes à reconnaître que M. Choquette n'a jamais cherché à "mettre d'embûches" à leur travail.

Le vice-président de la Fédération des policiers du Québec, M. Robert Miron, retient notamment de ce sondage le fait que 51% des répondants s'opposent au système de libération conditionnelle tel qu'on l'applique actuellement au Québec. Il allègue que les policiers passent tout leur temps à poursuivre des criminels en libération conditionnelle. Il blâme sévèrement le solliciteur général, M. Warren Allmand et souhaite sa défaite aux prochaines élections fédérales. Selon M. Miron, M. Allmand est le grand responsable de la chasse à l'homme qui a fait deux morts, ces jours derniers à

Voir page 6: La police

Le "bel oiseau" traversera le ciel de Montréal...

par Guy Deshaies

Les Montréalais qui n'iront pas à Mirabel, dimanche, pourront quand même voir le Concorde voler au-dessus de Montréal à une altitude de 1,500 pieds et à une vitesse de 275 milles à l'heure entre 13 h et 13 h 30 dimanche.

Piloté par le commandant André Turcat et l'officier navigateur Jean Franki, le supersonique franco-britannique portant les couleurs d'Air France et de British Airways décollera de Mirabel vers 13 h, dimanche, pour se diriger vers le sud. Il arrivera au-dessus du lac Saint-Louis puis survolera le fleuve Saint-Laurent jusqu'aux raffineries de Montréal Est avant de piquer vers le nord et survoler l'Ile Jésus on ne sait trop où, puisque le commandant décidera à ce moment en fonction des vents dominants.

A cette altitude on pourra très bien voir le grand oiseau qui est arrivé à Ottawa, hier soir, après avoir décollé de Toulouse et fait escale à Londres.

Aujourd'hui, le commandant Turcat prendra les commandes de Concorde à 14 h 30 à Ottawa et des experts fédéraux du ministère des Transports mesureront l'intensité du bruit des moteurs au décollage. Une trentaine de minutes plus tard, soit vers 15 h, le Concorde se posera à Mirabel où le premier ministre Pierre Elliott Trudeau sera invité à monter à bord pour une visite au sol.

Dimanche, après sa petite balade autour de Montréal, le Concorde se reposera à Mirabel où les gens pourront le voir au sol mais sans monter à bord. Il repartira de Mirabel à 10 h, lundi, à destination de Paris.

Il s'agit du 4e avion de test et du huitième Concorde construit par la British Aircraft Corporation et l'Aérospatiale de France. Le Concorde 02 que l'on verra à Montréal est identique extérieurement aux autres Concorde.

Cependant, à l'intérieur il y a dix tonnes d'équipement d'essais en vol et les deux tiers de la cabine sont occupés par ces instruments sophistiqués qui, notamment, vérifient en même temps 2,500 points de la structure pour mesurer les chocs et traits d'usure de la carlingue.

Le commandant Turcat est le premier pilote à avoir fait décoller le Concorde le

Voir page 6: Le bel oiseau

A l'insatisfaction des parties

Le Congrès lève en partie l'embargo contre la Turquie

(par Reuter et AFP) — Le Sénat a approuvé hier le projet de loi autorisant la levée partielle de l'embargo qui avait été imposé le 5 février sur les livraisons d'armes américaines à la Turquie après l'invasion de Chypre par les forces de ce pays.

Le projet de loi, qui avait été approuvé la veille au soir par la Chambre des représentants autorise la fourniture de 185 millions de dollars de matériels militaires à la Turquie.

Le Sénat s'était déjà prononcé, le 31 juillet pour la levée de l'embargo mais la Chambre des représentants avait refusé d'en faire autant. Le texte qu'elle a adopté jeudi soir étant différent du projet initial du Sénat, celui-ci a dû mettre aux voix le nouveau texte.

De fortes pressions avaient été exercées par le gouvernement sur le Congrès en vue d'une reprise des livraisons mais elles s'étaient heurtées à une vive opposition, en partie de la part des milieux américains d'origine grecque.

En guise de représailles contre l'embargo, la Turquie a commencé en juillet dernier à fermer les bases américaines sur son sol.

Le projet approuvé par le Congrès autorise aussi la Turquie à se procurer des armes sur le marché privé américain dans la mesure où de tels achats n'entraveront pas le cessez-le-feu à Chypre.

Jeudi soir, la Chambre des représentants avait approuvé le projet par 237 voix contre 176, après avoir repoussé un amendement demandant au président Ford de certifier que des progrès importants étaient accomplis en direction du règlement du problème des réfugiés chypriotes (dont le nombre, du côté grec, s'élève à près de 200,000).

La Chambre a cependant ajouté au texte une résolution imposant à M. Ford d'entamer avec la Turquie des conversations sur le contrôle du trafic des stupéfiants et d'informer le Congrès au sujet du progrès des discussions dans un délai de soixante jours.

Pour sa part, le président Ford s'est félicité du vote du Congrès. Cette action, a dit le président dans un texte distribué par la Maison-Blanche, "constitue la première étape dans le rétablissement de relations de confiance et d'amitié avec des amis et alliés que nous estimons en Méditerranée orientale".

Le président, dans sa déclaration, a annoncé pour les semaines à venir, quatre lignes d'action après le vote du Congrès:

— Effort pour rétablir des relations de

Voir page 6: La Turquie

Attentats au Nord, rapt au Sud

Les Irlandes en effervescence

DUBLIN (par Reuter) — Un industriel néerlandais, M. Tiede Herrema, a été enlevé hier en République d'Irlande alors que de l'autre côté de la frontière, en Irlande du nord, un nouvel attentat à la bombe portait à 12 tués et 30 blessés, dont cinq policiers, le nombre des victimes des dernières trente-six heures.

Les ravisseurs de M. Herrema, directeur général de la compagnie multinationale sidérurgique Ferenka, menacent de l'exécuter si ne sont pas libérés dans les quarante huit heures deux membres de l'Armée républicaine irlandaise, Kevin Mallon et Jim Hyland, et une sympathisante de l'I.R.A., Rose Dugdale.

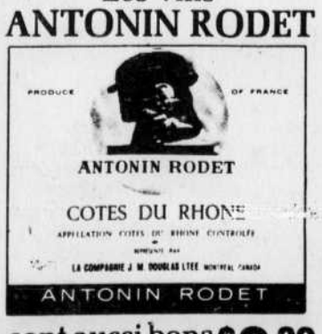
D'abord communiquées à l'ambassade des Pays-Bas, leurs exigences ont été téléphonées par une femme à un journal du soir de Dublin. Ils réclament également la fermeture pour vingt-quatre heures de l'usine Ferenka et exigent de la police qu'elle ne se lance pas à leur recherche et ne dresse pas des barrages routiers.

Le cabinet irlandais, qui était réuni au moment où a été connue la nouvelle de l'enlèvement, a rejeté ces exigences et demandé à la police d'ouvrir une enquête. Ce sera la première fois que l'I.R.A. aura eu recours à un tel moyen pour obtenir du gouvernement irlandais la libération de ses membres en prison. Plusieurs centaines d'entre eux sont détenus à Portlaise, dans la périphérie de Dublin, en application de la loi antisubversion.

Annacoty, où réside M. Herrema, est située à 120 km à l'ouest de Dublin. M.

Voir page 6: Les Irlandes

Les vins
ANTONIN RODET



sont aussi bons qu'on le dit $2.80

Restez chez vous...

AUBERGE DES GOUVERNEURS
La chaîne d'hôtels à la grandeur du Québec
Réservez sans frais: 1•800•463-2820

La Crise d'octobre revue par Jérôme Choquette

1) Malgré les abus, la Loi des mesures de guerre aura eu un effet pacificateur

par GILLES LESAGE



Il y aura cinq ans demain, une cellule du Front de libération du Québec enlevait le diplomate britannique James Richard Cross, déclenchant ainsi ce qui passera à l'histoire comme "la crise d'octobre". Cette crise, tout le monde s'en rappelle, a eu son point culminant avec l'assassinat du ministre du Travail, M. Pierre Laporte, à la mi-octobre. Bien des mystères continuent de planer sur cette période mouvementée. Cinq ans après, plusieurs points d'interrogation subsistent. Que s'est-il passé? Si c'était à refaire, ferait-on la même chose à Québec? Ces questions et d'autres, LE DEVOIR les a posées, avec d'autres journalistes, à celui qui fut durant plus de cinq ans ministre de la Justice du Québec. Tenant de la "ligne dure", M. Choquette n'a pas changé d'avis sur ce point précis. Mais il apporte un peu d'éclairage sur un certain nombre de points dans les textes que notre collaborateur Gilles Lesage publie en deux tranches. Ces propos ont été recueillis le mardi 9 septembre dernier, soit dix-sept jours avant que M. Choquette ne quitte le ministère de l'Education dont il venait à peine d'hériter, démissionnant en même temps du Cabinet Bourassa et même du Parti libéral du Québec, siégeant désormais comme député indépendant d'Outremont.

QUEBEC — Cinq ans après la crise d'octobre 1970, M. Jérôme Choquette estime que l'imposition des mesures de guerre a donné lieu à des abus de la part de la police mais qu'elle a eu, dans l'ensemble, un effet salutaire et pacificateur.

Même s'il n'a pas participé directement à la décision — les tractations se sont faites entre les premiers ministres, MM. Trudeau et Bourassa — l'ex-ministre de la Justice du Québec était au fait des discussions, a-t-il fait savoir au cours d'une longue entrevue avec quatre reporters, dont celui du journal LE DEVOIR, au début du mois dernier.

Par la suite, ayant pris connaissance de la transcription de ses propos, M. Choquette a pris la peine de préciser qu'il avait vu dans le temps le projet de loi relatif aux mesures de guerre et qu'il était d'accord.

Cinq ans après, il admet volontiers que ces pouvoirs étaient très considérables et ont donné lieu à des abus, mais il les attribue à l'inexpérience des gouvernements et des corps policiers en matière de kidnapping politique.

"Malgré les critiques qu'on peut adresser aux mesures dans l'étendue des pouvoirs qu'elles donnaient, je crois qu'au total l'application des mesures a eu un effet salutaire et que ça a rassuré la population qui était très inquitète et que ça a fait craindre à des gens qui auraient pu vouloir imiter les terroristes ou tomber dans le mouvement terroriste, que ça les a fait craindre l'action gouvernementale.

"Donc, je crois qu'il faut voir un côté positif à l'adoption de ces mesures-là même si, d'autre part, on peut reconnaître qu'il y a eu des abus et qu'elles ont été critiquables à certains points de vue. Mais je pense qu'elles sont arrivées à point et qu'elles ont eu un effet de pacification sur la situation qui prévalait à ce moment-là."

Même s'il y avait eu de nombreux attentats terroristes depuis 1963 — attribuables tout à la fois au "nationalisme exacerbé" mêlé de revendications sociales, et à certain "désordre intellectuel" teinté de mimétisme — l'ex-ministre de la Justice note que rien ne pouvait laisser prévoir l'enlèvement du diplomate britannique Richard Cross, le 5 octobre 1970, suivi quelques jours plus tard de celui d'un ministre, M. Pierre Laporte.

Mais il nie que le gouvernement québécois ait pris panique et se soit mis à la remorque d'Ottawa, ou encore que certains ministres se soient réfugiés à New York au plus fort de la crise, à la mi-octobre.

"On avait vraiment l'impression d'une préméditation et d'un plan bien agencé", dit-il, surtout lors de l'enlèvement de son collègue du Travail et de l'Immigration, "une escalade ou une surenchère dans la violence... un plan d'action qui avait été mûri et pensé dans tous ses détails."

"Quant à l'extension et la force du mouvement révolutionnaire, la police ne savait pas avec précision que c'était limité à un groupe déterminé", d'où "une espèce de paralysie" ou plutôt "l'impuissance pour la police de mettre un terme à cette crise".

M. Choquette rappelle que c'est lui-même qui a fait appel à l'armée canadienne, pour donner un coup de main à la police, débordée et essoufflée. "Les policiers ne dormaient plus, donc on avait besoin de l'armée."

"Je peux vous dire que toutes les décisions qui ont été prises durant cette période-là, ont été prises d'un commun accord et sans conflit, sans que le gouvernement fédéral n'impose de décisions".

M. Choquette conteste qu'il y ait eu "emballement", même si quelque 500 personnes ont été appréhendées en vertu de la loi des mesures de guerre. "Je n'ai pas vu beaucoup de traumatisme, moi, durant la crise d'octobre... Non, pas au Québec. Je pense que la population dans l'ensemble a été très rassurée. Donc, on ne peut pas parler de traumatisme collectif. On peut parler, cependant, de personnes qui ont été arrêtées sans cause ou justification raisonnable. Alors, à ce point de vue-là, oui, je suis bien prêt à aller jusque là qu'il y a eu des traumatismes individuels dans un certain nombre de cas, sans doute regrettables".

"Les mesures de guerre disaient que tout agent de la paix peut, lorsqu'il a des soupçons raisonnables, effectuer l'arrestation... Ce qui s'est produit, c'est que dans une première vague d'arrestation en vertu des mesures, on a effectué l'arrestation d'environ 500 personnes. Et là, moi, j'ai dit à la Sûreté du Québec: je voudrais que, dorénavant, vous me fassiez approuver tous les noms des personnes que vous vous proposez d'arrêter".

La police a donc agi de son propre chef dans cette opération nocturne et ténébreuse, qui a donné lieu à l'extraordinaire film "Les Ordres", de Michel Brault. "La police, explique M. Choquette, avait ses dossiers sur différentes personnes qui étaient repérées, connues, etc. Ils ont agi comme ça... Je ne cherche pas à justifier la détention de 500 personnes. Je vous dis que le pouvoir était donné à la police et aux agents de la paix individuellement d'effectuer l'arrestation".

Il n'y eut pas de contrôle politique, sauf après la fameuse râfle du 15 octobre aux quatre coins du Québec. "Les ministres n'étaient pas au courant de tout ce qui se passait dans le domaine du terrorisme, c'est évident. C'était une matière qui était connue de la police. C'est seulement après que j'ai mis un arrêt... J'admets que c'est beaucoup de monde. Mais il ne faut pas oublier que les événements se succédaient avec une très grande rapidité.

"Rétrospectivement, ajoute l'ex-ministre, on peut adresser des critiques aux gouvernements, à la police. On peut tous les mettre dans le même paquet ou les critiquer pour des motifs différents. Mais il faut quand même se replonger dans l'époque où tout cela se passait".

M. Choquette parle de tour de Babel et ajoute qur "la police était elle-même dans l'obscurité". Il nie que la police ait négligé de suivre des traces fiables ou ait connu le repère de la rue Armstrong avant la mort de M. Laporte.

"Vous savez, dans ce genre de choses-là, c'est un peu comme chercher l'aiguille dans un tas de foin. Il ne faut pas se faire d'illusions, la tâche de la police est extrêmement difficile... Dans le cas de la crise d'octobre et dans le cas de l'enlèvement de Cross-Laporte, on n'a pas eu de veine, on n'a pas eu de chance. La police n'a pas été favorisée soit par une bonne information, soit par un hasard d'écoute électronique, ou d'autre chose de ce genre."

Cinq ans après, M. Choquette reste donc convaincu que les gouvernements ont agi de la bonne façon, sauf pour ce qui concerne les excès des mesures, sauf aussi les pouvoirs trop considérables qui pouvaient justement donner naissance à des abus".

Pour réparer les "excès", note l'ex-ministre du Cabinet Bourassa, les personnes appréhendées et qui ne furent pas inculpées par la suite ont pu bénéficier des recommandations du Protecteur du citoyen. "Ceux qui voulaient poursuivre devant les tribunaux ont pu poursuivre."

M. Choquette tire une autre leçon de la crise d'octobre 1970 et surtout des mesures de guerre, dont l'une au moins était "douteuse".

"Au fond, les mesures de guerre, c'était du genre des mesures administratives. Et on est allé mettre ça sous le système judiciaire. Ça, à mon sens, ça a été mauvais."

Et advenant qu'il soit nécessaire de recourir à nouveau à des mesures exceptionnelles, "il faudrait que ce soit des mesures purement administratives avec, peut-être, un tribunal spécial de nature administrative. Parce qu'il y a souvent dans ces périodes-là des abus, des excès et des exagérations, et ceci se reflète sur l'administration de la justice en général, quand on donne ça aux tribunaux ordinaires... Ça serait traité d'une manière purement administrative, et on ne donnerait pas l'administration de ça aux tribunaux criminels ordinaires, parce que ce sont des mesures de nature politique..." au sens premier du terme.

Pas plus qu'en 1970, M. Choquette ne croit qu'il faille recourir à la notion, qui n'est pas reconnue au Canada, de "prisonniers politiques", même si le juge doit tenir compte de la motivation de celui qui a commis un crime.

"Il ne s'agit pas d'une guerre, conclut-il sur ce point. Il s'agit d'actes criminels commis au nom d'une idéologie. Mais je ne vois aucun intérêt à reconnaître le crime politique comme tel dans notre système."

(à suivre)

■ On avait l'impression d'une préméditation, d'un plan bien agencé

"Mon analyse m'a conduit à la conclusion qu'il y avait aussi dans la pensée québécoise un très grand flottement idéologique. Etant donné que l'on venait de se libérer d'un régime assez étouffant, le régime duplessiste avec tout ce qu'il avait de contraignant, ça a ouvert les vannes, d'une façon très grande, sans contrôle, à une foule d'idées désordonnées et qui se sont exprimées dans la violence. Pour donner un exemple, je me rappelle avoir lu des articles parus dans des journaux très bien, à Montréal, je ne vais pas pour les identifier, disant ceci: "Devant la violence du système, la violence des travailleurs ou du peuple est justifiée". Alors, voici une philosophie que des gens très bien — enfin la philosophie est évidemment critiquable et discutable — voici une philosophie que des gens se considérant respectables, des analystes de la situation sociale, des prêtres travaillant en milieu ouvrier ou des travailleurs sociaux, se pensaient capables et pensaient devoir exprimer à cette époque-là.

"Alors, à mon sens, ce genre d'opinions signalait, en quelque sorte, un dérèglement dans la pensée, dans la philosophie, dans les principes qui guidaient un certain nombre de personnes au Québec. Je prends cet exemple comme un symptôme. Mais il y avait d'autres exemples semblables. Or donc, on en arrivait à justifier, et dans certains cas, à faire l'apologie de la violence, de dire que la révolution était une chose qui s'imposait et était normale. Alors qu'à mon sens, pour des gens raisonnables et rétrospectivement, on peut et on doit se dire que nonobstant les inégalités sociales, nonobstant les réclamations nationalistes, qui peuvent être valables dans un certain nombre de cas, il n'y avait pas, je pense, de justification au Québec, à des actions violentes, qui mettaient en péril le régime démocratique et qui faisaient abstraction du respect du principe de la loi. Alors, je pense qu'intellectuellement, à la suite de la révolution tranquille, le Québec a traversé, au moins dans certaines fractions de la société, une période de désordre intellectuel."

■ A l'origine de la crise, "une période de désordre intellectuel"

"Mais on avait vraiment l'impression d'une préméditation, et d'un plan bien agencé. Je vais vous donner un exemple. Je crois que c'est le samedi, à la fin de cette semaine-là, j'ai donné une réponse officielle, par la télévision, aux ravisseurs de monsieur Cross et immédiatement après ma déclaration, vous avez l'enlèvement de monsieur Laporte à son domicile. Alors, c'était en quelque sorte la réponse que faisait le mouvement terroriste à la position gouvernementale. Une escalade ou une surenchère dans la violence. Or ceci faisait qu'on pouvait déduire très facilement qu'il y avait un plan très concerté, très organisé, et que ces deux enlèvements successifs, en commençant par un diplomate britannique sans aucun doute très sympathique personnellement mais quand même assez loin de nous. Mais qu'on poursuive après ça avec un personnage politique très en évidence, très important dans le conseil des ministres au gouvernement, indiquait, n'est-ce-pas, un plan d'action qui avait été mûri et pensé dans tous ses détails.

"J'ajouterai aussi le fait, par exemple, en rapport avec les communiqués émanant des cellules terroristes dirigés à différents postes de radio, qu'on trouvait ici et là aux endroits où les journalistes étaient avertis qu'il y avait des messages, qu'il y avait là aussi toute une escalade dans le mouvement et que les média d'information ont fait monter la température générale, pas seulement celle du gouvernement mais la température sociale à un très haut niveau, à un point où beaucoup de citoyens étaient inquiets et craintifs devant les événements qui se déroulaient. Alors là aussi dans la stratégie subversive des éléments terroristes, les média d'information ont joué un rôle capital.

"Alors, il est certain que ces choses-là ont été des facteurs qui ont été pris en considération par le conseil des ministres, par les gouvernements. Sans compter que l'on peut ajouter à tout cela que devant une espèce d'incapacité pour la police de retracer rapidement les auteurs et les responsables et les coupables, devant un peu une espèce de paralysie, pas tout à fait une paralysie, parce que ce n'est pas une paralysie parce que la police était extrêmement active — mais devant l'impuissance pour la police de mettre un terme à cette crise, ça aussi, c'était un autre facteur de suspense énorme et qui faisait que des éléments marginaux qui ne seraient pas entrés d'emblée dans une action terroriste pouvaient trouver intéressant de voir le gouvernement ou les gouvernements acculés à une situation d'inaction, et se dire: c'est le temps d'embarquer dans l'action terroriste révolutionnaire, l'agitation sociale, en somme, de montrer que pour une fois la révolution avait des chances de gagner. C'est également un long aspect parce qu'il y a eu pas mal de manifestations qui se sont faites à ce moment-là.

"Les éléments précis, je veux dire au point de vue nombre de terroristes, n'étaient pas absolument connus à ce moment-là. Il est sûr et certain que la police avait des renseignements sur un certain nombre d'individus. Mais quant à l'extension et la force du mouvement révolutionnaire, la police ne savait pas avec précision que c'était limité à un groupe déterminé.

"Alors, devant tous ces facteurs-là, il est certain que les ministres ont été impressionnés, je pense, comme tout le monde. Mais ça ne les a pas, contrairement à ce qu'on peut avoir dit dans certains milieux qui ont peut-être été critiques à l'égard de l'action gouvernementale; à un niveau ou à un autre, ça n'a pas causé d'emballement qui a fait que les ministres auraient été dans la peur et auraient abdiqué leurs responsabilités d'une certaine façon comme, par exemple, le voyage à New York.

"Il y avait une large part d'inconnue dans tout ça et on était laissé à nos moyens, souvent, pour apprécier les développements ultérieurs ou prévoir. C'était une question de jugement, à savoir, quelle était la meilleure méthode à employer pour maîtriser la situation. Parce que je pense que dans une situation comme celle-ci, il est très important que le gouvernement maîtrise assez rapidement une situation sinon elle peut dégénérer et devenir beaucoup plus grave."

Françoise Giroud

"Les femmes ne peuvent pas se permettre de faire des erreurs..."



par RENÉE ROWAN

PARIS — "Ce n'est pas par gentillesse que les gouvernements vont s'occuper des femmes, mais par nécessité, parce qu'on a besoin d'elles pour faire des enfants et comme main-d'oeuvre même en période de difficultés économiques, affirme le secrétaire d'Etat à la condition féminine, Mme Françoise Giroud qui n'a nullement l'intention de démissionner de son poste comme le veut la rumeur qui a couru ces dernières semaines tant en France qu'au Québec. "Ça été dit, reconnait-elle, mais ce n'est pas du tout vrai."

Invitée par le ministère français des Affaires étrangères à venir interviewer Mme Giroud chez elle avant sa venue à Ottawa et à Québec les 7, 8 et 9 octobre prochains, nous l'avons rencontrée à son bureau de la rue de Varennes.

Dès notre arrivée, c'est la journaliste de carrière que nous retrouvons. Malgré l'irruption dans la pièce de quatre représentants de la presse écrite et parlée, elle ne bronche pas, continuant de tapoter sa machine à écrire pendant cinq bonnes minutes, s'interrompant ici et là pour apporter, à la main, quelques corrections à son texte.

"Vous m'attendez?"

Délaissant comme à regret son large pupitre, elle vient s'asseoir parmi nous. Françoise Giroud écrit plus volontiers qu'elle ne parle, comme on l'a un jour souligné, et c'est vrai. Mais elle ne se dérobe pas aux questions. L'oeil attentif, la répartie vive, elle sourit facilement.

Améliorer la condition féminine, cela signifie, dit-elle, réduire jusqu'à le faire disparaître, l'écart qui sépare le statut social de la femme du statut social de l'homme, à l'intérieur d'une même société. "Maintenant, tout ce qu'il y avait comme discrimination dans la loi a été éliminé ou presque. Il reste encore des petites choses dans le domaine des lois sociales. Un certain nombre de mesures concrètes ont été adoptées. D'autres sont en cours. En gros, ce que j'avais proposé il y a un an a été accepté."

Au nombre des mesures qui lui semblent les plus importantes et qui restent encore à faire adopter, il en est une qui lui tient à coeur. En prévision des élections municipales de 1977, elle voudrait une loi qui fixe des quotas. "Je suis contre, en général, souligne-t-elle, mais dans ce cas particulier, cela me semble essentiel."

Elle demande qu'il n'y ait pas plus de 75% de personnes de même sexe inscrites sur toutes les listes électorales. "Le président de la République et le premier ministre n'y voient pas d'objection de principe. Ils m'ont tous les deux donné leur accord, mais il reste à voir si c'est réalisable pour toutes les communes."

Mais les femmes ont aussi leur effort à faire. "Beaucoup qui sont capables, hésitent à se lancer dans la bataille. Elles attendent qu'on vienne les chercher, qu'on leur apporte sur un plateau d'argent une circonscription". Il est normal que ce soit difficile pour une femme de faire de la politique, souligne-t-elle. Il faut maintenant que les femmes se forment à ce genre d'activités et c'est dans leur enfance, dans leur jeunesse que cela doit se faire.

Françoise Giroud s'anime: "Jamais une femme n'a été battue aux élections parce que c'était une femme. J'en suis absolument persuadée. Là où elles se sont présentées, elles ont réussi. Mais les femmes ne peuvent pas se permettre de faire des erreurs... On dira alors que c'est parce qu'elle est femme et non parce qu'elle est bête. Elle n'a pas le droit aux défaillances. En contre-partie, c'est très stimulant."

Pour le secrétaire d'Etat à la condition féminine, l'action psychologique, encore plus que les lois, est importante. Et les choses bougent. "Les femmes ont pris confiance en elles, elles parlent, en particulier en province, elles sont arrivées à se réunir, à se regrouper, à réfléchir ensemble sur leurs problèmes. Elles commencent à s'identifier en tant que force et ont découvert leur solidarité.

Il y a aussi de la part de ceux qui sont au pouvoir une prise de conscience. "On s'est rendu compte qu'il faut maintenant compter avec les femmes". Ce changement de mentalité, pour Françoise Giroud, est capital.

Travailler à améliorer la condition féminine, oui. Mais il est des mesures qu'elle rejette d'un revers de main. Ainsi, par exemple, le salaire de la femme au foyer. "Je suis absolument contre." C'est, pour elle, inimaginable. "Aucun pays au monde n'a les moyens de se payer ça. Et je ne vois pas pourquoi on le ferait."

Par contre, poursuit-elle, il faut protéger la maternité. Elle veut pour toutes les femmes un congé de maternité de six mois sans rupture de contrat. Mais elle souhaite en plus que toutes les femmes qui ont un enfant de moins de 30 mois reçoivent une somme relativement importante de l'Etat sous forme d'indemnité mensuelle destinée à leur faciliter le choix du mode de garde de leur enfant, c'est-à-dire le garder elles-mêmes si elles le désirent ou le confier à une crèche. Soulignons que maintenant, en France, la déductibilité des frais de garde dans la déclaration des revenus est accordée à toutes les femmes chefs de famille.

Pour savoir ce que pensent les femmes, dit encore Françoise Giroud, il faut s'intéresser aux jeunes femmes. Ce sont elles qui auront des enfants ou qui n'en auront pas, qui travailleront ou non. La décision leur appartient. Si nous ne prenons pas un certain nombre de mesures pour les aider, elles pourraient choisir de ne pas en avoir. "C'est un pouvoir de décision formidable."

Quant à l'Année internationale de la femme, elle aura surtout servi aux pays en voie de développement. "S'il n'y en avait pas eu en France, affirme le secrétaire d'Etat, cela aurait été exactement pareil. Cela a même été pour nous une source d'agacement. La publicité, comme on pouvait s'y attendre, s'en est servie à ses propres fins."

Par contre, reconnait-elle, 1975 aura permis des échanges entre les pays, échanges souvent très fructueux.

Françoise Giroud travaille présentement à la mise au point d'un programme de cinq ans pour indiquer ce qui reste encore à faire et doit être fait. "La femme en tant que personne privée n'est pas du tout sous-estimée ni dans ses pouvoirs, ni dans son rôle. C'est la femme en tant que personne sociale qui l'est. Il est essentiel que comme l'homme, elle arrive à avoir son autonomie sociale... Ne plus être la femme de monsieur X. Ce qu'il faut arriver à obtenir, c'est que toutes les femmes bénéficient des prestations sociales attachées à la personne. Il ne faudrait plus, par exemple, que quand une femme perd son mari, elle perde en même temps sa sécurité sociale. C'est à cela que nous travaillerons."

Françoise Giroud vient à Ottawa et à Québec sur l'invitation du ministre de la Santé et du Bien-être, responsable en même temps de la condition féminine, M. Marc Lalonde, et de M. Bernard Lachapelle, ministre d'Etat chargé au Québec de la situation féminine. Elle avait aussi été invitée à nous visiter par Mme Lise Bacon, aujourd'hui ministre de la Consommation, qui assistait en avril dernier aux journées de Paris organisées à l'occasion de l'année de la femme.

"Je viens, dit-elle, parce que ça m'intéresse de voir ce qui se fait au Canada en ce qui concerne les femmes. Je suis aussi intéressée au côté hospitalier. Cela déborde sur le secteur de Mme Veil, mais nous travaillons en bonne intelligence."

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, samedi 4 octobre 1975

"Le gouvernement doit être bon libéral"

L'UMQ donne la réplique au ministre des finances

QUEBEC (PC) — L'Union des municipalités a répliqué hier au ministre des Finances, M. Raymond Garneau, qui avait affirmé mercredi que les municipalités ne devaient pas compter sur le gouvernement Bourassa pour des subventions supplémentaires.

C'est le maire de Québec et président de l'Union des municipalités, M. Gilles Lamontagne, qui a donné le coup d'envoi dans son discours de clôture du congrès.

M. Lamontagne a qualifié "d'injuste et de paternaliste" le régime fiscal actuel et a exigé une réforme fiscale globale et en profondeur au profit des municipalités.

Le maire de Québec a critiqué point par point les arguments mis de l'avant par M. Garneau pour justifier son refus d'augmenter la part des municipalités dans le budget du Québec.

M. Garneau avait évalué à $800 millions l'aide gouvernementale aux municipalités, pour l'année 1975. C'est plutôt $400 millions, estime M. Lamontagne.

"En effet, des $800 millions que mentionne le ministre des Finances, il y a $300 millions qui proviennent de la taxe de vente qui revient de droit aux municipalités et qui ne peut être qualifiée d'aide du gouvernement provincial" a dit M. Lamontagne.

"Or ces $800 millions comprennent également un montant fictif de $100 millions qui provient de la soi-disant réduction de la taxe scolaire normalisée. C'est un montant fictif car, en réalité, les commissions scolaires ne perçoivent pas $110 millions de moins des contribuables municipaux", a-t-il poursuivi.

Le président de l'Union des municipalités s'est dit "sceptique" face aux propos de M. Garneau selon lesquels le principe fondamental du gouvernement est de respecter l'autonomie des administrations locales.

"Nous demeurons sceptiques car les faits semblent contredire cette affirmation, a dit M. Lamontagne. L'autonomie des administrations locales est fondée sur les disponibilités des ressources adéquates".

"Quant à la taxe de vente, c'est une initiative municipale à son origine et le gouvernement provincial ne nous fait aucun cadeau en nous en accordant une partie. Il ne fait que nous rendre ce qui nous est dû", selon M. Lamontagne.

Après avoir rappelé que c'est au Québec que la taxe de vente, 8 pour cent, est la plus élevée au Canada, M. Lamontagne souligne que "le gouvernement du Québec pourrait être plus libéral... envers les municipalités".

Enfin, au sujet des subventions per capita à certaines villes parmi les plus populeuses de la province, le maire de Québec a souligné que ces subventions ne s'adressaient qu'à 62 des 1,593 cités du Québec, et que le montant per capita de $8.50 était inférieur à ce que l'on retrouve dans d'autres provinces du Canada: $10 en Saskatchewan, $12.50 au Manitoba et $34 en Colombie-Britannique.

Dans les ateliers, les maires et conseillers municipaux délégués au congrès de l'Union n'ont pas été plus tendres à l'endroit du ministre des Finances.

"Les participants se sont unanimement entendus sur le point fondamental suivant: une réforme fiscale globale s'impose dans les plus brefs délais", lit-on dans le rapport des ateliers.

Les délégués membres de l'atelier sur la fiscalité ont adopté une série de mesures susceptibles de forcer le gouvernement à les aider financièrement. On suggère notamment:

- que les gouvernements municipaux entreprennent dès janvier 1976 selon un plan quinquennal l'occupation exclusive du champ de l'impôt foncier.
- que la part que les municipalités touchent en vertu de la Loi de l'impôt sur la vente au détail soit majorée de 2 pour cent à 3 pour cent.
- que $0.05 par gallon de carburant taxé soient remis aux municipalités.
- que les municipalités ne soient pas taxées sur les ventes au détail, sur les matériaux de construction et sur l'achat d'équipement et de biens servant aux fins municipales.
- qu'une partie de l'argent perçu annuellement par la vente des plaques d'immatriculation soit retournée aux municipalités.

La libération de Martel

Outerbridge revient à la charge: la commission n'y est pour rien

par François Barbeau

La Commission nationale des libérations conditionnelles a réitéré officiellement, hier, par la voix de son président, M. William Outerbridge, que Denis Martel, n'était pas, le 1er octobre, en liberté conditionnelle mais en surveillance obligatoire.

M. Outerbridge a insisté sur la différence qui existe entre ces deux formes de liberté, et souligné que les journalistes avaient desservi la Commission des libérations conditionnelle en écrivant, erronément, que Martel bénéficiait d'une libération conditionnelle la journée où il a commis son vol de banque pour s'enfuir ensuite dans un autobus d'écoliers, en tenant 12 enfants en otage, pour ensuite s'enlever la vie, tuant du même coup un enfant de six ans.

La Commission nationale des libérations conditionnelles, a expliqué M. Outerbridge, qui était accompagné pour l'occasion du vice-président de la CLC, M. Claude Bouchard, s'est au contraire déchargé de toutes ses responsabilités en tentant de rejoindre Denis Martel immédiatement après avoir appris sa libération en surveillance obligatoire.

Martel a été libéré du pénitencier le 9 septembre. Normalement, il aurait dû se présenter dans les trois jours suivants sa libération à son agent de surveillance. La Commission des libérations n'a été informée que le 17 septembre de la libération de Martel.

Immédiatement, un agent de surveillance de la Commission a tenté d'entrer en contact avec Martel, sans succès. Le 25 septembre, la Commission adressait une lettre recommandée à Martel l'informant que sa libération en surveillance obligatoire pouvait être révoquée s'il ne se présentait pas devant son agent de surveillance dans les plus brefs délais.

Six jours plus tard, Martel commettait son hold-up et s'enlevait la vie, emportant avec lui un enfant de six ans.

Si Martel a été libéré le 9 septembre, a précisé M. Outerbridge, c'est qu'il venait de purger complètement une sentence d'emprisonnement qui lui avait été imposée, et non pas à la suite d'une intervention de la Commission.

Denis Martel avait comparu en Cour des sessions, le 29 août, sous une accusation de vol à main armée. Le tribunal lui avait à cette date refusé tout cautionnement, et avait même émis un mandat de détention jusqu'à la date de son procès, qui avait été fixé au 20 octobre.

Le mandat de détention, semble-t-il, n'a pas été acheminé au centre de détention où Martel purgeait une sentence qui lui avait été imposée en 1970. Faute de ce document, les autorités pénitentiaires l'ont libéré à l'expiration de sa peine, le 9 septembre.

Une enquête sera instituée pour déterminer à quel niveau cette erreur administrative a été commise, a précisé, hier, M. Outerbridge. Cette enquête se tiendra dans les plus brefs délais et portera sur tous les aspects du processus administratif entourant les libérations.

D'autre part, a précisé M. Outerbridge, le Solliciteur général a déjà laissé entendre que dès la prochaine session de la Chambre des Communes, le gouvernement déposerait un projet de loi sur les libérations conditionnelles et sur la détention préventive.



William Outerbridge

La société Ford dédommagera tout propriétaire qui y a droit

OTTAWA (CP) — Les propriétaires de voitures Ford de modèles récents qui ont déjà déboursé pour faire réparer des dommages causés par la rouille à leurs véhicules pourront quand même toucher des dédommagements de la compagnie, en vertu de programmes spéciaux.

Le directeur national des services de la compagnie Ford Canada, M. Larry Johnson a précisé, au cours d'une entrevue hier, que la compagnie avait pris à sa charge les frais de réparation des carrosseries de 10,000 véhicules fabriqués entre 1970 et 1974, au coût de deux millions de dollars.

La compagnie Ford a été sévèrement critiqué ces semaines dernières par l'Association pour la protection des automobilistes (APA) qui a fait état d'une garantie secrète assurant le dédommagement de réparations de carrosseries rouillées à certains clients seulement.

L'APA a également fait état de documents secrets de la compagnie Ford dans laquelle cette dernière avoue que ses modèles fabriqués de 1969 à 1973 sont plus sujets à des problèmes dus à la rouille que les modèles de ses rivaux. L'Association pour la protection des automobilistes soutient encore que la compagnie ne dédommage que les propriétaires qui vont se plaindre des dégats causés par la rouille, et non ceux qui prennent leur mal en patience et qui endurent en silence.

Dans un document secret de Ford exposé par l'APA, on apprend que la compagnie a dépensé, de 1971 à 1973, $24.8 millions en dédommagements à des clients pour réparer des dommages causés par la rouille et des défectuosités mécaniques. Ces compensations allaient au-delà des garanties normales offertes par la compagnie.

Hier, M. Johnson a souligné que depuis la publication de ces documents, de nombreux propriétaires avaient demandé à la compagnie Ford s'ils pouvaient encore se prévaloir de ces prolongements de garantie ou si la compagnie était prête à les dédommager pour des réparations qu'ils avaient déjà fait effectuer.

La compagnie, de poursuivre M. Johnson, étudiera les demandes émanant des propriétaires qui ignoraient qu'ils auraient pu faire réparer leurs voitures aux frais de la compagnie.

Ford du Canada estime que la campagne menée contre elle par l'APA est irresponsable, puisque tous les fabricants d'automobiles font face à des problèmes de corrosion. Tous les autres fabricants d'automobiles, de souligner M. Johnson, ont avoué qu'ils avaient, eux aussi, des programmes de prolongement de garanties pour certains dommages. Ces autres fabricants refusent de préciser quels sont les dommages couverts par ces prolongements de garantie et qu'elles sont les sommes qu'ils y ont consacrées.

La campagne de l'APA a eu comme résultat la création d'un service spécial au ministère de la Consommation pour recevoir les plaintes d'automobilistes mécontents.

Le ministre de la Consommation, M. André Ouellet, en annonçant la création de se service, a insisté sur le désir de collaboration des fabricants d'automobiles. Je compte sur leur coopération, a-t-il dit, pour rassurer les propriétaires qui trouvent injustes ces garanties secrètes.

M. Johnson a assuré que la compagnie Ford cherchait à mettre au point de nouvelles méthodes de protection des métaux contre la corrosion. Le problème, a-t-il constaté, est le sel que l'on répand sur

Voir page 6: Ford

week-end

A 11 h, bataille historique des Américains en 1775, recréée sur les Plaines d'Abraham, à Québec.

●

Aujourd'hui et demain, congrès des opticiens d'ordonnance du Québec, à l'hôtel Hilton de Québec.

●

A 20 h 30, ouverture de la rencontre internationale de la Fédération des caisses popopulaires Desjardins, à la salle Maisonneuve de la Place des Arts.

●

Jusqu'au 8 octobre, colloque international de terminologie organisé par la Régie de la langue française, au Manoir du lac Delage, en banlieue de Québec.

●

Jusqu'au 7 octobre, congrès de l'Association des détaillants en alimentation du Québec, à l'hôtel Bonaventure.

Les unions de comté soulignent l'urgence d'une réforme fiscale

La réforme de l'évaluation foncière n'est qu'un point de départ qui doit être accompagné maintenant d'une réforme de la fiscalité municipale et scolaire. Cette réforme est d'ailleurs si indispensable pour les municipalités qu'elle doit précéder toute autre action.

Ce message a été livré par le président de l'Union des conseils de comté, M. Jean-Marie Moreau, quelques heures avant l'ouverture du 33e congrès de cet organisme qui se tient au cours du week-end à Montréal.

Les 71 conseils de comté se réunissent sous le thème "le conseil de comté un gouvernement régional", mais le thème aurait dû être celui de la fiscalité puisque les questions financières semblent être au centre des préoccupations actuelles des maires des 1,200 municipalités rurales du Québec et des conseils de comté. M. Moreau affirme à cet égard que la fiscalité est le problème fondamental à régler avant de pouvoir penser à autre chose.

Un document remis aux congressistes précise d'ailleurs que, sans réforme fiscale, la réforme de l'évaluation foncière n'aura été que pure perte de temps puisque sa mise en application signifierait l'ébranlement complet des assises des gouvernements municipaux et par ricochet du gouvernement provincial. On ajoute aussi qu'en raison de tous les problèmes soulevés par la réforme de l'évaluation foncière, il faut se demander

Voir page 6: Unions

au gré du temps

Urbanité du transport

La CTCUM vient d'annoncer une hausse de ses tarifs du transport en commun. On s'y serait attendu bien avant, s'étonnant même que la Commission ait mis plus de six ans avant de se décider à infliger à ses usagers une augmentation du prix des billets.

Cette timidité n'était pas gratuite. La CTCUM avait déjà calculé qu'une majoration du coût du ticket, comme on dit à Paris, entraine automatiquement une décroissance de la clientèle. Et cela menace de se produire, au moment précis où l'entreprise fait tout ce qu'elle peut pour l'accroitre.

Bien sûr, il est de bonne guerre d'allécher le client, mais vient un moment où il faut faire face à des fins d'année de plus en plus déficitaires. Comment sortir du dilemme?

Il existe une façon de faire admettre la hausse sans qu'elle s'accompagne d'une perte de clientèle. Par exemple, la CTCUM ne pourrait-elle pas tenter d'obtenir de ses préposés au service du public qu'ils pratiquent une serviabilité exemplaire? Il est une maxime connue de tous les solliciteurs: que toutes les choses se vendent à prix de courtoisie.

Albert BRIE

RÉUNION D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE
Parrainée par le :
COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
LES DROITS DE L'HOMME VOUS CONCERNENT
CONGRÈS JUIF CANADIEN
RÉGION DU QUÉBEC
Participants :
Harvey Crestohl, C.R. — Président National de la Ligue des Droits de l'Homme de B'nai B'rith
Herbert Marx — Expert Constitutionnel; Professeur adjoint en droit à l'Université de Montréal.
Joel A. Pinsky — Président du Comité responsable du Bill 22 de la communauté juive.
Période de Questions-Réponses
Mercredi, 8 octobre 1975 — 20 heures
Édifice Samuel Bronfman — 1590 Avenue McGregor
BIENVENUE À TOUS

7 OCT. 8 HRS P.M. CONFÉRENCE
Info: 527-0225
"Il est trop tard Dr Spock" Jean Cau (Paris-Match)
"...faut pas que je manque ça!"
En éducation
confessions et repentirs
JULES BERNARD GINGRAS
Collège MARIE ANNE 100 EST RUE SAUVÉ
$1.50 PAYABLE À L'ENTREE
GRATUIT: CHAQUE PERSONNE PRÉSENTE RECEVRA UN DES VOLUMES SUIVANTS: L'ÉDUCATION SEXUELLE, L'ÉGLISE ET LA SCIENCE, L'INQUIÉTUDE DES PARENTS, MORATORIUM POUR LA JEUNESSE, EN ÉDUCATION, CONFESSIONS ET REPENTIRS.
ASSOCIATION DES PARENTS CATHOLIQUES DU QUÉBEC

Nouveau!
PERFECTA 6/36
1· Choisissez 6 numéros - $1.00
2· Faites valider votre billet - 4-5 ou 6 numéros gagnent - peu importe l'ordre
Gros lot: $50,000 à $100,000 et plus
Feuillet explicatif aux centres de validation.
Facile... Payant payant $

éditorial

Les leçons de Saint-Léonard

Parce qu'elle n'avait en aucune manière été prévue dans les deux circulaires adressées aux commissions scolaires en avril et août dernier au sujet de l'article 40 de la Loi 22, la solution que M. Raymond Garneau vient d'apporter au problème épineux de la Régionale LeRoyer sera perçue non sans raison comme un nouvel exemple du jésuitisme qui préside souvent aux décisions du gouvernement Bourassa.

D'un point de vue politique et humanitaire, la solution Garneau a le mérite d'éteindre le feu qui faisait rage à Saint-Léonard depuis la rentrée scolaire. Parce qu'ils devaient penser d'abord à la paix scolaire, les commissaires de LeRoyer étaient justifiés de l'entériner.

Les directives d'avril et août prescrivaient néanmoins que tout accroissement des effectif étudiants dans les écoles anglophones au cours de la présente année scolaire serait strictement relié au nombre d'élèves qui, dans chaque commission scolaire, recevaient l'enseignement en anglais en septembre 1974. Elles précisaient de plus qu'aucun accroissement d'effectifs ne serait justifié s'il ne se fondait sur une augmentation du nombre des élèves de langue maternelle anglaise.

En faisant passer pour des élèves qui répondaient à cette exigence une bonne partie des enfants de Saint-Léonard qui étaient inscrits l'an dernier à des classes maternelles françaises, M. Garneau accomplit un tour de passe-passe intellectuelle et administrative inédit. Mais loin d'accroître le respect qu'on devrait avoir pour la Loi 22, cet épisode fait surtout voir certaines carences de cette loi auxquelles le législateur devrait remédier dans les plus brefs délais.

•

L'expérience de Saint-Léonard a d'abord fait la preuve de la fragilité du critère de l'aptitude linguistique comme moyen de mettre un frein à l'attraction que l'école anglaise exerce à Montréal sur les parents néo-québécois, voire sur les parents de vieille souche francophone.

Sous prétexte de conserver en principe la liberté de choix des parents, le législateur a voulu sauvegarder le droit de ces derniers d'inscrire leurs enfants à l'école de leur choix. Par le moyen de l'examen d'aptitude linguistique, il croyait dissuader la majorité d'entre eux de chercher pour leurs enfants un exutoire social et culturel du côté de l'école anglaise.

Or, l'expérience de Saint-Léonard a révélé la fragilité de cette conception. Résolus à inscrire leurs enfants à l'école anglaise, des parents nombreux de cette banlieue montréalaise réussirent en effet, en moins de quelques mois, à leur inculquer, par voie de cours privés, une connaissance de l'anglais qui permit à un grand nombre d'entre eux de subir avec succès l'examen d'aptitude linguistique du ministère. Si ce résultat a pu être obtenu en moins d'un an, qu'en sera-t-il lorsque les parents auront appris à mieux se débrouiller?

A Saint-Léonard, les tests linguistiques administrés aux candidats à l'école anglaise étaient ceux-là mêmes qu'a mis au point le ministère de l'Education.

Ils furent aussi, croit-on comprendre, administrés aux enfants par des représentants du ministère lui-même. Si l'on a abouti dans ces conditions aux résultats que l'on sait, n'est-ce pas parce que la formule de l'examen d'aptitude linguistique s'avère une barrière fort illusoire?

La seule façon de récupérer les tests, ce serait probablement de les repenser de fond en comble, de manière qu'ils soient désormais des examens permettant de vérifier en cas de besoin si l'anglais est vraiment la langue maternelle de l'enfant. Mais il faudrait, pour pouvoir le faire sans tromper personne, le dire franchement dans la loi elle-même. Aussi longtemps qu'on en restera au texte actuel de la loi, il faudra, au contraire, s'en tenir à des tests visant à vérifier si l'enfant a de la langue dans laquelle ses parents veulent le faire instruire, la connaissance suffisante que l'on est raisonnablement en droit d'attendre d'un enfant de cinq ou six ans. On sait maintenant que ce genre de test est très peu de nature à faciliter la réalisation des buts voulus par le législateur.

•

A défaut des résultats satisfaisants du côté des tests linguistiques, la Loi 22, aime répéter M. Bourassa, a prévu une "deuxième ligne de défense", qui est le critère du contingentement des effectifs scolaires anglophones à partir du critère de la langue maternelle.

Relevons au passage une contradiction étonnante dans l'argumentation du premier ministre. Celui-ci, depuis une semaine, dépense beaucoup de salive à démontrer les soi-disant difficultés que comporterait le recours au critère de la langue maternelle. Or, c'est lui-même et son gouvernement qui, devant les difficultés que laissait prévoir la méthode des tests, ont cru en dernière heure devoir inscrire le critère de la langue maternelle dans la Loi 22. Que M. Bourassa s'évertue à démontrer que cette formule donne plus de droits et d'avantages à tel groupe plutôt qu'à tel autre, c'est son droit le plus strict en tant que citoyen. De la part d'un chef de gouvernement qui a inscrit ce critère dans sa propre loi, pareille argumentation témoigne d'une inconséquence déplorable.

Le critère de la langue maternelle a pu, de toute manière, faire son apparition tardive dans le texte de la Loi 22, et il y a lieu de s'en réjouir, car, si ce n'était de ce critère, n'importe quelle commission scolaire pourrait aisément contourner l'intention du législateur. Le critère de la langue maternelle a toutefois été relié à un autre critère beaucoup moins intéressant: celui du contingentement des effectifs.

Ainsi qu'on vient de le voir à Saint-Léonard, il suffira en effet, en vertu du test linguistique, qu'un enfant ait été moins en forme un jour donné pour qu'il se retrouve le mois suivant dans une école française, tandis que son frère, mieux dispos le jour de l'examen, se retrouvera à l'école anglaise. Or, la même inégalité risquera de se produire selon qu'un enfant relèvera d'une commission scolaire ayant atteint son quota d'élèves de langue maternelle anglaise ou d'une commission qui ne l'aura pas atteint. A Saint-Léonard, des enfants possédant une connaissance suffisante de l'anglais se voyaient exclure de l'école anglaise pour une pure question de nombre; où est la justice d'une situation qui leur aurait valu d'être admis à l'école anglaise si leurs parents avaient seulement choisi d'élire domicile dans le quartier voisin?

•

Le critère de langue maternelle est déjà entré dans le texte de la Loi 22: il n'y a donc plus à le défendre contre les sophismes du premier ministre. Ce critère est également entré dans le texte des directives qui président dès cette année à l'application de la Loi 22: il soulevait si peu de difficultés au moment où ces directives furent rédigées qu'on ne crut même pas devoir exiger l'examen d'aptitude linguistique pour les enfants "dont les parents affirment solennellement que l'anglais est la première langue apprise et encore comprise par leur enfant".

Si l'on veut prévenir le danger de fraude que semble redouter M. Bourassa, il y aurait lieu de prévoir qu'au besoin, toute déclaration solennelle des parents pourra faire l'objet d'une vérification appropriée auprès de l'enfant. Mais qui contestera sérieusement qu'il est beaucoup plus simple et facile de vérifier si un enfant a l'anglais comme langue maternelle que s'il parle suffisamment l'anglais pour recevoir un enseignement dans cette langue?

L'acceptation du critère de la langue maternelle aurait, tout compte fait, de nombreux avantages:

a) elle permettrait de réduire à sa plus simple expression le recours aux tests: ceux-ci ne serviraient plus qu'à vérifier dans certains cas si l'anglais est vraiment la langue maternelle de l'enfant;

b) elle permettrait d'éliminer complètement dans le texte de la loi toute allusion à la notion anti-libérale de contingentement et de quota;

c) elle permettrait aux enfants qui, par leur langue maternelle, se rattachent à la communauté anglophone, de bénéficier suivant la volonté de leurs parents des droits scolaires reconnus à celle-ci, et ce sans qu'on leur demande un passe-port, une carte d'identité nationale ou quelque papier du genre;

d) elle serait enfin le moyen le plus efficace de mettre fin à une érosion du secteur francophone qui ne trouve de justification dans aucune autre logique que celle d'un laissez-faire dont tous conviennent qu'il a trop duré.

Si on avait disposé de ce critère clair, et de lui seul, il n'y aurait pas eu de crise à LeRoyer. Il n'eût pas été besoin de la capitulation à peine voilée de M. Garneau pour en venir à bout. Il n'eût pas été nécessaire enfin que M. Choquette démissionne à un moment où ses concitoyens attendaient encore beaucoup de sa présence au sein du gouvernement.

Claude RYAN

L'ancien et le nouveau

Avant d'obéir

par JEAN MARTUCCI

Si l'obéissance était toujours une vertu, de grands criminels seraient de grands saints. Au procès de Nuremberg, tous les accusés se sont réfugiés derrière l'impératif de l'obéissance aux ordres, mais ils ont été trouvés coupables parce qu'ils n'avaient pas réfléchi avant d'obéir ou que, ayant réfléchi, ils avaient quand même choisi d'obéir.

Les exemples de désobéissance lucide ne manquent pas dans l'histoire biblique. Moïse avait affaire aux plus puissants des princes de son temps qui dictaient la réduction en esclavage de toute une partie de la population; mais il choisit la voie de la révolte, avec tellement d'audace qu'il alla jusqu'à tuer un fonctionnaire égyptien et dut fuir en exil, en attendant que vînt son heure pour libérer son peuple. David, sous un roi devenu fou, préféra prendre le maquis et se laisser poursuivre comme un bandit. Le prophète Elie contrecarrait tellement la politique du roi Achab que celui-ci finit par le traiter de "fléau d'Israël". Le prophète Amos, pour avoir dit leurs quatre vérités aux dirigeants du peuple, se vit accusé de conspiration et expulsé du royaume. Jérémie appelait publiquement son roi "ustensile sale et cassé". Au temps des Maccabées, c'était au grand prêtre lui-même et à tout le clergé du Temple qu'il fallait désobéir: donnant à corps perdu dans la mode hellénistique, ils avaient frappé d'interdit la Loi de Moïse et faisaient mettre à mort tous les contrevenants qui osaient se faire circoncire, respecter le sabbat ou garder chez eux le moindre écrit biblique. Ce n'est pas de gaieté de coeur que ces hommes ont désobéi. Leurs consciences ne pouvaient être que déchirées d'avoir à s'opposer aux pouvoirs royal ou sacerdotal qu'ils considéraient comme sacrés.

Si Jésus avait choisi d'obéir au grand prêtre plutôt qu'à sa conscience, ou n'en parlerait plus aujourd'hui. Quand le Sanhédrin fit comparaître Pierre et Jean, on leur défendit, en invoquant Dieu lui-même, de souffler mot et d'enseigner au nom de Jésus. Mais les apôtres eurent le courage de la plus noble désobéissance: "Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes". Juridiquement, saint Paul a parfaitement mérité ses coups de fouet et ses séjours en prison. A Rome, les chrétiens n'étaient rien d'autre que des désobéissants, des contestataires et des objecteurs de conscience.

La désobéissance non plus n'est pas une vertu en soi et on pourrait multiplier les exemples, à travers la Bible également, de désobéissance coupable. Mais on nous a bien habitués à les mettre au premier plan, et même ceux qui n'ont jamais lu la Bible se rappellent la femme de Lot changée en statue de sel pour avoir désobéi. Ce qui est moins courant, c'est de rappeler que, avant d'obéir, il faut interroger sa conscience et ne jamais poser un geste, ou accepter une omission d'agir, qui puisse aller contre elle.

Aux États-Unis, des hommes et des femmes ont fait de la prison pour s'être opposés à la guerre au Vietnam et avoir entravé la bonne marche du service militaire. On meurt en Espagne quand on combat la dictature. On est torturé au Brésil quand on s'oppose au régime. Chaque jour dans le monde, des milliers d'êtres libres perdent la vie, leur fortune ou leur poste parce qu'ils ont compris la grandeur d'une certaine désobéissance. Les leçons de courage ne manquent pas, mais le malheur veut que, pour trop d'hommes qui se veulent vertueux, il fasse partie intégrante de l'obéissance de ne pas réfléchir avant d'obéir.

lettres au DEVOIR

Une initiative dont on se félicite

Aux parents contribuables
de la Régionale Chauveau

Vous savez sans doute que depuis cinq ans, l'enseignement du français se fait selon le programme-cadre du ministère de l'Éducation du Québec. Au niveau secondaire IV, les situations d'apprentissage de la vie littéraire sont le théâtre et la nouvelle.

Nous sommes une équipe de professeurs "chialeux" qui, perturbant l'ordre de notre bien chère école, désirons nous remercier chaleureusement, en votre nom, pour l'ingéniosité dont nous avons fait preuve au début de cette année. En effet, nous avons réglé un épineux problème.

Depuis cinq ans, environ 1,800 élèves ont lu, relu, collé, recollé, relié, repaginé les mêmes quatre-vingts volumes: **Zone**, de Marcel Dubé. De ce combat palpitant survivent 25 anémiques spécimens.

Après maintes suppliques (réquisitions), adressées à notre généreuse Régionale... au 1er septembre 1975... pas de renouvellement. Quel est le prétexte? S'en tenir aux manuels agréés par le M.E.Q., c'est-à-dire, seulement **La Dalle-des-Morts** de Félix-Antoine Savard. Avec tout le respect qu'on doit à cet auteur, parlez-nous d'adaptation de l'enseignement à la psychologie des jeunes! Étant d'éternels et d'impitoyables quémandeurs, nous avons donc décidé de financer l'achat de 110 nouveaux volumes plus adaptés et ce, au coût de $369.32.

Espérant ne pas être poursuivie pour excès de zèle, l'équipe de professeurs de l'Ancienne-Lorette se réjouit de sa fructueuse initiative et se remercie de sa bienveillante attention.

Yves ROCHETTE
pour une équipe
de professeurs
Polyvalente Ancienne-Lorette
181 rue Notre-Dame

Ancienne-Lorette,
le 29 septembre 1975.

Une solution au problème linguistique

On parle beaucoup, mais on s'entend peu. Ceux qui réclamaient une loi pour la sauvegarde de la culture française au Québec sont les premiers à dénigrer les gestes posés jusqu'ici par ces messieurs du Gouvernement. La loi est ambiguë et impossible d'application. M. Choquette a proposé de la réviser; ses collègues ont refusé. M. Garneau aussi refuse...

Et pourtant, il faut faire quelque chose! Quelque chose qui ne soit ni un casse-cou, ni une démission. Bien sûr, tout le problème ne sera pas réglé par l'imposition d'une loi sur la langue. Tant que les patrons ne parleront pas français, les travailleurs seront tentés de se vendre au plus fort. Mais il faut commencer par quelque chose: une loi, une loi juste et à la hauteur d'un peuple qui se respecte.

Voici ce que j'entrevois comme applicable et efficace: une loi sur la langue d'enseignement, basée sur ce principe "le français pour tous". Cependant, considérant que les anglophones et maints immigrants considèrent le choix d'une langue d'enseignement comme un droit acquis, l'élimination de cette faculté de choix pourrait être progressive.

A l'avenir, n'auraient libre choix que les parents des enfants de langue maternelle (première langue apprise et encore parlée) anglaise, et ce, jusqu'en septembre 1981. Ce choix appartient donc aux groupes suivants:

1° Les enfants qui fréquentent déjà l'école anglaise.

2° Les enfants déjà nés au Québec ou à naître avant le 1er octobre 1976, et devant entrer à l'école maternelle avant ou en septembre 1981.

3° Les enfants nés à l'extérieur du Québec mais considérés comme résidents du Québec avant le 31 mars 1976.

En conséquence, les dernières nouvelles inscriptions à l'école publique anglophone s'effectueraient en septembre 1981.

Un avenir serein dans un Québec prospère en français ne vaut-il pas quelques sacrifices aujourd'hui? Pour être libre, il faut oser. Et "la liberté ne se demande pas, elle se prend"! (Kari Levitt)

Lisa CARDUCCI CASSETTA
Montréal, le 1er octobre 1975.

L'inégalité devant la vie

Selon une récente dépêche de la Presse Canadienne une étude démographique réalisée au ministère des Affaires sociales montre qu'en moyenne, les Québécois francophones meurent quatre ans plus tôt que les Québécois non-francophones. Le dernier recensement donne, en effet, 83 pour cent de francophones parmi les enfants et adolescents du Québec, mais seulement 75 pour cent de francophones parmi les Québécois touchant leur pension de retraite. Les Québécois de langue maternelle anglaise, par contre, passent de 12 pour cent parmi les enfants à 18 pour cent chez les vieillards.

Par la suite, la dépêche relie cette inégalité devant la mort à quelques faits divers. Enceinte, la Québécoise francophone fumerait trop; au volant, le Québécois francophone prendrait trop de libertés. S'entêtant dans de mauvaises habitudes de vie, indiscipliné, le Québécois francophone serait-il donc le premier, le seul coupable de son propre décès prématuré?

On ne peut pas réduire ainsi l'inégalité de l'espérance de vie au Québec à une question de choix, de comportement individuel. Tout autant que de cigarettes ou de volant, il faudrait tenir compte, par exemple, de la pollution de l'air dans l'est de Montréal et des accidents sur les chantiers de construction. Et au fond, pourquoi le Québécois francophone s'attache-t-il tant à sa cigarette, à son volant? Serait-ce qu'il cherche ainsi à s'évader de son logement insalubre, du stress d'une vie ouvrière trop monotone, de l'absence de parcs, de loisirs, d'accès à la campagne?

Osons donc poser la question franchement. Le Québécois francophone ne serait-il pas victime de sa condition ouvrière, dans une société organisée par d'autres, par des gens qui ne se préoccupent pas plus qu'il ne le faut de promouvoir une vie saine pour l'ensemble de la collectivité québécoise?

L'inégalité devant la mort, au Québec, ne tient pas à une faiblesse congénitale de volonté chez les francophones, à quelque tare ethnique ou raciale. Quiconque cherche vraiment à éliminer cette inégalité devant la mort doit tenir compte du facteur essentiel, de l'inégalité socio-économique dans la société québécoise. De l'inégalité devant la vie.

Charles CASTONGUAY

Hull, le 29 septembre 1975

Boycott du raisin ou de la corruption syndicale

Les "teamsters" recrutent tous les membres qu'ils peuvent à la force des poignets. C'est que les cotisations syndicales et les contributions obligatoires à de douteuses caisses de retraite font la fortune de l'oligarchie de ce syndicat, un bel exemple de réussite au sein de la libre entreprise américaine. La disparition récente du célèbre Hoffa nous a rappelé les méthodes du milieu. L'AFL-CIO a exclu de ses rangs la "fraternité des teamsters" mais la richesse achète l'honorabilité et d'ailleurs la fraternité offre ses bons offices à des employeurs pour leur fournir une main-d'oeuvre soumise. C'est ainsi qu'elle encadre et terrorise, pour le compte des patrons et pour son compte, les travailleurs "chicanos" des grandes fermes industrielles de Californie. Chavez avait réussi à syndiquer ces travailleurs dans le "United Farm Workers", un syndicat de Mexicains, mais ce dernier a été balayé par les Teamsters dans un climat de violence et de racisme. Heureusement, Chavez et la UFW purent organiser un vaste boycott des laitues et raisins produits en Californie sous les auspices de la "fraternité des teamsters". Les Montréalais ont été invités à collaborer à ce boycott et les chaînes d'alimentation, sauf Dominion, y ont participé. Finalement, la Californie a dû légiférer en faveur d'élection syndicale libre pour les Chicanos comme pour les autres citoyens, afin de sauvegarder ses industries agricoles et leur réputation. Ces élections libres ont lieu durant ce mois dans les ranches californiens. Mais ce n'est pas la police qui les surveille, ce sont les hommes de main de la "fraternité des teamsters", fusil au poing. Décidément, la démocratie est un luxe que les États-Unis ne peuvent offrir aux latino-américains. Et pourtant, les United Farm Workers ont déjà remporté plusieurs scrutins. S'ils peuvent négocier une convention collective aves les producteurs de raisin et de laitue, ce sera à cause de leur courage et aussi à cause d'un boycott qui mobilise toute une population de Montréal à Los Angeles.

Joseph PESTICEU

Pierrefonds, le 28 septembre 1975.

Le "savoir vivre" exige que l'on apprenne le français au Québec

Le bilinguisme trouve son application intégrale dans la province de Québec parce que c'est la seule province qui ne peut dire non au groupe anglophone majoritaire au Canada.

Prononcez un seul mot de français hors du Québec et l'on vous regarde comme un animal préhistorique. Cependant, aux États-Unis, les personnes bilingues sont très appréciées bien que la majorité soit anglophone. Ils encouragent l'enseignement d'autres langues.

J'aurais plus de respect pour mes frères italiens qui s'indignent contre le Bill 22 s'ils manifestaient cet enthousiasme pour leur langue maternelle. J'aurais aimé qu'ils soient plus objectifs et qu'ils apprennent la langue de la majorité québécoise car le "savoir vivre" exige qu'on respecte la langue des gens du lieu.

Michel IBRAHIM

Montréal, le 26 septembre 1975.

bloc-notes

Le monde sous l'éclairage du "secret"

Le "secret" pèse de plus en plus lourd sur l'évolution de la politique internationale des Etats-Unis et la semaine qui commence lundi sera décisive à cet égard.

Au centre du débat se trouvent, rappelons-le, deux conceptions opposées partant du même postulat: le Renseignement est indispensable à la politique étrangère des Etats-Unis d'Amérique et c'est avec le même objectif d'efficacité que la commission d'enquête Pike et le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, sont depuis jeudi soir en confrontation directe.

Le paradoxe est évident: le département d'Etat — dont le chef est aussi le grand "patron" du Renseignement en sa qualité de président du Conseil national de sécurité — refuse de céder dans leur intégralité des documents secrets et va jusqu'à empêcher ses fonctionnaires de témoigner devant la commission d'enquête; et ce, pour éviter de compromettre la politique étrangère des Etats-Unis par la révélation de noms et de projets passés, présents et à venir. Inversement, Otis Pike, président (démocrate) de la commission d'enquête de la Chambre des représentants, cherche à établir que la structure en place a mal fonctionné lors d'événements tragiques comme l'invasion de Chypre par la Turquie ou lors du déclenchement de la guerre du Yom Kippour; le représentant de New York va jusqu'à affirmer qu'à son avis, le Renseignement tel que conçu est défaillant et, à ce titre, les Etats-Unis ne sont pas à l'abri des surprises fatales. C'est dire qu'il rejette la version de l'Exécutif quant à une exclusivité en matière de définition de la notion de "secret" et réclame des documents et des témoignages non-expurgés.

On s'est un moment demandé si le conflit ouvert n'allait pas, à la manière des épisodes historiques du Watergate, déboucher sur un débat constitutionnel opposant la Maison-Blanche au Congrès. Car, au nom de l'équilibre des pouvoirs, notion-clé que les derniers présidents ont tranquillement grignotée à leur entier avantage, le représentant démocrate de New York, ne reculant devant aucune procédure, menaçait de recourir à cette extrémité qu'est "l'outrage au Congrès". Mais habilement, et disons-le, ayant choisi sa cible avec une précision de tireur d'élite, Otis Pike s'en est pris d'abord au malhabile William Colby qui, se sentant pris entre deux feux — celui du Congrès et celui de la Maison-Blanche où sa cote est à la baisse — a cédé aussitôt. Mais jeudi soir, au moment même où un débat analogue opposait Henry Kissinger à la commission du Sénat sur les Affaires étrangères quant à l'opportunité de rendre publics les documents liant les Etats-Unis à l'accord israélo-égyptien au Sinaï, Otis Pike a fait le grand bond: un subpoena voté à neuf contre deux, sommait le secrétaire d'Etat de remettre le rapport Boyatt sur l'affaire de Chypre.

Ce rapport, pense-t-on, est plutôt accablant puisqu'il soulignerait les insuffisances du département d'Etat lors de l'invasion de Chypre par l'armée turque et, plus encore, prouverait que le département d'Etat a refusé de donner suite aux recommandations visant à empêcher le coup d'Etat que la Turquie prit pour prétexte pour envahir l'île.

Le secrétaire d'Etat a jusqu'au 15 octobre pour donner suite à l'assignation signifiée et, dans l'intervalle, la commission Pike est susceptible de lever d'autres lièvres dans l'Opération Holystone — l'espionnage sous-marin dans les eaux soviétiques marqué par au moins un accident connu — à laquelle elle vient de s'atteler.

Tous ces développements interviennent à un moment crucial, et c'est ce contexte international qui donne son vrai éclairage à un conflit à première vue d'ordre interne. Et c'est là qu'on se met à douter de la cohésion aussi bien de l'Exécutif que du Législatif.

Ainsi, l'accord israélo-égyptien est sensé entrer en application dès dimanche et Israël a conditionné l'exécution de la part qui lui incombe à un vote préalable du Congrès américain. La commission des Affaires étrangères du Sénat, passant outre aux appels réitérés de Henry Kissinger, a décidé de rendre publics des documents qui, entre autres, révèlent que Washington et Jérusalem sont liés sur le plan diplomatique et qu'Israël sera approvisionné en pétrole en cas d'embargo, en compensation de la rétrocession des champs d'Abou-Rhodeiss; que Washington et Israël coordonneront leur action diplomatique quant à l'objectif et quant à la reprise de la conférence de Genève; que l'aide militaire américaine à Israël reprendra et comportera les missiles Pershing et les avions F-16; enfin, que Washington prendra en considération les besoins économiques de l'Égypte parallèlement à des efforts en vue d'aboutir à une négociation israélo-syrienne...

En fait, c'est le revers de la médaille: ayant, par le poids des États-Unis, amené Israël et l'Égypte à répudier le recours ultérieur aux armes, Henry Kissinger se trouve personnellement pris au coeur du débat. Lundi, ces documents révélés seront évoqués lors d'audiences publiques et tout indique que le vote clé n'interviendra pas avant la fin de la semaine prochaine. Entre-temps, ce débat aura gelé le processus de pacification au Sinaï, et la couronne de laurier commencera sans doute à serrer le front du secrétaire d'Etat. L'issue du vote ne fait pas de doute, mais les lenteurs dans la procédure risquent de reporter le scrutin jusqu'après la suspension du Thanksgiving...

L'autre incohérence à relever dans un dossier qui n'en est pas à une près, est le vote final intervenu hier au Sénat, au lendemain du vote à la Chambre des représentants levant partiellement l'embargo sur les armes américaines destinées à la Turquie. Cet embargo, décrété après l'invasion turque de Chypre avait entraîné la remise en question du statut des bases américaines en Turquie et la mise en veilleuse de la participation d'Ankara à l'OTAN dont la Grèce s'était déjà écartée à l'avènement du gouvernement civil de Caramanlis.

Mais si l'embargo n'avait en rien contribué à rapprocher les parties et à promouvoir le dialogue entre chypriotes-grecs et chypriotes-turcs, sa levée partielle d'hier a encore une fois suscité la colère des deux parties en cause. Ainsi, au moment où les milieux de l'OTAN parlent d'"un pas positif" et que la Maison-Blanche se félicite du vote intervenu, Ankara dénonce violemment la décision américaine. "Les États-Unis vont nous livrer des armes que nous avons déjà payées et, en plus, ils contrôleront non seulement l'usage que nous en ferons mais aussi ce que cultivera l'agriculteur turc", s'est exclamé M. Ecevit.

A Athènes, un porte-parole officiel a estimé que le vote intervenu allait dans le sens contraire à la reprise du dialogue inter-chypriote. Pour l'opposition centriste, c'est une décision qui porte atteinte aux relations américano-grecques; pour le mouvement socialiste de M. Papandréou, elle justifie la fermeture des bases américaines de Grèce et le retrait d'Athènes de l'Alliance atlantique.

Pour une Administration qui s'attache à la cohésion et à la stabilité des autres, la politique clopinante des derniers jours est inquiétante. Tout ne s'explique pas par la démarche d'un seul homme ayant trop longtemps cumulé trop de responsabilités à la tête de la plus grande puissance du monde et qui s'est mis à considérer les drames humains comme autant de pions sur un échiquier à l'échelle planétaire.

Georges VIGNY

L'explosion à la CIL

Les représentants de la compagnie CIL ne s'expliquent pas les causes de l'explosion dans laquelle ont péri mercredi soir huit travailleurs de l'usine de McMasterville: le produit explosif fabriqué dans cet établissement et appelé PowerMax-500 est remarquablement stable, beaucoup plus que la dynamite; les règles de sécurité étaient nombreuses et rigoureuses; le procédé de fabrication, relativement récent, avait été soigneusement éprouvé au cours de l'année et ne présentait aucun risque; l'équipe travaillant dans le bâtiment pulvérisé était familière avec les techniques en usage; aucun facteur extérieur, aucun incident irrégulier qui pourraient expliquer l'accident n'ont été observés ou signalés. En somme, affirme la compagnie, c'est le mystère le plus complet. Pour tenter de pénétrer l'inexplicable, une enquête sera instituée à laquelle prendront part, outre les spécialistes du ministère fédéral de l'Energie et des Mines et du ministère du Travail du Québec, des techniciens de deux compagnis étrangères, l'une américaine, l'autre britannique, de même que les représentants de la Sûreté du Québec et du Syndicat CSN qui regroupe le personnel de l'usine de McMasterville. Au surplus, le commissaire aux incendies, M. Cyrille Delage, ouvrira une enquête publique dans quelques semaines quand les restes des victimes et autres éléments de

Voir page 6: Bloc-notes

Michel ROY

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Laracque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement. Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $45 par année, six mois $25. À l'étranger: $50 par année, six mois $28, trois mois $16. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste acheminé sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées **des événements** **des hommes**

Une enquête canado-américaine

Dix ans après le débarquement des 'marines', la République dominicaine reste un foyer de misère et de répression

par EDOUARD MORIN

L'année 1975 marque le dixième anniversaire de l'intervention de l'Armée américaine en République Dominicaine. En avril 1965, 42,000 "marines" débarquaient sur cette petite île des Caraïbes et prenaient une part active aux combats livrés contre les forces populaires qui s'étaient jointes au secteur "constitutionaliste" de l'armée.

Le président Lyndon Johnson avait alors déclaré que le but de l'intervention américaine était pour permettre au peuple dominicain "de choisir librement le chemin de la démocratie politique, de la justice sociale du progrès économique". Et il ajoutait: "Le gouvernement des Etats-Unis a été informé par les autorités militaires de la République Dominicaine qu'il y a sur l'île des ressortissants américains en danger. Les autorités de ce pays ne sont plus en mesure de garantir leur sécurité et elles nous ont informés qu'elles avaient besoin de notre personnel militaire. J'ai donné l'ordre au secrétaire de la Défense de réaliser le débarquement de troupes nécessaires pour protéger les centaines d'Américains qui se trouvent encore ur l'île et de les escorter sans risque à notre pays."

Le 30 mai 1961, prenait fin avec l'assassinat du Président Rafael Trujillo, une des plus cruelles et des plus longues dictatures qu'ait connues l'Amérique latine. Dans ce nouveau contexte de liberté, surgissent de nouvelles forces démocratiques qui conduisent en décembre 1962 à l'élection de Juan Bosch comme président de la République dominicaine. Son parti remporte la majorité des sièges dans les deux Chambres du Congrès national.

Sept mois seulement après cet écrasant triomphe électoral et démocratique, soit en septembre 1963, Juan Bosch est renversé par un coup d'Etat militaire frustrant ainsi les possibilités qui se présentaient pour l'économie et la vie politique du pays. Un triumvirat est alors formé pour gouverner la République Dominicaine.

Mais, l'éloignement de Juan Bosch du pouvoir déclencha le mécontentement populaire. Tous les secteurs de la population dominicaine, travailleurs, étudiants, femmes, professionnels et même les employés du gouvernement étaient unanimes à condamner le coup d'Etat et un mot d'ordre était alors lancé de la part des partis politiques et des organisations populaires et syndicales: retour au pouvoir du président Juan Bosch et retour à la Constitution de 1963.

La période de 1964 et le début de 1965 a été un temps où se sont renforcies les organisations politiques opposées au Triumvirat, tels le mouvement 14 juin, le Mouvement Populaire Dominicain (MPD) et le Parti Révolutionnaire Dominicain (PRD). Les puissantes organisations syndicales, étudiantes et professionnelles s'unissent aux partis politiques pour balayer le Triumvirat et restituer en République Dominicaine le gouvernement démocratique de Juan Bosch.

Le 25 avril 1965, un groupe de militaires constitutionalistes se soulèvent, s'unissent aux forces révolutionnaires et populaires et prennent le contrôle de la capitale. C'est à ce moment que se situe l'intervention américaine en République Dominicaine. Elle avait comme but de contenir cette "subversion communiste", empêcher le rétablissement dans ses fonctions, de l'ex-président Juan Bosch et d'installer à sa place un ancien et fidèle serviteur du dictateur Trujillo, le docteur Joaquin Balaguer qui aujourd'hui encore gouverne le pays.

Ce sont surtout les grandes corporations multinationales qui ont le plus profité de l'invasion américaine en République Dominicaine. Depuis que le président Johnson eut assuré que ce petit pays des Caraïbes ne serait pas un "nouveau Cuba", les investisseurs américains et canadiens se sont rués vers l'île dominicaine.

Aujourd'hui, les investissements privés américains ont atteint plus de $600 millions, soit 2 fois plus qu'en 1965. De plus, les investissements privés ont été accrus de $439 millions dans le cadre d'un programme de "développement" du gouvernement américain. La compagnie multinationale GULF and Western dont le siège social est à New York contrôle le tiers de la production du sucre sur l'île dominicaine; le sucre représente le 50% de l'exportation du pays. Nous devons ajouter également que la GULF and Western contrôle et exporte le boeuf, les fruits, les légumes et le tabac de toute l'île. Les activités de la GULF and Western s'étendent également aux secteurs du tourisme, de l'industrie du ciment et de la finance.

Nous devons mentionner la présence d'une autre compagnie multinationale qui spolie, depuis 1971, les richesses du sol dominicain. Il s'agit de la Falconbridge Nickel Mines of Canada qui détient une concession d'exploitation de nickel et qui réalise chaque année des bénéfices nets exhorbitants aux dépens de la santé et de la vie des travailleurs dominicains.

Pendant que les requins de la finance continuent à s'enrichir avec la complicité des gouvernements américain et dominicain, le peuple continue à végéter dans la misère et le désespoir. Au cours des 3 dernières années du régime de Balaguer, le coût de la vie s'est élevé de 50%. Plus de 35% de la population est en chômage; la moitié des habitants de l'île souffre de malnutrition et on y compte encore 40% d'analphabètes. Le régime de Balaguer développe l'industrie du tourisme pour faire de l'île dominicaine le "paradis des américains". Cependant, des centaines de milliers de Dominicains ont dû s'expatrier aux Etats-Unis pour survivre.

Ceux qui protestent ou résistent aux spoliations massives de leurs richesses naturelles sont durement réprimés, torturés ou assassinés. Depuis 1966, près de 2,000 Dominicains ont été assassinés par des groupes d'extrême droite ou par la Police nationale entraînée aux Etats-Unis. Des centaines de prisonniers politiques croupissent dans les prisons du pays, et, dernièrement, en juin 1975, une grande répression s'est développée contre les organisations syndicales, politiques et paysannes. Plusieurs dirigeants ont été emprisonnés sans qu'aucune charge n'ait été retenue contre eux. C'est à l'occasion de la recrudescence de la répression en République Dominicaine que se situe la mission d'observation du Comité AD HOC constitué par des organisations des Etats-Unis et du Canada préoccupées par les violations des Droits de l'Homme en République Dominicaine.

Nous sommes allés en République Dominicaine à la demande des organisations syndicales, paysannes et politiques dominicaines qui ont été durement réprimées durant les derniers mois. Nous sommes allés comme observateurs avec la franche intention d'ouvrir un dialogue avec les différents secteurs de la société dominicaine sur les violations des Droits de l'Homme.

Nous avons soutenu des conversations avec des centaines de Dominicains et avec leurs dirigeants politiques et syndicaux; nous avons recompilé des récits personnels et une documentation détaillée de la réalité répressive du gouvernement du Dr Joaquin Balaguer. Nous nous sommes rendu compte que les témoignages recueillis n'étaient plus des rumeurs ou des opinions isolées mais qu'ils reflétaient "une situation généralisée de répression sociale et politique". C'est ce que nous avons déclaré lors de la Conférence de presse du 11 septembre 1975, à la radio, télévision et à tous les journaux de la République Dominicaine.

Les visites officielles

Nous avons fait l'impossible pour faire connaître aux autorités dominicaines les objectifs de notre visite. Nous avons demandé une entrevue personnelle au Président, Dr Joaquin Balaguer. Elle nous fut refusée. Mais le secrétaire du président, Dr José A. Quezada, nous a reçus et nous a décrit la République Dominicaine comme un pays de grande liberté démocratique et syndicale. Il n'a toutefois pas voulu reconnaître qu'il y avait dans son pays des "prisonniers politiques", mais, il a ajouté avec ironie qu'il existait beaucoup de "politiciens prisonniers".

Nous nous sommes ensuite dirigés vers le bureau du Procureur général, Dr Anaiboni Guerrero Baez, pour lui demander l'autorisation de visiter, comme commission, les endroits de réclusion où se trouvent détenus les prisonniers politiques et spécialement interviewer trois Portoricains condamnés dernièrement à 30 ans de prison pour avoir "mis en péril la sécurité de l'Etat". Il a refusé et ajouté qu'en République Dominicaine, personne n'est condamné sans qu'il y ait eu un délit au préalable. Nous lui avons alors demandé de quel délit étaient accusés les prisonniers politiques d'un pays où la Constitution affirme clairement le libre exercice des opinions politiques. Notre question est restée sans réponse. Mentionnons que des centaines de personnes sont détenues depuis plusieurs années sans qu'aucune accusation légale n'ait été portée contre elles.

Nous avons demandé une entrevue au Chef de la Police nationale, le général Neit Rafael Nivar Seijas. Notre démarche est restée sans résultat.

Finalement, nous nous sommes rendus à l'ambassade américaine où nous ont reçus James Bumbus et Leonardo Neher, respectivement premier secrétaire et chargé politique de l'ambassade des Etats-Unis en République Dominicaine. Notre visite avait pour but d'obtenir des informations concernant le sort des trois Portoricains emprisonnés à la prison "La Victoria". Ces trois citoyens américains, Angel Gandia, John Sampson Fernandez et Raoul Garcia ont été condamnés sans que l'ambassade américaine n'intervienne pour les défendre. M. Neher nous a recommandé d'être très discrets sur le cas des 3 Portoricains et surtout d'éviter d'organiser une campagne internationale pour leur libération. Ce geste pourrait indisposer le Président Balaguer qui aurait, selon Neher, l'intention de les gracier avant le mois de décembre.

Nous lui avons alors posé la question suivante: quelle relation existe, d'une part, entre l'augmentation de la répression contre les organisations syndicales et paysannes et, d'autre part, la présence accrue de l'aide militaire américaine et la pénétration toujours plus grande des compagnies multinationales en terre dominicaine? Notre question est restée sans réponse. Il a cependant ajouté qu'il fallait voir la République dominicaine dans un contexte historique et que malgré tout, cette République respecte beaucoup plus les Droits de l'Homme que d'autres pays d'Afrique où il avait déjà travaillé.

Nous avons conclu le dialogue en rappelant sans équivoque aux deux secrétaires de l'ambassade des États-Unis que le contexte historique est tragiquement affecté par l'invasion américaine de 1965 et que sa réalité économique est victime de la massive pénétration des corporations multinationales qui ont siège social aux États-Unis et au Canada. N'eut été de cette invasion, la présence permanente du "groupe d'aide et d'assistance militaire américaine" (MAAG) et du pouvoir écrasant des compagnies étrangères, la réalité socio-politique de la République dominicaine et le respect des Droits de l'Homme seraient totalement différents dans ce pays des Caraïbes.

Contacts avec le peuple dominicain

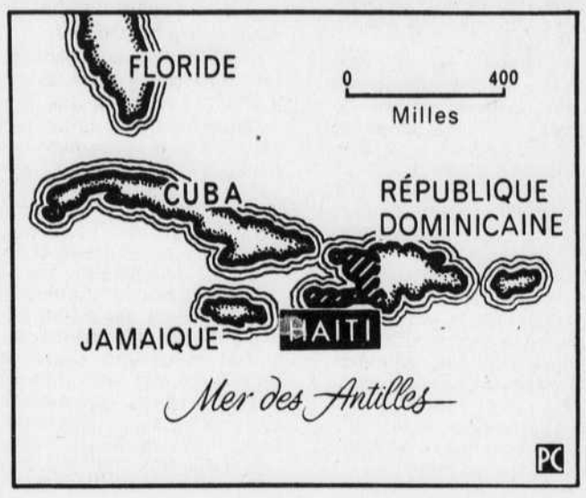
Après ces heures d'entrevue où se mélangent harmonieusement la diplomatie et le cynisme, nous nous sommes retrouvés au sein d'un peuple qui marche avec dignité malgré les injustices dont il est l'objet.

Nous avons dialogué avec les représentants et dirigeants de la Centrale générale des travailleurs (CGT), ceux du syndicat national de machines lourdes (Sinomape), ceux du syndicat des débardeurs de Arrimo (POASI); nous avons conversé également avec le syndicat des travailleurs du téléphone (SNTT), celui de la Corporation dominicaine d'électricité (SITRACODE) et la confédération autonome des syndicats chrétiens (CASC).

Ces entrevues avec les dirigeants des syndicats dominicains se sont approfondies au contact des chauffeurs de taxis, des cordonniers, des commerçants, des travailleurs de l'industrie du sucre et du chocolat, des employés des centres médicaux et des travailleurs du textile; nous avons également recompilé les témoignages de l'Association des maîtresses de maison (CAC) et de la Fédération des Étudiants Dominicains (FED).

Nous avons également réalisé une série d'entrevues avec les avocats de prisonniers politiques, les représentants des Eglises catholique et Épiscopale, les épouses des quatre dirigeants syndicaux emprisonnés et avec l'Union dominicaine pour la défense des Droits de l'Homme.

Nous nous sommes entretenus longuement avec les dirigeants des trois grands partis d'opposition au régime Balaguer: Juan Bosch du Parti de la Libération Dominicaine (PLD), Rafael (Fafa) Taveras du Mouvement Populaire Dominicain (MPD) et José Francisco Péna Gomez du Parti Révolutionnaire Dominicain (PRD). Dans un document remis à la Presse Dominicaine, nous avons résumé les violations les plus évidentes contre les droits de l'homme.



■ *L'auteur de cet article, Edouard Morin, prêtre des Missions-Étrangères, était un des membres d'un Comité ad-hoc comprennant des citoyens des Etats-Unis et du Canada, qui s'est rendu en République Dominicaine du 7 au 11 septembre 1975, pour vérifier sur place de nombreuses violations des Droits de l'homme dont est accusé le régime du Dr Joaquin Balaguer. En plus de M. Morin, qui représentait les Eglises canadiennes (Anglicane, Unie et Catholique), le comité était composé de Philip Wheaton, conseiller du groupe de travail sur l'Amérique latine (LAWG) et du Conseil national des Églises des Etats-Unis (NCC); de Mirta Vidal, du comité américain pour la justice enver les Prisonniers politiques latino-américains (USLA); de William Davis, s.j., directeur de l'Office des ministères sociaux de la Conférence des Jésuites des Etats-Unis. Participaient également à la mission comme membre du Comité: Leonard Woodcock, président du Syndicat des Ouvriers de l'Automobile (UAW), Ida Langman, représentante de la Ligue internationale des femmes en faveur de la justice et de la paix, James et Margaret Goff, de Noticias Aliadas et Latinamerican Press.*

Harcèlement contre l'organisation syndicale rurale et urbaine

Par tous les moyens possibles, on essaie d'empêcher les travailleurs de former des organisations syndicales. Les élections démocratiques dans les centres de travail sont difficilement réalisables à cause de l'intimidation et du bureaucratisme légal. Ces tactiques ont amené la destruction ou la dissolution illégale des syndicats. On menace les chefs des syndicats d'une mise à pied et beaucoup d'entre eux ont été renvoyés de leur travail. Plusieurs dirigeants et militants syndicalistes ont été assassinés par des agents patronaux et par des membres de la Police nationale.

Les mécanismes de la Loi, la répression de l'actuel gouvernement et les patrons conjuguent leur effort pour rendre difficile la réalisation de la grève. Les dirigeants syndicaux qu'on a pu faire taire par l'intimidation sont emprisonnés sous de fausses accusations, et fréquemment, on les maintient en prison sans accusation.

Francisco Antonio Santos, secrétaire général; Julio de Péna Valdez, secrétaire à l'éducation et Eugenio Perez Cepeda, secrétaire aux plaintes et aux conflits, tous de la CGT, sont présentement emprisonnés sous l'accusation ambiguë et sans fondement d'avoir "attenté contre la sécurité de l'État". Juan Francisco Vargas, secrétaire général du (SNTT) se trouve en prison sous l'accusation de "port et commerce d'armes de guerre". C'est une accusation sans fondement et injuste: nous avons pu le vérifier grâce aux déclarations de sa famille présente lors de son arrestation.

Les paysans sont durement réprimés sur les terres qu'on tente de leur enlever. Les dirigeants paysans qui défendent le droit de leurs compagnons à demeurer sur les terres qu'ils ont cultivées durant de nombreuses années sont brutalement assassinés. C'est le cas de Florinda Soriano de 70 ans qui fut sauvagement assassiné en tentant de défendre son lopin de terre et tant d'autres paysans morts sous les balles des grands propriétaires terriens ou de la Police Nationale.

Le traitement des prisonniers

Les syndicats, les partis politiques, les familles des prisonniers politiques et leurs avocats sont unanimes à affirmer que l'habeas corpus n'existe pas en République Dominicaine. Nous avons pu vérifier la véracité de cette affirmation. Après avoir complété une sentence de trois ans, Eligio Antonio Blanco Péna fut accusé faussement d'avoir voulu tuer un autre prisonnier. Un juge ordonna sa libération en acceptant la demande d'habeas corpus mais toutefois, le maintient en prison pour, plus tard, l'accuser de d'autres délits dont il était innocent. Blanco Péna est en prison depuis cinq ans.

Nous avons constaté comment sont traités les prisonniers politiques par les témoignages que nous avons recueillis. Les coups, le manque de nourriture et les aliments de mauvaise qualité sont choses courantes dans les prisons. Plusieurs exprisonniers nous ont raconté comment ils sont demeurés entassés dans une seule salle durant neuf mois. Un seul service hygiénique inadéquat servait pour les 300 autres détenus qui les accompagnaient. D'autres nous ont raconté leur réclusion dans des cellules souterraines et secrètes. On leur avait même enlevé leur linge personnel et ils devaient dormir nus sur la terre humide.

Il est fréquent de constater la disparition de prisonniers; les autorités policières donnent toujours la même explication: tués au cours d'une tentative de fuite. D'autres prisonniers nous ont affirmé qu'ils avaient été témoins d'assassinats publics en plein jour.

La liberté d'expression et de réunion

Plusieurs dirigeants des partis politiques d'opposition nous ont affirmé que le régime actuel du Dr. Joaquin Balaguer les empêchait de réaliser des réunions publiques à l'air libre, à l'exception des brèves périodes précédant les élections présidentielles (tous les quatre ans). Il est interdit à plusieurs d'entr'eux de parler à la radio et à la télévision.

José Francisco Pena Gomez et Pablo Rafael Casimiro Castro du Parti Révolutionnaire Dominicain et Rafael "Fafa" Taberas du Mouvement Populaire Dominicain ne peuvent s'exprimer à la radio ni apparaître à la télévision. Il est de plus interdit à ces media d'informations de faire lecture de leurs discours ou de citer leurs déclarations.

Même s'il existe une relative liberté d'expression dans la presse écrite de la capitale, Santo Domingo, et de la ville de Santiago, il en est tout autrement dans le cas des correspondants qui se trouvent dans les petites villes de l'île dominicaine. Plus ils sont éloignés des grands centres plus ils souffrent le harcèlement et les menaces de la Police Nationale pour les obliger à taire les injustices commises contre les travailleurs et les paysans.

D'autres violations des Droits de l'homme nous ont été décrites à plusieurs reprises. Beaucoup de Dominicains ont été forcés de s'exiler en pays étrangers, d'autres se sont vu refuser l'entrée dans leur patrie, d'autres enfin ont été expulsés par la force.

Les ouvriers les plus pauvres de la République Dominicaine sont les travailleurs de la canne à sucre. La majorité de ces ouvriers sont des Haïtiens que le gouvernement dominicain importe d'Haïti à l'occasion de la récolte de la canne à sucre. Il s'agit d'une véritable "traite de noirs" qui nous rappelle les temps les plus sombres du colonianisme. Chaque travailleur haïtien est vendu à un propriétaire terrien durant tout le temps de la récolte qui, à son tour a droit de le revendre à d'autres producteurs. Les contrats ne sont jamais respectés. S'il y a protestation de la part du travailleur haïtien, on le fait simplement disparaître. Toute cette situation d'injustice se produit avec la complicité du gouvernement dominicain et de la Police nationale.

voir page 6: Débarquement

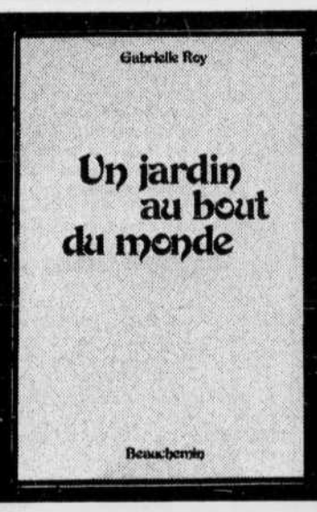
Des vacances agréables au
MOTEL Hawaiian Isle/Inn
FACE À L'OCÉAN, 175e ET 176e RUES, MIAMI BEACH
AMICAL — FAMILIER — CONFORTABLE
3 piscines, 2 pataugeuses, 600' de plage privée.
Cocktails — Activités jour/nuit — Danse tous les soirs — T.V. couleur et réfrigérateur gratuits dans chaque chambre — Stationnement gratuit
ISLE 1er sept. au 1er nov. $6.50 par jour, par pers. 2 chambres sur 210 Plan Américain modifié disponible Principales cartes de crédit acceptées
VACANCES POUR L'ÉPOUSE
Garderies, salles de jeux pour enfants et adolescents — Moniteurs d'expérience — Gratuit pour nos clients.
Pour informations ou réservations communiquez avec notre bureau de Montréal
Ouvert de 9 a.m. à 5 p.m. ou voyez votre agent de voyage 842-0633
OUVERTURE 29 DÉC.: MICHÈLE RICHARD TENNIS SUR LES LIEUX

AVIS
LOI DES HEURES D'AFFAIRES DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX DE VENTE AU DÉTAIL
Fête de l'Action de Grâces,
13 octobre 1975
Le Ministère de l'Industrie et du Commerce, chargé de l'exécution de la loi des heures d'affaires des établissements commerciaux de vente au détail, tient à aviser les propriétaires et gérants des établissements commerciaux de vente au détail, que le lundi 13 octobre Fête de l'Action de Grâces est un jour férié visé par la loi des heures d'affaires et que par conséquent, ce jour-là, aucun client ne doit être admis dans leur établissement. Selon les termes de la loi, toute infraction est passible d'une amende pouvant s'élever jusqu'à $1,000.00.
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

COURS DU SOIR
DESSIN — PEINTURE
D'APRÈS MODÈLES VIVANTS
les cours commençeront au début d'octobre
Inscriptions reçues dès maintenant
PROSPECTUS ENVOYÉ SUR DEMANDE
Gérald Savoie, professeur
Atélier d'art du Mont Royal enrg.
sous la responsabilité du Centre Récréatif d'Outremont
225 AVENUE BLOOMFIELD, OUTREMONT
274-9451, POSTE 31 - 273-6148 après 18 hres.

Bientôt

Attention particulière aux étudiants
Faites comme tout le monde . . .
PRENEZ DES "LAUZON" DE CONDUITE
Tél.: 849-4731



UN JARDIN AU BOUT DU MONDE
L'ouvrage le plus récent de
GABRIELLE ROY (Prix Fémina, Prix David)
Un livre attachant à lire et à relire
$6.95
La poignante tragédie de la solitude
Quatre récits dramatiques
Édition Beauchemin

Mirabel

Où le cargo prendra le pas sur le passager

par Guy Deshaies

Ce jeudi 2 octobre 1975, lorsque le commandant Rémy Tourangin a posé le gros Boeing 747 tout cargo d'Air France sur la piste vierge du nouvel aéroport de Mirabel, il transportait à lui seul, en une seule envolée, 150% du poids de toutes les marchandises transportées au Canada par Air France durant l'année 1950.

L'arrivée du premier Boeing à toucher une piste de Mirabel marquait, pour la société aérienne française, un 25e anniversaire d'importance puisque, le 3 octobre 1950, Air France inaugurait sa liaison Paris-Montréal et posait son premier avion à Dorval, un Constellation 749, piloté par le commandant Léon Doulet, qui avait mis 15 heures et 30 de vol pour atteindre Montréal avec escales à Shannon et Gander.

L'arrivée du cargo aérien français avec ses 18 tonnes de freight destinées à Montréal aura mis en relief toute l'importance que pourra avoir Mirabel au titre d'entrée aérienne portuaire nord-américaine de cargo.

Du reste, les installations de Mirabel pour la réception et la distribution des marchandises seront plus importantes et couvriront plus de surface que les aménagements destinés aux passagers, à la fin des trois phases du programme de réalisation.

Déjà, malgré l'aérogare moderne avec sa mezzanine vitrée, ses meubles de design, ses couleurs sobres et ses nodules futuristes, l'ampleur des aménagements pour le freight aérien est notable et plusieurs se rendent compte, pour la première fois, de cette dimension nouvelle d'un aéroport.

Les chiffres susmentionnés montrent en tout cas la croissance spectaculaire du volume cargo acheminé par avion et le cargo aérien en est à ses débuts. Songeons que présentement les navires transportent encore 99% du cargo mondial.

Chez Air France, selon les données révélées par M. Jean Rispal, vice-président de la division cargo de la société française, le freight aérien représente aujourd'hui 18% du chiffre d'affaires et on estime qu'en 1980 cette proportion sera passée à 25%.

A Air Canada, le cargo commence à devenir éminemment important, à l'heure où la clientèle passagère tente à s'accroître plus lentement. Le dernier Boeing 747 commandé par Air Canada est une version mixte pouvant transporter des containers et environ 150 passagers.

Le temps n'est pas trop loin où les passagers voyageront en compagnie de containers, de veaux vivants, de poisson frais, d'aliments congelés et réfrigérés, de vin et de montres suisses.

A Mirabel, bien que l'aéroport soit d'abord conçu en fonction du service aux passagers l'intégration du secteur cargo est déjà frappante et les projets d'avenir sont encore plus éloquents.

Sur les 88,000 acres expropriés (environ 8 milles de long et 3.5 milles de large) il y a 17,000 acres de superficie opérationnelle. Le reste des vastes espaces, qui ont fait l'objet des revendications du Québec et du mécontentement des expropriés depuis bientôt dix ans, sera mis en valeur dans un processus dit de TDM (Transport, répartition et fabrication des marchandises) c'est-à-dire des systèmes d'entreposage, de répartition et de distribution du cargo et aussi un parc industriel visant à installer des manufacturiers exportateurs. N'oublions pas que Montréal est, par ordre de croissance du tonnage cargo, la 6e ville plus importante en Amérique du Nord.

Ainsi, en dehors de la zone opérationnelle proprement dite, construite et gérée par Ottawa, le Québec a un rôle de première importance à jouer et déjà l'Office de développement et de planification du Québec, de même que le ministère de l'Industrie et du Commerce se manifestent dans les études et les projets de développement et d'aménagement de toute la région aéroportuaire de Mirabel.

Le Québec verra aussi à compléter les systèmes de transport rapide entre Montréal et Mirabel.

Pour le moment, c'est naturellement l'aérogare qui frappe, ainsi que les cars transbordeurs, au prix de $400,000 l'unité, qui acheminent les voyageurs à l'avion garé sur les aires de stationnement.

C'est dans ce bel immeuble tout neuf que MM. Pierre Elliott Trudeau recevra cet avant-midi les 2,500 visiteurs pour l'inauguration de l'aéroport dont le fonctionnement ne commencera cependant que le 26 octobre.

Demain, dimanche, la journée sera réservée au public avec spectacle aérien, arrivée du Concorde, visite d'un Boeing 747 mixte d'Air Canada et visite des lieux.

Aujourd'hui, la cérémonie officielle débutera à 11h alors que les drapeaux du Canada, du Québec et des 17 pays dont les avions utiliseront Mirabel seront levés devant l'aérogare à 11h15, à la mezzanine, M. Trudeau prononcera l'allocution de circonstance avant de céder la parole au ministre fédéral des Transports, au maire de Montréal et à l'administrateur du Bureau d'aménagement du nouvel aéroport international de Montréal (Banaim).

A 11h45, le B-747 d'Air Canada se pose sur la piste avec à son bord, les présidents des sociétés aériennes qui utiliseront Mirabel.

Ce sont Air Canada, CP Air, Aer Lingus (Irlande), Aeroflot (URSS), Air France, Alitalia, British Airways, CSA (Tchécoslovaque), El Al, (Israël), Iberia (Espagne), KLM (Hollande) Lufthansa (Allemagne fédérale), Olympic (Grèce), SAS (Scandinavie), Swissair et TAP (Portugal).

On sait que Royal Air Maroc commencera sa liaison Montréal-New York-Casablanca à compter de novembre prochain et déjà son comptoir est installé à Mirabel.

A 15h, le Concorde, arrivant d'Ottawa, survolera l'aéroport et se posera à 15h15.

Dimanche, c'est journée publique. De 10h à 16 h, la population peut se rendre à Mirabel soit par l'autoroute 13 qu'on prend par la Trans-Canadienne à l'ouest de Dorval, soit par l'autoroute des Laurentides (15) jusqu'à la sortie 22 qui aboutit dans le complexe aéroportuaire situé à 2 milles de l'autoroute. Il y a aussi les routes secondaires qui relient Lachute, Sainte-Thérèse et Saint-Jérôme.

Mais on conseille fortement aux gens de prendre les autocars de la CTCUM, achetés spécialement pour desservir Mirabel et qui partent de la station BerriDemontigny. Il en coûte 5 depuis Montréal-centre pour se rendre à Mirabel et revenir. Des autobus partiront aussi de la station Henri-Bourassa.

Il y aura spectacles aériens à 11 h et 14 h 30. Avions militaires, hélicoptères et parachutistes évolueront chaque fois durant 45 minutes.

Le public aura accès au Boeing 747-Combi (cargo-passager) d'Air Canada. Il y aura aussi de nombreux kiosques d'exposition.

FORD suite de la page 3

les routes et dans les rues pour faire fondre la neige.

A Montréal, l'hiver dernier, 93,000 tonnes de sel ont été répandues dans les rues; 46,000 tonnes à Toronto, 25,000 tonnes à Ottawa.

Depuis décembre 1973, la compagnie Ford a utilisé divers revêtements pour protéger ces carrosseries, notamment les portes et les pare-chocs.

M. Johnson a fait remarquer que 98% des problèmes de corrosion des clients de Ford se produisent à l'est de Thunder Bay, dans des régions du pays où le taux d'humidité est très élevé l'hiver.

UNIONS

suite de la page 3

s'il est possible de s'engager dans une telle galère sans avoir obtenu au préalable de la part du gouvernement l'assurance d'une réforme fiscale.

M. Moreau insiste sur la nécessité d'obtenir une telle réforme, et il parle du "devoir des municipalités de se regrouper en puissance politique pour imposer au gouvernement l'obligation de considérer sérieusement les questions de financement des municipalités". Actuellement, dit-il, il est impensable que les municipalités puissent se financer sans avoir d'autres sources de revenus alors que les commissions scolaires occupent une bonne partie du champ d'imposition foncier.

C'est dans cet esprit que les congressistes étudieront au cours du week-end des sujets tels la fiscalité scolaire, le contrôle de l'évaluation foncière, la tarification des bureaux d'enregistrement, la rénovation cadastrale, la redistribution de la taxe de vente au prorata de la population, les modifications aux lois municipales, la normalisation de la comptabilité municipale, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Au cours de sa conférence de presse, M. Moreau a aussi abordé la question des fusions des municipalités. L'Union des conseils de comté est favorable à de telles fusions, même imposées, affirme le président, mais à la condition qu'on ne fasse pas en même temps disparaître les conseils de comté. Ceux-ci sont indispensables à la vitalité du monde rural, et ont été des communautés régionales avant le temps, selon M. Moreau. Il réclame que les villes des comtés ruraux fassent partie des conseils de comté pour que ceux-ci puissent s'attaquer à des problèmes tels la planification et la protection de l'environnement.

4 octobre

par la Presse Canadienne

Il y a 53 ans aujourd'hui — le 4 octobre 1922— une conflagration faisait 44 morts et pour $6 millions de dégâts dans la ville minière de Haileybury, dans le Nord de l'Ontario.

1965 — Le pape Paul VI lance un appel en faveur de la paix devant l'Assemblée générale des Nations-unies.

1963 — Libération de l'archevêque Beran de Prague après 14 ans d'emprisonnement.

1962 — Le gouvernement de M. Georges Pompidou est mis en minorité au Parlement.

1957 — Avec le lancement du Spoutnik, l'Union soviétique inaugure l'ère de la conquête spatiale.

1945 — Procès de Pierre Laval.

1940 — Rencontre du Brenner entre Hitler et Mussolini.

1910 — Le roi Manuel II du Portugal s'enfuit en Angleterre chassé par la révolution.

1824 — Proclamation de la république mexicaine.

DÉCÈS

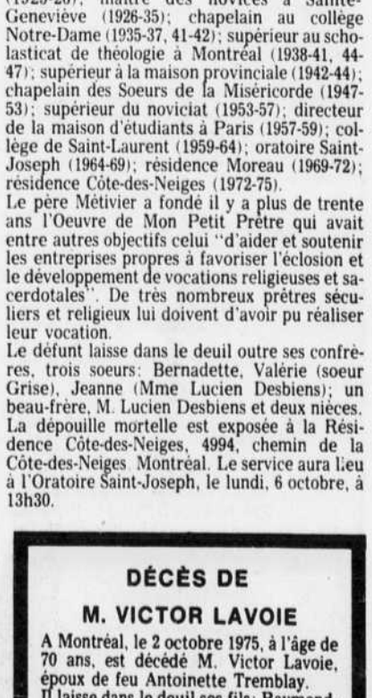
ASSELIN, Jean à Montréal, le 2 août 1975 à l'âge de 70 ans, est décédé, M. Jean Asselin (Ingénieur à la ville de Montréal), fils d'Olivar. Époux en 1ère noce de feue Marthe Bélanger et en 2e noce de Madeleine Beaudet. Il laisse dans le deuil un fils Claude, une belle-fille Gisella Rusch, 3 petits enfants, Jean, Christine et André, deux frères Pierre et Paul Asselin, ainsi que 2 beaux-frères M. Rrobert Guay et Georges Boucher. Les funérailles auront lieu le 6 courant. Le convoi funèbre partira du salon J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée No 5650 rue Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Dons à la Société Canadienne du Cancer. Exposé samedi à 7 hres p.m.

MITIVIER, R.P. Joseph, c.s.c. à Montréal, le 2 octobre 1975 à l'âge de 84 ans, est décédé, le Révérend Père Joseph Mitivier, religieux de la Congrégation de Ste-Croix. Les funérailles auront lieu lundi, le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la Résidence Côte-des-Neiges No 4994 chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal où le service sera célébré à 1.30 heures. Et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction Boudrias & Cormier Ltée.

REMERCIEMENTS

CHAGNON, Berthe — Mesdames Ouellette et Chagnon, ainsi que Mlle Chagnon remercient sincèrement les personnes qui leur ont témoigné leur condoléances lors du récent décès de leur soeur Berthe, infirmière licenciée.

DÉCÈS



du père Joseph Métivier, c.s.c.

Le pere Joseph Métivier, religieux de la congrégation de Sainte-Croix, est décédé, par suite d'une longue maladie, à la résidence Côte-des-Neiges, Montréal, le jeudi, 2 octobre 1975, à l'âge de 84 ans.

Né à Montréal le 28 juillet 1891 de Joseph Métivier et d'Albertine Sentenne, il fait ses études élémentaires à Lac Mégantic, secondaires au collège de Montréal (1905-07) et au collège de Saint-Laurent (1907-13) et théologiques au Séminaire de Québec (1914-18). Entré au noviciat le 15 août 1913, il y prononce ses voeux perpétuels le 22 août 1915 et reçoit l'ordination sacerdotale à Montréal le 29 juillet 1917.

Pendant plus de cinquante ans, le père Métivier a rempli d'importantes fonctions: rédacteur des Annales à l'Oratoire Saint-Joseph en 1918; supérieur au Séminaire Sainte-Croix (1919-25); supérieur au scolasticat de théologie à Québec (1925-26); maitre des novices à Sainte-Geneviève (1926-35); chapelain au collège Notre-Dame (1935-37, 41-42); supérieur au scholasticat de théologie à Montréal (1938-41, 44-47); supérieur à la maison provinciale (1942-44); chapelain des Soeurs de la Miséricorde (1947-53); supérieur du noviciat (1953-57); directeur de la maison d'étudiants à Paris (1957-59); collège de Saint-Laurent (1959-64); oratoire Saint-Joseph (1964-69); résidence Moreau (1969-72); résidence Côte-des-Neiges (1972-75).

Le père Métivier a fondé il y a plus de trente ans l'Oeuvre de Mon Petit Prêtre qui avait entre autres objectifs celui "d'aider et soutenir les entreprises propres à favoriser l'éclosion et le développement de vocations religieuses et sacerdotales". De très nombreux prêtres séculiers et religieux lui doivent d'avoir pu réaliser leur vocation.

Le défunt laisse dans le deuil outre ses confrères, trois soeurs: Bernadette, Valérie (soeur Grise), Jeanne (Mme Lucien Desbiens); un beau-frère, M. Lucien Desbiens et deux nièces. La dépouille mortelle est exposée à la Résidence Côte-des-Neiges, 4994, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal. Le service aura lieu à l'Oratoire Saint-Joseph, le lundi, 6 octobre, à 13h30.

suites de la première page

RAYMOND GARNEAU

"Le fait de s'inscrire à l'école anglaise devient presque un privilège pour ceux qui ont réussi le test. Parce que la norme générale est quand même l'école française, à l'exception de ceux qui sont de langue maternelle anglaise."

Le ministre ajoute même — ce qui surprendra certes ceux qui croyaient qu'il s'agissait d'enfants d'origine italienne — que "dans les 230 dont je parle dans ma lettre, il ne s'agit pas d'enfants de familles italiennes. Il s'agit de personnes, des Smith, des Gordon et des noms comme ceux-là, qui ont été identifiées par la commission scolaire comme étant des enfants de parents qui sont des anglophones de nationalité". Et il n'a pas l'intention d'envoyer des policiers pour vérifier la langue maternelle de ceux que l'on appelle les "autrement admissibles" dans le secteur anglophone.

"Le ministre peut toujours, note-t-il, s'il y a eu exagération à sa connaissance, imposer des tests linguistiques. Je pense qu'il faut vivre un peu avec le régime de confiance.

"Il ne faudrait pas qu'on vive le problème de l'Irlande du Nord ou encore ce qui se passe en Belgique, avec des chicanes de rues à tout bout de champ. Le Québec a toujours eu un passé de respect des citoyens de différentes cultures, de différentes langues. Si cet effort de francisation doit se faire, je pense qu'il doit se faire en respectant au moins la bonne foi des citoyens; autrement, autant pour les francophones que pour les autres communautés ethniques qui vivent avec nous depuis des générations, cela va créer des climats qui ni les francophones ni les autres espèrent ou croient utile d'avoir chez nous."

Si le problème survenu à Saint-Léonard se produisait ailleurs, M. Garneau prendrait la même attitude. S'il y a des raisons pour modifier le quota de base, "comme il y en avait d'excellentes et de valables à Jérôme-Le Royer, je ne vois pas pourquoi je n'agirais pas de la même façon".

Le ministre dit qu'il n'a pas augmenté le contingentement, et que s'il n'avait pas révisé le quota de base à la hausse, il n'aurait pas "respecté la lettre et l'esprit de la loi".

"Si je ne l'avais pas corrigée, cette année de base, j'ai la conviction que je n'aurais pas respecté l'esprit et la lettre de la loi et des règlements", répète-t-il en conclusion.

LA POLICE

Montréal. Enfin, M. Miron estime que la peine de mort devrait être réinstituée pour une période de cinq ans pour permettre d'analyser et mettre à l'épreuve les deux tendances dans le débat sur la peine capitale.

Les policiers ne cachent pas leur satisfaction à la constatation que ce sondage tend à prouver que leur image est excellente au sein de la population. De fait, 80% des répondants affirment avoir une "bonne opinion" de la façon dont ils s'occupent de l'ordre public. Seulement 11.8% ont une "mauvaise opinion", tandis que 8.5% refusent de se prononcer.

C'est en province que l'on retrouve le plus de gens ayant une bonne opinion du travail de la police (88%) tandis que dans la région de Montréal, ce pourcentage s'établit à 76.5%. Plus les gens sont jeunes et scolarisés, plus ils sont critiques envers les policiers.

De façon générale, les Québécois éprouvent un sentiment de sécurité (80%) plutôt qu'un sentiment de crainte (11.5%) quand ils pensent à la police. Et c'est en province que ce sentiment de sécurité est le plus fort (84.5%). A Montréal et Québec, il est de 80%. Seuls les jeunes de 18 à 25 ans éprouvent quelque peu un sentiment de crainte quand ils pensent à la police, mais ce pourcentage (12%) demeure marginal.

S'inspirant d'un sondage effectué par l'IQOP en France sur la sévérité des policiers, une question du sondage fait dire à 40% des répondants que la police n'est pas assez sévère envers les citoyens en général. Par contre, sur cette question, la majorité des étudiants (60%) estiment que la police se montre parfois dure, sans raison, envers eux. Les cols bleus ne sont pas d'accord avec les étudiants et ils pensent plutôt que la police ne fait pas de traitement "spécial" aux grévistes et étudiants. A cet égard, 36.8% des personnes interrogées ont endossé le grief exprimé par les étudiants. C'est envers les automobilistes que les Québécois (60%) souhaitent une plus grande sévérité des policiers.

Le sondage indique enfin que 69% des Québécois jugent que la justice n'est pas assez sévère. Assez paradoxalement, ce sont les étudiants et les ménagères qui se montrent, sur cette question, plus critiques.

LE BEL OISEAU

2 mars 1969, à Toulouse, et c'est lui qui, le 1er octobre 1969, a fait franchir le mur du son à cet avion.

C'est aussi lui qui, dimanche, décidera s'il convient de voler autour de Montréal avec le nez de l'avion en position descendue, ce qui en fait une singulière caractéristique aux atterrissages et décolages.

Quant à l'avion, le Concorde 02, il en sera à sa cinquième visite en Amérique. Le 26 septembre 1973 cet avion a réalisé la première traversée trans-atlantique entre Washington et Paris. Il a mis trois heures et 33 minutes. En février 74, il a été soumis à un vol par très grand froid. Il a rejoint le Pacifique par le grand nord et l'Alaska en moins de six heures depuis son départ de Paris.

Le 17 juin 1974, il vola de Boston à Paris, fit le plein d'essence à Paris et revint à Boston, le tout en sept heures et 28 minutes. Lors de cette envolée il dépassa à son retour de Paris un Boeing 747 qui était parti de Paris à l'heure où il était parti originellement de Boston.

Trois jours plus tôt, c'est ce même Concorde 02 qui a relié Boston et Miami en supersonique au-dessus de la mer en 90 minutes.

C'est encore lui qui, en octobre dernier, a été le premier Concorde à atterrir au Canada, à Gander, alors qu'il se rendait à San Francisco et Los Angeles.

Le Concorde mesure 203 pieds de longueur, a une hauteur de 37 pieds et une envergure d'aile de 83 pieds. Il peut soulever une charge de 400,000 livres en décollage avec ses quatre moteurs Rolls-Royce Olympus de plus de 38,000 livres de poussée chacun.

Il transporte 140 passagers à une vitesse de croisière de 1,400 milles à l'heure et à une altitude qui varie entre 50,000 et 60,000 pieds. Ce géant de l'air coûte un peu plus de $50 millions.

LES IRLANDES

Herrema a disparu alors qu'il se rendait à son bureau. Son automobile, sur laquelle se trouvait toujours la clé de contact, a été retrouvée à une centaine de mètres de son domicile. Des barrages ont été dressés dans la zone où s'est produit l'enlèvement, non loin de l'aéroport international de Shannon. La police recherche une automobile vert foncé, portant une plaque minéralogique de Dublin, aperçue près du domicile de M. Herrema avec quatre personnes à bord.

Kevin Mallon, dont les ravisseurs de M. Herrema exigent la libération, est un des chefs de l'aile "provisoire" de l'"I.R.A.; expert en explosifs, il serait responsable de plusieurs attentats à la bombe le long de la frontière avec l'Irlande du Nord.

Quant à Rose Dugdale, trente-quatre ans, elle est la fille d'un milliardaire anglais en rébellion contre ses parents et la société "bourgeoise". Elle a été condamnée en juin 1974 à neuf ans de prison pour recel de dix-neuf tableaux volés dans la résidence de campagne d'un richissime britannique par des militants républicains qui voulaient apparemment s'en servir à des fins de chantage.

Comme le demandaient les ravisseurs, Ferenka a accepté de fermer son usine pour vingt-quatre heures à partir de 8 h. aujourd'hui. L'usine, qui fabrique des cordes d'acier pour pneus, emploie 1.200 personnes.

L'ambassadeur des Pays-Bas à Dublin, M. Felix Van Raalte, a été reçu hier après-midi au ministère des Affaires étrangères pour y être informé de l'enquête de la police.

M. Herrema dirigeait l'usine Ferenka depuis septembre 1973. Il est marié et père de quatre enfants. Les deux aînés sont à l'université aux Pays-Bas, les deux plus jeunes vont à l'école à Limerick, en Irlande. C'est l'un d'eux qui a retrouvé la voiture de son père. Outre la clé de contact, le porte-documents de M. Herrema s'y trouvait également.

LA TURQUIE

sécurité avec la Turquie dans le cadre de l'Alliance occidentale;

— effort important pour encourager une reprise des négociations sur Chypre. Les Etats-Unis sont prêts à assumer tout rôle que les parties en présence, les gouvernements turc, grec et chypriote, souhaiteraient;

— l'administration américaine compte agir en coopération avec les organisations humanitaires internationales appropriées pour tenter de venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées à Chypre.

Le gouvernement américain va accroître son soutien au "gouvernement démocratique de Grèce", afin d'aider ce pays à surmonter ses problèmes économiques et ses problèmes de sécurité.

Toutefois, M. Bulent Ecevit, président du Parti républicain du peuple (social-démocrate), a violemment critiqué la décision du Congrès américain:

"Les Etats-Unis vont nous livrer des armes que nous avons déjà payées, et en plus ils contrôleront non seulement la façon dont nous utiliserons ces armes, mais aussi ce que cultivera l'agriculteur turc", a déclaré M. Ecevit.

M. Ecevit faisait ainsi allusion à l'amendement apporté à la décision américaine, demandant un contrôle sur la culture du pavot en Turquie.

"Il est évident que le gouvernement ne peut pas ne pas regretter" la décision du Congrès américain, déclare en outre un communiqué publié par le gouvernement grec.

Ce communiqué ajoute qu'"il est naturel pour la Grèce d'attendre de ceux qui étaient partisans de cette reprise, et ils étaient nombreux, qu'ils cherchent au moins à faciliter la découverte d'une solution juste de la question chypriote".

BLOC-NOTES

suite de la page 4

preuve auront été réunis.

On serait ainsi tenté, après avoir déploré l'ampleur de cette tragédie et compati au sort des familles cruellement touchées, d'en rester là pour l'instant et d'attendre les conclusions des enquêtes en cours.

Mais d'autres personnes, immédiatement impliquées dans ce drame, ont parlé depuis 48 heures. Le témoignage de M. Paul Chabot, président du Syndicat des 600 travailleurs de la CIL de McMasterville, est à ce point accablant que l'on s'étonne qu'il accepte de faire partie de la commission d'enquête, sur le même pied que les délégués de la compagnie. S'il est vrai, comme l'affirme M. Chabot, que "la sécurité, ils s'en foutent pas mal" à la CIL et que seule la production les intéresse, le président du Syndicat devrait se présenter à la barre des accusateurs ou des témoins à charge, et non pas prendre place sur le banc des enquêteurs. Il devra venir expliquer à ceux-ci et au commissaire aux incendies que "les travailleurs ne sont pas avertis des dangers qu'ils courent" dans l'accomplissement des opérations délicates qui leur sont confiées. "On vient de s'apercevoir, a encore dit M. Chabot, que l'on travaille sur un volcan."

De même, les spécialistes de la CSN, la plus sensibilisée des centrales aux problèmes de la sécurité au travail, devront établir des liens susceptibles d'éclairer les enquêteurs entre des accidents survenus dans le passé dans d'autres établissements de la compagnie et celui de mercredi soir. De même, les représentants de la Saint-Jean-Baptiste, lorsqu'ils affirment que la CIL a refusé d'adopter des mesures de sécurité destinées à protéger ses employés au Québec, ont sans doute des preuves et des faits à présenter. Et si ces accusations n'étaient pas retenues, il faudrait encore examiner de très près la déclaration faite jeudi par M. Alex Quenneville, directeur de l'usine, selon laquelle les ouvriers étaient régulièrement invités à accélérer les cadences de production d'un explosif très en demande, M. Quenneville précise toutefois que les consignes de "speed-up" n'ont jamais porté atteinte aux normes de sécurité. Il reste à le déterminer. Rien n'est encore prouvé. Mais pour élucider complètement le mystère, les enquêteurs devront se pencher sérieusement sur les faits que peuvent révéler les déclarations entendues depuis deux jours.

Le rapport de conciliation aux Postes ne sera déposé que mardi

par Michel Guénard

OTTAWA — Ce n'est que mardi prochain que le président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, M. Jacob Finkelman, déposera le rapport du bureau de conciliation qui a examiné le différend qui oppose le Syndicat des postiers du Canada au ministère des Postes.

Il semble que des retards dans la traduction anglaise du rapport du bureau de conciliation soient à l'origine de ce nouveau délai qui n'a fait qu'exaspérer un peu plus l'exécutif du Syndicat des postiers. Quoi qu'il en soit, le comité de négociation des postiers se réunira au cours du week-end, afin d'analyser le contenu du document et faire des recommandations à leur 23,000 membres.

Légalement, les postiers ont droit de grève sept jours après la remise du rapport du bureau de conciliation au juge Finkelman. Est-ce à dire que le Syndicat déclenchera la grève le 11 octobre prochain, un samedi, ou attendra-t-il à la mi-octobre, sept jours après la divulgation publique du rapport du juge Moisan?

Hier, au siège social des postiers on était plutôt d'avis que le droit de grève était acquis pour le 11 du mois.

Rappelons que le 24 juillet dernier, le juge Jean Moisan, nommé la veille à la Cour supérieure du Québec, faisait l'unanimité autour de sa personne pour présider un bureau de conciliation où siégeaient l'avocat gaspésien Irving Gaul (partie syndicale) et l'avocat montréalais Guy Dancosse (partie patronale).

Selon des informations obtenues de sources autorisées, le rapport du juge Moisan épouserait une ligne médiane entre les demandes salariales exprimées par la partie syndicale (une hausse de $3.26 de l'heure pour un contrat d'un an) et l'offre patronale (un réajustement salarial en escalier de $1.15 réparti sur 30 mois avec indexation au coût de la vie au cours des 18 derniers mois du contrat) du ministère des Postes qui est calquée sur l'entente conclue avec les facteurs.

Il semble donc que c'est seulement au chapitre des salaires que chacun des membres du bureau de conciliation fait bande à part. Au sujet du nom moins litigieux problème de l'automatisation dans le tri du courrier et les fonctions connexes, le juge Moisan propose une solution "audacieuse" à laquelle se ralie d'emblée la partie syndicale.

Le rapport minoritaire de M. Dancosse se montre moins enthousiaste avec la solution du juge Moisan. Par contre les trois experts en relation de travail tombent parfaitement d'accord pour suggérer une refonte de la procédure de griefs afin d'éliminer certaines tracasseries superflues aux yeux de tous.

Enfin, la question de savoir si une mentalité de sergent-major règne aux Postes sera élucidée par le biais de la mise-surpied d'une commission d'étude qui se penchera sur la dotation en personnel des différents bureaux de poste au Canada.

Ces experts, dont les travaux seront largement ouverts aux commentaires et suggestions des deux parties, devront faire connaître le fruit de leur recherche d'ici dix mois. Trois grands points retiendront leur attention: l'emploi des occasionnels, l'utilisation des employés en temps supplémentaire et temps partiel, les problèmes liés à la classification des fonctions dans un bureau de poste.

la météo

Les températures à l'ouest seront passablement sous les normales saisonnières. Les conditions s'amélioreront cependant, dimanche, avec du soleil sur presque toute la province et des températures à nouveau près des températures saisonnières.

Régions de Chibougamau de l'Abitibi: plutôt nuageux; maximum: 8.

Aperçu pour dimanche: beau et plus chaud.

•

Régions de l'Outaouais de Montréal des Cantons de l'est: venteux par moments et généralement ensoleillé; maximum: 12.

Aperçu pour dimanche: ensoleillé et températures saisonnières.

•

Régions de Québec Trois-Rivières, du Lac St-Jean: venteux et plutôt ensoleillé; maximum 9.

Aperçu pour dimanche: ensoleillé et températures saisonnières.

•

Régions de Baie Comeau de Sept-Îles, de Rimouski, de la Gaspésie: dégagement graduel et venteux; maximum: 16.

Aperçu pour dimanche: beau et plus chaud.

DÉCÈS DE M. VICTOR LAVOIE

A Montréal, le 2 octobre 1975, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Victor Lavoie, époux de feu Antoinette Tremblay.

Il laisse dans le deuil ses fils; Raymond-Marie, Bernard curé de Notre-Dame-de-la-Garde à Longueuil, Maurice, André, sa fille Mme Thérèse Davis, ses belles-filles, ses frères, ses beaux-frères, ses belles-soeurs, de nombreux neveux et nièces ainsi que plusieurs petits-enfants.

Les funérailles auront lieu lundi, le 6 octobre. Le convoi funèbre partira du Salon E. Darche & Fils, 505 Boul. Curé-Poirier à Longueuil, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de St-Georges de Longueuil.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le Québec est français

L'immigrant devra accepter les règles du jeu (Castonguay)

QUEBEC (PC) — L'ex-ministre des Affaires sociales du Québec, M. Claude Castonguay, estime que les immigrants, qui refusent de faire éduquer leurs enfants en français, doivent changer de province.

Dans une entrevue accordée, jeudi, au quotidien québécois Le Soleil' M. Castonguay affirme que les immigrants vivant au Québec doivent "accepter les règles du jeu".

"Or, précise-t-il, les règles du jeu, c'est que le Québec est majoritairement de langue française et que s'ils veulent venir ici, c'est comme cela que ça marche."

M. Castonguay soutient toutefois que la situation est différente pour les anglophones déjà établis au Québec et qu'en conséquence, ils doivent pouvoir continuer d'avoir accès au secteur anglophone.

L'ancien ministre estime que des règles trop rigides de contingentement, appliquées à la minorité anglophone de la province, "ne sont pas de nature à améliorer le climat".

Sur le contenu même de la loi 22, qui fait notamment du français la seule langue officielle au Québec, M. Castonguay note qu'il y a contradiction entre les tests d'aptitude et la règle du contingentement.

D'autre part, il souligne que les transferts du secteur francophone au secteur anglophone d'éducation continuent de s'effectuer.

Repenser le système en fonction de l'enfant, disent les principaux

par Pierre S. Pettigrew

La Fédération des principaux a rendu publiques, hier, les conclusions du colloque provincial des principaux d'écoles élémentaires du Québec, tenu à Montréal, en avril dernier.

Une copie du rapport Coprel, qui contient 33 recommandations, a été remise par M. Gill Robert, président de la Fédération des principaux, à M. Hubert Lavigne, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

On se souvient que les 2,000 principaux du Québec avaient participé à quelque deux cents colloques locaux ou régionaux en préparation à ces assises provinciales qui portaient sur les objectifs actuels de l'école élémentaire, sur la supervision scolaire, les styles de gestion, la formation et le perfectionnement des principaux.

La note dominante qui se dégage de l'ensemble des recommandations du rapport Coprel, c'est que le système scolaire doit bâtir ses structures de façon à fournir à chaque enfant les services dont il a besoin pour s'épanouir. "Tout le système doit être repensé en fonction de l'épanouissement de l'enfant", a expliqué M. Gill Robert.

Entre autres recommandations, les principaux préconisent que les objectifs de l'école élémentaire actuelle soient redéfinis et actualisés, que l'introduction de spécialistes à l'élémentaire n'ait pas pour effet d'augmenter la tâche des enseignants réguliers, et qu'une évaluation provinciale soit faite du rôle et du fonctionnement des comités d'écoles.

De plus, le rapport soutient que les structures actuelles des commissions scolaires n'accordent pas aux principaux d'écoles les ressources humaines suffisantes pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de pédagogue et d'administrateur.

Concrètement, les principaux d'écoles élémentaires demandent que les services professionnels (psychopédagogue, travailleur social, orthopédagogue etc.) soient plus nombreux et mieux intégrés à l'école, et que les services techniques et administratifs (secrétaire, agent d'administration, bibliothécaire) soient davantage élaborés.

Ils souhaitent que la norme en personnel d'encadrement, de soutien et de direction des écoles ne soit plus déterminée uniquement à partir du nombre d'élèves, mais plutôt en fonction du type d'école et des besoins spécifiques de la clientèle scolaire.

Les principaux voudraient voir le rôle des conseillers pédagogiques dans un milieu donné, repensé dans le sens d'une plus grande concertation avec l'école et sous l'autorité du principal.

Quant au perfectionnement, les principaux demandent que l'éventail des moyens soient élargi afin de rejoindre l'ensemble des principaux de l'élémentaire et non seulement ceux des grands centres.

Ils demandent de plus que le perfectionnement soit inclus dans la tâche du principal de façon que les principaux en exercice bénéficient des sessions de perfectionnement à temps partiel ou à temps plein.

Enfin, les principaux demandent que le statut du principal soit juridiquement reconnu et que la politique administrative et salariale du MEQ définisse davantage le rôle, les responsabilités et les fonctions du principal, en regard de la décentralisation.

Quant à la gestion, les principaux réclament que dans chaque commission scolaire, une table de gestion efficace soit formée de façon que les principaux puissent participer à l'élaboration de politiques de la commission qui tiendront davantage compte des besoins de l'école.

M. Gill Robert considère que l'école élémentaire doit être une priorité du MEQ pour les dix prochaines années, car elle a été bien négligée depuis 1960. La réforme scolaire engagée au Québec au début des années 1960 a placé l'école élémentaire au troisième rang des préoccupations du ministère de l'Education, après les écoles polyvalentes et les cégeps.

M. Robert souhaite aussi que l'organisation et le fonctionnement de l'école élémentaire, trop bureaucratisés lors du regroupement des commissions scolaires, reviennent à plus de réalisme.

Une réaction officielle de la Fédération des commissions scolaires devrait être exprimé lors du congrès de cette dernière les 23, 24 et 25 octobre prochains, a dit M. Lavigne.

Une copie du rapport Coprel sera officiellement remis au M.E.Q. lundi.

$40 millions pour la caisse de la Commission canadienne du lait

OTTAWA (par Michel Guénard) — Le gouvernement fédéral financera jusqu'à concurrence de $40 millions par année la nouvelle caisse de compensation administrée par la Commission canadienne du lait. Cette ligne de crédit a aussitôt permis à la CCL de réduire de 90 à 65 cents le montant retenu par elle sur chaque cent livres de lait livré à l'usine par un producteur canadien.

Selon le vice-président de la CCL, M. Jules Thibaudeau, cette nouvelle politique s'inscrit dans un plan quinquennal de commercialisation du lait en poudre sur les marchés mondiaux. On sait que cette retenue financière prélevée par les agents provinciaux de la Commission a comme fonction première de combler le manque à recevoir qu'encourt la CCL lorsqu'elle écoule sur les marchés mondiaux à un prix de 25 cents la livre un produit qui lui en coûte 64 cents.

L'an dernier, le Canada a vendu à l'étranger quelque 129 millions de livres de lait en poudre pour une valeur marchande de $55.3 millions. Au cours des derniers six mois, le prix affiché sur les marchés mondiaux s'est littéralement effondré, passant de $1,000 la tonne métrique à un niveau aussi bas que $580 actuellement.

Puisque ce sont les agriculteurs canadiens eux-mêmes qui financent l'écart de prix entre le marché canadien et les marchés internationaux, il s'en suit que le taux de retenue par cent livres de lait épouse sensiblement les mêmes variations que le prix international.

De 10 cents qu'il était en 1973, ce taux est passé de 15 à 45 cents en avril 1975 puis a doublé à 90 cents en juillet. Si l'ancienne méthode de calcul de la CCL avait prévalu, les commissaires auraient simplement divisé le déficit extérieur de notre commerce de lait par les quantités livrées à l'usine.

Le déboulé des prix internationaux acculerait les producteurs laitiers à verser plus $1 par cent livres de lait pour que la CCL puisse continuer à écouler le lait en poudre canadien. La nouvelle approche retenue par le gouvernement fédéral consiste à "étaler dans le temps" les lourds déficits par le biais d'emprunts à la caisse de compensation de la CCL.

Par le jeu des vases communicants, elle pourra, une fois les prix raffermis sur les marchés internationaux, rembourser le gouvernement à même les argents versés par les agriculteurs. En somme peu importe les oscillations du prix du marché du lait en poudre, le nouveau seuil de 65 cents ne variera que très légèrement dans le temps.

L'annonce de la nouvelle politique de la CCL n'a pas eu l'heur de plaire à la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec qui se disait, hier, extrêmement déçue puisque "aucune des solutions avancées pour alléger le fardeau des producteurs ne s'est avérée satisfaisante" aux yeux de la Commission.

Le président de la Fédération, M. Pierre Saint-Martin, a rappelé que le seuil de la retenue fixé à 65 cents était nettement trop haut et qu'il représentait une ponction monétaire évaluée à plus de $65 millions pour les agriculteurs canadiens. On sait que les organismes agricoles demandaient que la retenue de base soit ramenée de 90 à 35 cents pour chaque cent livres de lait.

M. Saint-Martin dit aussi craindre qu'une réduction de 5% des quotas sur la production de lait industriel n'entraîne une réduction automatique de 10 cents des subsides versés des producteurs par la CCL. Ceux-ci atteignent actuellement $2.66 les 100 livres, soit 24% du prix de soutien.

Bref, le président de la Fédération a fait montre d'un désaccord profond en regard des agissements de la Commission et a dit devoir convoquer d'ici deux semaines les instances intéressées de l'Union des producteurs agricoles, afin de faire le point et de décider des mesures à prendre pour infléchir la décision du gouvernement fédéral.

Un Saint-Léonard à rebours à Sept-Iles

SEPT-ILES (PC) — Depuis quelques jours, plusieurs des parents de 305 étudiants francophones fréquentant les écoles anglophones de cette ville, manifestent leur inquiétude aux autorités scolaires.

Ces parents craignent qu'ils ne soient prochainement "forcés" de placer leurs enfants dans les institutions de langue française si les autorités décident d'appliquer rigoureusement les prescriptions de la loi 22 qui fait du français la langue officielle du Québec et obligent les enfants francophones à suivre l'enseignement dans leur langue maternelle.

A la Commission scolaire, on souligne que, depuis mercredi, on reçoit des dizaines d'appels téléphoniques de parents inquiets. Certains parents offrent même de payer leurs taxes scolaires en double, soit aux deux commissions scolaires, pour que leurs enfants puissent continuer à recevoir un enseignement en anglais.

La Commission scolaire francophone a, de plus, révélé qu'elle avait demandé à la Protestant School Board of the Greater Seven Islands de lui fournir la liste des élèves inscrits dans ses écoles. Elle a aussi prié le ministère de l'Éducation de déléguer des représentants de la Commission de surveillance de la langue d'enseignement auprès de la commission scolaire protestante afin de s'assurer que l'article de la loi 27 sur la confessionnalité soit respecté.

L'inquiétude des parents a commencé à se propager après que le quotidien Le Soleil eut, plus tôt cette semaine, annoncé que quelques centaines d'étudiants, majoritairement francophones, s'étaient inscrits, en septembre, dans les écoles de langue anglaise de Sept-Iles.

Il semble que ce soit surtout le désir d'avoir des enfants bilingues qui ait poussé ces parents à les diriger vers les écoles de langue anglaise.

Aussi précoce que l'oiseau du matin:

"Commandez vos cartes personnelles pour Noël chez Birks dès maintenant"

Vous serez heureux de l'avoir fait.

BIRKS
JOAILLIERS
Carré Phillips seulement
2e étage

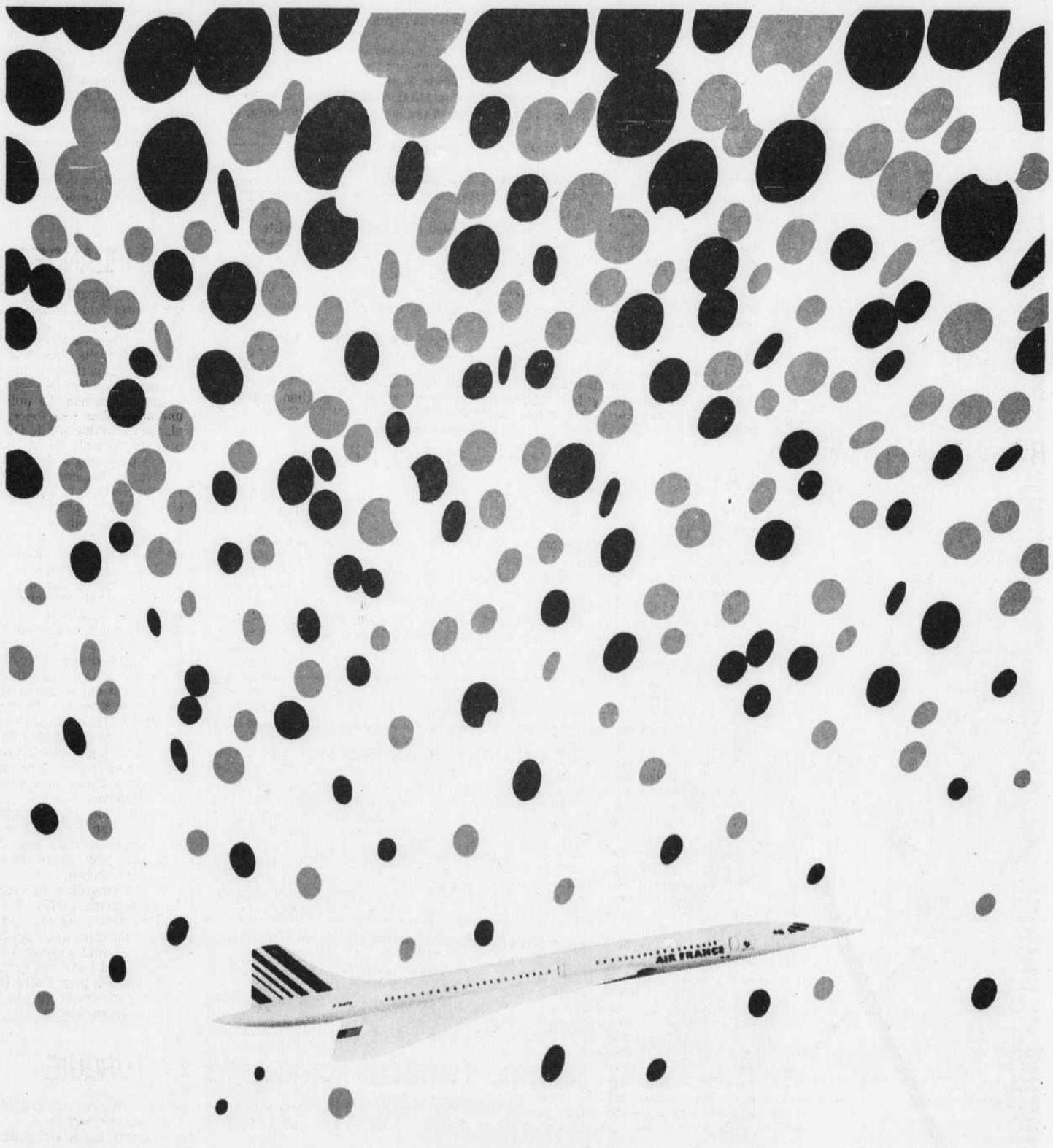


Ils exigent d'être payés pour un congé forcé

Les travailleurs de la construction affiliés à la CSN dans la région des Laurentides ont réclamé hier une compensation intégrale pour la perte de salaire encourue par leurs collègues du chantier de Mirabel, en congé forcé à l'occasion des fêtes d'inauguration du nouvel aéroport.

Selon le président de la CSN-Construction des Laurentides, M. Gilles Courtemanche, cette mise-à-pied temporaire illustre bien à quel point les travailleurs "sont les éternels grands oubliés de ces projets d'envergure".

Bientôt



NOTRE 25e ANNIVERSAIRE AU CANADA
CONCORDE
AVEC L'OUVERTURE DE
MIRABEL

AIR FRANCE

Montréal ◦ Paris depuis le 5 octobre 1950

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir ne rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 9

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE MENAGERE, devant s'occuper jeune enfant (10 mois) installation prochaine dans nouvelle maison Ile Bizard. Conditions et salaire à discuter. Tél.: 769-3221 ou 376-1736 8-10-75

MERE DE FAMILLE, récemment veuve de professionnel, demande une aide ménagère bilingue et expérimentée pour garder et prendre soin de deux garçon âgés de 8 et 4 ans dans une petite famille, 65 milles à l'est de Thunderbay, maison très confortable et toutes commodités modernes, travail permanent, références demandées. Faites votre demande en écrivant à Mme E. Gallivan, 369, avenue Melville, Westmount, Qué. 6-10175

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.).

ALIMENTATION

DES POMMES . . .
A PERTE DE VUE . . .
(à vendre)
A seulement 20 minutes du centre-ville.
Choix de 7 sortes de pommes de qualité excellente.
Vous les cueillez vous-même.
Pour information:
658-4085
6-10-75

AMEUBLEMENT À VENDRE

MOBILIER de chambre à coucher acajou, lit double, lit d'hôpital, valise. Tél: 272-1394 6-10-75

BAHUT-BAR, table à café, table de coin, en chêne massif sculpté, style espagnol, fabrication Rougier — prix à discuter. Aussi 2 lampes importées d'Espagne. Tél: 259-1533 4-10-75

AMEUBLEMENT À VENDRE

PARTICULIER vend chambre à coucher, toute sculptée, style provincial français, type Louis XV. Couleur ivoire et or. Comprenant grande commode 6'8" avec miroirs chiffonnier 6 tiroirs, 2 tables de nuit et tête de lit. Tél.: entre 4 et 6h. p.m. à 482-3995. 6-10-75

ANIMAUX À VENDRE

AFGHANS, 4 mois, lignée de champions. $300. Elevage Ladoguerie. Tél.: 473-8423. 1-11-75

ANTIQUITES A VENDRE

ARMOIRE EN PIN, table à traverses, miroirs, rouet à trème, boîte à bois, cruche, dévidoir, huche à pain. A prix d'aubaine. Particulier. Tél.: 687-2861. 6-10-75

ANTIQUITÉS À VENDRE

VENTE D'ANTIQUITÉS
de 5% à 20%
Du 19 sept. au 4 oct.
LA CARRIOLE
1752 ouest, Notre-Dame, Montréal.
1011, route 2 (138) St-Barthélémy, Comté Berthier.
6-10-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT
Magnifique cottage, 8 pièces, 2½ salles de bains, foyer naturel, 4 chambres, chauffage électrique, beau jardin avec patio. **Arthur Talbot 672-6450, soir et fin de semaine 672-5396.**
MONTREAL TRUST
Courtiers
6-10-75

PLACE BOIS-DE-COULONGES
Aussi bien que Terrasse Maisonneuve, bungalow de luxe, 10 pièces, piscine chauffée Val-Mar, air climatisé central, garage double. Gisèle Meilleur 351-0353 ou 354-0360.
TRUST ROYAL
Courtiers
6-10-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE - PROPRIÉTÉS À VENDRE - PROPRIÉTÉS À VENDRE - PROPRIÉTÉS À VENDRE

En voici quelques-unes. Le Trust Royal en offre des centaines d'autres.

Vous cherchez une maison? Quel que soit le quartier, quel que soit le style qui vous intéresse, le Trust Royal a sûrement ce qu'il vous faut. Nous sommes le plus important courtier en immeubles au Canada, donc nous avons un très large choix de maisons et un personnel compétent, digne de votre confiance.

ST-HILAIRE
Magnifique bungalow, 4 chambres à coucher, cuisine, salle à diner. Salle familiale avec foyer. Garage double. Terrain boisé avec arbres matures, vue de Mont St-Hilaire. Prix $49,800. Occupation immédiate. **Jean-Yves Emond 467-6591 - 467-9362.**

Vaste, impeccable, charmant! Tout ce que vous désirez - Salle à dîner, foyer dans grande salle familiale, 4 chambres, garage, grand terrain. Prix $49,500. Une aubaine, M.L.S. **Thérèse Desmarais 467-6461 - 467-9362.**

ST-HUBERT
Duplex 2 x 5½ pièces, très bien situé avec balance d'hypothèque à taux fixe, occupation à discuter. EXL **Marcel Côté 672-6198 ou 672-0235.**

LAPRAIRIE
Chemin St-Jean, Terrain environ 17 arpents - Idéal pour centre d'achats ou concessionnaire automobile - MLS - **A. Pothier 276-0729 ou 651-4900.**

STE-JULIE
Dans le Domaine des Hauts Bois. La tranquillité vous l'aurez, si vous louez ce joli bungalow avec foyer pour seulement $425. par mois. 12,000 p.c. de terrain boisé. MLS. **Andrée Gratton 655-8685 ou 655-0475 ou 651-4900.**

CHOMEDEY
Bungalow détaché en brique - 3 chambres à coucher - Salle de séjour - $29,500. incluant poêle, réfrigérateur - M.L.S. - **Mme Joan Bares 681-9873, 688-8855.**

AUTEUIL
Bungalow Ranch-Pierre et Brique - 6 pièces - 3 chambres à coucher - Très bien paysager - $32,000. - EXCL. **Hélène Love 688-8855, 689-5389.**

DUVERNAY
"Près du Centre de la Nature"
TRÈS BEAU cottage vraiment impeccable - 5 pièces - 3 chambres - Très belle décoration - Terrain très bien paysager - Prix $32,500. - MLS - **Jacques Proulx 667-5261 ou 661-3556.**

Bungalow de brique avec garage - Situé sur rue tranquille - Près du Pont Papineau - Foyer au salon - 4 chambres à coucher - Chauffage électrique - **Mariette Bruyère 667-5261 ou 663-3703.**

OUTREMONT EN HAUT
"Luxueux cottage détaché"
Chauffage électrique. Den. Dînette. 5 chambres. Bibliothèque. "Powder-Room". Salle familiale avec foyer et porte au jardin. Garage double. Exclusif. **E. Brodeur 735-2681 ou 342-3548.**

VILLE MONT-ROYAL
"Terrain commercial disponible"
17,683.75 pieds carrés d'un important terrain commercial disponible sur Chemin Bates. Appelez **Susan Frankel Dean : 484-9591 ou 484-1172.**

N.D.G.
"Maison de ville"
Impeccable, 4 chambres, boiseries chêne, "powder-room" au rez-de-chaussée. Garage. Jardin. Co-exc. **Marie Desforges, 484-2465 ou 487-3400.**

NOUVEAU ROSEMONT
Duplex semi détaché 2 (5½) coin de rue, sous-sol fini bar, garage. **Gisèle Meilleur : 354-0360, 351-0153.**

POINTE AUX TREMBLES
Magnifique bungalow, pierre et brique 1968, coin de rue secteur très résidentiel. Excl. **Paul Mondor 354-0360, 256-9370.**

CARTIERVILLE
Split-level détaché, 9 pièces, 4 chambres à coucher, 2½ salles de bains, sous-sol fini, hypothèque 10%, comptant $20,000.00. Exclusif **André Lebeau, 735-2681 ou 334-6973.**

PIERREFONDS
Modèle "Greendale"
Maison 2 étages, 4 chambres à coucher, salon, salle à manger, salle familiale, sous-sol fini, magnifique jardin, excellente condition. Appelez **Michelle Ménard 697-4575, 695-0640.**

MASCOUCHE
Bungalow aluminium - 5 pièces - 3 chambres - Terrain 19,840 pieds carrés - Arbres matures - Endroit tranquille - MLS - **L.P. Dupuis 876-8358 ou 277-3343.**

21 bureaux à votre service dans la région de Montréal:

Anjou	354-0360
Beaconsfield	697-1840
Beloeil	467-9362
Brossard	672-0235
Châteauguay	691-5955
Chomedey	688-8855
Côte St-Luc	484-1172
Dorval	636-9610
Duvernay	667-5261
Fairview	697-5710
Hudson	1-458-5365
ou direct	455-5749
Lasalle	363-5100
Laurentien	1-229-2957
ou direct	435-3443
Longueuil	651-4900
Montréal Ouest	487-3400
Roxboro	684-4746
Rue Saint-Hubert	274-9491
Ville Mont-Royal	735-2681
Westmount	932-1112
Commercial	
Cercle Décarie	735-2501
Commercial	
Centre-ville	876-2515
Siège Social	876-7698

Parce que plus de gens nous font confiance, nous pouvons faire plus pour chacun.

IMMEUBLES Trust Royal — L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Autres succursales au Québec: Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Knowlton, Hull, Saguenay-Lac Saint-Jean

Nous offrons le meilleur service de mutation du personnel au Canada

PLUS DE 100 BUREAUX D'UN BOUT À L'AUTRE DU PAYS.
courtier en immeuble

6-10-75

OTTERBURN PARK

Au pied du mont Saint-Hilaire, 20 milles de Montréal, zone résidentielle, maison spacieuse en briques et pierre, 9 grandes pièces, garage pour trois voitures, grand terrain boisé. **Téléphone 467-5584 ou 467-9645** à partir de lundi.
6-10-75

ST-LAMBERT

Magnifique cottage 8 pièces, 2½ salles de bains, foyer naturel, 4 chambres, chauffage électrique, beau jardin avec patio, **Arthur M. Talbot 672-6450, soir et fin de semaine 672-5396.**

ST-LAMBERT

Superbe cottage dans secteur de choix, 4 chambres, salle familiale avec foyer, salle à manger, magnifique terrain paysager. A voir. **Communiquer avec Huguette L. Godin 672-6450 ou 672-1839.**
MONTREAL TRUST
courtiers
6-10-75

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

LAPRAIRIE
Pour professionnel
Magnifique bungalow 9 pièces, foyer en marbre, tapis mur à mur. Garage double. Grand terrain 19,200 pieds carrés avec arbres matures. Maison impeccable. **Yves Quévillon 672-0321 ou 632-5767. M.L.S.**

CANDIAC
Maison de rêve !
Situé dans plus beau secteur de St-Lambert. Bungalow pierre impeccable, 6 grandes pièces, sous-sol complètement fini en pin noueux. Foyer, magnifique terrain. Idéal pour jeune exécutif. $67,500 **Richard Hinch 672-0321 ou 672-4170.** Exclusif.
6-10-75

OUVERT AUX VISITEURS
Samedi - dimanche
LAVAL
140 Promenade des Iles Havre des Iles
6 maisons modèles, à vendre, peu de comptant. Hypothèques à 90%. Taux inférieur. Occupation immédiate. Près centre-ville et Mirabel. Dans site enchanteur **"Havre des Iles".**
Inf.: **F. Copin - J. Charron - R. Touchette.**
866-6989
FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL.
courtiers
6-10-75

ST-JEAN, magnifique maison brique, garages, site splendide sur Richelieu, 20 minutes de Montréal. Tél: 845-6496 9-10-75

MAISON CANADIENNE: 125 ans, 11 pièces avec bas-côté, grange, isolation — plomberie — électricité refaites. Terrain 27,000 pieds carrés, 40 minutes du centre-ville, $30,000. Henryville. Fins de semaine 1-299-2841. 6-10-75

VIEILLE MAISON CANADIENNE, chaleureusement rénovée, poutres authentiques, foyer, chauffage électrique, meublée, site enchanteur. Rivière, bâtiments, garage. 150 arpents. St-Didace. $35,000. seulement. Tél: 1-835-2458. 6-10-75

ST-BRUNO: Bungalow de choix, immaculé, 3 chambres, salle familiale avec foyer, wet bar, bureau, garage. Un vrai bijou sur site boisé. Exceptionnel. A qui la chance? M.L.S. Laurette Dauphinais 653-2496 ou 653-4288. Montréal Trust Courtiers 6-10-75

ST-BRUNO, bungalow 3 chambres, grand terain paysagé, près écoles, centre d'achats, piscine 24' incluse. Prix réduit $35,500. Geneviève Renaud 653-2496 ou 653-8505. Montréal Trust Courtiers. 6-10-75

ST-BRUNO: Cottage de campagne rénové. En ville! Bardeaux de bois, 9 pièces, terrain arboré, à voir. Jean-Paul St-Pierre 653-2496. Montréal Trust Courtier. 5-10-75

ST-HILAIRE, split-level, construit 1975, 3 chambres, finition frêne, foyer, garage, terrain 11,000 p.c. Vue sur la campagne, $44,000. Tél: 464-2600. Pas d'agent. 6-10-75

CHATEAUGUAY: bungalow 60' x 30' brique et pierre, sous-sol fini avec foyer en pierre. Terrain paysager 93' x 125'. Tél: 691-3333 6-10-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CARTIERVILLE, bungalow 10 pièces, 3 salles de bains, hypothèque à 6¾%, prix $85,000. Pour rendez-vous Tél.: 525-1264, pas d'agent. 10-10-75

MONTREAL-NORD, Des Marguerites, résidence 12 pièces, salon, salle à manger, cuisine (aire ouverte), foyer, 4 chambres, salle de jeu, atelier-bureau, fenêtres panoramiques, tapis, piscine, stationnement double asphalté. Plusieurs extras. Libre 1er novembre. Valeur $65,000. Faut voir. Tél.: 321-5856. Pas d'agent. 7-10-75

ANTIQUITÉS

TABLE DE SALLE A DINER "Les Artisans du meuble québécois" 8 pieds de long par 4 pieds de large, $800. Tél: 653-4169. 9-10-75

APPARTEMENTS À LOUER

VILLE ST-Laurent: Appartement à sous-louer, grand 3 ½, luxueux. Piscine, sauna, garage, libre 1er décembre. Tél.: 384-3865, le soir 331-9480 6-10-75

ASSOCIÉS DEMANDÉS

ASSOCIÉ
Comptable ou administrateur de préférence, pour jeune compagnie oeuvrant dans le domaine de l'électronique. Capital requis: $6,500.
Écrire à: **DOSSIER 294, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, Qué.**
6-10-75

AUTOS À VENDRE

RENAULT 16, 1970, radio AM-FM, 7 pneus Michelin $600. ou meilleure offre. Tél.: 738-0404 10-10-75

RENAULT 12, 1972, prête pour l'hiver, parfaite mécanique, 38,000 milles. $900. Communiquer avec 523-8390 6-1075

PEUGEOT 504, 1970, 43,000 milles, pneus Michelin, carosserie petites réparations, moteur excellent. $600. ou meilleure offre. Tél.: 738-0404 10-10-75

AUTOS À VENDRE

PETITE VOITURE propre et en ordre, Toyota 1200, 1971, blanche et noire, 6 pneus neufs, hiver-été, $700. S'adresser 47, Vittel, Lorraine 625-6063. 6-10-75

AUTOS À VENDRE

VOLVO 1973
142 GL. Transmission Standard, overdrive, radio AM-FM, pneus radiaux, dégivreur arrière, 32,000 milles. Tél. 671-3112.
4-10-75

BUREAUX À LOUER

BUREAUX MODERNES Climatisés, près de la Place d'Armes, 3,000 pieds carrés, stationnement à proximité. $3.50 le pied. Tél: 849-8141 14-10-75

PLACE D'AFFAIRE, cause départ, site idéal, dans le Vieux Montréal, loyer peu dispendieux, disponible maintenant, espace 1,800 p.c. Pour information, communiquez le jour à 871-1707 11-10-75

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, flanc montagne, 5½, cheminée pierre, meubles Thibault, toit cathédrale, location: semaines (aussi saison-ski) Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-11-75

PIEDMONT: maison canadienne, saison de ski, site exceptionnel, ski de fond, 1 mille du Mont Olympia. 2 chambres à coucher, chauffage électrique. Tél.: semaine-jour 861-4013 ou fins de semaine: 1-227-2392. 6-10-75

VASTE CHALET isolé, montagne, accomode 28 personnes, neuf, chauffé électricité, foyer pierre, lac naturel privé, St-Jean de Matha. Location semaine, mois, saison. Tél.: 1-886-2022 7-10-75

CHALET SUISSE à louer, à 2 milles du Mont Orford, comprenant 3 chambres à coucher, salon et dinette, chauffage électrique, meublé au complet. Tél/ 256-8265, le soir seulement. 8-10-75

COLLECTIONS

COMMENCEZ UNE COLLECTION d'oeuvres d'art authentiques à des prix avantageux. Des gravures originales à tirage limité, signées et numérotées par des peintres québécois de renom. Pour recevoir une documentation: Arts 2000, C.P. 188, Côte-des-Neiges, Montréal. Tél: 271-9158 17-10-75

COLLECTION
des Prix Nobel de la Littérature
60 volumes en parfait état.
Aubaine: $275.
Tél: 659-0607
6-10-75

COLLECTIONS À VENDRE

COLLECTION: Pays et continents 9 volumes; Mille et une Nuits 8 volumes; Trésors inconnus 8 volumes. Aussi tableaux. Tél: 381-7755 7-10-75

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR donne cours particuliers en mathématiques et en physique, niveau secondaire et collégial. Prix raisonnable. Tél: 739-1833 6-10-75

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421. 6-10-75

ÉDUCATION

SPÉCIALISTE DIPLOMEE en éducation musicale, leçons privées - groupes, piano - flûte - rythmique; aussi: formation musicale des enfants d'âge pré-scolaire. Tél: 484-0524.(NDG) 6-10-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PLATRE, spécialité: réparation, plâtre décoratif, plafonds texture de tout genre. Estimation gratuite. Tél.: 352-5504 8-10-75

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 731-1031 soir. 1-11-75

BUREAUX À LOUER

Office Host®
LOUEZ UN BUREAU MEUBLÉ SANS RESPONSABILITÉ DE PERSONNEL, DE BAIL OU D'INVESTISSEMENT
Mlle C. Richard, 729-3218
Office Host Enrg.
1100 est, Crémazie
Montréal H2P 2X3
10-9-75

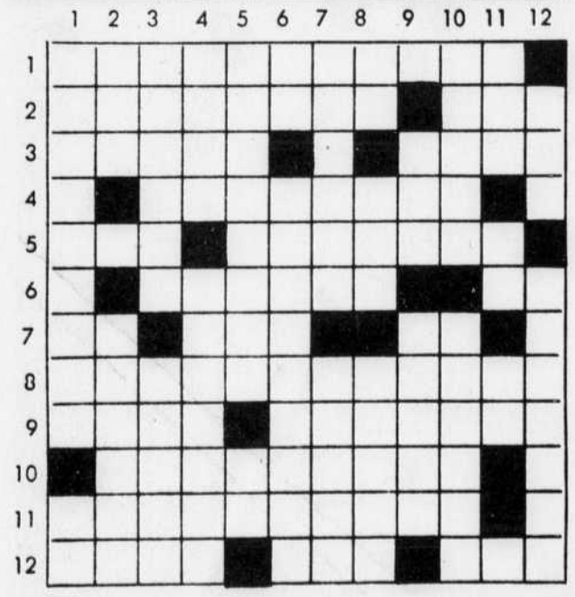
ÉDUCATION

Le Conseil des Écoles Séparées Catholiques d'Ottawa recquiert immédiatement des
ENSEIGNANTS DE FRANÇAIS
comme langue seconde aux écoles de langue anglaise.
Les candidats qualifiés sont priés de communiquer par écrit ou par téléphone avec:
l'Agent du Personnel
Personnel enseignant de langue anglaise
140 rue Cumberland
Ottawa, Ontario K1N 7G9
Tél: 1-613-237-5660,, poste 175
G.R. Moore
Surintendant des Écoles de langue anglaise
140, rue Cumberland
Ottawa, Ontario K1N 7G9

Le directeur général et secrétaire
Berchmans Kitt

Le Président
P. Kelly
8-10-75

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Transvestisme.
2—Relatif à l'automne. — Arme de jet portative.
3—Fait des stries sur. — Préfixe qui, placé devant le nom d'une unité, la multiplie par un milliard.
4—Se propager en rayonnant.
5—Pluie. —Cacheter.
6—Il commande. — Américium.
7—Sert à lier. — Joint la tête aux épaules. — Américium.
8—De façon nominale.
9—Classe, sélectionne. —Mouche d'un vert métallique.
10—Assurance.
11—Crierez, en parlant de la chouette.
12—Organe de la génération. — Epoque. — Orient.

Verticalement

1—Affaissement du sol. — Caesium.
2—Etat physiologique des animaux qui les pousse à rechercher l'accouplement. — Flambeau grossier.
3—Cour intérieure, dans les habitations romaines. — De façon plus convenable.
4—Percevoir par le moyen des yeux. — Usine spécialisé dans la fabrication de l'acier.
5—Mouvement d'un corps sortant d'un fluide dans lequel il était plongé. — Terre-Neuve.
6—Etain. — Qualité de ce qui convient au moment présent.
7—Etre lent à venir. — Boucher avec du lut.
8—Lui. — Terre entourée d'eau. — Nettoie.
9—Gelée des eaux. — Classe de composés organiques.
10—Premier officier municipal d'une ville. — Arbre.
11—Unité de travail. — Coups de baguette. — Nickel.
12—Pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer. — Inscrit maritime qui, à bord, a une fonction relative à la conduite et à l'entretien du navire.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	Z	E	N	I	T	H	A	L	■	E	P	I
2	I	M	A	G	E	■	P	I	G	N	O	N
3	E	P	I	N	E	T	T	E	■	F	U	T
4	U	R	N	E	■	A	I	G	R	I	R	A
5	T	U	E	■	O	R	T	E	I	L	■	C
6	E	N	■	A	■	T	U	■	S	E	N	T
7	■	T	A	L	M	U	D	I	Q	U	E	■
8	S	E	R	T	■	F	E	M	U	R	■	M
9	A	U	R	I	G	E	■	B	E	■	V	U
10	G	R	O	S	■	R	O	U	S	S	I	R
11	O	■	S	T	E	I	N	■	■	I	C	I
12	U	R	A	E	T	E	■	F	I	X	E	R

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

FEMMES DEMANDÉES

HVR Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Centre Hospitalier Maisonneuve-Rosemont
requiert les services
D'ÉTUDIANTES INFIRMIÈRES
en troisième année (finissantes)
pour des emplois à temps partier de jour, soir ou nuit, les fins de semaine.
Salaire avantageux est offert
Communiquer avec:
M. Nelson Doucet,
Hôpital Maisonneuve-Rosemont,
5415, Boul. l'Assomption,
Montréal
Tél: 254-8341, poste 592 ou 593
6-10-75

CENTRE HOSPITALIER MARIE-ENFANT
recherche une
SECRÉTAIRE
pour son service de psychologie
La candidate idéale aurait complété des études collégiales, travaillé dans un bureau ou un service de psychologues professionnels et/ou acquis de l'expérience en techniques secrétariales.
• Bonne connaissance de la langue française
• Désir de se perfectionner et aptitudes pour les relations humaines.
Pour rendez-vous veuillez communiquer avec le:
Service du Personnel
5200 est, rue Bélanger
Montréal
Tél: 374-1710
poste 159

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

TECHNICIEN (NE) EN RADIOGRAPHIE
Pour le Centre Hospitalier de Huntingdon et C.L.S.C. situé à Huntingdon.
S'adresser à:
Mme D. Hawley,
Centre Hospitalier de Huntingdon,
Huntingdon, Qué.
Tél: 1-264-6111
6-10-75

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER
est à la recherche de
PROFESSEUR EN DESSIN RECHNIQUE
Enseignement Professionnel
Entrée en fonction:
Immédiate
Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec:
M. Hubert Cousineau
Directeur
Polyvalente de Pierrefonds
626-9610
7-10-75

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER
est à la recherche d'un
BIBLIOTECHNICIEN
Le candidat doit posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles en bibliotechnique. Salaire: $130 à $212 selon l'expérience et les qualifications (en revision).
Entrée en fonction:
Immédiate
Les personnes intéressées sont priées de communiquer par téléphone au plus tard le 7 octobre avec:
M. Marcel Arsenault
Directeur des Services de l'enseignement
697-8466
7-10-75

Le comité pour la protection de la jeunesse

Un ombudsman pour les enfants maltraités

par Clément Trudel

Le Québec devient aujourd'hui la septième province à se doter d'un organisme agissant comme ombudsman de l'enfance maltraitée. En moyenne, on signale annuellement environ 2.000 cas d'enfants victimes de mauvais traitements, au Québec; ce sont les cas repérés, mais depuis que tout citoyen est à même d'atteindre, 24 heures par jour et sept jours par semaine le Comité pour la protection de la jeunesse, l'on s'attend à une augmentation de 25% dans le nombre de dossiers ouverts.

C'est simple. A Montréal on n'a qu'à faire le 873-5435 et partout au Québec, on peut contacter sans frais l'un des professionnels de ce comité multidisciplinaire: téléphone, 1 - 800 - 361-8854.

Le ministre québécois de la justice, M. Gérard-D. Lévesque et le président du nouveau comité, Me Jacques Tellier, entouré de la plupart de ses collaborateurs, ont dressé, hier, en conférence de presse une esquisse du cadre de fonctionnement et de la philosophie qui sous-tendent ce nouveau-né qui chevauche, on l'aura supposé, sur la justice et les affaires sociales.

Pour le ministre, la mise en route officielle de ce comité marque une "ouverture sociale". Il rassure la population: nul ne veut s'engager dans un encouragement à la délation pour la délation, mais il s'agit de s'attaquer à l'une des plaies que toute société civilisée juge inacceptable et qui crée des victimes impuissantes qui porteront des traces physiques ou psychiques.

Des 2,000 cas répertoriés à l'échelle du Québec, on calcule que 100 mèneront au décès de la jeune victime de mauvais traitements, tandis que plus de 40% de ces enfants souffriront toute leur vie des séquelles de mauvais traitements.

Pour Me Tellier, il existe fort peu de parents sadiques mais beaucoup de parents "mal pris" ou poussés à bout. Le mandat aide autant à ces adultes qu'aux enfants pris dans cet engrenage.

Il existe d'ailleurs des "parents anonymes" qui ont déjà été classifiés "parents abusifs" et qui peuvent servir de personnes-ressources, au même titre que d'anciens morphinomanes secourent des drogués, ou que des ex-alcooliques tentent de secourir les buveurs invétérés embrigadés dans les "alcooliques anonymes". Un groupe de parents anonymes est déjà à l'oeuvre dans les coulisses du Montreal Children's Hospital.

Dans quelle optique le comité interviendra-t-il? La loi prévoit qu'il peut formuler les recommandations appropriées ou, s'il croit à propos l'intervention de la Cour de bien-être social, il y aura référence à ce tribunal. Me Tellier insiste toutefois sur la "déjudiciarisation" des interventions; le sous-ministre Robert Normand confirme d'ailleurs cette orientation en déclarant qu'il faudra maintenir, autant que faire se peut, de bonnes relations avec les parents "maltraitants", préserver ou aider le milieu familial avant toutes choses.

Le comité et la Cour deviennent détenteurs exclusifs d'un fichier central "confidentiel". Ce qui ne signifie pas une chasse aux sorcières, non plus que l'instauration de services sociaux parallèles fait savoir le comité.

Un pédiatre, le Dr B. Méthot, soulignera que les parents abusifs ont comme caractéristique la mobilité: tantôt, ils iront à Sainte-Justine, tantôt au Montreal Children's et tenteront de morceler les bribes d'information...Le fichier aidera à repérer plus facilement le dossier du jeune s'il déménage de Montréal à Gaspé, par exemple. On entend également en faire un outil de recherche, puisque le comité a reçu mandat d'indentifier les causes les plus probables de ce phénomène et de le prévenir si possible.

"Toute personne, même liée par le secret professionnel, qui a des motifs raisonnables de croire qu'un enfant est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence, est tenue de signaler sans délai la situation au comité". La loi peut sévir contre toute personne visée par ce paragraphe et qui omettrait d'informer le comité d'un cas d'enfant maltraité.

Aux termes de la loi, l'enfant peut avoir de un jour à 18 ans, quoique les données disponibles pour l'ensemble des Etats-Unis et du Canada, selon la travailleuse sociale Margaret Ann Smith, indiquent le plus souvent une victime qui a moins de cinq ans.

Les relevés déjà faits indiquent que l'absence de cas signalés dans telle région n'est pas nécessairement synonyme de mauvais traitements inexistants et peut pousser le comité à rechercher les moyens de mieux rejoindre les milieux susceptibles de générer une "enfance maltraitée".

La conférence d'hier a établi que les quasi-dossiers médicaux ouverts par le Comité pour la protection de la jeunesse déplacent tout simplement le sceau de la confidentialité, ils ne la suppriment pas. Ainsi, le secret passe d'un professionnel à un autre à un autre mais jamais un parent abusif ne saura qui a signalé la chose au comité.

Toute dénonciation faite de bonne foi s'accompagne d'une immunité contre toute poursuite en vertu du Code civil. Il n'en va pas de même d'une dénonciation futile ou malicieuse, qui ouvrirait la voie à des recours de la part des parents ainsi dénoncés sans raison.

L'un des rôles du comité sera de susciter ou de renforcer les organismes ou mécanismes existant pour la protection de la jeunesse. Des discussions sont engagées avec tout un réseau d'organismes sociaux et Me Tellier a souligné que des embryons de groupes intéressés à l'application de la Loi de la protection de la jeunesse et à aider le comité sont déjà à l'oeuvre à Notre-Dame, à Maisonneuve, à Charles-Lemoyne, à St-Jean, Rimouski, Rivière-du-Loup etc.

Outre le président, le comité comprend: M. Paul Périard, ex-directeur de la planification des services sociaux au ministère des Affaires sociales (il prend la responsabilité du bureau du comité à Québec); les Drs Bernard Méthot et Nicolas Steimetz, pédiatres, M. Marc Lecavelier, du Collège Marie-Victorin; le psycho-éducateur Marc Bélanger, Me Lina Bisson-Jolin (Cour du bien-être, à Québec); Me Monique Lauzon (Hull); Me Oscar D'Amours, du Centre des services sociaux du Montreal Métropolitain, Mme Louise Gagné-Rebello, sociologue et les travailleuses sociales Gisèle Graton-Légaré et Margaret Ann Smith.

La secrétaire générale, Mme Solange Chalvin, est une ancienne journaliste du DEVOIR.

Le projet de loi sur la protection des enfants soumis à des mauvais traitements avait été adopté le 28 décembre 1974 par l'Assemblée nationale. La loi portant sur la création du comité de la protection de la jeunesse entre en vigueur aujourd'hui.

Le comité met à la disposition de quiconque voudrait en prendre connaissance un dépliant intitulé: "Au secours des enfants maltraités". Ce document cite les passages-clés de la Loi, donne les références aux permanences téléphoniques et aux deux secrétariats existants (il peut s'en créer d'autres) et situe sommairement ce problème "réel et fort complexe", en rappelant que parents et enfants ont droit de recevoir une aide.



L'enfant qui serait en mesure de s'adresser lui-même au comité serait écouté attentivement et l'on verrait si une intervention est nécessaire.

Le comité peut ainsi — sans référence explicite à une plainte — prendre connaissance d'abus sexuels, de mauvais traitements de tous ordres infligés à des jeunes. Le comité reçoit les informations, les vérifie, évalue les situations et prend toute disposition jugée appropriée pour venir en aide à l'enfant ou aux parents.

Le mouvement "C'est l'temps" poursuit son opération "Plaques"

OTTAWA (PC) — Un groupe de Franco-ontariens vient de lancer une vaste campagne à travers cette province en vue d'amener le gouvernement Davis à respecter une promesse de 1971 d'instituer le bilinguisme dans les services gouvernementaux.

Le mouvement "C'est l'temps" invite tous les francophones de l'Ontario à ne pas acheter leurs plaques minéralogiques pour la prochaine année, tant et aussi longtemps que le gouvernement ontairen n'aura pas formulé de politique officielle à cet effet.

Depuis quelque temps déjà, des citoyens francophones refusent de payer un billet de contravention ou, comme dans le cas de M. Gérard Lévesque, d'Ottawa, de poser les plaques minéralogiques sur sa voiture parce que les formules sont unilingues anglaises.

Mlle Jacqueline Pelletier, une éducatrice, a déjà passé deux jours en prison pour avoir refusé de s'acquitter d'une amende pour vitesse, le billet étant écrit en anglais seulement.

Elle est un des leaders du groupe de pression qui entend étendre son action dans tous les coins de l'Ontario.

Des franco-ontairens veulent ainsi se structurer, regrouper leurs forces afin de mener une action moins isolée et plus efficace.

Les membres du mouvement entendent également poursuivre leur action devant les tribunaux.

Le mouvement met présentement sur pied un service de consultations juridiques à l'intention des membres et des autres francophones qui songent à contester l'unilinguisme du gouvernement ontarien.

Des démarches ont été entreprises auprès de plusieurs avocats sympathiques à la cause.

Ces militants pour la défense du français en Ontario sont disposés plus que jamais à faire de la prison pour sensibiliser davantage l'opinion publique et le gouvernement conservateur Davis.

Bientôt

MIRABEL QUÉBEC

Plus qu'un aéroport

Une nouvelle région, celle de l'aéroport international de Mirabel, le plus grand complexe aéroportuaire au monde.
Pour le Québec, Mirabel, c'est plus qu'un aéroport. L'envergure de cette réalisation, ses répercussions sur toute la région environnante, les retombées économiques qu'elle aura, en font un projet gigantesque.
C'est pourquoi le gouvernement du Québec a participé étroitement à cette entreprise et est fier aujourd'hui du succès qui la couronne. Expérience unique, réalisée grâce à l'effort conjoint des trois niveaux de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, la région du nouvel aéroport de Mirabel offre l'avantage d'être à la fois une vaste zone commerciale et industrielle, et un territoire protégé, assurant une meilleure qualité de vie. Porte ouverte sur le monde et sur le Québec, Mirabel attirera bientôt des millions de visiteurs du monde entier.

Mirabel ouvre ses portes le dimanche, 5 octobre 1975.

Un territoire bien aménagé
L'aménagement de la région de Mirabel a été la première préoccupation du gouvernement du Québec. Cette approche nouvelle permettra à l'ensemble du territoire de retirer le maximum de bénéfices des nouvelles installations aéroportuaires.

Une région touristique
A proximité de Montréal, grande ville cosmopolite et vivante, le complexe aéroportuaire de Mirabel est également à quelques pas des centres touristiques des Laurentides, renommées pour leur beauté naturelle.

Une nouvelle zone industrielle
La création d'une zone industrielle et commerciale donnera un nouvel essor à l'économie du Québec, permettant à la région de Montréal-Mirabel de devenir la plaque tournante des échanges commerciaux entre l'Amérique et les autres continents.

Un réseau de transport intégré
Un réseau de voies de communication par air, par eau, par rail ou par route, tout a été prévu pour unir la région de Mirabel aux grands centres d'activité internationaux et nord-américains.

Un carrefour international
Mirabel, c'est le nouvel aéroport international de Montréal, ville moderne et animée, où l'on trouve une qualité de vie exceptionnelle. Au coeur d'un pays neuf, une grande métropole internationale.

Office de planification et de développement du Québec

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

Voir autres annonces classées, en page 8

ENTREPRENEURS

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique: meunuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-2077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf, Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

ASSISTANTE DENTAIRE bilingue, à temps partiel ou complet, bureau situé à Montréal-Nord. Appelez entre 5 et 6 p.m. 321-1130 6-10-75

SECRETAIRE LEGALE, minimum 4 ans d'expérience, sténo française et anglaise. Tél: 849-4261 8-10-75

SECRETAIRE BILINGUE, pour grand bureau d'avocat, centre-ville. Expérience légale non-requise. Communiquez avec Denise Drouin 842-2233. 11-10-75

SECRÉTAIRE
Pour courtier d'assurance
Expérience en comptabilité nécessaire. Quartier des affaires.
Tél: 861-5195
8-10-75

SECRÉTAIRE BILINGUE
Pour institution universitaire
- 3 ans d'expérience.
- Bonne connaissance des deux langues.
- Initiative.
- Sens de responsabilités.
- Salaire selon qualifications.

Tél.: 876-8078
7-10-75

FERMES À VENDRE

STE-BRIGITTE D'IBERVILLE, 60 arpents, 7 boisés, maison, bâtiments, route asphaltée, 5 milles, sortie 25 autoroute des Cantons de l'Est, un mille du village. $30,000. Tél.: 1-346-4715; 8-10-75

STE-BRIGITTE D'IBERVILLE, cottage brique, 6½, chauffage central, garage, 30' x 48', neuf, bons batiments, 60 arpents, route asphaltée, 5 milles de l'autoroute des Cantons de l'Est, 30 milles du Pont Champlain, $45,000. Tél.: 1-346-4715. 8-10-75

FERMES À VENDRE

VERCHERES, belle maison canadienne de 10 pièces, excellent bâtiment, 24 arpents, quelques secondes de l'autoroute no 30, 15 milles du tunnel Louis Hypolite Lafontaine, $48,000. Pas d'agent. Tél.: 1-346-4715. 10-10-75

GARAGES À LOUER

REMISAGE POUR L'HIVER: $25. par mois, à Outremont Tél.: 274-2862 6-10-75

GARDERIES

GARDERIE DE JOUR
Les Pitchounets ouvrent une deuxième garderie le 3 novembre.
Endroit:
6926 Sherbrooke ouest
Âge: 2 à 5 ans
Activités pré-scolaires (bricolage, psycho-motricité, chant, peinture, etc.) Repas chauds. Bilingue.
Heures: 8 a.m. à 6 p.m.
Rens.: appeler Lise Boucher
737-4139
6-10-75

HOMMES DEMANDÉS

CHANTIER OLYMPIQUE
TECHNICIENS-DESIGNERS
Spécialisé en H.V.A.C.
Avec un minimum de 3 ans d'expérience sur les chantiers pour surveillance et inspection.
Communiquez avec:
Jacques Marcas
Tél: 352-2201
Local 237
9-10-75

INSTRUMENTS - MUSIQUE

ORGUE LOWREY, "super génie" accompagnement automatique de la base pour tous les rythmes. $1,500. Tél: 527-9505 7-10-75

MAISONS À LOUER

A LOUER: Ile d'Orléans, Ste-Pétronille, octobre à juin inclus, belle propriété, grande maison à caractère exceptionnel, vue imprenable, meublée, chauffée, 2 cheminées, $550 par mois. Tél: 683-5550. 7-10-75

MAISONS A LOUER

BELOEIL: bungalow, 8 pièces, foyer, grand terrain paysager, façade sur rivière Richelieu, quai. Libre 1er octobre. Tél: jour 845-5050 ou soir: 467-1954 6-10-75

PROPIETE D'EXECUTIF, St-Bruno, haut de la montagne, très grande, construire sur spécifications, 10 pièces, vue panoramique, 3 salles de bains, foyer, grande salle familiale. Maison et environ extraordinaires. Tél.: 653-8858 6-10-75

ON DEMANDE

PIANO DEMANDE: Tél.: 272-8285 ou 274-5934 1-11-75

RECHERCHE renseignements, documents et amis de Rodolphe Girard. Ecrire à: 235 Farmer, Trois-Rivières, P.Q. 6-10-75

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b. pn. L. ès lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel. sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine, suite 108, Montréal, Tél.: 282-0058. Lundi, vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 4-9-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure, 361 rue Guizot. Tél: 388-2952 6-10-75

TERRAINS À VENDRE

HOMESTEAD
640 acres
Des millions d'acres de terrain public encore disponibles !
Government Land Survey
155 Laws - 20
Ukiah
California 95482
U.S.A.

TERRES À VENDRE

BROMONT, 4 milles des pentes de ski, 90 acres. Gisèle Meilleur 351-0353 ou 354-0360. Trust Royal Courtiers. 6-10-75

VERCHERES, superficie 5 à 20 arpents, quelques secondes de l'autoroute no 30, 15 milles du tunnel Louis Hypolite Lafontaine. Excellente occasion à 0.02½ le pied carré. Pas d'agent. Tél.: 1-346-4715. 10-10-75

toronto

Hausse des cours

Les cours étaient à la hausse à la fermeture d'un marché léger, hier, à la Bourse de Toronto, alors que l'indice des métaux communs enregistrait son gain le plus important depuis le 29 août.

L'indice des industrielles a monté de .80 à 177.44, celui des aurifères a perdu 6.84 à 292.30, celui des métaux communs a monté de .87 à 74.91, et celui des pétroles de l'Ouest a monté de 1.16 à 186.31.

Le virement final a été de 1.13 million d'actions, à comparer à 1.28 million jeudi.

Dans le compartiment industriel, General Motors a gagné 3 1-4 à $54 1-2, Moore 3-4 à $45 5-8, Canadian Tire A 3-4 à $46, Vulcan 3-4 à $14 et Falconbridge Nickel 5-8 à $29.

Ashland Oil a perdu 1 1-2 à $9 1-8, CHUM B 3-4 à $7, Bushnell Communications 3-4 à $5, Bell Canada 1-4 à $41 1-8 et Imperial Oil A 1-8 à $24 1-4.

Gibraltar a gagné 40 cents à $5 1-4, Placer 3-8 à $20 1-4 et Falconbridge Copper 3-8 à $64 3-4. Dickenson a perdu 3-8 à $6 1-2 et Camflo 1-4 à $10 1-2.

United Canso a gagné 3-4 à $8 et Pan Ocean 5-8 à $9. Canadian Homestead a perdu 30 cents à $4.50.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	242	150	150	150	
Abby Glen	324	330	330	330	
Abitibi	4919	$97⅜	93¼	97⅜	+ ⅛
Acklands	100	$15	15	15	+ ⅛
Acme Gas	2000	8½	8	8	— ½
Acres Ltd	z20	$8¼	8¼	8¼	
Advocate	z50	140	140	140	
Afton Min	1000	$5⅜	5⅛	5⅜	+ ⅜
Agnico E	5900	450	440	445	—10
Agra Ind	800	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Akaitcho	720	120	113	120	+ 8
Albany	3000	22	22	22	+ 1
Alt East G	300	$7	7	7	+ ⅛
Alta Gas A	1750	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅜
Alta G C p	z45	$53½	53½	53½	
Alcan	7760	$21½	21¼	21½	
Algo Cent	6800	$15¼	15	15¼	+ ½
Algoma St	770	$28¼	28⅛	28⅛	— ⅛
Algonq pr	300	400	400	400	
Allarco Dv	z50	$9⅛	9⅛	9⅛	
Alliance B	100	400	400	400	
Alliance r	z1033	5	3	3	
Almin 4½ p	330	$33	33	33	+ ¼
Am Bonza	150	225	225	225	
Am Larder	1000	32	32	32	— 2
Am Eagle	2200	44	40	44	+ 3
Andres W	200	$9¾	9¾	9¾	
Ang U Dev	1500	80	80	80	— 1
Aquitaine	1500	$20¼	20	20¼	+ ¼
Argosy	3000	9½	9½	9½	—1½
Argus B pr	130	$26½	26½	26½	— ¼
Asamera	1600	$8¼	8⅛	8⅛	
Asbestos	500	$19	19	19	+ ¼
Ashland C	11520	$9¾	9	9⅛	—1½
Asoc Porc	1000	86	86	86	+10
Atco A	z50	$9⅛	9⅛	9⅛	
Auric Res	1666	23	23	23	— 1
BC Sugar A	450	$20⅛	20⅛	20⅛	+ ⅛
Bad Boy	1200	425	425	425	—10
Ballndery	1000	35	35	35	+ 3
Bank BC	z51	$18½	18¼	18¼	
Bank Mtl	5742	$17¼	17	17¼	+ ¼
Bank N S	1840	$45	44⅞	44⅞	+ ⅛
Bankeno	3350	180	172	180	+ 8
Bary Expl	1500	43½	43	43	
Baton B	500	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Beavr E A	100	435	435	435	—10
Beaver L pr	120	$25½	25½	25½	
Becker B p	225	$7	7	7	+ ⅛
Bell Canad	7076	$41¼	41	41⅛	— ¼
Bell A pr	22	$40½	40½	40½	
Bell B pr	250	$41	40⅞	40⅞	
Bell C pr	2800	$25	24¾	24⅞	+ ¼
Bell D pr	725	$46	45⅞	46	+ ⅜
Bell 2.28	4655	$25	24¾	25	+ ⅛
Beth Cop A	2100	$10⅞	10⅜	10⅞	+ ⅜
Block Bros	15200	360	355	360	+ 5
Bovis Cor	950	110	105	105	— 5
Bow Valy	430	$14	14	14	+ ⅛
Bralor Res	800	205	201	201	— 4
Bramalea	100	460	460	460	
Brameda	8789	87	86	87	
Brascan A	2621	$11	11	11	
Brenda M	225	405	405	405	
Bright A	100	$9	9	9	— ¾
Brinco	z10	495	495	495	
Br Am Bnk	z40	$16¾	16¾	16¾	
BC Forest	300	$15¾	15½	15¾	+ ⅜
BC Pack B	z10	$16½	16½	16½	
BC Phone	2555	$10¼	10	10¼	+ ½
BCPh 1956	z1	$42½	42½	42½	
BCPh 5¾ p	z1	$51	51	51	
BCPh 6.80	z50	$16⅛	16⅛	16⅛	
BCP 7.04 p	125	$16¾	16¾	16¾	— ⅛
Bruck B	300	285	280	280	—20
Brunswk	4714	395	390	395	+ 5
Budd Auto	100	475	475	475	—10
Budd A w	800	175	170	170	— 5
Bulora Cor	1000	61	61	61	— 9
Bushnell	2000	$5¼	5	5	— ¾
CC Yachts	150	250	250	250	
Cal Pow A	485	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ⅛
Cal P 4½ p	z30	$45	45	45	
Cal P 5 p	100	$47	47	47	—26
Cal P 7½ p	z100	$75	73¼	74⅜	
Cal P 9.80	80	$101½	100½	101½	+1¾
Calvert	3000	13	13	13	
Cam Mine	58500	55	53	53	— 1
Camflo	5800	$10⅜	10⅜	10½	— ¼
C Chib A	400	400	400	400	
Camp RL	650	$22¾	22⅜	22¾	— 1
Campau A	2100	455	450	450	—10
Campau 7p	250	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Can Cem L	804	$9½	9¼	9½	+ ⅛
C Cem L p	900	$13	13	13	
C Geother	1000	28½	28¼	28½	—1½
C Nor West	1960	425	415	420	— 5
C Pakrs C	z30	$19	19	19	
CS Pete	4100	210	205	210	+10
CSL pr	1000	425	425	425	
C Tung	1200	310	300	310	+15
C Cabiesy	275	$13⅛	13⅛	13⅛	— ⅛
C Ex Gas	8200	290	275	290	+20
C Found pr	100	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
CG Sec A	200	$15	15	15	
C Hidrogas	600	100	100	100	+ 5
C Homestd	12883	490	450	450	—30
C Hydro	2960	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
CI Bk Com	2720	$26¾	26½	26½	
C Ind Gas	1200	$6	6	6	+ ⅛
CIL	1800	$21	21	21	
CLI Pete	15000	12	10	10	— 2
C Malart	3000	22	22	22	
C Manoir	1000	360	360	360	
C Marconi	250	400	400	400	+ 5
C Merrill	500	$5	495	5	+35
C Ocdental	1000	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
CP Inve	565	$15¾	15⅝	15¾	+ ⅛
CP Inve pr	675	$31½	31¼	31½	+ ½
CP Ltd	20455	$13¾	13¼	13¾	+ ¼
CPL A p	100	$8⅛	8⅛	8⅛	
CPL 4 p	200	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
C Reserve	100	230	230	230	+ 5
Cdn Sup O	900	$38	37½	38	+ ⅜
Cdn Tire A	1420	$46	45¾	46	+ ¾
C Uilties	570	$8⅞	8¾	8⅞	+ ⅛
C Vickers	100	$17¾	17¾	17¾	+ ¼
Candel Oil	627	$15	15	15	+ ¼
Canron	z5	$18¼	18¼	18¼	
Capit Div	2000	29	29	29	— 2
Carl OK	9780	285	280	285	+ 7
Carma A	5500	$7¾	7⅜	7¾	— ¼
Cassiar	2620	$6¾	6½	6½	— ¼
Celanese	150	460	460	460	— 5
Celanes 1 p	100	$9½	9½	9½	+ ⅜
Charter Oil	200	400	400	400	
Chieftan D	600	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅜
Chimo	z100	95	95	95	
Chromaco	100	240	240	240	—10
Chrysler	800	$10⅝	10½	10⅝	+ ¼
CHUM B	2200	$7	7	7	— ¾
Claiborne	500	235	230	230	— 5
Coch Will	3000	56	55	55	
Coles Book	350	$8¾	8¼	8⅜	+ ⅛
Cominco	1670	$32⅞	32⅜	32⅞	+ ⅛
Com Cap	275	260	260	260	— 5
C Holiday I	568	305	305	305	+ 5
CHIns A p	165	$19	19	19	
Compro	200	440	440	440	+15
Comtech	300	385	385	385	
Conlagas	500	65	65	65	— 5
Con Bath	3230	$27⅜	27⅜	27⅜	+ ⅛
Con Bldg	z50	230	230	230	
Con Fardy	9771	281	272	281	+11
C Durham	4500	51	48	51	+1½
C Marben	1000	40	40	40	+ 2
Cons Prof	2000	29	29	29	
C Rambler	300	115	115	115	+10
C Rexspar	10700	63	62	63	+ 3
Con Textile	600	175	175	175	— 3
Con Distrb	3200	320	310	320	+15
Cons Gas	25710	$11⅞	11⅝	11⅝	
Con Gas A	z28	$60	60	60	
Con Gas D	300	$20	20	20	
Con Glass	z25	$12⅞	12⅞	12⅞	
Control F	700	265	265	265	—10
Cop Fields	600	119	115	115	— 3
Corby vt	1650	$15½	15½	15½	
Cornat Ind	500	435	435	435	—10
Coseka R	8500	325	320	325	+10
Costain R	200	$8	8	8	
Courvan	2000	$8	8	8	
Craig Bit	200	281	281	281	
Craigmt	10300	475	470	475	+ 5
Crain R L	100	$9⅛	9⅛	9⅛	
Crestbrk	700	290	290	290	+10
Cstland	3000	11	11	11	+ 1
Crwn Life	z15	$60	60	60	
Cyprus	1100	$8⅜	8¼	8¼	
DRG Ltd A	200	$6	6	6	+ ⅛
Daon Dev	525	$9⅜	9⅜	9⅜	
D Aragon	6000	15½	15½	15½	
Debhld B p	z30	$56¼	56¼	56¼	
D Eldona	2000	31	30	30	
Delta Ben	100	180	180	180	—20
Denison	105	$57½	57½	57½	— ¼
Dicknsn	1800	$6¾	6⅜	6½	— ⅜
Discovry	500	90	90	90	— 5
Dome	185	$37½	37½	37½	
Dome Peté	1590	$30⅞	30½	30½	— ⅛
D Bridge	700	$25⅞	25⅝	25⅞	+ ⅜
D Dairies	z10	$9½	9½	9½	
Dofasco A	4793	$25½	25⅛	25½	+ ¼
Dofasco p	z15	$50½	50½	50½	
Dom Store	3900	$17¾	17½	17¾	+ ⅛
D Textie A	795	$8¼	8⅛	8⅛	
Domtar	1635	$20⅞	20¾	20¾	
Domtar pr	300	$10½	10½	10½	
Dover pr	100	$6¾	6¾	6¾	+ ½
Dunde Pal	2000	30	30	30	+ 1
Du Pont	100	$19	19	19	— ¼
Dylex Ltd	100	$7¼	7¼	7¼	— ¼
Dylex L A	1900	$7⅜	7⅛	7⅛	+ ⅛
E-L Fin	300	435	435	435	
E-L Fin w	1860	88	85	88	+18
East Mal	650	260	246	246	—19
Estn Prov	100	280	280	280	—10
Econ Inv	100	$14	14	14	+1⅛
Electro A	200	435	430	430	—10
Exquisite	210	225	225	225	
Exquite pr	200	460	460	460	+10
Extndcar	500	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Falcon C	3220	$6¾	6⅜	6¾	+ ⅜
Falcon	2427	$29	28⅝	29	+ ⅜
Farm Mer	200	$6¼	6¼	6¼	
Fed Pion	z25	$21½	21½	21½	
Fields S	100	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
F Mar	1120	36	36	36	
Foodcrp Lt	400	210	204	204	+ 1
Foodex S	100	284	284	284	+14
F Sea A pr	6100	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
F Season w	440	175	175	175	
Frobex	5014	11½	11½	11½	
GSW Cl A	1300	$5¾	5½	5¾	+ ¼
GSW Cl B	400	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Gen Baker	200	$5	5	5	— ½
GMC	1762	$54½	52½	54½	+3¼
Genstar L	17707	$18½	18⅛	18¼	+ ¼
Gnstar L w	200	405	405	405	
Gesco Dis	100	320	320	320	
Gnt Masct	1000	47	47	47	+ 2
Giant Yk	300	$7⅞	7¾	7¾	— ⅜
Gibraltar	2900	$5¼	485	5¼	+40
Glendale	100	170	170	170	+ 5
Goldray	z300	28½	28½	28½	
Graft G	500	$30	30	30	+ ½
Granduc	100	103	103	103	+ 1
Gt Oil Sds	650	$5	5	5	
GN Fin	1700	128	127	127	— 8
Gt West S	1000	$6¼	6	6	
G West wt	300	240	240	240	+15
Green A L	z300	87	87	87	
Greyhnd	200	$17¼	17¼	17¼	
Guar Trst	400	$5	5	5	+20
Guard Cap	z10	270	270	270	
Gulf Can	2354	$29	28¾	28⅞	
Halifax D	100	215	215	215	
H Group	500	$5⅛	5⅛	5⅛	
Harlequin	2100	$9¼	9⅛	9⅛	+ ⅛
Harris J S	300	440	440	440	
Hawker S	455	$6½	6¼	6⅜	+ ⅛
Hayes D A	210	$6	6	6	
Holinger A	105	$26	26	26	
Homco A	400	180	180	180	—10
Home A	2905	$25¼	25¼	25¼	+ ⅜
Home B	618	$22¼	22¼	22¼	
H Bramor	200	225	225	225	—15
Houston O	1700	130	128	130	
Hud Bay A	1540	$18¾	18½	18⅝	+ ¼
H Bay Co	525	$15⅜	15⅜	15⅜	
HB Oil Gas	4850	$31½	31¼	31¼	— ½
Huron Erl	160	$22	22	22	— ½
Hur Eri 7¼	700	$19½	19¼	19½	+ ⅜
Husky Oil	2840	$18⅜	18½	18½	
Husky A pr	z25	$31¾	31¾	31¾	
Hydra Ex	1000	36	34	34	+ 2
IAC	1100	$18¾	18¼	18⅜	— ⅛
IAC 4½ p	100	$48	48	48	+ 3
Iso	700	105	103	103	+ 2
ITL Ind	2000	86	86	86	+ 1
IU Intl	4075	$10¾	10⅝	10⅝	
IU Intl A	100	$27⅜	27⅜	27⅜	— ⅜
IWC Com	300	161	160	160	— 1
Imasco A	100	$29¾	29¾	29¾	+ ¼
Imasco A p	z50	305	305	305	
Imp Oil A	9867	$24½	24	24¼	— ⅛
Indal	415	$9¾	9⅝	9⅝	
Inglis	140	$12	12	12	+ ¼
Inland Gas	125	$8½	8½	8½	— ⅛
Inter-City	800	440	430	435	+ 5
Intrmetco	210	$6¼	6¼	6¼	
IBM	185	$198	195	198	+ 7
Int Mogul	610	268	262	262	— 3
Inco A	4533	$26⅛	25⅞	26	— ⅛
Interpool	700	$11	10¾	10¾	— ¼
Intpr Pipe	6585	$11⅞	11¾	11¾	— ⅛
Int Pipe w	4325	86	86	86	— 4
Inv Grp A	1005	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Island Tel	z2	$8	8	8	
Jannock	200	$5⅛	5	5	— ⅛
Janoc 6 p	z5	$58	58	58	
Jorex Ltd	500	18	18	18	
K-Tel Intl	433	330	330	330	
Kaiser Re	3160	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
Kaiser wt	1010	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Kaps Tran	2200	212	210	210	— 6
Kelsey H	z50	$7	7	7	
Kenting	1600	$9	8⅞	9	+ ⅛
Kerr A A	320	$11⅛	11	11⅛	
K Anacon	z11	14	14	14	
Koffler A	100	370	370	370	
Koffler A p	1100	$6⅜	6⅛	6¼	
Koffler w	20500	5	4	5	
La Luz	200	$7½	7½	7½	
Labatt A	388	$18⅝	18⅝	18⅝	
Lab Min	100	$27¾	27¾	27¾	
Lacana	840	420	410	420	
Laidlaw A	300	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Langis	3000	13	13	13	
Leigh Inst	2640	212	205	205	— 5
Levy A pr	600	$5¾	5¾	5¾	+ ⅜
Lob Co A	300	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Lob Co B	670	$5⅛	5⅛	5⅛	
Lob Co pr	z40	$23	23	23	
Lob Ltd Ap	150	$14¼	14¼	14¼	+ ⅝
Lochiel	1300	105	100	100	
Lost River	2100	285	280	285	
Lytton M	5000	68	63	63	— 7
MEPC w	z50	110	110	110	
MICC	1000	$10½	10½	10½	
Maclarn A	200	$28	28	28	
MB Ltd	1925	$18⅜	18¼	18¼	
Madsen	z100	44	44	44	
Magnetcs	1000	32	32	32	— 1
Majstc Wil	400	280	275	275	
Man Bar	1000	72	72	72	
M L f Mills	100	$26½	26½	26½	
Maplex M	160	180	180	180	+20
Maritime	300	$16⅜	16¼	16⅜	
Martim A p	200	$7½	7½	7½	+ ⅜
Mar T 940	400	$9¾	9⅝	9⅝	— ⅛
Markel F	100	280	280	280	— 5
Martin	3000	16	16	16	
Mass Fer	17086	$17⅛	16¾	17	+ ⅜
Mas F 2.50	5600	$25⅜	25¼	25⅜	+ ⅛
Matgmi A	250	$14⅝	14⅝	14⅝	
McGraw H	300	485	485	485	— 5
Mc Intyre	760	$42½	41¾	41¾	—1¾
Melchers	200	280	280	280	—20
Melton R E	1100	350	340	350	+10
Mentor	300	130	130	130	
Mercantil	579	$18⅛	18	18¼	+ ¼
Merland E	250	180	180	180	
Met Str 67p	250	$13½	13½	13½	
Mex L P pr	400	$6⅜	6⅜	6⅜	
Midcon	500	90	90	90	
Mindamr	5000	17	17	17	+ 1
Mindustrl	100	$5	5	5	+ ¼
Minrl Res	500	75	75	75	
Moffat A	200	$5½	5½	5½	— ½
Molson A	1310	$18½	18⅜	18⅜	— ⅛
Molson B	1510	$15⅞	15¾	15¾	— ¼
Mon Life	500	$26	26	26	
Moore	8340	$45⅜	44⅞	45⅜	+ ¾
Mt Wright	z60	15	15	15	
Multi-Mi	11100	50	47	47	— 4
Murphy	100	465	465	465	
Mymar M	z11	37	37	37	
NBU Mine	800	275	275	275	+ 5
NSI Mark	500	200	200	200	— 5
NaChrs I	2600	$6¼	6	6⅛	— ⅛
Nabrs Dlg	z7	$25½	25½	25½	
Nat Groc p	z50	$23⅜	23⅜	23⅜	
Nat Trust	z58	$15¾	15	15	
Neonex	1200	135	132	132	+ 1
NB Tel	z20	$12⅞	12⅞	12⅞	
N Kelore	5000	16	16	16	+ 1
N Provid D	z300	25	25	25	
N Senator	5500	17	16	16½	— ½
Nfld L P A	400	$11¼	10½	11¼	+ ⅝
Nfld L9P r	500	10	10	10	+ 3
Nfld Te 975	100	$19½	19½	19½	
Newnor	4000	10	10	10	+ 2
Noble M	2000	33	33	33	— 2
Noranda A	5151	$34	33¼	33½	+ ⅜
Norbaska	z420	15	13	13	
NC Oils	500	460	450	460	+20
Nor Ctl G	1450	$9¼	9	9¼	+ ⅛
Nor Ctl Bp	400	$17⅛	17⅛	17⅛	— ¼
Nor Ct 150p	700	$16⅞	16⅝	16⅞	+ ¼
Nor Ctl w	1350	120	120	120	+ 5
Nor Elect	6917	$27	26¾	27	+ ¼
Ne Bell w	12830	$8	7¾	7⅞	— ⅛
Northgat	450	365	355	365	+10
Northld	1000	9½	9½	9½	— ½
Nowsco W	400	$19	18⅜	18⅜	— ⅜
Nu-Wst A	1687	$11¼	11	11¼	+ ¼
Nudlama	1500	38	37	37	— 1
Nufort Res	z333	9	9	9	
Numac	2850	$10¼	10⅛	10¼	+ ⅛
OSF Ind	700	310	300	310	
Oakwood P	z100	73	73	73	
Occidntl Pt	100	$16	16	16	— ½
Ocelot Ind	1000	$8	7¾	7¾	— ⅛
Okanagan	700	$7	7	7	+ ⅜
Orchan A	200	240	240	240	
Oshawa A	2505	$5	480	495	— 5
Pac Coper	3000	75	75	75	+ 2
Pac Pete	1597	$25¼	25	25⅛	+ ⅛
Page Pet	100	150	150	150	—10
Paloma P	653	175	170	170	— 5
Pamour A	7900	455	435	445	— 5
Pan Centr	1500	115	110	115	+ 5
Pan Ocean	7552	$9⅛	8⅜	9	+ ⅜
Pancana I	1000	80	80	80	
Pan Can P	1850	$15⅞	15¾	15¾	— ⅛
Patino N V	500	$12½	12½	12½	
Paulin A	500	245	240	240	—10
Pembin A	440	270	270	270	+10
Pembin B	110	285	285	285	
P Dept S	1711	395	395	395	— 5
Peyto Oils	3850	295	290	290	—10
Pick Crow	4030	16	16	16	
Pine Point	300	$30¼	30	30¼	+ ½
Place G	5500	33	32	32	— ½
Placer	20880	$20¼	20	20¼	+ ⅜
Plysr 840	200	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅛
Pow Corp	100	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ⅛
Prado Exp	500	160	160	160	+ 4
Precamb	1500	90	85	85	— 7
Preston	1125	$13¼	13¼	13¼	
Price Co	1255	$16¼	16⅛	16¼	+ ⅛
Provigo	700	$10	10	10	+ ¼
Prov B Can	517	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
Prov Bk r	5194	30	25	30	+ 5
Pursides	1140	55	55	55	+ 5
QCI Ind	1900	189	180	189	— 1
QCI Ind A	400	290	290	290	
Qasar Pet	100	260	260	260	—10
Q Mattgmi	500	31	31	31	
Que Sturg	11000	163	150	158	— 8
Que Tel	200	$15	15	15	+ ½
Que Tel 7¾	2000	$15	15	15	— ½
Quenswer	5700	310	305	305	+ 5
Ram	3500	216	216	216	— 4
Ranger	1250	$14½	14⅜	14½	— ⅛
Rank Org A	500	285	285	285	
Redpath A	z4	$22½	22½	22½	
Reed Pap A	1362	$21⅜	20¾	21⅜	+ ⅜
Reed Osir A	2300	$5½	5	5⅜	— ⅛
Reitman	400	$13¾	13¾	13¾	
Reitman A	200	$13	13	13	
Revnu Prp	8698	75	74	74	— 1
Rio Algom	2836	$30¾	30¾	30¾	
Rolland	510	$6½	6½	6½	+ ⅜
Roman	z5	$14⅜	14⅜	14⅜	
Ronyx Cor	1000	56	56	56	
Rothman	200	$13½	13½	13½	— ¼
Royal Bnk	5656	$33½	33¼	33½	
Royal Tr A	219	$20	20	20	+ ½
Ryl T & M	150	$10	10	10	
Russel H	2350	$10¾	10½	10¾	+ ½
Schneidbp	325	$8	8	8	+ ¼
Scot Paper	100	$19	19	19	— ¼
Scurry Rn	500	$14¾	14¾	14¾	+ ¾
Seagram	4095	$28⅛	27¾	28⅛	+ ½
Shell Can	11518	$15⅞	15⅝	15⅞	
Sherritt A	2700	$6¼	6¼	6½	+ ¼
Sherritt B	100	$6⅝	6⅜	6⅜	— ¼
Shore To S	3000	460	460	460	+20
Siebens	300	$9⅞	9¾	9¾	
Simco Eri	500	200	200	200	
Simpsons	2600	$7⅜	7¼	7⅜	+ ¼
Simpson S	350	$10¼	10	10⅛	+ ⅛
Sklar M	400	232	232	232	— 8
Skyline H	775	330	325	330	+10
Slater Stl	300	$9	9	9	
Slat W Can	400	$9½	9¼	9½	+ ½
Sobey Stor	100	$5	5	5	+ ½
Sonor I A p	100	375	375	375	
Southm A	640	$24¾	24½	24½	— ¼
Spar Aero	100	237	237	237	— 3
Spooner	2000	17	17	17	— 1
St Brodcast	200	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Stand I A	z90	$8	7¾	8	
Stelco A	2992	$29⅝	29½	29⅝	
Stelco B	100	$29½	29½	29½	— ⅜
Steep R	1060	126	126	126	+ 1
Steinbg A	3100	$18½	18½	18½	
Steintron	500	$5	5	5	
Sulivan A	100	155	155	155	
Sundale O	2000	$5⅛	5½	5⅜	+ ¼
Superior A	100	200	200	200	
Surpass C	760	180	175	175	+35
Systems D	1700	395	390	390

Un rapport aux commissaires industriels

Québec doit mettre de l'ordre dans ses programmes d'aide à l'industrie

par Jean-Pierre Fournier

Les programmes d'aide à l'industrie sont incohérents, quelquefois contradictoires et certainement trop nombreux, concluent Major et Martin, conseillers industriels chargés par l'Association des commissaires industriels du Québec d'en faire l'évaluation.

La maison propose, en conséquence, de créer un comité permanent fédéral-provincial qui aurait pour fonction d'arrêter une stratégie du développement, de coordonner les programmes d'aide et d'en reviser les objectifs chaque année et les résultats tous les trois ans.

"Une bonne stratégie de développement industriel permettrait à l'Etat d'investir dans l'avenir du pays (comme l'a fait l'Allemagne dans l'après-guerre) plutôt que dans des secteurs dépassés (comme l'a fait l'Angleterre à la même époque et comme nous le faisons présentement)," commentent les experts.

Le rapport, qui sera débattu et vraisemblablement endossé par l'Association des commissaires industriels à son congrès de la fin de semaine, contient une douzaine d'autres recommandations, notamment:

- que le gouvernement d'Ottawa ou de Québec — envisage de garantir 100% des prêts industriels ("programme, note-t-on, qui aurait l'immense avantage de coûter à peu près rien à l'État");
- que le ministère québécois de l'Industrie et du Commerce considère la création d'une société privée ou mixte d'exportation.

Les auteurs du rapport ne sont guère flatteurs à propos des programmes d'aide:

- la procédure est trop lente, jugent-ils; tout programme dont les administrateurs ne peuvent rendre une décision dans les 30 jours devrait être réévalué ou carrément supprimé;
- les programmes des provinces et du fédéral ont des objectifs si différents qu'il leur arrive de se contredire;
- ils souffrent de l'absence d'une politique ou d'une stratégie de développement industriel tant au niveau canadien qu'au niveau des provinces;
- ils tirent à hue et à dia sans tenir compte des sous-stratégies régionales;
- ils tendent à favoriser les secteurs agonisants plutôt que les secteurs qui promettent.

Major & Martin engagent les gouvernements à repenser leur politique d'aide en s'inspirant de l'expérience de l'Allemagne et de l'Angleterre d'après-guerre.

"L'Allemagne était ruinée et l'Angleterre sur un bon pied à la fin de la guerre. Aujourd'hui, l'Allemagne devance l'Angleterre parce qu'elle a décidé d'investir dans des industries d'avenir tandis que l'autre a persisté à investir dans des secteurs en perte de vitesse."

Outre les recommandations mentionnées plus haut, les auteurs du rapport suggèrent de décentraliser l'administration des programmes d'aide.

"Cette formule, disent-ils, permettrait d'accélérer les décisions. Les institutions financières comme RoyMat et la Banque d'expansion industrielle procèdent de cette façon."

La suggestion s'applique particulièrement au ministère fédéral de l'industrie et du Commerce et du ministère de l'Expansion régionale. "Nous croyons, précisent Major à Martin, que l'étude des dossiers de recherche et de développement devrait se faire au Québec par les bureaux du Ministère fédéral."

Dans les régions du Québec qui ont du mal à attirer l'industrie manufacturière mais possèdent des ressources touristiques, Major & Martin proposent que la Société de développement industriel, en relation avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la pêche, lance un programme d'aide à l'industrie touristique.

Ils recommandent encore au ministère de l'industrie et du Commerce du Québec d'établir une bourse de sous-traitance "de façon à intégrer davantage les futurs investissements étrangers et les compagnies déjà installées au Québec".

Il faudrait, d'autre part, accorder des primes plus intéressantes aux ouvriers prêts à travailler dans des régions éloignées pour encourager la mobilité de la main-d'oeuvre. "Ces primes, pensent les auteurs, pourraient couvrir le paiement initial sur l'achat d'une maison ou d'autres achats du genre."

Le gouvernement du Québec est enfin invité à mettre sur pied un bureau d'informatique pour comptabiliser tous les achats effectués par les ministères, les agences gouvernementales et paragouvernementales, les commissions scolaires, les hôpitaux et les grandes municipalités.

Inflation

Les deux paliers de gouvernement devront se serrer la ceinture

par Peter Cook, *Financial News Service*

Les mesures qu'envisage le conseil des ministres pour redresser la situation économique seront discutées à une conférence fédérale-provinciale, a donné à entendre hier le bureau du premier ministre.

Il apparaît donc que le premier objectif de la campagne déflationniste sera de contracter les dépenses publiques. Les gouvernements des provinces qui préconisent depuis des mois des mesures d'austérité seront invités à les mettre en oeuvre.

Les fonctionnaires des finances dans la capitale fédérale font observer que les dépenses des provinces dépasseront $29 milliards cette année, surpassant les dépenses fédérales. Or, disent-ils, il serait illusoire de comprimer les dépenses au niveau fédéral sans les restreindre au niveau provincial. Les deux paliers de gouvernement doivent se serrer la ceinture.

Les budgets des provinces ont augmenté de 18% en moyenne cette année. La Colombie-Britannique a enregistré la plus forte augmentation (28%) et la Nouvelle-Ecosse la moins forte (11%).

Le déficit accumulé des provinces touchera presque $1.3 milliard et les liquidités dont elles auront besoin s'élèveront à $3,6 milliards. Les incursions des provinces sur le marché de l'argent, au moment où la Banque du Canada s'efforce de resserrer le crédit, sont tout aussi inflationnistes que celles du fédéral.

Ces dernières semaines, quelques gouvernements provinciaux ont indique qu'ils voulaient réduire leurs dépenses et se sont montrés disposés à discuter dans ce sens avec Ottawa. Aucune d'elles cependant n'a encore pris des mesures.

L'Ontario et le Québec, qui dépensent à elles seules $18,3 milliards, ont au contraire présenté des budgets d'expansion. En Ontario, le mini-budget pré-électoral de M. Darcy McKeough visait justement à compenser les mesures déflationnistes du fédéral. Le premier ministre William Davis, a promis, durant la campagne électorale, de réduire les dépenses, mais sa position minoritaire à la législature lui complique singulièrement la tâche. L'opposition néo-démocrate favorise une politique d'expansion et le gouvernement est en mauvaise posture pour la contrer.

La situation est plus encourageante dans les autres provinces. Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Dave Barrett, a promis de produire un budget équilibré même si les revenus ont eu tendance à diminuer cette année.

En Alberta, M. Marvin Leitch, ministre des Finances, compte plafonner la hausse budgétaire à 11% (elle a été de 17% cette année). Le gouvernement du Québec a déjà prévenu les municipalités qu'il ne pourra pas mettre plus d'argent à leur disposition.

A la conférence interprovinciale de Saint-Jean, Terre-Neuve, en août, le premier ministre Ed Schreyer, du Manitoba, a proposé qu'un organisme fédéral-provincial permanent veille à arrêter les objectifs à long terme de la politique économique de manière que les mesures prises à chaque niveau de gouvernement soient mieux coordonnées.

Le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a proposé de son côté qu'une conférence des chefs de gouvernements soit convoquée pour discuter des questions économiques.

Dans la capitale fédérale, on ne montre guère d'enthousiasme pour la première suggestion qui équivaut à une forme de planification, mais on est certes d'avis que les provinces doivent participer à toute mesure en vue de modérer l'inflation.

Pétrole: la prochaine ronde ira aux pays industrialisés

par Michel Nadeau

QUEBEC — Les gouvernements des pays importateurs de pétrole joueront la prochaine pièce sur l'échiquier international de l'énergie, ont affirmé hier la majorité des conférenciers au 2 ème colloque international d'économie pétrolière qui se termine aujourd'hui à l'université Laval.

Cependant, l'unanimité fut loin d'être atteinte pour ce qui est du choix de la meilleure voie que devraient suivre les Etats dans la conjoncture actuelle.

Directeur de la Shell International de Londres, M. Geoffrey Chandler a reconnu aux gouvernements, au nom de la souveraineté nationale, le droit de mieux surveiller et même de nationaliser les compagnies pétrolières. Mais, a-t-il ajouté, cette mesure entrainerait "un transfert de technologie" qui pourra coûter cher aux pays qui choisissent cette solution.

Les pays qui ont opté pour la nationalisation peuvent bien avoir formé des cadres en vue de la recherche et du développement de technologie nouvelle mais cela ne veut pas dire qu'ils auront accès à l'immense réservoir d'innovation que les compagnies ont bâti depuis le début du siècle, a lancé M. Chandler.

"Finalement, le gouvernement dispose de beaucoup de pouvoir mais de très peu, sinon pas du tout, d'efficacité ("capability"). Au contraire, les compagnies possèdent cette dernière qualité mais n'ont que très peu, sinon pas du tout, de pouvoir."

Le professeur Eric Kierans n'a pas souscrit à cette thèse et a dénoncé les pouvoirs des corporations, "ces créatures éternelles, invisibles, intangibles qui orientent la vie de millions de gens."

Les gouvernements, et en particulier ceux des provinces au Canada, doivent reprendre possession des richesses de leur sous-sol. En attendant, il faut démembrer ces pieuvres géantes et, pour ce qui est du secteur minier et pétrolier, exiger que les entreprises de raffinage incorporent sous une entité juridique simple afin de mieux appliquer une fiscalité réaliste.

L'ancien ministre québécois du Revenu a souligné, qu'en 1963, le fisc québécois ne touchait que $5.6 millions des revenus de $543 millions que tiraient les grandes corporations du sous-sol du Québec.

"Lorsque nous avons voulu hausser ces impôts globaux a $8 millions, les compagnies nous ont menacé de faire de la Gaspésie, un immense désert et de Rouyn Noranda, la capitale du chômage en Amérique. Un producteur de nickel a même menacé de déménager en Irlande bien qu'il n'y ait pas une once de nickel dans le sous-sol de la verte Eria."

"Créer des emplois ne suffit plus. Les objectifs des entreprises ne doivent pas tendre uniquement vers la croissance pour elle-même. Les compagnies doivent répondre de leur engagement social devant toute la population et non une poignée d'actionnaires" a ajouté M. Kierans.

André Raynauld déconseille les mesures trop radicales

FREDERICTON (PC) — Si l'économie se rétablit dans le courant des prochains mois, et connait un nouvel essor, l'inflation pourrait dépasser largement le taux actuel de 11 pour cent, estime le président du Conseil économique du Canada, M. André Raynauld.

M. Raynauld ne recommande cependant "aucune mesure radicale" dans la lutte contre l'inflation aussi longtemps qu'on ignore où va la situation économique.

Invité par les journalistes à émettre un commentaire sur un reportage de Radio-Canada selon lequel le gouvernement se préparerait à instituer un tribunal pour arbitrer les augmentations salariales et rejeter les demandes d'augmentations de prix jugées excessives, M. Raynauld a déclaré qu'il n'était pas au courant qu'une telle déclaration eût été faite par le gouvernement.

Tout le monde trouve son compte dans l'actuelle crise de l'énergie

QUEBEC — Les pays industrialisés, importateurs de pétrole, profitent autant de la hausse des prix que les grandes compagnies et les pays producteurs. A l'exception des pays en voie de développement, tout le monde trouve finalement son compte dans la crise actuelle de l'énergie.

Prenant la parole au 2ième colloque international d'économie pétrolière, M. Zukayr Mikdashi de l'université américaine de Beyrouth a déclaré que les exportations d'équipement et de services des pays européens et nord-américains vers les pays arabes compensaient en partie la ponction monétaire que ces derniers exercent dans les économies des pays industrialisés.

De plus, l'augmentation des prix du brut assurera la rentabilité de certains projets énergétiques qui, autrement n'auraient pas été réalisés, accroissant ainsi l'activité économique des pays de l'OCDE.

Dans cette perspective, les gouvernements, en particulier celui des Etats-Unis, n'auraient-ils pas favorisé cette augmentation?

"Non, a prétendu le professeur Raymond Vernon de l'université Harvard qui a tenté de démontrer que Washington, devant les pressions divergentes qui se faisaient sentir, n'a finalement vu qu'un rôle passif dans cette crise.

Le président de SOQUIP, M. Bernard Cloutier est intervenu pour contester cette dernière affirmation.

"Les Américains ont souvent montré leur inquiétude devant leur dépendance de l'étranger en matière d'énergie. Washington souhaitait une hausse des prix et aujourd'hui, il faut se demander qui est derrière l'Arabie saoudite pour réclamer une progression plus modérée".

M. Vermov a rétorqué qu'aucune preuve n'a démontrée la collusion entre les grandes compagnies et le gouvernement des Etats-Unis. Pour ce qui est de la logique derrière la position des Saoudiens, elle repose sur l'importance des réserves de ce pays qui ne veut pas d'une reconversion trop rapide vers d'autres formes d'énergie. "L'Arabie Saoudite peut se contenter d'un prix plus bas puisqu'en 2010, elle sera encore le seul fournisseur de pétrole au Moyen-Orient."

Le professeur américain explique la crise actuelle par l'intervention des compagnies indépendantes qui ont brisé le monopole des huit grandes compagnies et permis aux pays producteurs de pratiquer une surenchère.

Les débats de ce colloque qui réunit une centaine de participants, se poursuit aujourd'hui avec les exposés de M. Antoine Ayoub de l'université Laval, MM. Conant de l'Agence américaine de l'Energie, M. Pierre Desprairies, président de l'institut français du pétrole et de M. Hassan Zakariya, conseiller aux Nations-Unies.

Contrat de $11 millions à Ingénierie BG Checo

Ingénierie BG Checo vient d'obtenir de la Société d'énergie de la Baie James, pour l'aménagement de L-G1 et L-G2 un contrat d'exploitation et d'entretien. Ce contrat se chiffre à $11.2 millions est d'un terme de deux ans, du 1er octobre 1975 au 31 août 1977.

Les travaux comprennent la fourniture de la main-d'oeuvre et du personnel de cadre dans l'exécution des services suivants:

- Services d'exploitation pour les centres de production d'électricité, les stations de pompage et traitement des eaux brutes, les stations de pompage et traitement des eaux usées, les ateliers d'entretien, les magasins de pièces de rechange, l'enlèvement des ordures et des rebuts, les services de déménagement, les services d'autobus, les services de distribution électrique, les services de mécanique, le chauffage des bâtiments.
- Autres services d'entretien: routes, rues, voies d'accès, canalisations souterraines, installations individuelles d'électricité, peinture, réparations mécaniques, réparation des appareils électro-ménagers, soudure.
- En plus d'assurer tous ces services, ingénierie BG Checo est appelée à exécuter tout autre travail relié aux services d'exploitation et d'entretien des installations, à s'occuper de l'installation de nouvelles stations et de l'achat de certains matériel et matériaux.

Tous ces travaux occuperont approximativement cent cinquante employés.

banque provinciale

Dividende régulier

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration de La Banque Provinciale du Canada a déclaré un dividende de vingt-cinq cents par action sur le capital-actions versé de la Banque pour le trimestre se terminant le 31 octobre 1975.

Ce dividende, portant le numéro 311, sera payable au bureau principal et à toute succursale de la Banque, le ou après le 3 novembre 1975, aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque le 24 septembre 1975, à la fermeture des guichets.

Par ordre du Conseil d'administration,
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
R. Cousineau

Montréal, le 17 septembre 1975

OXFAM

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

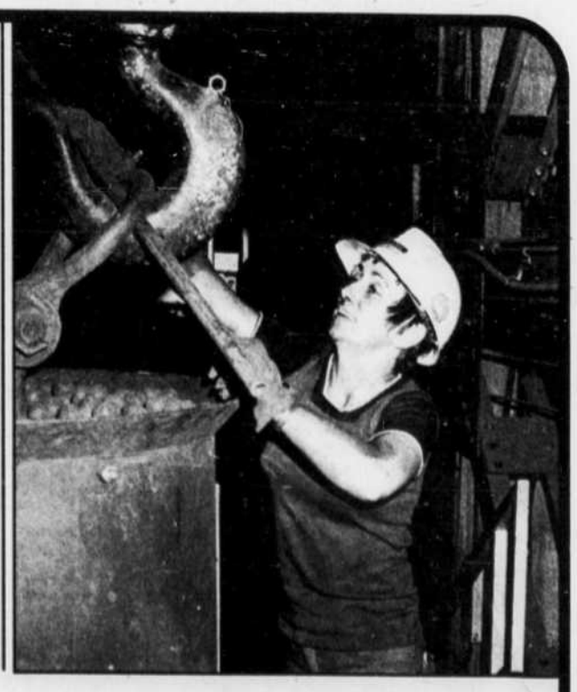
Excellentes routes disponibles

844-3361

De nouveaux visages dans des endroits inattendus, à la Hudson Bay Mining au Manitoba

de nouvelles possibilités offertes aux femmes





Le visiteur des exploitations de la Hudson Bay Mining à Flin Flon et à Snow Lake dans le nord du Manitoba, sera surpris de remarquer dans les installations du jour, des femmes vaquant à des travaux traditionnellement réservés aux hommes. En effet, depuis juin 1974, des emplois sont offerts également aux femmes dans l'usine, la raffinerie de zinc, la fonderie de cuivre, les services d'entretien, l'entrepôt et les services de sécurité. Les femmes bénéficient de la même classification des postes de travail et des mêmes salaires que leurs collègues masculins. Elles ont également les mêmes possibilités d'avancement.

Cela témoigne du fait que la Hudson Bay Mining est consciente de l'intérêt grandissant manifesté par les femmes pour le travail dans l'industrie en général. *Le Canada compte sur l'industrie minière — vous pouvez compter sur nous.*

Hudson Bay Diecastings Limited · **Francana Oil & Gas Ltd.** · **Sylvite of Canada Division** · **Zochem Limited** · **Francana Minerals Ltd.**

Cuivre, zinc, or, argent, cadmium, sélénium et concentrés de plomb • Exploration et mise en valeur • Alliages au zinc coulés sous pression • Pétrole brut et gaz naturel • Potasse • Oxyde de zinc • Sulfate de soude • *Métaux et produits chimiques de qualité, par un grand producteur minier.*

HUDSON BAY MINING AND SMELTING CO., LIMITED
P.O. Box 28, Toronto-Dominion Centre, Toronto / Telephone: (416) 362-5233



Décès de Guy Mollet

la fin d'une époque pour la France

PARIS (Reuter) — Guy Mollet est mort hier matin d'une crise cardiaque, à son domicile parisien. Il aurait eu 70 ans le 31 décembre.

Avec lui disparaît un des hommes marquants de l'histoire politique française d'après-gurerre, ne serait-ce que par le leadership qu'il exerça constamment sur le Parti socialiste S.F.I.O. de 1945 à 1969 et les responsabilités capitales qu'il assuma comme chef du gouvernement en 1956-1957 à une période cruciale de la IVème république dominée par la guerre d'Algérie.

Si sa politique fut parfois contestée comme dirigeant de parti et comme chef de gouvernement, il suscita toujours le respect pour la rigueur de ses convictions et son attachement à un idéal qu'il affirma à maintes reprises, sans excès.

Né à Flers, dans l'Orne, Guy Mollet était fils d'un ouvrier tisserand. Après la guerre, pupille de la nation, il fit ses études au lycée de cette ville, devint maître d'internat, puis passa sa licence d'anglais. Dès l'âge de 17 ans, il s'inscrivait et militait à la S.F.I.O.

Mobilisé, puis blessé en 1939, il est rapatrié en 1941 et s'engage sans tarder dans la résistance. Ainsi, il dirige le comité d'action socialiste clandestin puis devient responsable départemental du 2ème bureau de l'Organisation civile et militaire (OCM).

La libération venue, il obtient son premier mandat en 1944 comme conseiller municipal, puis aussitôt comme maire d'Arras, mandat qu'il a toujours conservé depuis. Dans la foulée, il s'était présenté avec succès aux cantonales et devenait président du conseil général. La même année, il est élu député et à ce poste aussi sera toujours réélu.

Deux ans plus tard, il succède à Daniel Mayer, au secrétariat général de la S.F.I.O. où, au fil des ans, il ne cessera de renforcer son autorité.

Il entre pour la première fois dans un gouvernement, celui de Léon Blum en 1947, comme ministre d'État. Il appartiendra également au cabinet Pleven de 1950-51.

Président du conseil désigné en 1951, il ne peut obtenir l'investiture de l'Assemblée nationale et doit se contenter du poste de vice-président du conseil du cabinet formé par Henri Queuille. Délégué à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe, il devient président de celui-ci de 1954 à 1956.

Le 1er février 1956, il devient président du conseil comme leader du Front républicain qui avait remporté en janvier les élections législatives.

La France est en plein drame algérien. La nouvelle majorité s'est faite en grande partie élire pour le résoudre.

Aussi bien, Guy Mollet, dès le 6 février, se rend-il à Alger avec, au départ, la ferme intention de nouer le dialogue avec les éléments les plus représentatifs, de la communauté musulmane, sinon avec les responsables de la rébellion. Mais l'émeute européenne qui l'accueille dans la capitale d'Algérie bouleverse son projet. Son extrême sensibilité a-t-elle alors pris le dessus, sur les rigueurs qui s'imposent à l'homme d'Etat?

Il est encore trop tôt pour que l'histoire en juge. Quoi qu'il en soit, le dialogue ne put s'instaurer avec les Algériens musulmans et la guerre d'Algérie entra dans le cycle d'une véritable guerre.

C'est ce cycle qui justifia partiellement l'expédition de Suez, entreprise qui devait marquer profondément par la suite le destin politique de Guy Mollet. Son gouvernement cependant, sur le plan intérieur, engagea activement une politique que marqua notamment la création de l'impôt de solidarité pour les personnes âgées.

Viennent les événements de mai 1958. Vice-président du conseil dans le cabinet Pflimlin, il écarte d'abord avec vigueur le retour du général de Gaulle au pouvoir, puis s'y résigne devant la dégradation dramatique de la situation et après une visite à Colombey.

Il sera ministre d'Etat dans le gouvernement que formera aussitôt le général, et participera à ce titre avec MM. Pflimlin et Pinay à l'élaboration de la constitution de la 5ème république.

Il quitte avec l'ensemble des socialistes le gouvernement début 1959 et anime alors la S.F.I.O. dans l'opposition. Mais son déclin politique commence dès ce moment-là. Le poids de son action passée au pouvoir, la montée des jeunes générations, le recul d'influence de la S.F.I.O., tout cela contribue à diminuer son autorité. Le 20 décembre 1968, il informe de lui-même ses militants qu'il abandonne le secrétariat général. M. Alain Savary lui succédera jusqu'au congrès décisif d'Epinay 1971 où prend naissance le nouveau Parti socialiste sous l'impulsion de François Mitterrand.

Depuis cette date, Guy Mollet a progressivement pris du champ avec la vie politique active. Il se réfugie dans l'étude théorique à la tête de la petite équipe de l'"OURS" (Office Universitaire de Recherche Socialiste). Depuis deux ans, il n'assistait plus pratiquement aux conseils nationaux et congrès du parti.

Madrid: "guerre ouverte" contre les opposants

MADRID (par Reuter et AP) — Pour la deuxième fois en cinq jours, le cabinet espagnol s'est réuni autour du général Franco pour examiner les conséquences du vaste mouvement de protestation qu'a déchaîné à travers le monde l'exécution de cinq militants du FRAP et de l'ETA, et il a fait savoir qu'il comptait prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme au terrorisme.

Le communiqué publié à l'issue de la réunion affirme que le gouvernement fera respecter la loi par tous les moyens dont il dispose et réclamera des dédommagements pour les dégâts subis par ses bureaux et représentations diplomatiques à l'étranger. Le premier ministre, M. Carlos Arias Navarro, a exprimé sa satisfaction à la suite du soutien massif apporté au régime lors de la manifestation de la place d'Oriente, mercredi.

Un des principaux membres du gouvernement a déclaré de son côté que l'Espagne franquiste était aujourd'hui en guerre ouverte" contre ses opposants, tant de l'intérieur que de l'extérieur, ajoutant que le régime répliquera "avec tous les moyens à sa disposition".

Pour sa part, le ministre de l'Information et du tourisme, M. Leon Herrera, a indiqué que la tentative de boycottage touristique de l'Espagne n'a eu que peu d'écho. Le communiqué affirme encore que le généralissime a été inondé de télégrammes de soutien et qu'il lui sera impossible de répondre à tous.

Armés de mitraillettes, des policiers continuent de monter la garde devant les principaux édifices publics et banques de la capitale. La tension demeure assez vive et des échanges de coups de feu ont été entendus à deux reprises, la première fois lorsque la police a tiré en l'air pour disperser six hommes qui brisaient les devantures des compagnies Swissair et Sabena et la seconde en poursuivant trois hommes dans une banlieue ouvrière.

En ce qui concerne ce deuxième incident, des témoins affirment que l'attitude des jeunes gens était suspects. Ils sont entrés dans un café, ont commandé des boissons, donné quelques coups de téléphone et sont partis à toute vitesse à bord d'un véhicule immatriculé à Saint-Sébastien, poursuivis par la police. On ignore pour le moment si les trois inconnus ont été arrêtés.

Sur le plan politique, alors que les Espagnols sont de plus en plus nombreux à se ranger derrière la bannière de Franco, les milieux modérés de l'opposition craignent que la "libéralisation" promise l'an dernier par le premier ministre soit repoussée aux calendes grecques. L'organisation chrétienne-démocrate "Tacito", qui groupe des hommes politiques, des hommes d'affaires et des avocats, écrit dans le quotidien catholique "YA" que toute ingérence étrangère dans les affaires espagnoles est injustifiée.

Mais il ajoute: "il serait inadmissible de profiter de la réaction des Espagnols aux agressions étrangères et de l'utiliser au bénéfice d'une politique intérieure répressive ou d'un refus de tout changement".

L'organisation estime que le problème fondamental qui se pose à l'Espagne consiste à parvenir "à une transition pacifique du système autoritaire actuel à un système démocratique moderne adapté aux réalités socio-économiques de l'Espagne et aux conditions internationales".

"Fedisa', une organisation groupant des personnalités centristes, demandait jeudi soir au gouvernement de ne pas utiliser la vague actuelle de violence pour retarder ou abandonner toute idée de réforme. La personnalité la plus marquante de cette organisation est l'ancien ministre de l'Information, Pio Cabanillas.

Enfin, les trains ont recommencé à rouler à destination de la France après une interruption de vingt-quatre heures et à Cordoue une centaine de milliers de personnes ont manifesté leur soutien au général Franco et leur réprobation aux ingérences étrangères.

●

WASHINGTON (AFP) — M. Pedro Cortina, ministre espagnol des Affaires étrangères s'entretiendra avec M. Henry Kissinger à Washington aujourd'hui afin de poursuivre les négociations en vue du renouvellement du traité entre les deux pays, a annoncé le porte-parole du département d'Etat.

Ce sera la cinquième rencontre en deux semaines entre le secrétaire d'Etat et son collègue espagnol.

Le traité qui unissait les deux pays depuis 1970 a formellement expiré le 25 septembre. Mais sous l'impulsion de M. Kissinger, le rythme des négociations s'est récemment accéléré en dépit de la situation intérieure espagnole et des cinq exécutions de militants anti-franquistes.

L'enjeu principal des négociations en cours est l'avenir des quatre bases américaines en Espagne. Le porte-parole du département d'Etat a refusé de confirmer les informations selon lesquelles un accord serait imminent, Madrid ayant semble-t-il, diminué ses exigences, notamment financières.

●

LISBONNE (Reuter) — L'Espagne a fermé deux de ses poste-frontières avec le Portugal et soumis les voyageurs portugais à de longues attentes, sans doute par mesure de représailles à la suite du sac de l'ambassade et du consulat d'Espagne à Lisbonne et à Porto.

De longues files d'attente se sont formées à Vilar Formoso où de nombreux Portugais ont dû patienter cinq heures avant d'être soumis à des formalités pointilleuses.

Les gardes-frontières rapportent que de longues files d'attente se sont également formées à Badajoz où les autorités espagnoles ont contraint les travailleurs portugais émigrés à monter à bord de camions espagnols avant de poursuivre leur route en territoire espagnol.

Profond malaise au sein de l'armée portugaise

LISBONNE (Reuter) — Un profond malaise subsiste au sein des Forces armées portugaises et l'agitation gagne du terrain. Les partis et mouvements politiques pour leur part appellent une fois de plus leurs partisans à descendre dans la rue.

Plus de 300 personnes ont manifesté toute la nuit devant la base aérienne lusitano-allemande de Beja et contraint son commandant à revenir sur sa décision de transférer quarante aviateurs procommunistes qui avaient participé à une manifestation à Lisbonne .

Le commandant en chef de l'armée de l'air, Jose Morais da Silva, s'est rendu à la base hier matin accompagné de 75 parachutistes alors que les manifestants scandaient: "Pas de réactionnaires dans les casernes", en réclamant le départ du colonel Jose da Silva Cardoso.

Un porte-parole devait annoncer un peu plus tard que la décision avait été annulée du fait que certains des quarante hommes visés "ne souhaitaient pas partir". Le colonel da Silva a quant à lui été confirmé dans ses fonctions.

L'Allemagne de l'Ouest utilisait Beja comme base d'entraînement mais elle est en train de réduire ses opérations et il ne reste plus que quelques militaires allemands qui se sont d'ailleurs tenus à l'écart des incidents.

A Porto, des soldats du principal régiment des transports se sont prononcés par 313 voix et six abstentions contre le transfert de deux officiers et cinq soldats de gauche. Cette mutation est réclamée par le commandant de la région militaire septentrionale, le général Antonio Pires Veloso, un modéré, qui a promis de mettre un terme à l'indiscipline militaire dans sa région. Le vote s'est déroulé au cours d'une séance plénière dans la matinée. Des manifestants avaient passé toute la nuit devant la caserne. On ignore si le transfert se fera.

Le porte-parole de la région militaire du nord, le major Azevedo Dias, a annoncé que le commandement de Porto a envoyé 250 hommes à Lisbonne pour assurer la protection du principal arsenal de Lisbonne où un millier de fusils automatiques ont récemment été dérobés.

Un officier qui travaillait à l'arsenal et qui est depuis entré dans la clandestinité a récemment affirmé qu'il avait remis les fusils à "des travailleurs et des paysans révolutionnaires".

Pour sa part, le Parti socialiste, qui tente d'asseoir l'autorité du gouvernement de centre-gauche, a appelé ses militants à manifester en faveur d'un régiment de commandos qui a la réputation d'être conservateur. Ses éléments avaient tiré en l'air la semaine dernière pour disperser des mutilés de guerre et des gauchistes qui faisaient le siège d'une réunion du gouvernement.

La presse gauchiste avait condamné cette intervention et qualifié le régiment de fasciste mais le premier ministre José Pinhero de Azevedo l'a félicité pour sa "conduite exemplaire". Les socialistes considèrent en effet les commandos comme un rempart à la ferveur révolutionnaire qui s'est emparée de plusieurs unités militaires à Lisbonne.

Une autre manifestation est prévue dans un autre quartier de la capitale par les comités de travailleurs et de quartiers. Ces comités sont contrôlés par les gauchistes ou par les communistes. La manifestation vise à la fois le général Franco, l'OTAN, la C.I.A. et le gouvernement actuel.

Alors que les rumeurs de coup d'Etat vont bon train, l'un des officiers responsables de la chute du gouvernement Vasco Gonçalves évoque publiquement dans "Comercio de Oporto" les conditions qui l'amèneraient à lancer ses troupes sur la capitale.

Le général Francisco Charais, qui est le commandant de la région militaire du centre, écrit toutefois qu'il n'interviendra pas "à moins qu'une situation anormale se développe qui conduirait les soldats à souhaiter une intervention."

Il estime que la seule alternative au gouvernement actuel est une dictature militaire. "Mais c'est une chose que le Mouvement des forces armées ne sera jamais en mesure d'accepter.

Pour sa part, l'hebdomadaire du Parti communiste "Avante" estime qu'il n'existe pour le moment aucun danger de coup d'Etat de droite mais que la situation n'en est pas moins complexe et dangereuse.

"Avante" réclame un contrôle accru sur les activités des étrangers au Portugal et des gardes renforcées aux postes-frontières.

●

MOSCOU (AFP) — L'URSS et le Portugal se sont engagés avec force à ne pas "s'immiscer de façon directe ou indirecte" dans le destin de chaque pays et ont proclamé le respect des accords internationaux de chaque pays, affirme la déclaration politique commune entre les deux pays signée à l'issue du séjour de M. Costa Gomes, président portugais à Moscou.

"Les deux parties attribuent une importance primordiale au fait que les deux peuples ont le droit souverain de disposer de leur destin sans interférence directe ou indirecte de quelque origine que ce soit (..) pour développer librement leur régime politique, économique, social et culturel", est-il précisé. La déclaration ajoute que "personne ne doit tenter d'imposer à un autre peuple des solutions à ses affaires intérieures".

Le communiqué révèle par ailleurs que M. Brejnev et le président Podgorny ont accepté l'invitation du président Costa Gomes à effectuer une visite au Portugal, à une date qui sera fixée ultérieurement.

Blackpool: Wilson sort renforcé du congrès

BLACKPOOL (AFP) — Le congrès travailliste, qui a pris fin hier à Blackpool, a considérablement renforcé la position du gouvernement de M. Harold Wilson en approuvant massivement sa stratégie économique malgré les protestations de l'extrême-gauche du parti.

Cette manifestation d'unité, qui a surpris par son ampleur, est la conséquence logique de la décision prise début septembre par le "TUC", la confédération syndicale, de limiter désormais à six livres par semaine les augmentations de salaire.

Elle s'explique aussi par la détermination farouche des leaders et des militants de tout faire pour éviter la débâcle économique qui pourrait entraîner le retour au pouvoir des conservateurs, avec Mme Margaret Thatcher à leur tête.

Les critiques les plus virulents de M. Wilson et de son chancelier de l'Échiquier, Denis Healey, au sein du Labour, sont obligés d'admettre que le budget social serait autrement amputé qu'il ne l'a été si le leader des tories devenait premier ministre.

D'ailleurs, l'intervention des deux tenors de la gauche qui appartiennent au cabinet restreint, M. Michael Foot (Emploi) et M. Tony Benn (Énergie) a beaucoup aidé M. Wilson à maintenir le congrès sur une voie centriste et modérée.

Une telle orientation implique un renoncement provisoire à certains grands projets socialistes (nationalisations) et a conduit le gouvernement à édulcorer son projet de loi dirigiste visant à introduire dans l'économie un système de planification souple largement inspiré de l'exemple français. Mais cette tactique s'impose au premier ministre par le souci de conserver des relations acceptables avec le Patronat et de rassurer les détenteurs étrangers de sterling sinon les spéculateurs internationaux.

C'est ainsi que les congressistes ont rejeté des motions favorables aux occupations d'usine ou réclamant la nationalisation des 250 principales entreprises du pays à commencer par les banques et les assurances.

Cependant, la victoire de M. Wilson n'a pas été sans mélange. Le chancelier de l'Échiquier, M. Healey, a été remplacé au comité directeur du parti par Eric Heffer, un "gauchiste" que le premier ministre chassa récemment du gouvernement. Entre deux appels à l'unité, M. Benn, le ministre de l'Énergie, a accusé M. Wilson d'oublier que l'objectif du Labour est de détruire le capitalisme. Idole de la gauche, M. Benn tenait ainsi à rappeler qu'il est candidat à la succession de M. Wilson le jour où ce dernier choisira la retraite. Il a incontestablement renforcé sa position cette semaine à Blackpool.

"L'hiver sera dur et le plus difficile reste à faire", a averti le premier ministre refusant une nouvelle fois toute relance de l'économie tant que l'inflation ne sera pas maîtrisée. Les syndicats, qui font un sacrifice en acceptant la limitation à six livres des hausses de salaires, attendent en retour que le gouvernement freine la montée du chômage (1,250,000 personnes).

Premier vote favorable à l'envoi d'experts

Le Sénat publiera les accords

WASHINGTON (par l'AFP) — La commission sénatoriale des Affaires étrangères a décidé de rendre publics les textes des accords passés entre les Etats-Unis et l'Egypte d'une part et Washington et Israël d'autre part.

Les sénateurs se sont prononcés par 12 voix contre 2 en faveur de la publication officielle des documents dont les textes ont déjà paru dans la presse américaine à la suite de fuites.

Il s'agit de trois conventions entre Israël et les Etats-Unis et d'une entre ce pays et l'Egypte figurant en annexe de l'accord intérimaire israélo-égyptien sur le Sinaï.

La commission a pris sa décision après avoir entendu pendant deux heures le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger. Ce dernier, en sortant de la réunion, avait souligné qu'il était toujours opposé à la publication de ces textes.

La commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants a approuvé pour sa part l'envoi de techniciens américains dans le Sinaï afin de prendre le contrôle des postes de surveillance électroniques entre les lignes israéliennes et égyptiennes.

La commission a toutefois assorti son autorisation de plusieurs conditions restrictives. L'une stipule notamment que le Congrès pourra décider le rapatriement des techniciens s'il estime que leur sécurité est en péril ou que leur rôle n'est plus nécessaire.

La résolution, votée jeudi, prévoit également que: les techniciens seront immédiatement rapatriés en cas de nouveau conflit au Proche-Orient. M. Henry Kissinger a déjà fait une promesse formelle en ce sens;

— le président Gerald Ford devra rendre compte au moins tous les six mois au Congrès des activités des techniciens américains et des possibilités de les remplacer au moins partiellement par des techniciens d'autres pays;

— tous les techniciens devront être des volontaires. (L'administration s'est déjà engagée à ce qu'ils le soient).

La résolution précise encore que l'approbation de l'envoi des techniciens ne signifie pas l'approbation de toutes les clauses de l'accord de désengagement impliquant les Etats-Unis.

Le vote de la commission est le premier par un organe du congrès sur la présence américaine dans le Sinaï.

Le président de la Chambre des représentants, M. Carl Albert, a aussitôt exprimé l'espoir que la Chambre se prononcera en séance plénière jeudi prochain. Son assentiment paraît acquis.

Toutefois, avant que le projet ne soit définitivement adopté, il est nécessaire que le Sénat l'entérine à son tour.

Liban: la parole est aux chefs religieux

BEYROUTH (par AFP et Reuter) — Un sommet groupant les chefs religieux de toutes les communautés musulmanes et chrétiennes du Liban se tiendra à Bkerké aujourd'hui à 10 h 00.

Ce sommet, qui débutera au siège patriarcal maronite de Bkerké, dans la montagne libanaise, se poursuivra dans l'après-midi du même jour à Dar-El-Fatwa, siège du mufti de la république, cheikh Hassan Khaled (musulman sunnite).

La situation au Liban à la lumière des derniers événements sanglants qu'a connus le pays, sera à l'ordre du jour.

Pendant ce temps, dans une capitale où règne toujours un climat d'insécurité, les habitants de Beyrouth tentent de reprendre une vie normale en attendant de voir si les hommes armés abandonneront leurs barricades.

Le dernier accord de cessez-le-feu annoncé jeudi soir par M. Rachid Karamé, premier ministre, précise que les forces de sécurité devaient occuper les positions des divers miliciens à 11 h du matin. C'est le cinquième cessez-le-feu depuis deux semaines et les habitants de Beyrouth accueillent maintenant ce genre de nouvelle avec scepticisme.

Une conférence interbalkanique?

(par l'AFP) — La Turquie a décidé de participer à la conférence balkanique proposée par M. Constantin Caramanlis, et dont l'idée a déjà été acceptépar les autres pays de la région à l'exception de l'Albanie, apprend-on de source autorisée à Ankara.

Ainsi, la Roumanie a donné son accord à la proposition du gouvernement grec, annonce l'agence "Agerpres". Dans sa lettre à M. Constantin Caramanlis, premier ministre grec, M. Nicolae Ceausescu, chef de l'Etat roumain, souligne que "la Roumanie est prête à fournir tous les efforts pour assurer le bon déroulement et le succès de cette conférence interbalkanique". Il rappelle que "l'amélioration et le développement d'un climat d'entente, de bon voisinage et d'amitié entre les pays des Balkans sont une constante de la politique roumaine".

Comme la Yougoslavie, la Turquie estime que cette réunion doit se tenir d'abord au niveau des experts. La réponse turque pourrait énoncer également les vues du gouvernement d'Ankara sur les conditions à remplir pour assurer le succès de ce groupement.

On rappelle à ce sujet, dans les milieux autorisés turcs, que la Turquie a toujours été active dans la recherche d'une coopération régionale, depuis l'entente balkanique d'avant-guerre jusqu'au Pacte balkanique de 1954, qui prit fin en 1960 à la suite de divergences de vues entre ses membres, la Turquie, la Grèce et la Yougoslavie.

Affaire Claustre: nouveau contact

PARIS (Reuter) — Evoquant hier les négociations en cours pour la libération de Mme Françoise Claustre, le porte-parole de l'Elysée a déclaré: "un nouveau contact aura lieu demain. Il portera exclusivement sur les modalités de libération de Mme Claustre".

On n'indique pas le nom du prochain négociateur mais on croit savoir qu'il ne s'agira pas de M. Louis Morel, préfet des Vosges, qui avait rencontré le chef des rebelles Toubous du nord du Tchad, M. Hissene Hibre, de la semaine dernière.

D'autre part, l'Elysée met à nouveau en garde les personnes et notamment des journalistes qui seraient tentés de se rendre au Tchad.

"Il s'agit d'une affaire d'otage dont tout le monde peut comprendre qu'elle puisse avoir des implications délicates", a ajouté le porte-parole qui a renvoyé les journalistes présents à la déclaration du 18 septembre dernier.

On est sans nouvelle du mari de l'otage, M. Pierre Claustre, retenu prisonnier à son tour lors de son dernier voyage en Tibesti, en août.

Selon certaines informations, il aurait quitté le Tibesti pour se lancer à la recherche d'armes pour Hissene Habre. Sa photo aurait été diffusée aux postes frontières et aux aéroports français.

Quant au troisième prisonnier français au Tchad, le pasteur Horala, enlevé en juin dernier dans le centre-est du pays par le Frolinat (Front de libération nationale du Tchad) le gouvernement français n'a pas été saisi d'une quelconque demande à son sujet.

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

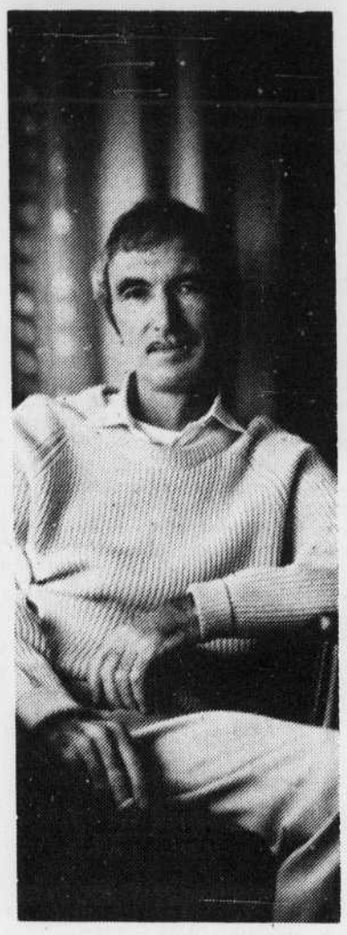
POUR BIEN DIGÉRER
BUVEZ
UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION
Lithines 33

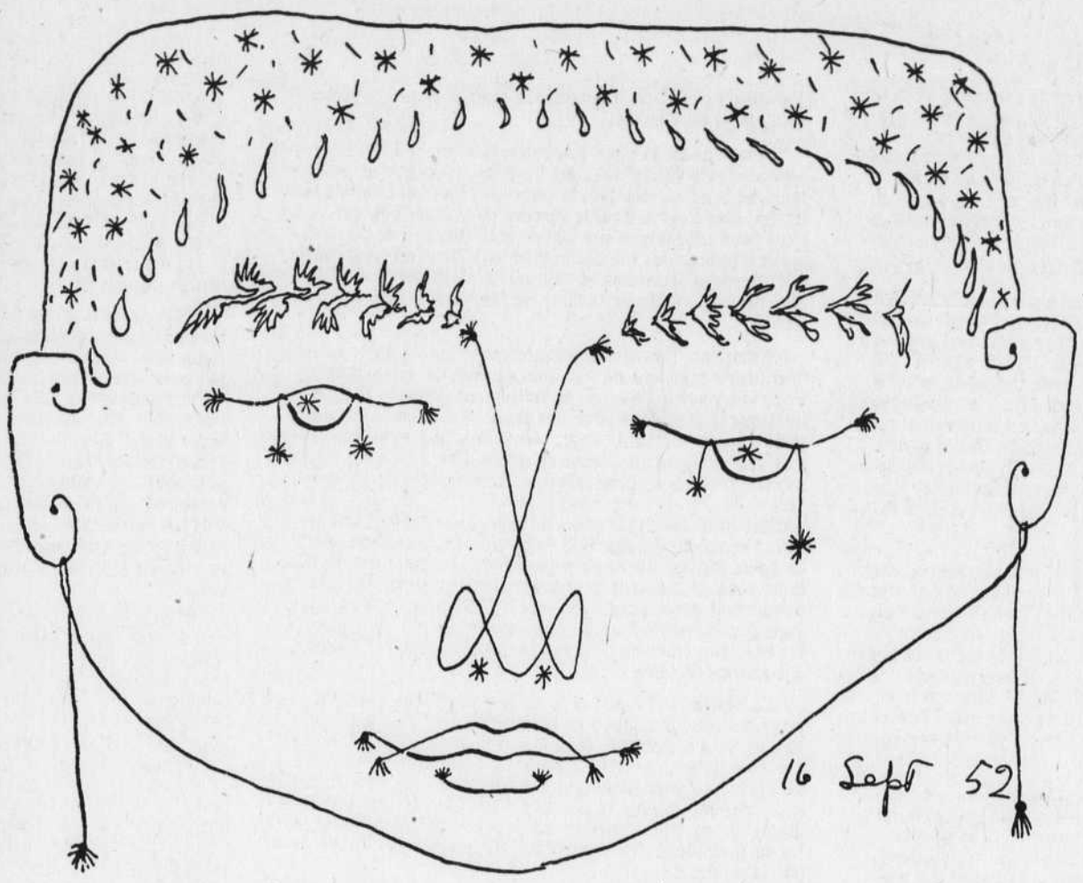
POUR VOTRE SÉJOUR EN FRANCE
UNE AUTOMOBILE
SIMCA-CHRYSLER-FRANCE
MOINS CHER QU'UNE LOCATION
VÉHICULE NEUF - KM. ILLIMITÉ - ASSURANCE TOUS RISQUES - SANS DÉDUCTIBLE - ASSURANCE PASSAGERS - GARANTIE USINE - FORFAIT TOUT COMPRIS DE 21 JOURS À 6 MOIS.
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS:
SERVICE O.M.S.C.F. 5193 Côte des Neiges, Mtl

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo - Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"

LE DEVOIR cahier des arts et lettres

Cahier 2 Montréal, samedi 4 octobre 1975





Norman McLaren: dessins et autres petites choses

par Jean Basile

Il est certains écrivains dont le journal dépasse l'oeuvre. Pensons à Gide ou à Jules Renard. Que de trésors dans cette vie qu'ils ont tenue au jour le jour.

On ne pourra en dire autant des dessins de McLaren que viennent de publier en album les Editions Toundra. Son oeuvre cinématographique restera, en effet, comme l'une des plus exigeantes, et des plus réussie aussi, dans le domaine de l'animation. Pourtant, cet album de dessins est aussi une petite merveille, mineure dira-t-on, par rapport au reste. Mais que veut dire "mineur" quand on parle d'un artiste de cette qualité.

Il y a de tout dans les dessins de Norman McLaren. On y trouvera de la beauté, comme certains dessins à la mine de plomb ou comme certains paysages chinois. Il y a de l'humour. Il y a aussi de l'invention et du délire géométrique. Les tentatives de dessins à plusieurs dimensions l'illustrent abondamment. Et de même toute la série des magnifiques ondulations qui ferment le livre.

La grande qualité des dessins de McLaren est de ne jamais s'arrêter à la simple réalité... et ce n'est pas pour rien qu'il déclare avoir trouvé assommantes les séances de dessin académique où on le forçait à dessiner, le mieux possible, un modèle quelconque. On croit trop souvent que notre petit monde a "tourné" dans les années 1967. Quelle erreur! Le monde de McLaren est depuis fort longtemps celui de la pure illusion avec ses visages qui se dédoublent ou qui se triplent en s'entrepénétrant les uns dans les autres, à moins que ce ne soient ces fameux labyrinthes qui semblent avoir fasciné le cinéaste-dessinateur depuis toujours.

On peut toujours s'amuser avec ces dessins; voilà l'une des grâces de ce livre. On rit souvent; on est ému aussi, bien que l'oeuvre refuse énergiquement tout pathétique, toute joliesse pour laquelle cependant le dessinateur est fort doué si l'on en juge par des dessins plus léchés, quoique rares, comme les "visages inventés" ou quelques portraits de matelots.

On peut aussi - du moins ceux qui savent - s'émerveiller du monde intérieur qu'exprime, avec une candeur stupéfiante, un grand nombre de ces dessins dont les titres, à l'allure surréaliste, ne sont qu'une confession de plus. Témoin ce beau dessin d'un homme entravé et troué, au pénis en voie de devenir oiseau et dont le titre, admirable, se lit ainsi: "Le coucou et l'alouette voudraient bien se marier (souvenir d'un baiser)..."

Sans doute, est-ce une façon un peu littéraire de parler ainsi d'une oeuvre graphique. Mais, comme celle de Jean Cocteau à laquelle il arrive qu'elle se réfère, il y a très souvent dans les dessins de McLaren des destinataires.

En dessinant, McLaren se déclare, se confesse et témoigne de ses amitiés, comme dans ces lettres graphiques, dont certaines sont des petits chefs-d'oeuvre, qu'il envoyait à ses amis. En ce sens, cet album est vraiment un "journal" et l'on pourrait y lire bien des secrets. D'ailleurs, les petites légendes qui les ornent sont transparentes, si tant est que l'on puisse prétendre voir complètement à travers ces lignes fluides, trompeuses. Voici par exemple, un dessin datant de 1946 qui représente un triple visage réuni dans un, avec cette légende: "A subconscious drawning whose transparent significance I realized only when I had completed it. A friend I was longing to touch, but afraid of". Et comme il est étrange, de voir cet être sensible, incapable de voir un seul visage dans un visage, dessiner, près de trente ans plus tard, une ondulation, intitulée "Tension" où se retrouvent encore, mais ventilées dans le grand espace, des formes étranges de corps en voie de désintégration.

Comme dans toutes les oeuvres riches et sincères, deux qualités qui sont chez elles dans ces dessins, chacun peut y voir, d'ailleurs, une partie de ce qu'il est.

Certains préféreront, au lyrisme et à la confidence, les oiseaux qui abondent dans l'oeuvre de McLaren et qui sont, en effet, des créatures étranges, quoique pleines d'humour et souvent associés à une perception bien particulière de l'espace, comme ces trois petits et hystériques bipèdes à plume, datant de 1958, et nommés simplement dans leur éclaboussement de plumes: "Birds studying solid geometry".

Il y en a peu, d'ailleurs, qui resteront indifférents à cet album plein de découvertes à faire et de surprises à chaque page. Norman McLaren s'y montre, non seulement un dessinateur habile ce qui ne prouve rien, mais un être humain généreux et naïf, espèce rare.

Un seul regret, mais dû sans doute au coût de l'édition: tous les dessins sont reproduits en noir et blanc, alors que quelques-uns d'entre eux sont en couleurs dans leur version originale.

Les dessins de Norman McLaren, Les livres Toundra, Montréal 1975, bilingue, traduction de René Chicoine.

Disque

toubadou: tout rythme



On ne sait pas trop s'il faut en vouloir à "Toubabou" de refuser tout spectaculaire. "Attente", leur dernier disque, est d'une qualité musicale que personne n'osera dénier et d'une inspiration élevée. Pourtant, à l'écoute, on a trop souvent l'impression de redites, de répétitions. Il faut sans doute avoir l'oreille de Michel Séguin pour voir dans tous les tambours de cet album un "ami qui vous parle". Pour certains gageons qu'il radotera un peu.

Au demeurant, si l'on excepte la chanson qui a donné son titre à l'ensemble du disque, et où s'illustre Lise Cousineau, ce disque est essentiellement rythmique. Les paroles des chansons son quasiment inexistantes et les voix sont traitées comme des instruments. Ce parti-pris n'est pas nouveau chez Michel Séguin quoique avec cet album", il semble vouloir quitter définitivement une carrière qu le rapprocherait du "chansonnier", dans l'acception québécoise du terme.

Est-ce à dire que le disque est mauvais? Certes non. Mais il a un côté austère qui surprend et qui le classe tout à fait à part dans l'actuelle production québécoise. Sa principale qualité, que l'on retrouve dans les deux premières chansons, ainsi que dans la dernière, me paraît être une sorte de primitivisme où s'intègre sans difficulté la pulsation des batteries diverses, des sons vocaux et des bruits naturels (oiseaux, huards, criquet et crapauds de la Gatineau). Il me semble que c'est là le véritable univers de "Toubabou".

Michel Séguin est évidemment excellent sur ses congas. Et Lise Cousineau a la présence vocale qu'on lui connait, bien qu'il ne semble pas qu'on l'ait employée au mieux de ses vastes moyens. On remarque également la présence de Yvan Ouellet aux claviers.

Les deux pièces les moins impressionnantes sont celles qui s'étendent sur un long temps, "J'freak assez" (7'53) et "Doudou à la Toubabou" (8'50). On y retrouve un alliage assez déconcertant de jazz et de rythme africano-américain.

Il va sans peine que ce disque est à peine de la musique "populaire". Les amateurs de rythme l'aimeront sans doute beaucoup. Je n'ai pu, quant à moi, établir le dialogue souhaité entre les tambours et mon rythme personnel.

J.B.

TOUBABOU, "Attente", avec Michel Sèguin, Lise Cousineau, Georges Radriguez, Yvan Ouellet, Denis Framer, Robert Stanley, Michel Dion, Gerry Labelle, etc... Disque Barclay 80222.

Quand elle est vraie, la culture, sortie du culte, retrouve ses origines liturgiques. Dans son essence, elle est la recherche de l'unique nécessaire qui la conduit hors de ses limites immanentes.

Paul Evkodimov

CLAUDE JUTRAS: UNE VIE À DEUX

par Jacques Thériault

Le rapprochement peut paraître facile, mais il finit par vous obséder tellement qu'on a du mal à le garder pour soi; alors, autant dire tout de suite que le dernier film de Claude Jutras, "Pour le meilleur et pour le pire", souffrira certainement d'arriver après les "Scènes de la vie conjugale" de Bergman dont le portrait d'un couple parvenu au seuil de la quarantaine constitue un modèle du genre.

Et pourtant, vous dirait Jutras, le scénario de "Pour le meilleur et pour le pire" est terminé depuis deux ans. Et si ce film a tant tardé à montrer le bout de son nez, c'est qu'on a dû patienter un an avant de pouvoir donner le premier tour de manivelle... pour des raisons financières, cela va de soi.

Financé par les productions Pierre Lamy et la Société de développement de l'industrie cinématographique (SDIC) dont Jutras regrette le peu de dynamisme, ce film a coûté quelque $300,000 et sera présenté en première canadienne le 11 octobre, au nouveau cinéma Parisien V comme au Laval.

Rappelons cependant que "Pour le meilleur et pour le pire" était montré hors compétition au dernier festival de Cannes. Quelques critiques de cinéma montréalais, présents à ce festival, s'étaient alors contentés de commenter le film brièvement en se promettant bien d'y revenir au moment de sa sortie au Québec. Par ailleurs, on était unanime à reconnaître que "Pour le meilleur et pour le pire" s'inscrivait en marge, du moins par le style, de "Mon oncle Antoine" comme de "Kamouraska".

Ceci étant dit, malgré le sujet évocateur de "Scènes de la vie conjugale", le dernier-né de Jutras n'est pas sans pouvoir de séduction et s'avère techniquement parlant irréprochable. A ce chapitre, bien malin celui qui sentira que les scènes d'intérieurs ont été tournées en studio, et non pas dans l'appartement petit-bourgeois que le couple habite, chemin de la Côte-des-Neiges, au quatorzième étage du Rockhill.

C'est cet appartement cossu qui est le théâtre des grandeurs et misères quotidiennes des conjoints dont la fille unique, âgée de 7 à 8 mois au début du film aura 15 ans à la toute fin; et il n'est pas inintéressant de noter que ces quinze ans de vie commune tiennent en une journée (du réveil au dodo) pour l'oeil de la caméra.

C'est le réalisateur lui-même et Monique Miller qui incarnent le mari et la femme dont les disputes, les ennuis, les rêves et les cogitations diverses débouchent, tant sur le pathétique que le rire. Ce long métrage se veut d'ailleurs "comique", mais il n'a rien à voir avec les gaudrioles qui ont alimenté et alourdi de nombreux films québécois qu'il est inutile de citer. Dans le rôle du mari, Jutras peut paraître à l'occasion beaucoup moins à l'aise que sa compagne dont le jeu s'avère de très bonne tenue; mais, comme on dit généralement, il se pourrait qu'on refuse inconsciemment de voir le réalisateur ailleurs que derrière la caméra...

Les trois autres rôles importants du film ont été confiés à Monique Mercure (une voisine mangeuse d'hommes et assoiffée de paradis artificiels), Pierre Dufresne (un coureur de jupons balourd, vantard et quétaine) et Gisèle Trépanier dont le personnage de la Folle est absolument fascinant. En Loulou hystérique, Monique Mercure est tout à fait remarquable et reste dans les limites possibles de son personnage, contrairement à Pierre Dufresne qui sombre par moments dans la caricature.

Cette comédie de la vie à deux, "Pour le meilleur et pour le pire", constitue le cinquième long métrage de Claude Jutra qui, pour le moment, partage son temps entre le montage d'un documentaire de Jean-Claude Labrecque sur les fêtes de la dernière Saint-Jean et des cours dispensés à des comédiens.

Présent au visionnement de son nouveau-né cette semaine, en compagnie de Monique Miller, ce dernier, sur un ton laconique, n'a pas manqué de manifester son regret face à l'inertie qui guette le cinéma en terre québécoise. "On est régi par une législation tout à fait ridicule, a-t-il dit, et la SDIC est à toute fin pratique en voie de sombrer".

Pour le meilleur ou pour le pire...

Claude Jutras et Monique Miller



Les essais québécois

Le "mystère cosmique Show" de François Hertel

par Jean-Pierre Boucher

Il y a quelques années François Hertel vint prononcer une conférence au collège où j'étais. Comme j'avais vu souvent son nom dans les journaux et les histoires littéraires, sans toutefois pousser la curiosité jusqu'à lire ses livres, je m'y rendis. J'ai appris par la suite que cette conférence — sur l'humour dans la littérature canadienne-française — a sans doute fait sa fortune puisqu'il a présenté son numéro à travers tout le Canada. Il était en tournée et ses affaires tournaient bien. En effet, la conférence terminée, il tenait boutique sans vergogne, vendant des exemplaires de ses ouvrages qu'il avait eu la précaution d'apporter dans ses valises. Il les dédicaçait sans supplément, ajoutant au cachet du conférencier les droits d'auteur. Au sortir de la salle où Hertel venait de se produire, la tête me tournait. Je ne pouvais m'empêcher d'admirer ce phénomène, cet incorrigible bavard, cet incroyable baratineur qui, malgré l'âge, avait tenu si brillamment la scène pendant plus d'une heure. J'avais l'impression qu'à une minute d'avis il aurait pu parler de n'importe quoi, que la mécanique une fois mise en marche ne s'arrêterait jamais. Mais derrière l'agitation du conférencier qui s'était débattu comme un diable dans l'eau bénite, qu'y avait-il? La montagne avait-elle une fois de plus accouché d'une souris?

Cette question, je me la pose à nouveau, après avoir lu le dernier ouvrage d'Hertel, **Mystère cosmique et condition humaine**, ouvrage toufu, salade par moments indigeste, constitué d'une série de chapitres où il nous livre ses réflexions sur la condition humaine et la place de l'homme dans l'univers. Du moins Hertel avoue-t-il être conscient des nombreuses redites, du foisonnement pas toujours très clair de sa pensée. Il se définit lui-même comme un chercheur inquiet se posant de multiples questions auxquelles il s'efforce de donner des réponses valables, plutôt qu'un philosophe triomphant proposant un ensemble cohérent d'explications. Sa pensée mouvante, sa grande culture, son énorme érudition — son esprit curieux s'intéresse à tout — ne manquent d'ailleurs pas de charme. Mais que reste-t-il le livre refermé, de ce brassage d'idées qui s'étire sur deux cent cinquante-six pages bien tassées?

Une constatation toute simple et pas spécialement neuve qu'Hertel aurait eu intérêt, du moins à mon sens, à présenter avec plus de sobriété, celle de la petitesse de l'homme par rapport au cosmos. Remuer ciel et terre, donner les grandes orgues, pour montrer que l'homme est une poussière dans l'univers risque de faire sourire et d'affaiblir le jugement pourtant fort juste qu'Hertel porte sur la condition de l'homme, "incidence mineure dans un tout à la fois éternel, mouvant et transcendant". Hertel s'attaque sans pitié à la valeur d'absolu du jugement humain qui entraîne la canonisation de la terre. Toute sa réflexion baigne dans une prise de conscience constamment cosmique qui ne perd jamais de vue le caractère relatif de l'homme. A cet égard, la distinction qu'il établit entre l'humilité chrétienne et l'humilité cosmique est particulièrement éclairante: l'humilité chrétienne "est l'orgueil inconscient de l'homme qui veut se valoriser, par l'immortalité qu'il s'attribue, par une sorte de "divination" de la condition humaine", "refus de se rendre compte du véritable néant de l'homme"; "l'humilité cosmique, c'est l'admission du fait que la raison humaine est un instrument grossier, une petite fraction du Cosmos, qu'elle s'épanouit sur l'une des plus petites planètes qui constituent l'univers; et que, par conséquent, elle n'est pas en mesure de rendre valable un certain dogmatisme qu'elle s'attribue trop volontiers". Opposant aux concepts de matière et d'esprit celui d'"esprit-matière", Hertel propose la création d'un "métalangage": "Il faut approfondir la valeur du langage et essayer d'atteindre un métalangage. Il faut exorciser le dualisme matière-esprit, et essayer de penser l'esprit-matière. Il faut monter vers un mode de connaître supra-verbal, vers une sublimation du rationel castrateur. Il faut s'insinuer dans un intuitionnisme à résonnances globales". A notre époque où les progrès techniques nous moment souvent à la tête et où notre langage objectif nous enferme dans l'inexpressité et les conventions stéréotypées, le rappel à l'ordre d'Hertel ne peut qu'être salutaire. Mais l'aspect le plus séduisant de sa pensée est sans doute le nihilisme souriant sur lequel débouche son incroyance. Au delà de la constatation du néant qu'est l'homme, reste le temps à vivre à l'enseigne d'une morale épicurienne: "A minimiser l'homme, à le concevoir tout simplement tel qu'il est: un animal social avec une frange spirituelle, on arrive à lui dire: "Soyez heureux de vivre tant que ça dure, et ne vous préoccupez pas d'autre chose!" J'avoue pour ma part avoir de l'admiration pour cet homme qui, après s'être dégagé des certitudes apprises, en arrive au terme de sa vie à sourire ainsi à la mort.



François Hertel

Mais parce que j'ai choisi de vivre au Québec au lieu de m'exiler à Paris comme l'a fait Hertel — et peut-être aussi parce que j'ai moins que la moitié de son âge — je ne peux admettre l'angélisme du philosophe que se veut Hertel: "Il s'éloigne tout doucement des embarras et des malentendus de ce qu'on appelle la vie sociale. Il se réfugie dans la Thébaïde de soi-même; mais ce sont des contacts étudiés, contrôlés". Je n'ai aucun goût pour ce philosophe aérien qui demande à la Poésie (avec majuscule) de l'introduire dans un métalangage d'initiés: "Il est temps qu'une certaine aristocratie de la pensée laisse derrière elle tous les lecteurs de journaux. Non, Messieurs, ce n'est pas pour vous que nous écrivons, nous "écrivains". Contentez-vous des approximitions certifiées, des appellations contrôlées, des "écrivants". On peut difficilement être plus fat et détestable en même temps. Pareille absence au réel a caractérisé trop longtemps l'élite canadienne-française. Je préfère avec d'autres travailler plus modestement à l'échelle du petit espace de temps dont je dispose. Me rappelant Camus, je dirais que le temps me manque pour m'intéresser à ce qui ne m'intéresse pas et à ce qui ne m'appartient pas. Je n'ai pas envie de me laver les mains du présent en me réfugiant dans l'univers aseptique et stérile d'Hertel: "En effet, le philosophe, comme le poète et l'artiste, doit être avant tout un penseur pur"; "Je ne crois pas plus à la philosophie engagée qu'à la poésie engagée. En effet, dans les opinions et les partis pris émis par un homme, il n'y a pas que des options personnelles. La vraie sagesse doit tenter de demeurer au-dessus de tout subjectivisme". Voilà un bel idéal qui n'a cependant rien à voir avec la réalité. Quoi qu'il fasse, l'homme est et restera un être subjectif et relatif. Croire, comme Hertel, qu'il suffit, pour dégager l'homme de l'inexpressivité et du pareil-au-même, de faire appel aux poètes, créateurs de métalangage, est une démission élégante devant une action à entreprendre aux plans politique, économique et social, là où se situe la racine d'un mal qu'Hertel a pourtant bien identifié. Peut-être faudrait-il que le saltimbanque qui sur la scène exécute de savantes cabrioles se mêle un peu aux gens du parterre, des balcons, et, pourquoi pas, du poulailler?

(1) "Mystère cosmique et condition humaine", par François Hertel, La Presse, Mnontréal, 1975.

Vivre et mourir - fin

Gustave Thibon: l'omniprésence des invariants

par Jacques Dufresne

Nous publions ci-dessous le dernier des quatre articles que Jacques Dufresne a consacré au grand thème de "Vivre et mourir". Il aborde ici l'oeuvre et la pensée de Gustave Thibon.

"... ce sera l'épreuve des derniers croyants de choisir entre la réalité invisible d'une éternité sans avenir et le mirage éclatant d'un avenir sans éternité." (L'IGNORANCE ÉTOILÉ, Gustave Thibon).

Séparation entre le corps et l'esprit, entre l'homme et le cosmos: schizophrénie. Nous sommes des êtres de raison. Des anges, disait McLuhan. Tel est le mal — qui est aussi une maladie — auquel on cherche un remède un peu partout dans le monde occidental. Les efforts des gnostiques de Princeton, de Yvan Illich, de Raymond Ruyer et de Gilbert Durand n'ont pas d'autre finalité que d'arracher les hommes aux manipulations de leurs semblables pour les remettre, sans les livrer à l'anarchie, sous la dépendance des instincts et des rythmes cosmiques.

Mais tous ces penseurs semblent être au festin de la vie en tant qu'observateurs. Tout au moins, ils se mettent à l'extérieur de la vie pour pouvoir en parler. Leur langage est encore celui de la "raison maîtresse et souveraine de la nature".

Il n'en est pas ainsi pour Thibon. Il n'en a jamais été ainsi. Simone Weil disait de lui qu'il était un homme du Moyen-Age. C'est Nietzsche qui nous a donné le mot qui le caractérise le mieux: "il est un être intempestif". Unzeitgemassig: qui n'est pas en conformité avec son temps. En fait Thibon n'est en conformité avec aucun temps parce qu'il refuse d'être mesuré par le temps.

"Mot d'une petite fille qui n'a pour tout jouet qu'une poupée sale et mutilée. Quelqu'un lui dit: "Comme ta poupée est laide!" Elle prend la poupée sur sa poitrine, la couvre de caresses et répond en la tendant à son interlocuteur: "Maintenant elle est jolie!" (1)

Exception faite de Unamuno, qui est aussi un être intempestif, quel penseur contemporain écrirait ainsi? L'oeuvre philosophique de Thibon est un vitrail de cathédrale. En tant que penseur, son premier souci n'est pas de fournir un cadre pour l'action, mais de créer une atmosphère pour l'amour. Il se plaît à citer de mot de Klages: "la véritable image du monde, c'est celle qui entre en nous par le regard." Il pratique un socratisme affectif. Dans le socratisme intellectuel, la raison se rend devant des arguments. Le voeu de Thibon est que le coeur se laisse briser par des images, par cette beauté qui, selon Simone Weil, "est la vérité qui mendie auprès du corps la permission de passer jusqu'à l'âme."

C'est la deuxième fois que Thibon triomphe sur la place publique. Si aujourd'hui il parle surtout du salut, c'est de la santé qu'il avait surtout parlé dans ses premiers écrits. Les titres de ces premiers ouvrages sont d'ailleurs assez significatifs: **Diagnostics** (1942), **Retour au Réel** (1948) **Qu'attendez-vous du médecin?** (1953). Vu à travers le prisme d'Yvan Illich, Thibon fait figure de prophète. Il oppose la société organique à la société technique; il défend l'autonomie de la personne et celle des petites communautés contre l'État et les collectivités anonymes. Dans **Qu'attendez-vous du médecin?**, ouvrage collectif auquel Gabriel Marcel avait aussi collaboré, il écrit, après avoir rappelé que les incohérences et les contradictions de la médecine suffiraient à entamer jusqu'à la foi du charbonnier, ces lignes qui font rêver:

"Antérieurement à tout usage d'une technique abstraite, il se produit entre moi et le médecin un échange original et irremplaçable qui m'apaise et me vivifie; j'éprouve déjà un sentiment de détente et de délivrance: JE NE SUIS PLUS SEUL A PORTER MON MAL. Je parle au médecin et le seul fait de confier mon mal commence déjà à me soulager. Le médecin me répond: il me rassure par ses lumières et ses conseils, et, ce faisant il rassemble en moi des forces psychiques que l'angoisse avait dispersées: à cette angoisse, il substitue peu à peu une espérance. Je retrouve ainsi ma foi dans la vie et dans l'avenir, et ce choc bienfaisant est déjà l'amorce de ma guérison."

L'Ignorance Etoilée, qui paraît après un long silence, est l'oeuvre d'un mystique, non celle d'un médecin. "Entre la grâce et la merde il n'y a pas de milieu." Thibon donne son assentiment à ce mot énergique de Ionesco. Il choisit la grâce, l'étoile, et ignore le reste. Il avait déjà écrit: "Tout ce qui n'est pas de l'éternité retrouvée est du temps perdu." Il ne veut plus perdre de temps. Avant d'entrer dans son sujet, Dieu, les invariants, il se contente de renvoyer dos à dos les tenants du remède révolutionnaire et les tenants du remède conservateur.

"A voir ce que les conservateurs désirent sauver — le bien-être, le confort, la tranquillité au-dehors afin que rien ne trouble la liquéfaction intérieure, l'évasion factice, la culture intensive de faux besoins épuisant le terrain des vraies nécessités, en bref, la fièvre de l'avoir greffée sur une anémie pernicieuse de l'être, et cette apparence de liberté que donne à la girouette l'impulsion des mille vents qui l'agitent — à voir tout cela, on se sent révolutionnaire.

Mais si l'on songe à ce que la révolution risque de détruire (tous les trésors du passé, tous les jalons de l'éternel dans le temps, mêlés aux fausses valeurs du présent et jetés indistinctement à l'égout — liquidation simultanée du meilleur et du pire comme, par exemple, dans la révolution culturelle chinoise) alors, on redevient conservateur.

Ces deux impasses nous renvoient sans pitié à la voie supérieure qui domine "l'égarement des contraires".

La voie supérieure est par delà les idéologies. "Entre le vide et l'événement pur", dirait Paul Valéry. Dans le prolongement lumineux de tous les chemins qui conduisent au néant. Ces chemins nous sont familiers, ce sont les voies du démystificateur, du soupçonneur universel. Voies qui mènent au désespoir.

On dit parfois que le désespoir est un excès dans la lucidité. Ce n'est pas vrai. Il est une lucidité qui s'arrête à mi-chemin, qui n'opère pas le retour, pourtant logiquement nécessaire, de la chose éclairée vers la lumière qui l'éclaire. Il ne saurait y avoir d'excès dans la lucidité. Le matérialisme est purificateur, nous dit Thibon.

"Poussé jusqu'au bout, il se réfute lui-même, il sécrète une espèce d'auto-vaccin qui rend l'esprit à l'esprit. Car proclamer que la pensée est dans le cerveau et l'amour dans les humeurs, cela n'est ni dans le cerveau ni dans les humeurs. Et c'est pour cette raison que tant de matérialistes, de positivistes et d'utilitaristes (un Stuart Mill, un Littré, un Le Dantec, etc.) furent plus sereins et plus universellement charitables, plus pratiquement spiritualisés que certains doctrinaires de l'esprit".

Néanmoins, Thibon cite fréquemment ce mot d'une amie: "Je plains celui qui ne voit rien au-delà de ce qu'il voit." Pour voir au-delà de ce qu'on voit, il faut l'amour. Il est évident que la dualité ne peut être pensée sans l'unité, ni le négatif sans le positif. Il s'agit même là d'une évidence première, d'un invariant. Paradoxalement, l'homme a besoin du miracle de l'amour pour adhérer à la nécessité de cette évidence.

C'est en subissant l'épreuve du vide que la lucidité se transforme en amour. Le vide doit être pur, total, c'est-à-dire libre de toute aigreur, de tout ressentiment. Lorsque ces conditions sont réalisées, le rocher intérieur qui nous tient lieu d'âme finit par éclater: au contact d'un sourire, d'un paysage, d'une oeuvre d'art. L'ignorance se remplit alors d'étoiles et la vie, enfin raccordée à ses sources, peut se moquer des raisons de vivre.

"La rigueur de l'esprit et la noblesse de l'âme auront toujours des raisons valables de préférer l'athéisme à la foi partout où Dieu se présente comme un roi, un juge, un refuge ou une consolation, car notre ignorance, notre égoïsme et notre faiblesse s'accommodent trop bien de ce Dieu-là. Mais là où il se présente comme la pureté exilée et la perfection mendiante? Là où il ne demande que de la lucidité et de l'amour? Là où il ne récompense notre fidélité que par la lumière et par la douleur?

Les diverses explications réductivistes du comportement humain ont cependant eu pour effet de priver l'homme de tout axe de référence pouvant fonder ses jugements de valeur. L'homme lui-même est apparu par la suite comme un paradigme perdu. Nous avons aperçu l'inquiétude que suscite cette érosion des critères chez des hommes comme Yvan Illich, Gilbert Durand, Raymond Ruyer. Thibon partage cette inquiétude. On pourrait même dire que la recherche des invariants est le thème principal de **L'ignorance étoilée**. Marc-Aurèle y est l'auteur le plus souvent cité et commenté. Or, dans l'histoire de la pensée en Occident, aucune oeuvre n'est plus "invarialbe" que les **Pensées pour Moi-même**. Ce livre, que Nietzsche appelait son cinquième évangile a réuni dans la même admiration d'une même sagesse des êtres aussi différents et aussi représentatifs que Spinoza, Voltaire, Goethe, Renan, Jules Romain, Alain, Simone Weil et Nietzsche lui-même. Le monde antique dans son entier avait conservé du divin Marc le plus tendre souvenir. Aux IVe et Ve siècle, les chrétiens eux-mêmes éprouvaient de la vénération pour cet empereur qui avait pourtant fait des martyrs parmi eux. Au Moyen-Age, les chrétiens, victimes d'un préjugé somme toute compréhensible, admirent chez Sénèque des qualités qui existent à un degré plus éminent chez Marc-Aurèle.

Les invariants, les sources vivantes et immuables, ne manquent pas nous dit Thibon. C'est nous qui leur manquons. Dans l'ordre matériel, ajout-t-il, ce sont les hommes qui cherchent le pain. Dans l'ordre spirituel, c'est le pain qui cherche les hommes. Ce qui faisait dire à Simone Weil: "Dieu et l'humanité sont comme deux amants qui ont fait erreur sur le lieu de rendez-vous".

Il y a pourtant, nous dit Thibon, un signe auquel on reconnaît les invariants.

"(Ce signe) c'est qu'ils ne sont jamais vérifiables du dehors et toujours irréfutables au-dedans. Autrement dit, toute formule de vie se révèle tôt ou tard caduque, qui s'appuie sur des constatations extérieures, soit dans le domaine du merveilleux (car le "miracle" d'hier peut devenir le fait scientifique de demain), soit dans celui de l'histoire (car l'interprétation des témoignages est terrain mouvant), soit même dans l'ordre de la science positive, dont les lois ne sont que des explications approximatives et provisoires du monde des apparences. Seul défie l'usure des siècles le dialogue intérieur entre l'homme et sa source. Le Tao, les grands textes de Platon, Marc-Aurèle, saint Jean et Jean de la Croix n'ont pas vieilli et ne vieilliront jamais. La Cité des âmes est invulnérable au temps."

Certains invariants sont intellectuels? C'est le cas du principe de non-contradiction. D'autres sont affectifs: ils appartiennent à la conscience mythique. Ce sont les invariants affectifs qui, dans la vie de tous les jours, comme dans les situations-limite, nous font le plus cruellement défaut. Il est hélas! trop vrai que l'hybris industrielle a brisé le cadre mythique qui fixait des limites à la folie des rêves" (Yvan Illich).

Malheureusement, la plupart des dissertations sur la conscience mythique ont quelque chose d'indiciblement décevant. Ce ne sont précisément que des dissertations. Les mythes y font l'effet d'une vieille armoire à glace dans une capsule spatiale. Que voulez-vous, entre Hésiode et nous, il y eut Galilée et Montaigne!

Thibon a justement le mérite des savoir écrire des textes qui remplissent la fonction éternelle du mythe tout en respectant les exigences de la sensibilité et de l'intelligence contemporaines. Qu'on en juge par ce passage qui décrit l'archétype de l'adieu et nous fait pressentir l'unité profonde du vivre et du mourir.

"AORASIE. Les grecs désignaient par ce mot l'apparition d'un être divin qu'on reconnaît au moment même où il disparaît. Ainsi Anchise reconnut Vénus, dont il avait partagé la couche, à la démarche de la déesse qui s'éloignait pour ne plus revenir. Fécondité de ce mythe: c'est à l'instant où ils vont nous être enlevés que les êtres et les choses nous révèlent leur profondeur sacrée, leur noyau divin. Tant qu'Anchise serre Vénus dans ses bras et la couvre de baisers, il croit posséder une bergère; c'est à distance qu'il reconnaît l'immortelle, à la minute précise où la présence se change en absence, où il voit encore et où déjà il ne voit plus, où la dernière image qui frappe le regard devient vision intérieure. Ainsi de tout ce que nous aimons..."

(1) **L'Ignorance étoilée**, Gustave Thibon, Librairie A. Fayard, 1974.

L'intelligentsia québécoise et la rive gauche - 2

Théorie et dégradation de la langue française

par Albert Léonard

Nous publions ci-dessous la seconde partie d'un article polémique qu'Albert Léonard, professeur à l'Université du Québec.

Il aborde ici plus particulièrement le problème de la langue.

Voir "Le Devoir" du 27 septembre.

L'abus des acrobaties théoriques, la fascination de l'abstraction, les délires gnoséologiques ne peuvent manquer d'avoir des influences néfastes sur le langage qui est devenu le "cancer des mots". De là à poser la question de la langue dans un pays linguistiquement instable, il n'y a qu'un pas. Le Québec a connu récemment des soubresauts divers lorsque Lysiane Gagnon, journaliste à **La Presse**, a eu le grand courage de nous dire sans euphémismes dans quel état lamentable se trouvait ici la langue française. Le laisser-aller des milieux d'enseignement joint à l'indifférence des milieux politiques et à l'apathie de la jeunesse dont plus personne ne se permet d'exiger le moindre effort, ont eu leurs effets. Ils sont tout simplement catastrophiques, peut-être irréversibles. Qu'il est déjà loin le temps où le Frère Untel rugissait contre le **joual** et allait jusqu'à proposer l'autorisation de "tuer à bout portant tout fonctionnaire, tout ministre, tout professeur, tout curé qui parle joual (I)".

Les temps ont bien changé et ce qui était perçu, en 1960, comme aliénation est aujourd'hui revendiqué comme le signe d'une identité. Aujourd'hui on enseigne les écrivains joualisants dans les universités et l'on affirme que le joual exprime l'homme québécois (à quel niveau de rétrécissement?), sans se soucier le moins du monde de savoir que c'est la voie la plus sûre vers l'asservissement...

L'assouvissement, l'impouvoir et la coupure sans doute définitive, si l'on n'agit pas de toute urgence et avec une grande fermeté, du Québec de l'ensemble francophone mondial. Car il faut assumer ses choix. Jusqu'à preuve du contraire, le français est une langue internationale, un instrument incomparable de culture, de finesse, de raffinement, de civilisation. Pour maîtriser cette langue difficile il faut passer par un apprentissage sévère de la raison, par un enseignement fondé sur l'analyse poussée des structures de la langue non sous l'angle des acrobaties structurales trop souvent en dehors du champ de compréhension de l'enfant et de l'adolescent, mais de la grammaire normative. D'où la nécessité de l'enseignement ordonné de la syntaxe et son contrôle par la rédaction, de la lexicographie et son contrôle par la dictée, de la sémantique et son contrôle par des exercices de vocabulaire et de stylistique.

On n'apprend pas une langue par bonds et par sauts, d'une façon sauvage. Faites l'expérience suivante lorsque vous vous butez à un problème de langage: ouvrez une grammaire révolutionnaire dite structurale, cherchez-y la solution pratique de votre problème, vous resterez sur votre faim et vous ne rencontrerez que l'abstraction érigée en dogme. Découragé, ouvrez la grammaire Grevisse, la meilleure sans conteste des grammaires françaises, vous y trouverez la réponse à toutes vos interrogations. Que tout le monde ne soit pas appelé à cette fête et à cette maîtrise des subtilités de la syntaxe française, c'est évident, mais j'ajoute aussitôt qu'il en est de même en France, en Suisse, en Belgique. On n'apprend pas le français sans effort, comme jadis on n'apprenait le grec que dans la douleur et la persévérance.

Or que voit-on? Le refus de la norme, le laxisme et la permissivité de trop de théoriciens égarés dans l'enseignement viennent de la grille marxiste française. Pour certains grammairiens français, la correction de la langue n'est qu'un phénomène bourgeois, un signe de l'oppression des classes. Au lieu de viser à l'aristocratisation des esprits en donnant sa chance égale à chacun, on décrète que le nivellement par le bas résoudra la question. Vivent l'oralité et l'à-peu-près. Et les Québécois d'opiner du bonnet de choisir la détérioration progressive de la langue comme un idéal national puisqu'ils croient à la possibilité de la création d'une langue miracle qui ne pourra que s'éloigner à pas de géant de la langue mère. Serace le Québécois du Lac Saint-Jean ou le sabir de l'est montréalais, le français de Jacques Yvan-Morin ou celui des téléromans minables que Radio-Canada s'obstine à nous servir et où l'on retrouve des niveaux de langage qui collent sans doute à la réalité mais qui ne valent pas mieux que le misérabilisme masochiste dans lequel on veut **enfermer** l'homme québécois.

La justification du français joualisant repose donc sur l'analyse marxiste qui affirme que parler un français soigné est un signe de soumission à l'impérialisme culturel français, mieux un moyen de "coercition idéologique". Cette thèse défendue avec une dialectique d'un simplisme navrant dans la revue **Chroniques** (avril 1975) constitue à peine un déplacement de la position du parisien communiste Pierre Barbéris qui lutte, en France, au sein de la commission Emmanuel pour la réforme de l'enseignement du français. Léandre Bergeron y va dans **Chroniques** avec une hargne et une mauvaise foi qui ne peuvent convaincre que les esprits asservis. Le massacre de l'orthographe y devient un postulat. Il rejoint ainsi, avec l'esprit en moins, la lutte de Barbéris contre l'oppression de l'orthographe, de la correction et de la norme. Ce que veut Barbéris, c'est une **pédagogie révolutionnaire** qui aboutirait à une **humanisation sociale** (2). Ces signifiants pour une fois signifient terriblement! Même point de vue chez les stratèges de **Stratégie** qui luttent contre Pierre Beaudry, défenseur du **bon usage**.

Les postulats de base du plan Rouchette en France, c'est comme par hasard la priorité de l'expression orale, la spontanéité sauvage, la créativité, la suppression de la notion de faute. Barbéris va plus loin: il affirme qu'il est inadmissible qu'un instituteur porte un jugement de valeur sur le langage de ses élèves et qu'il leur fasse subir l'exercice infamant de la dictée puisqu'il est démontré (par qui?) que la dictée n'aide pas à acquérir des connaissances ni de l'orthographe mais enferme l'enfant dans l'expérience de l'échec.

La convergence entre l'avant-garde québécoise et la stratégie communiste française n'est pas innocente, elle est exemplaire. On veut en finir avec le français dit international mais en même temps on va chercher dans la théorie marxiste française des arguments qui ne résistent pas un instant à l'analyse, car ce que l'on veut c'est une action politique dans l'école, l'instauration de la lutte des classes.

Il convient de souligner que les rédacteurs de **Chroniques** n'ont pas voulu avaliser les positions de Léandre Bergeron, ce qui est tout à leur honneur. Ils ont bien vu la complexité du problème de la langue et la difficulté de trouver une solution équilibrée et acceptable dans le contexte québécois, contexte dont on ne trouve un equivalent nulle part ailleurs dans le monde. D'ailleurs les événements vont vite. La question que le Québécois devra se poser dans l'immédiat, ce ne sera pas celui de la correction du français mais bien celui de la survivance d'une langue qui ne résistera que dans les endroits reculés, de plus en plus rarissimes. Montréal est d'ores et déjà condamné dans les faits. La loi 22, véritable suicide collectif, précipitera les événements.

André Brochu a vu juste dans son intervention à la Rencontre internationale des écrivains, en automne 1974. Au lieu de tomber dans le piège d'analyses subtiles et abstraites à la Jean-Pierre Faye ou dans le scepticisme désincarné de Georges-André Vachon, il a crié son indignation devant "l'asservissement linguistique", la dégradation de l'enseignement, l'annulation des programmes de grammaire et d'histoire, la démission d'un gouvernement irresponsable face à l'impérialisme américain. Pour lui, l'indifférence s'appelle "une crapuleuse entreprise de liquidation nationale" (3). La question du joual est une fausse question car cette langue (?) n'est que l'aveu de l'impuissance de celui qui ne sait pas. Quand un intellectuel défend cette cause, il cherche sa perte et celle de son peuple. Il entraîne avec lui une collectivité qui mérite plus de respect, elle qui a résisté splendidement depuis deux siècles. Lorsque les Québécois auront fini de **tomber en amour**, de **prendre une marche**, de **rencontrer leurs obligations**, de **canceler leurs applications** et de croire que leur langue en est une d'identification ils **réaliseront**, trop tard hélas! que ce **n'est plus l'fun**, qu'ils ne parlent déjà plus français sans pour cela arriver à parler québécois. La boucle sera bouclée: en fait ils parleront anglais avec des mots français (ou latins), mais surtout ils penseront en anglais. Dans ces conditions, aussitôt passer tout de suite à l'anglais, ce sera beaucoup moins fatigant. C'est dans la logique des choses, de leur évolution linguistique puisqu'aussi bien ils refusent la contrainte qui leur permettrait d'atteindre un niveau de langage supérieur et de prendre, dans la francophonie, une place enviable. L'impérialisme culturel français est un leurre, l'écran de la facilité et du refus de l'effort (4).

Est-il vraiment trop tard?

Seule une politique vigoureuse et **coercitive** permettrait de l'espoir. Je sais de quoi je parle puisque je suis né dans un pays qui connaît depuis la fin de la seconde guerre mondiale d'énormes problèmes linguistiques, aujourd'hui résolus par la contrainte législative. La Belgique a choisi, à tort ou à raison, la voie dure. Elle n'est pas bilingue en droit, parfois en fait. En Flandre, la seule langue officielle dans l'administration, dans les affaires, dans l'enseignement est le flamand qui s'est d'ailleurs aligné sur le Néerlandais, sur le "Beschaafd nederlans" (néerlandais civilisé!), beaucoup plus châtié et plus pur que le flamand qui s'était abâtardi. Les patois sont vivants dans les milieux populaires mais ne servent à rien car ils n'ont pas de statut légal. La rigidité de l'unilinguisme en Flandre est tel qu'en théorie un correspondant risque de ne pas voir arriver à son destinataire une lettre dont l'adresse serait libellée en français. Il s'agit d'écrire Leuven et non Louvain, Antwerpen et non Anvers, Gent et non Gand.

En Wallonie on parle français, seule langue officielle. Comme en Flandre, les patois prolifèrent dans les villages et dans les milieux populaires sauf à Liège où certains intellectuels aiment se servir d'un wallon plus littéraire puisqu'il supporte l'épreuve décisive de l'écriture. A Bruxelles, le bilinguisme est légal bien que la majorité soit restée française. Pour combien de temps encore?

Il est donc absolument faux de croire que la législation est impuissante à résoudre les problèmes linguistiques, malgré les

Voir page 15: Théorie

LES PATRIARCHES

Histoire et théologie

MICHAUD Robert, Les Patriarches, histoire et théologie, Paris, Ed. du Cerf, 1975 (coll. "Lire la Bible", 42). 176 pp.

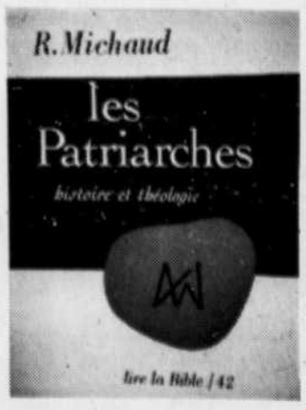
Première partie: histoire

Nous ne trouvons nulle part la biographie des patriarches, pas même dans la Bible! La partie de la Bible (Genèse) qui nous en parle n'est pas un reportage. C'est quoi, alors? Les traditions ont conservé à travers les siècles les noms de quelques-uns des chefs des clans semi-nomades du 2e millénaire A.C. L'arbre généalogique: Abraham-Isaac-Jacob n'appartient pas au domaine de la génération physique mais au mode de pensée clanique. Après leur arrivée en terre fertile (Canaan), les semi-nomades ont adopté et transformé des "légendes culturelles" dont on retrouve les vestiges dans la Genèse. Les traditions patriarcales s'enracinent vraiment dans l'histoire mais elles ne sont pas la biographie des patriarches.

Deuxième partie: théologie

La genèse représente le résultat de la fusion de trois écrits d'auteurs et d'âges différents. Ces auteurs inspirés n'ont pas voulu écrire l'histoire proprement dite de leur peuple. Ils ont interprété et adapté à leur temps les traditions ancestrales. Le Yahviste est le plus ancien de ces théologiens. Il a vécu au 10e siècle A.C. Il nous apparaît comme le théologien du salut universel. Deux siècles après lui, au 8e siècle, l'Elohiste présente une autre version des traditions patriarcales. Il est le théologien de l'alliance. Enfin, au 6e siècle, pendant l'exil à Babylone, un membre de la classe sacerdotale se fait le théologien de l'espérence. On lui doit l'Écrit Sacerdotal où la parole divine apparaît douée d'une puissance irrésistible dont l'écho résonne à travers toutes les générations des ancêtres d'Israël. Ainsi présentées, les traditions patriarcales ne sont plus la naïve biographie des patriarches.

ROBERT MICHAUD, ptre,
Université du Québec



Les Éditions du Cerf
(coll. "Lire la Bible" no 42)
(Diffusion Arc-en-Ciel-International)
dépôt: A.C.D.L. 8.700 Bd Ray-Lawson, Ville d'Anjou, tél.: 351-8880

Prix suggéré: $9.95

Librairie du Sagitaire
Place Longueuil
Longueuil

Fernand Dumont
Chantiers
Essais sur la pratique des sciences de l'homme

éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

L'AURORE



TEXTES D'ACCOMPAGNEMENT
proses de Louis-Philippe Hébert
Une prose envoûtante • Détournement de sens des objets familiers.
88 pages/illustré par Micheline Lanctôt
$3.75

PIROUETTE PAR HASARD POÉSIE
poème de François Charron
Le politique et le sexuel • Combat et délire • Un livre de colère.
129 pages / **$6.00**





HOM STORM GROM
SUIVI DE
PRÉ PRISME AIRE URGENCE
poèmes d'André Gervais
Une aventure poétique ébranlante • L'écriture comme tourniquet de "sens".
89 pages / **$4.75**

BON DE COMMANDE:
Veuillez me faire parvenir le(s) livre(s) suivant(s):
Louis-Philippe Hébert ☐ François Charron ☐
André Gervais ☐
Règlements par chèque☐ ou mandat de poste☐
au nom de
Éditions de l'Aurore
1651, rue Saint-Denis
Montréal, Québec

NOM .....

ADRESSE .....

.....

Les Lettres françaises

Une chinoise et son palanquin

par Jean Ethier-Blais

On a toujours l'impression qu'on connaît la Chine. Jusqu'à la révolution dirigée par Mao, c'était de la Chine ancienne que nous entretenaient les missionnaires, diapositives à l'appui. Je me souviens du Père Hauser, célèbre prédicateur d'avant-guerre, qui rentrait des missions jésuites. Alsacien d'origine, il parlait le français avec l'accent de sa province, les relents gutturaux qui lui venaient d'Allemagne ajoutant à la précision de son débit. Par ailleurs, intelligent et généreux. Il avait le don de faire revivre les hommes et les paysages. Il aimait la politique, en sorte que rien, dans ses exposés n'était laissé au hasard de l'histoire. Le charme de sa parole reposait sur des connaissances précises. On le taxait donc volontiers d'amateurisme. Y a-t-il jamais rien eu de plus beau que cette Chine? On peut la rejeter aujourd'hui. Ni moi ni personne ne souhaite l'accepter en bloc. Sa fin fut misérable et ce que nous racontait le Père Hauser en 1946 se retrouve dans les souvenirs de Chow Ching Lie. Ce que l'étranger a vu du dehors, cette jeune Chinoise l'a vécu de l'intérieur. Les deux réalités se recoupent, s'appuient l'une sur l'autre. Cette grande Chine des civilisations innombrables ne pouvait plus durer. Après le cancer de l'exploitation étrangère, la sclérose avait recouvert le tout. **Le Palanquin des larmes**, pour cette raison, est un récit figé, que rien ne relie au monde d'aujourd'hui sinon le désespoir de la jeune narratrice, dont la vie consiste à rêver d'échapper à cet univers rituel. Nous sommes loin des romans de Pearl Buck (tout admirables qu'ils soient) où hommes et femmes sont intégrés dans une société qui les domine à chaque instant. Du reste, l'histoire ne se répète-t-elle pas? La Chine de Mao n'est-elle pas devenue, aussi vite que le lui a permis l'accélération de l'histoire, une société rituelle, initiatique? Les normes sont peut-être différentes de celles de la Chine ancienne (ceci reste à voir) mais l'esprit qui préside à l'enrégimentation de toute la population diffère-t-il en nature de celui de la dernière Impératrice-Mère? C'est pourquoi je me persuade que le régime actuel en Chine n'est, et ne saurait être, qu'un stade intermédiaire d'évolution. Le vrai bond en avant est encore pour demain. En politique, rien ne change à long terme, sinon le personnel. Les requins se remplacent et vogue la galère!

Qui est Chow Ching Lie? Elle est chinoise, elle appartenait à la dernière vague de la bourgeoisie nationaliste, elle a quarante ans. Où a-t-elle vécu son enfance et sa jeunesse? A Shanghai, entourée, nous avoue-t-elle, d'affection et couvée par un père plein d'amour. Ce style bizarre, qui tient du roman larmoyant et de la véracité intime d'un être inculte qu'on fait parler, est en réalité celui de M. Georges Walter, qui raconte peut-être ici tout autant que son interlocutrice. Enfance heureuse, dans un milieu que le monde extérieur n'a pas encore touché. Premier épisode significatif, la jeune Chinoise va consulter une voyante. Son père est parti. A Chungking, là où se fait la politique, il essaiera d'améliorer sa situation financière. L'enfant est très attachée à ce père absent. Elle devine qu'il représente plus pour elle que tout le reste de sa famille. Jusqu'à la fin, ce sera son grand amour. C'est grâce à lui que Chow Ching Lie deviendra pianiste. La voyante le lui prédit et c'est ainsi que sa vie est réglée, au tuf de l'inconscient, une fois pour toutes. Le milieu familial porte la petite fille. Les parents s'entendent, le père, agent de change, est cousu d'or. C'est le début d'une ascension sociale particulièrement brillante. Le Shanghai de l'époque, ce sont encore les concessions. La famille de Ching Lie habitera la concession française. Le peuple est absent des préoccupations quotidiennes. Les domestiques sont chinois, le patriotisme de parole est chinois, mais le réel philosophique de la vie est étranger. La conception politique relève de l'idéologie européenne. Il faut savoir parler au moins une langue étrangère. On pense à la situation mexicaine ou québécoise, où il n'existe qu'une langue, qui est l'anglais. Les Chinois de l'époque précommuniste, en dépit de leurs déclarations nationalistes (indépendance culturelle?) étaient des apatrides de l'intérieur. On sent, dans le récit de Ching Lie, la présence de cette ambivalence: une classe dirigeante affairiste, anglophone ou francophone, coupée du peuple, que guette la disparition. En dépit des épisodes drôles qui parsèment le livre, l'impression générale qui se dégage est d'une intense mélancolie.

A six ans, Ching Lie a la révélation du paino. Elle deviendra pianiste, en dépit de l'angoisse qu'elle éprouve à la vue de cet instrument. Elle prepare le Conservatoire cependant que son frère devient révolutionnaire. Les grandes familles de Shanghai la convoitent car elle éclate de santé. Ses parents, dans une sorte d'ignorance béate, selon la coutume, la marieront à un grand malade. Il en était ainsi autrefois. Ching Lie n'accepte pas son destin. Sa belle-mère la terrorise et elle doit obéir. Jamais on n'a décrit avec autant de précision le matriarcat dans toute son horreur. Les hommes, au dehors, vaquent au commerce et à l'argent, ce dieu des Chinois de tous les temps. Dans les maisons, ce sont les vieilles belles-mères qui dirigent tout et qui, dans le quotidien, règlent la marche de la vie. Conflit de générations aussi bien que de personnalités. Ching Lie a souffert intensément de ce rapport de forces. Il en naît une sorte de haine que n'arrive pas à faire disparaître le recul du temps.

Détail symbolique, c'est au cours de son mariage que Ching Lie apprend que les troupes de Mao viennent d'entrer dans Shanghai. Les choses ne changent pas pour autant et ce n'est qu'à la suite de la fuite de sa belle-famille vers Hong-Kong que la jeune pianiste chinoise retrouve un peu sa liberté. Comme tous les intellectuels chinois de cette époque, elle vit venir Mao et la nouvelle clique dirigeante avec soulagement, avec bonheur. Elle apprit à déchanter, un moralisme remplaçant l'autre. Tous les prétextes sont bons pour persécuter l'ancienne bourgeoisie, même si, de toute évidence, elle sympathise avec le régime. Il faudra toujours des boucs émissaires à Moloch. Le mari de Ching Lie est vite emprisonné, en dépit de sa maladie. Les chocs physiques et moraux n'arrangent rien. Seule l'étude du piano permettra à Ching Lie d'échapper à l'étouffement psychologique. Elle ne tarit pas d'éloges sur les réalisations du régime. En ceci, elle se montre à la fois bonne Chinoise et bonne perdante. Mais ces réalisations merveilleuses, elle ne souhaite pas les partager entièrement avec ses compatriotes. Ching Lie a choisi, comme dit le vulgum pecus, la liberté. Est-ce l'attirance de Paris et des musiciens qui y vivent? Ne serait-ce pas, plus simplement, le désir profond qu'éprouvent tous les êtres qui en ont la possibilité, de fuir la prison communautaire? Il est facile, par la suite, lorsqu'on bavarde dans on appartement parisien, de faire l'éloge des transformations sociales et psychologiques des pays à révolutions permanentes. Y vivre, c'est autre chose et il n'est pas encore prouvé que la révolution ait jamais fait le bonheur de quiconque, sinon des dirigeants à la main de fer. Ching Lie donne ici un bel exemple de l'esprit petit-bourgeois qui réagit devant le communisme comme la souris devant le chat. C'est pitoyable. Mais cette façon d'être est générale. On le constate aujourd'hui au Portugal où le peuple n'a le droit de manifester sa volonté que s'il hurle à gauche. Quand reconnaîtra-t-on que le facisme existe non pas aux États-Unis, en France ou en Allemagne, mais en Union Soviétique et dans les démocraties populaires? Il a changé de camp. A côté des secrétaires généraux des partis communistes, Franco est un enfant de choeur. C'est pourquoi le lyrisme de Ching Lie laisse rêveur. Sans doute, comme sa compatriote Han Suyin, veut-elle manger à tous les râteliers.

Au fond, Ching Lie aurait bien pu ne pas raconter sa vie, qui ne présente que peu d'intérêt. Elle n'ajoute rien à ce que nous savions de la condition des femmes dans l'ancienne Chine. Les événements qui lui sont personnels ne tranchent pas sur la grisaille de la vie de tout un chacun. Sa réputation de pianiste n'a pas encore franchi les rives de la Seine. Certains êtres, grâce à leur talent, réussissent à donner des ailes à l'insignifiance de leur trajectoire. Ce n'est pas son cas. Elle est Chinoise, pianiste. Pourquoi ne pas en rester là?

Chow Ching Lie: **Le palanquin des larmes. Robert Laffont. Paris 1975.**

L'histoire

Une contre-révolution

par Michel Brault

La plupart des ouvrages qui traitent de la rébellion de 1837 ne font état que du point de vue patriote et de la réaction de l'establishment. Entre les deux, toute une littérature polémique, est laissée pour compte où des auteurs, qui se situent à la périphérie des événements, se battent à coup de pamphlets pour des idées, pendant que d'autres s'affrontent dans la rue pour des droits. Les historiens font généralement une large place à la répression exercée par le pouvoir politique, seconde par la force physique de la troupe et la force morale du clergé. Tandis que les débats engagés dans les milieux intellectuels restent souvent à l'arrière-plan, quand on ne les passe pas tout à fait sous silence. Pourtant la lecture de ces écrits, qui sont les premiers essais d'explicitation de la situation de '37, a souvent alimenté les premiers manuels d'histoire canadienne. Au point de déformer l'histoire, dira-t-on par la suite. Et c'est probablement ce qui explique le silence de l'historien moderne sur ces textes qui, pour lui, ne représentent qu'une perception des troubles, perception faussée par la partialité.

Au chapitre du débat de '37 que l'on pourrait qualifier de contre-révolutionnaire, on cite généralement les mandements des évêques Lartigue et Siguay et les prises de position de la presse anglophone. Il est plus rare de trouver une référence aux écrits qui continuent de se multiplier après 1838. Comme si la répression de Colborne avait mis un terme définitif à la controverse. Un de ces volumes vient d'être réédité par les Editions de L'Aurore: **La Rébellion de 1837 à St-Eustache**, par Maximilien Globensky. Il s'agit d'un volumineux ouvrage datant de 1883-84 et dont les thèses de fond sont nettement anti-insurrectionnelles.

En deux mots pertinents, Hubert Aquin nous rappelle ou nous apprend qui étaient les Globensky. Les Globensky, puisqu'ils sont deux, le père et le fils, à porter le prénom de Maximilien, étaient originaires de Pologne, le père commandait une compagnie de soldats volontaires de Sa Majesté contre les patriotes de Chénier à St-Eustache. Il était également le frère d'Hortence Globensky-Prévost dont St-Eustache se souvient comme d'une chouayenne qui, n'hésitaient pas à l'occasion, a faire le coup de feu. Quant à l'auteur, Aquin précise qu'il "se définit exclusivement comme un fils". Comme un fils, il entend faire l'apologie des positions de son père, et même les endosser pour son propre compte dans la lutte ouverte qu'il engage avec les partisans de Riel.

Mais au delà de la réhabilitation de la mémoire paternelle, c'est tout un système politico-religieux que Globensky s'attache à défendre, un système où l'autorité des chefs ne se discute pas, où la cause du plus fort est toujours la meilleure. Ceux que Globensky attaque dans son ouvrage et dans ses nombreux suppléments auront peut-être été des détracteurs de son père — les chouayens se sont fait plus d'ennemis que d'amis — mais ils ont eu d'abord et avant tout le sort de remettre en question la légitimité du pouvoir exercé par les conseils de Sa Majesté et de "prêcher la désobéissance". Or, ceux-là, précisément, représentent une menace pour les Loyaux et c'est sur cette menace que s'appuie la répression qui ira encore plus loin dans l'atrocité que les intentions des insurgés.

Dans son rôle de redresseur de torts, Maximilien Globensky a-t-il été, jusqu'au bout, dupe de ses propres arguments? Quand il reproche aux rebelles d'avoir fait usage de la violence, ignore-t-il vraiment ou feint-il d'ignorer que les jeunes anglais de Montréal s'organisaient et fourbissaient leurs armes bien avant le début des troubles? Il est difficile de lui supposer autant de naïveté. Il faut donc admettre que Globensky ne considère que la partie des faits qui lui agrée: éclectisme pathologique propre au fanatisme de tout genre. S'il s'abuse lui-même sur les préparatifs de la Révolution, il en fait autant sur le déroulement des événements. Et en cela, il tombe dans le panneau ouvert à tout les apologètes, celui de la mise en scène. Globensky réordonne les événements comme ils auraient dû se passer selon les intentions et les objectifs qu'il prête à ses adversaires.

Sans le moindre égard à la vérité historique, le fils noircit d'emblée les adversaires de son père, Chénier en particulier, qui a tous les torts, devient le type même du mauvais. Cet axiome remplace dans l'esprit de l'auteur toute vérité objective. C'est sur cet axiome que les événements **doivent** s'aligner. Si le père Globensky est courageux, Chénier, son contraire, se doit d'avoir été lâche. Il devient donc obligatoire que Chénier ait cédé devant l'ennemi et ait trouvé la mort en fuyant: Or ceux qui prétendent le contraire sont eux aussi à ranger parmi les rebelles au pouvoir qui veut que Chénier ait été, coupable, justement puni. A l'appui de sa thèse, Globensky fait appel à un cortège de témoin qui seront toujours qualifiés de "cultivateur des plus respectables", comme si en les qualifiant de la sorte l'auteur donnait du poids aux déclarations d'illustres inconnus. Chaque témoin commencera son récit par: "j'ai toujours entendu dire" ou "I did not witness it, but I understood that...", ou "il est reconnu par tout le monde que...".

Il eut été difficile de trouver des témoignages plus convaincants à propos d'événements qui sont souvent de si minime importance qu'ils n'intéressent que les détracteurs avides de trouver des pous sur la tête d'un chauve. Globensky cite à comparaître tous ceux qui voudront bien affirmer que Chénier ne s'est pas défendu jusqu'au bout mais qu'il aurait plutôt été tué en tentant de s'échapper de l'église assiégée. Ce que Globensky ne semble pas avoir compris c'est que ce fait en soi n'a aucune importance: Chénier fuyant devant la mort restera un héros aux yeux des admirateurs des Patriotes, tout comme Chénier mourant les armes à la main ne réussira jamais à émouvoir les Chouayens de St-Eustache qui le tiendront toujours pour le responsable de la guerre civile. Par les uns et par les autres Chénier est jugé d'avance: absout ou condamné à perpétuité.

Hubert Aquin souligne bien que l'ouvrage de Globensky "débouche, en fin de compte, sur une dramatisation formelle de la rébellion de 1837 à St-Eustache". Dramatisation qui, au premier degré, vise à donner un sens à la participation de Globensky, père, aux événements de St-Eustache mais qui, au second degré est destiné à expliquer et à légitimer l'attitude fondamentalement réactionnaire du fils. Candidat dans le comté de Deux-Montagnes, Globensky est pris à parti parce qu'il entend rallumer contre les libéraux le brandon de Colborne. Ripostant, à ses adversaires politiques, il croit s'attirer des retombées favorables en encensant la mémoire paternelle. L'intention était mesquine et la tâche, un échec: l'histoire oublia Globensky mais elle se souvient de Chénier.

(1) **La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache, Maximilien Globensky** par Hubert Aquin, Editions du Jour, 1975.



MORDECAIN RICHTLER, AUTEUR DE "DUDDY KRAVITZ"

la vie des lettres

■ **Traductions:** de nombreuses traductions verront le jour au Cercle du livre de France. Parmi celles-ci, mentionnons: "Duddy Kravitz" de Nordecai Richler, traduit par Jean Simard; "A Fine and Private Place" de Morley Callaghan, traduit par Michèle Tisseyre; "Zero to Airtime", de Patrick Watson, traduit par Laurier Lapierre; "Tribal Justice" de Clarke Blaise, traduit par Jean Paré. Tout ces ouvrages paraîtront dans le courant de 1976. Le CLF a également retenu les droits des ouvrages suivants qui sont en cours de traduction: "Cet été-là à Paris" de Morley Callaghan, traduit par Michèle Tisseyre; "Angel Of Hudson Bay" de Maude Watt, traduit par Michèle Robinson; "Formantera" de Roy MacSkimming, traduit par Arlette Francière; "L'ange de pierre" de Margaret Laurence, ainsi que ses "Souricers"; "The Weekend" / Man" de Richard Wright, traduit par Jean Paré: enfin, le second tome de la trilogie de Robertson Davies, "The Manticore", qui suit le premier volume déjà paru sous le titre de "Le 5ième emploi".

Cette année, le Prix du Cercle du livre de France sera décerné le 18 novembre. Quant au Prix Molson-Jean Béraud, on l'attribuera vraisemblablement en février 1976.

■ **Cinéma:** dans sa collection Le Cinématographe, les éditions de l'Aurore annonce la publication du découpage de "Gina", film de Denis Arcand. On trouvera également dans ce recueil les principales critiques qui ont accueilli ce film. Cet ouvrage est compilé par Pierre Latour, d'ailleurs auteur du découpage du film.

■ **Théâtre:** dans sa collection "Aspects", les éditions Parti-pris, viennent de publier "L'activité théâtrale au Québec, 1765-1825" par Beaudouin Burger. L'auteur dément avec éclat l'affirmation classique que, dans le cadre de la littérature québécoise, le théâtre fut quasiment inexistant jusqu'à la fin du 19ième siècle.



■ **Histoire:** la Société historique de Notre-Dame-de-la-Pérade vient de publier deux opuscules. Le premier est d'Albert Tessier et porte le titre de "Mon enfance au Bas-de-Sainte-Anne; le second de Raymond Douville s'intitule "Yves Phlem, dit Yvon le Breton, ancêtre des familles Hivon"; il porte comme sous-titre "Les tribulations d'un guérisseur au 18ième siècle. Ces deux opuscules sont publiés par les Editions du Bien public de Trois-Rivières.

■ **HISTOIRE:** Armand Yon est l'auteur d'un nouvel ouvrage que vient de lancer les Presses de l'Université Laval, dans sa collection "Vie des Lettres québécoises": "Le Canada français vu de France". Il porte en exergue une citation tiré des "Impressions d'Amérique" de Camille Saint-Saens: "Il est certain que, si l'on va chercher en Amérique les mêmes émotions qu'à Rome ou à Florence, on ne les trouvera pas... Pour moi, le grand attrait d'un pays est dans la nature et dans les habitants.

■ **CHANSONS:** les archives du folklore de l'Université Laval publie un recueil de chansons de Shippagan, recueillies par Dominique Gauthier, avec une transcription musicale de Roger Matton. Ce sont les joies et les peines du peuple acadien. On sait que les deux Shippagan sont situés à l'extrémité nord du Nouveau-Brunswick et font pendant à la cote de Gaspésie.

Théâtre: dans leur collection "Théâtre", les éditions Léméac publient "Le Grand jeu rouge" d'Alain Pontaut et "La Gloire des filles à Magloire" d'André Ricard.

VOYAGES: les éditions du Jour mettent sur le marché un récit de voyage de Francis Coprataux, intitulé "Dis, papa... c'est encore loin l'Alaska?" C'est le compte rendu d'un voyage familial en Alaska, un père, une mère et trois petites filles, raconté sur le mod vif.



IAC présente

KAMOURASKA

Un grand film d'amour et de haine mettant en vedette la célèbre comédienne Geneviève Bujold.

Cette prestigieuse production canadienne, tirée du chef-d'oeuvre d'Anne Hébert et réalisée de main de maître par Claude Jutras, vous sera présentée le samedi 4 octobre, à 20h00, à la télévision de Radio-Canada et ses postes affiliés.

CBXFT 11 Edmonton—CBWFT 3 Winnipeg—CBLFT 25 Toronto—CBOFT 9 Ottawa—CKRN-TV 4 Rouyn—CBFT 2 Montréal—CKSH-TV 9 Sherbrooke—CKTM-TV 13 Trois-Rivières—CBVT 11 Québec—CKRS-TV 12 Jonquière—CKRT-TV 7 Rivière-du-Loup—CJBR-TV 3 Rimouski—CBGAT 9 Matane—CHAU-TV 5 Carleton—CBAFT 11 Moncton

IAC Notre argent à votre service depuis cinquante ans 1925-1975

THÉORIE suite de la page 14

affirmations du ministre de l'inculture François Cloutier. Ce qui ne s'obtient pas par incitation ou persuasion s'obtient en un tour de main par législation lorsqu'on croit que les droits collectifs priment les droits individuels. Le remède est dur mais efficace. Le malheur est qu'au Québec l'élite a toujours trahi. Le gouvernement ne pense qu'en termes économiques à cause du fait que l'industrie n'appartient pas aux Québecois mais aux Américains qui se servent des anglophones pour instaurer leur domination. Le seul vrai problème n'est-il pas là?

(1) **Les insolences du Frère Untel, Montréal, Editions de l'homme, 1960, p. 28.**

(2) **Voir à ce sujet l'Ecole et la Nation, revue communiste française qui a depuis plusieurs années consacré des numéros spéciaux à la réforme de l'enseignement du français, en particulier depuis 1970.**

(3) **cf. Liberte, n° 97/98, mai 1975, p. 56-59.**

(4) **Le mythe de l'impérialisme culturel français a été magnifiquement démystifié par Gaston Miron et par Camille Bourniquel lors de la Rencontre québécoise internationale des écrivains. Cf. Liberté, n° 97/98.**



PARTIS POUR LA GLOIRE

bientôt dans 11 salles

INTÉGRALE DE L'OEUVRE D'ORGUE DE

J.S. BACH

par

BERNARD LAGACÉ

EN 2 SAISONS. 12 RÉCITALS

Le Dimanche, 5 octobre à 20.30h

EGLISE IMMACULÉE-CONCEPTION

(Angle Papineau & Rachel)

Billets et abonnements en vente à :
L'Alternatif, International Music Store, Librairie Renaud Bray 5219 Côte des Neiges. Au guichet le soir du concert.

BILLETS		ABONNEMENTS 1 saison	
$3.50	$2.00 étudiants | âge d'or	$14.00	$8.00 étudiants | âge d'or

---

section spéciale

Ce que je raconte toujours, depuis Z (et même avant), ce sont les rapports de l'homme et du pouvoir, cela peut s'appeler aussi la Politique. Ce qui retient mon attention et mon intérêt, ce sont les mécanismes inventés, mis en place par l'homme, qui échappent à son contrôle et finissent par le contrôler lui-même.

costa-gavras

bientôt aux cinémas Parisien et Laval

---

théâtre du rideau vert

Du mardi au samedi 20 h. Dimanche 19 h.

Comédie de Feydeau

L'HÔTEL DU LIBRE ÉCHANGE

Mise en scène et décor
Robert Prévost

GUY PROVOST — LISE LASALLE — JANINE SUTTO
ANDRÉ CAILLOUX — EDGAR FRUITIER — CLAUDE PRÉFONTAINE
JACQUES LORAIN — RENÉ GAGNON — ROSELINE HOFFMANN
MARC HÉBERT — SERGE TURGEON — LOUIS LALANDE
ARLETTE SANDERS — LOUISE PRATTE — MARTINE PRATTE
MONIQUE PRATTE — ANDRÉ BOMBARDIER — NATHALIE DEROME

Costumes François Barbeau

Renseignements: 844-1793
Métro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

LES CONCERTS D'ORGUE DE MONTRÉAL

ABONNEMENTS 2e SAISON / 1975-76

	dimanche
• MARTIN LUCKER (Hanovre) — St. Matthias Church, 10 Church Hill.	26 OCT.
• ROBERTA GARY (Cincinnati) — Eglise Notre-Dame, 116 rue Notre-Dame.	16 NOV.
• GASTON AREL (Montréal) — Immaculee-Conception, angle Rachel et Papineau.	14 DÉC.
• LARRY CORTNER (London, Ont.) — Queen Mary Road United Church, 13 Finchley Road.	15 FÉV.
• HÉLÈNE DUGAL (Montréal) — St. Matthias Church, 10 Church Hill	25 AVRIL

ABONNEMENTS:	$11.00	BILLETS:	$3.00
Étudiants	$7.50	(Étud.)	$2.00

DISPONIBLES CHEZ: Ed. Archambault, 500 est, rue Sainte-Catherine
International Music Store,
1334 ouest, rue Sainte-Catherine
Renaud-Bray, 5219, Côte-des-Neiges

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
PIERRE DAVID et CLAUDE MICHAUD présentent

LE RETOUR DU GRAND BLOND

POUR TOUS



Avec
Pierre Richard
Jean Carmet
Jean Rochefort
Mireille Darc
Un film de
Yves Robert

SAM.-DIM.: 1:45-3:30-5:15 7:00-8:45-10:20
SEM.: 7:00-8:45-10:20

VILLERAY ST-DENIS-JARRY, 388-5577

ATWATER II PLAZA ALEXIS NIHON 931-3313 ÉTAGE MODE

L'Université McGill *Faculté de Musique*

"INSPIRATION JAZZ"

Armas Maiste, piano
Sayyd Abdul Al Khabyyr, instruments à vent
Erroll Walters, basse
Pierre Béluse, percussion

vendredi 10 octobre 1975
20h30
Billets : $3 — Étudiants : $1
Renseignements : 392-4501/8224

Salle de concert Pollack
555 ouest, rue Sherbrooke

CONCERT DE MUSIQUE SACRÉE

sous les auspices des Amis de Saint-Benoit-du-Lac de la Région Métropolitaine

Au programme

Oeuvres d'orgue sur des thèmes du répertoire grégorien alternées avec des chants grégoriens.

Artiste invité: **Dom André LABERGE, o.s.b.,** organiste de l'Abbaye de St-Benoit
et
le concours d'une SCHOLA sous la direction de Monsieur Clément MORIN, p.s.s., professeur à la Faculté de Musique de l'Université de Montréal.

Les commentaires seront faits par Monsieur Bernard LAGACE, professeur d'orgue au Conservatoire de musique de Montréal.

Endroit: "Queen Mary Road United Church"
13 Finchley road, Hampstead
(angle du Chemin de la Reine-Marie)

Date : 6 octobre 1975, à 20h30

Prix du billet : $2.00 — Étudiants : $1.00

***Renseignements:* Jour 738-5965**
Soir 276-9037

---

14 ANS

"MÉRITE AU PLUS HAUT POINT D'ÊTRE VU ET REVU" – *Luc Perreault, La Presse*



SOUS L'OCCUPATION NAZIE ET AVEC LA COMPLICITÉ DE LA POLICE PARISIENNE, 13,000 JUIFS FURENT ARRÊTÉS...

une PASSION

le chef d'oeuvre de
ingmar bergman
avec Liv ULLMANN · Max Von SYDOW
V.O. Sous-titres français.

GUICHETS SEM: 7.30 SAM: 4.25 - 8h. DIM: 1h.-4.25-8.00

2e film

LES GUICHETS DU LOUVRE
un film de MICHEL MITRANI
CHRISTINE PASCAL · CHRISTIAN RIST

2e Sem. UNE PASSION SEM: 9.15 SAM: 6.05-9.45 DIM: 2.45-6.05-9.45

Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BÉLANGER

PIERRE DAVID PRÉSENTE
UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

18 ANS

L'ANTÉCHRIST

Un film de
Alberto De Martino

Musique
d'Ennio Morricone



Carla Gravina
Mel Ferrer
Arthur Kennedy
Alida Valli
George Coulouris
Anita Strindberg
Umberto Orsini

HORAIRES: CHATEAU & PIGALLE: 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.30. LAVAL, VERSAILLES & GREENFIELD: SUR SEMAINE 7.30 & 9.30. SAMEDI & DIMANCHE À 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.30. DANS TOUS LES CINÉMAS: SAMEDI DERNIER SPECTACLE 11.30 P.M.

2e Sem. CHATEAU St-Denis & Belanger 271-1103 · CINÉMAS Laval 5 CENTRE LAVAL 688-7776

VERSAILLES 7265 Sherbrooke E 353-7880 · GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-8129 · PIGALLE 218 STE CATHERINE O. 861-7807

ÉGALEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS
GALERIES DE GRANBY (Granby) · Boîte à Films St-Jean · Terrebonne Terrebonne

---

Le Groupe La Laurentienne présente

LES GRANDS EXPLORATEURS

LES DERNIERS HOMMES BLEUS DU SAHARA



PAR
DOUCHAN GERSI
qui commente personnellement son film-couleurs

une Production Explo-Mundo

SALLE LE PLATEAU
3710 Calixa Lavallée
métro Sherbrooke et autobus 24E

POUR TOUS

Du 1er au 5 octobre à 20.30 hres.
Matinée 4 et 5 octobre à 14.00 hres.

BILLETS $3.00
En vente à EXPLO MUNDO 1151 Alexandre Desève
métro Papineau
et au PLATEAU de midi à 8 hres à partir du 22 septembre

Des représentations ont lieu également au
CENTRE CULTUREL DE VERDUN
5955, rue BANNANTYNE — Tél.: 768-1140

INFORMATIONS: 527-9505

En cas de difficultés postales pour le retour des billets de saison ceux-ci vous seront remis à la représentation.

Ne soyez pas déçu, procurez vous maintenant vos billets de saison et participez au tirage de 2 voyages gratuits en Turquie et en Jamaïque.

Un film unique ... qui marque certainement une date dans l'histoire du cinéma — *Luc Perreault, La Presse*

Jodorowsky dit lui-même : Je demande à un film ce que beaucoup de gens demandent à la drogue — *The Village Voice*

EL TOPO doit affronter les 4 meilleurs tireurs au monde, réussira t'il à les vaincre?



18 ANS Adultes

AVANT LA MONTAGNE SACRÉE ALEXANDRO JODOROWSKY AVAIT FAIT...

EL TOPO



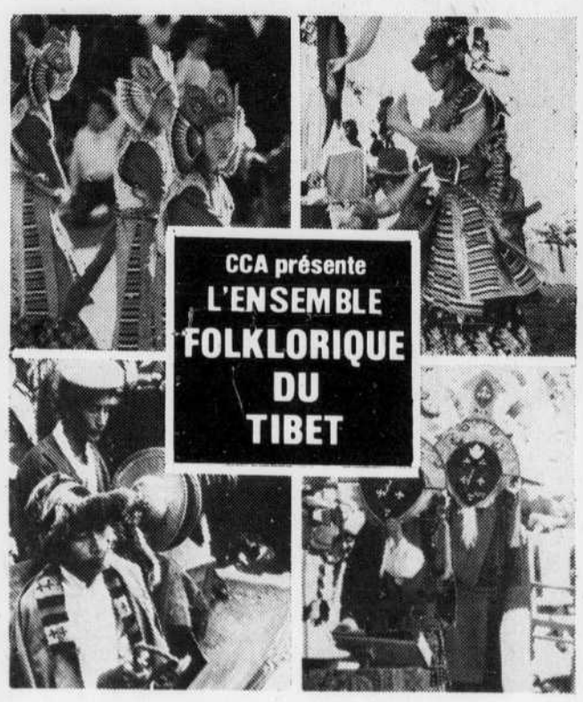
POUR LA PREMIERE FOIS EN FRANÇAIS

Commençant vendredi 10 octobre

Cinéma 7e art 722 0302 3180 rue BÉLANGER

UNE COMPAGNIE DE DANSE ET D'OPÉRA DU TIBET

Un kaléidoscope de couleurs et de sons par les derniers grands maîtres de la musique et du folklore du Tibet.



CCA présente
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DU TIBET

Ce soir, 20h30 dernière représentation

Billets : $8, $7, $5, $4

EN VENTE : CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montreal Trust PVM, Sauvé Frères.

Nombre limité de billets à demi-tarif sur $7 (1er oct.) : pr. étudiants, enfants et Âge d'Or, en vente à CCA seulement.

CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE

THÉÂTRE MAISONNEUVE

SALLE RESNAIS

14 ANS

Elysée 35 MILTON 842-6053

HORAIRE: LUN. à VEN. 7.30; 9.30
SAMEDI 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 10.00
DIM. 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 9.30

"Un film intelligent et sensible d'un réalisme cru parfois, un peu crasseux au besoin, mais que la drôlerie asticote, que la poésie caresse, que le coeur réchauffe." — LA CROIX

"Film réaliste et riche, remarquable de naturel et de sensibilité, contestable par l'intimité érotique de quelques scènes." — FICHES DU CINÉMA

"Regard sur la réalité quotidienne, sur la vie ordinaire, sur des gens comme tout le monde, regard qui peut amuser mais fait tout autant prendre conscience, et pose la question essentielle: le bonheur, qu'est-ce que c'est? L'art, à son plus haut niveau, pose-t-il finalement une autre question?" — LES NOUVELLES LITTÉRAIRES

FRANCIS PERRIN COLINE SERREAU
dans un film réalisé par
JEAN-LOUIS BERTUCCELLI



On s'est trompé d'HISTOIRE d'AMOUR

"Un film pareil ne se raconte pas, il se savoure !..." EISENSTEIN

Un film de MICHEL SOUTTER

14 ANS

11e SEMAINE

l'escapade

MARIE DUBOIS · JEAN-LOUIS TRINTIGNANT · ANTOINETTE MOYA

POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE



DÈS VENDREDI LE 10 OCT.

14 ANS

Scenario et Realisation
CLAUDE JUTRA
avec
MONIQUE MILLER
CLAUDE JUTRA
COULEUR

UN MARIAGE QUI FAIT RIRE ET QUI FAIT MAL

cinemas LE PARISIEN 5 480 Ste-Catherine O. · CINEMAS Laval 5 Centre Laval 688-7776

"Un film plein d'éclats, de lueurs, d'idées originales d'images superbes" . LE MONDE

"Il y a beaucoup de cruauté, de méchanceté, de spontanéité aussi" · PAUL DEGLIN

"Travail ambitieux et dont l'intelligence et l'originalité retiennent l'attention" · LE MONDE

"Une suite de tableaux envoutants et baroques traversés par une beauté fièvreuse" · TELERAMA

"L'étonnante Charlotte Rampling prête sa beauté trouble et fascinante dans ce rôle de femme-animale traquée" · J-L. DOUIN

"La Chair de l'Orchidée" place d'emblée Patrice Chéreau au premier rang" · FRANCE-SOIR

14 ANS



La Chair de l'Orchidée

avec CHARLOTTE RAMPLING
BRUNO CREMER EDWIGE FEUILLERE SIMONE SIGNORET
un film de PATRICE CHÉREAU

CONT. DÈS 1.40 • SAM. - DIM. DÈS 6.00

CHEVALIER MÉTRO ST DENIS DEMONTIGNY 1590 ST DENIS 845-3222 · LE CHARLOT 72 ST-CHARLES O. LONGUEUIL - 674-9226

LA CRITIQUE EST UNANIME

"LIES MY FATHER TOLD ME"

EST UN FILM REMARQUABLE!

"Un point saillant dans l'histoire du cinéma canadien, une étape importante dans l'évolution de la vie culturelle au Canada anglais . . . une oeuvre passionnante qui ne laisse jamais indifférent. On en sort ému, transformé et peut-être meilleur !" *André Leroux, Le Devoir*

"Un monde fait avant tout de poésie. Un film honnête !" *Jean Pierre Tadros, Le Jour*

POUR TOUS

A JAN KADAR FILM

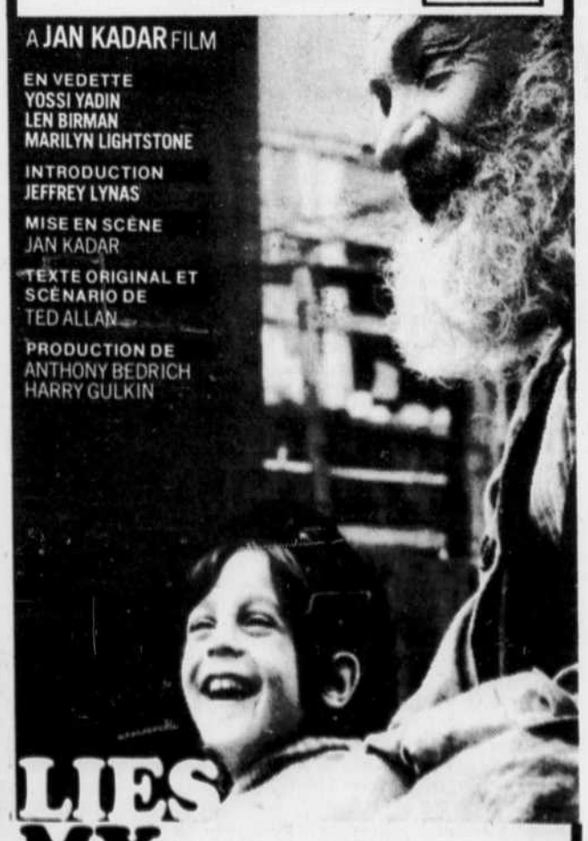
EN VEDETTE
YOSSI YADIN
LEN BIRMAN
MARILYN LIGHTSTONE

INTRODUCTION
JEFFREY LYNAS

MISE EN SCÈNE
JAN KADAR

TEXTE ORIGINAL ET SCÉNARIO DE
TED ALLAN

PRODUCTION DE
ANTHONY BEDRICH
HARRY GULKIN



LIES MY FATHER TOLD ME

avec
Roland Bédard, Bertrand Gagnon, Guy Lécuyer

2e SEMAINE !

CINÉMA PLACE VILLE-MARIE
PLACE VILLE MARIE, 866-2644

HORAIRE: 12:20, 2:15, 4:10, 6:05, 8:00, 9:55

Cinéma

Le grand blond de retour - Attendons l'Antéchrist

par André Leroux

Le **Retour du Grand Blond** est sûrement le film le moins inspiré qu'ait réalisé Yves Robert qui, en vieillissant, a perdu la vitalité et la verve de **La Guerre des Boutons.** Etait-il vraiment nécessaire de poursuivre les aventures de François Perrin, surnommé le grand blond, et de sa compagne Christine (Mireille Darc)? Faillait-il vraiment que Yves Robert s'essaie gauchement à la satire des films de James Bond? En faisant revivre les personnages qui lui ont permis de remplir ses tiroirs-caisses, Yves Robert n'est parvenu qu'à appauvrir sa veine comique et qu'à s'enfermer dans des redites et des observations monotones.

Le second volet n'ajoute absolument rien à notre connaissance de François. Celui-ci demeure toujours l'éternel rêveur qui traverse l'existence comme un somnambule guidé par ses instincts. Eperdument amoureux de Christine, il est plongé, malgré lui, dans des intrigues d'espionnage auxquelles il ne comprend rien. C'est l'individu absorbé dans ses réflexions ou dans son plaisir de vivre alors que toutes sortes de catastrophes se déclenchent autour de lui. Dans **Le Grand Blond à la Chaussure Noire,** Pierre Richard amusait par son allure décontractée, ses airs de grand enfant gâté, et par sa démarche saccadée. Il reprend, dans le second épisode, les mimiques et les attitudes qui en faisaient un personnage comique inhabituel. Or, la fraîcheur de son jeu s'est métamorphosée en une rigidité calculée et la spontanéité de ses trouvailles gestuelles s'est dilué en une espèce de maniérisme sans envergure. A travers tout le film, Richard joue de la même façon, gesticulant et cabotinant alors qu'on aurait souhaité plus de retenue, de nuances et de discrétion.

Malgré tout, les moments les plus amusants (ils sont rares) sont ceux où le comédien s'empêtre dans les objets, se heurte contre des obstacles imprévisibles et se rebiffe contre son sort. Les manigances des policiers et des politiciens pour se débarrasser de l'encombrant personnage ne provoquent jamais le rire car Yves Robert ne démontre aucune forme d'humour dans l'orchestration des événements. Lorsque Pierre Richard disparaît de l'écran, **Le Retour du Grand Blond** devient parfaitement ennuyeux: les comédiens adoptent des tics de pantins mécaniques et l'insignifiante satire des films policiers souligne la pauvreté de l'inspiration comique. Même si on n'aime pas les films de James Bond on doit reconnaître qu'ils étaient propulsés par une fougue narrative dont **Le Retour du Grand Blond** est complètement dépourvue. Il ne suffit pas d'imiter la musique des James Bond pour faire un pastiche réussi. De plus, la mise en scène atonale et sans relief nous empêche de prendre plaisir à un film qui fait bien peu d'efforts pour divertir. Yves Robert s'est confortablement appuyé sur le succès du premier volet et, par manque d'audace, a perdu la partie. Que reste-t-il dans ce film qu'on oublie à la sortie du cinéma? La présence de la charmante Mireille Darc. C'est bien peu! (Villeray)



"Le Retour du grand blond", avec Pierre Richard, Robert-Jean Carmet et Michel Duchaussoy: un film qui fait bien des efforts pour divertir.

L'Antéchrist

Après l'immense succès populaire remporté par **The Exorcist,** il fallait bien s'attendre à voir apparaître sur nos écrans une série de films qui exploiteraient les formules et les recettes dramatiques véhiculées dans le film de Friedkin. Warner Brothers projette même de prolonger les misères de Regan, devenue adolescente, dans **The Exorcist II.** Actuellement, **L'Antéchrist** et **Le Démon aux Tripes,** deux films sur la possession démoniaque, continuent à attirer les foules et à assurer une certaine prospérité financière à leurs producteurs et à leurs distributeurs. Curieusement, ces deux nouveaux produits de consommation ne font que répéter et ressasser, chacun à leur façon, les éléments qui ont contribué aux succès de **The Exorcist** et de **Rosemary's Baby.**

Comme dans le film de Friedkin, les souffrances d'Ippolita (Carla Gravina) dans **l'Antéchrist** et de Jessica (Juliet Mills) dans **Le Démon aux Tripes** ne servent que de prétextes à un vain étalage de tortures physiques: vomissements répétés, tête qui se retourne sur elle-même, yeux exhorbités, langue qui frétille de plaisir, corps en convulsions... Alberto de Martino et Oliver Hellman ne reculent devant rien pour éclabousser le spectateur et pour tenter de surpasser tout ce qu'on avait vu dans **The Exorcist.** C'est à qui réussirait à terrifier avec un maximum de coups de théâtre, d'effets ampoulés et de surenchère visuelle. Dans **L'Antéchrist,** De Martino nous raconte l'histoire d'une jeune et riche romaine subitement en proie à toutes sortes d'agissements incompréhensibles et inexplicables. Ippolita tente d'assassiner son père et séduit son jeune frère. Le psychologue (Umberto Orsini), chargé d'éclaircir le mystère, découvre qu'elle est possédée du diable. L'explication scientifique ne résoud pas pleinement les différents points d'interrogation qui continuent à intriguer les membres de la famille. On apprendra donc qu'Ippolita est la ré-incarnation d'une sorcière brûlée vive sous d'Inquisition et qu'elle s'est donnée à Satan par frustration sexuelle. Plus sophistiqué que le film de Hellman, **L'Antéchrist** prétend disséquer et mettre à nu les tabous et les inhibitions de la grande bourgeoisie romaine. Ippolita n'est finalement que la victime d'un manque d'amour. Elle vénère un père qui l'abandonne pour une femme plus âgée et ne trouve de refuge affectif qu'auprès de son frère cadet. Si elle avait été aimée normalement, semble dire De Martino, elle ne se serait jamais livrée à Satan. Voilà ce qui advient aux jeunes bourgeoises romaines esseulées! Heureusement, l'Eglise catholique veille et parvient, à force de persévérance, à ramener ses ouailles dans le droit chemin. Le film se clôt sur une image du Vatican comme s'il s'agissait là de l'ultime lieu de secours contre les forces maléfiques qui parcourent le monde.

Dans **Le Démon aux Tripes (Beyond the Door),** Jessica est confrontée à une évidence atroce: le foetus qu'elle porte en elle se développe à un rythme vertigineux. Comme dans **The Exorcist** et **l'Antéchrist,** la science est impuissante et incapable de préciser les causes d'une anormalité à caractère sur-naturel. On ne croirait jamais en regardant ces films réactionnaires que la technologie moderne pourra bientôt vaincre le cancer. Seul, le recours à l'Eglise peut permettre d'enrayer le Mal. La foi doit triompher. On a donc droit à de longues séances d'exorcisme où le prêtre est littéralement agressé par Satan. L'exhibitionisme le dispute alors au mauvais goût. **Le Démon aux Tripes** nous épargne la lutte acharnée entre les forces du Bien et les puissances du Mal mais il nous submerge de ratiocinations psychologiques invraisemblables et hilarantes. L'examant de Jessica a accepté de livrer cette dernière au Diable afin de pouvoir prolonger son passage sur terre. La jeune femme devra donc enfanter l'héritier de Satan. On décèlera ici et là certaines résurgences du beau film de Polanski: **Rosemary's Baby.**

Le Démon aux Tripes et **L'Antéchrist** sont totalement dépourvus de tout ce qui faisait l'originalité du film de Polanski: un constant équilibre entre le rêve et la réalité, une construction dramatique serrée, nette et implacable; une atmosphère insolite où la terreur peut naître du détail le plus banal et le plus quotidien et un sens de l'évocation. Hellman et De Martino abusent du gros plan et s'en servent comme du moyen le plus sûr et le plus efficace pour dégoûter le spectateur. Le plus infime rictus et le plus laborieux roulement d'yeux prennent alors les dimensions des tremblements de terre dans **Earthquake.** Rien n'est laissé à l'imagination du spectateur. Dans **Rosemary's Baby,** Polanski a eu au moins le génie de ne pas tout montrer. **L'Antéchrist** et **Beyond the Door** appartiennent à cette catégorie de films invraisemblables et échevelés dont on ne peut que rire. Pitoyable!



"L'Antéchrist": quand l'exhibitioniste le dispute au mauvais goût.

LES PRODUCTIONS BEAU BEC PRÉSENTENT

LES SPECTACLES

RAOUL DUGUAY
10 oct. 10h.00 et Minuit

"UN ÉVÉNEMENT D'OCTOBRE..." et ses musiciens
COMPLET
Sam. 4 oct. 8h un seul prix d'entrée $2.00

JEAN-GUY MOREAU
TABASLAK!
16 et 23 oct. 9h.30
17 oct. 9h.30 - 24 oct. 7h.
18 oct. 9h.30 - 25 oct. 7h.

JIM et BERTRAND
Ven. 17 oct. 7h.00

CLAUDE GAUTHIER
Sam. 18 oct. 7h.00

LES MIMES ELECTRIQUES
Ven. 24 oct. 9h.30
Ven. 28 nov. 7h.00

$2.50, $3.00, $3.50 SIÈGES RÉSERVÉS
RÉSERVATIONS: 277-3186, 277-3187
BILLETS EN VENTE à la librairie du cinéma OUTREMONT
à l'Alternatif et chez Sauvé Frères

au cinéma OUTREMONT
1248 BERNARD
277-4145

Théâtre

Martial Dassylva: 7 ans de critiques

par Adrien Gruslin

Chroniqueur théâtral du quotidien "La Presse" depuis dix ans, Martial Dassylva vient de publier aux éditions "La Presse" un recueil de critiques et de chroniques s'échelonnant sur sept années de travail, de 1965 à 1972(1). Dans son introduction, l'auteur souhaite que son ouvrage soit de quelque utilité "à tous ceux qui se sont intéressés et s'intéressent encore à l'activité artistique du Québec".

"J'ai le sentiment d'avoir exercé mon métier pendant l'une des périodes les plus fascinantes et les plus riches de la jeune histoire du théâtre québécois". En ces termes, Martial Dassylva entreprend une présentation de plus de douze pages, dans laquelle il propose une réflexion sur son occupation en plus de tracer un rapide tour d'horizon de la réalité d'ici. Loin de moi l'intention de faire la critique des critiques; je me contenterai de relater les grandes lignes du livre.

Le journaliste de "La Presse" reprend à son compte cette définition du critique américain Eric Bentley disant: "Faire de la critique, c'est pire que de marcher sur des oeufs, c'est marcher sur des corps vivants et les faire saigner". C'est dire tout le côté épineux de cette activité aussi discutable et discutée que nécessaire.

Pratiquant cette discipline depuis bientôt deux ans, j'ai déjà eu l'occasion de vérifier plusieurs des assertions que Martial Dassylva formule pour lui-même. Ainsi quand il définit son rôle comme "le témoignage d'une sensibilité et d'une intelligence forcément personnalisées, donc limitée, il signale toute la valeur relative de cette fonction journalistique. Il



faudrait être bien niais pour ne pas l'accepter.

Comme le chroniqueur parlementaire, le critique de théâtre ne fait qu'accompagner l'événement, jamais il ne le suscite. Dans un plaidoyer qu'il reconnaît lui-même **pro domo,** l'auteur rappelle que ses opinions ont pu aussi bien évoluer que rester intactes avec le temps. Puis il énumère les conditions de travail, le train-train quotidien, les heures de tombées rapides, etc... ajoutant qu'il lui est devenu plus aisé de formuler un témoignage immédiat que d'attendre douze ou vingt-quatre heures après le baisser du rideau. La force de l'habitude très probablement!

Dans un bref tour d'horizon, il conclut que "le théâtre québécois reste un art profondément enraciné et extrêmement vivant", un art dont il souhaite être l'esclave encore longtemps. Les va-et-vient furent nombreux dans les années qu'il couvre. Certaines troupes ont perduré, d'autres sont mortes, des troisièmes sont nées, toutes consacrant la vitalité de la dramaturgie québécoise. Privilégiant le mot et le langage, le théâtre des années soixante aura été, et je cite, "dans une très large mesure, le miroir de notre vie profonde".

Dans ce qui forme la partie la plus importante du livre, le journaliste a retenu soixante-dix-sept textes critiques répartis en deux sections. La première s'intitule "Français québécois à l'oeuvre, à l'épreuve et en rupture de ban". Elle effectue l'appréciation de cinquante-quatre spectacles de textes de vingt-huit dramaturges d'ici. Le tout va de Gratien Gélinas à Jacqueline Barrette en passant par les Dubé, Loranger, Tremblay, Barbeau, Gurik, Germain et d'autres. La seconde partie touche à des oeuvres étrangères et contient vingt-trois écrits. Il s'agit toujours de couverture quotidienne de spectacles.

Choisir soixante-dix-sept textes parmi plus de mille n'est sûrement pas une sinécure. Mais les contraintes de l'édition sont ce qu'elles sont. Cela explique que peu de théâtre étranger ait été retenu, qu'il n'y ait pas de critiques de productions des organismes anglais. Le choix logique allait du côté de la dramaturgie québécoise française. Même là, beaucoup de choses ont dû être laissées pour compte. C'est forcément dommage!

La dernière partie du volume, appelée "Samedis pensants", aborde des sujets généraux. Souvent, chacun d'eux pourrait faire seul l'objet d'un livre. Le tout va du problème du langage au théâtre à son histoire en passant par son financement et sa dimension politique indubitable.

Un tel ouvrage peut constituer un document de référence utile. Le grand mérite de Martial Dassylva, indépendemment des jugements qu'il pose, tient dans sa continuité. Cet accompagnement quotidien de dix années en fait un observateur digne de mention. On ne peut que souhaiter, pour le bénéfice de tous les gens intéressés au théâtre d'ici, qu'il entreprenne une analyse en profondeur de notre théâtre en effervescence.

(1) "Un Théâtre en effervescence", critiques et chroniques 1965-1972, par Martial Dassylva, éditions La Presse, 283 pages, 1975.

Dès le vendredi 10 octobre

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS un service de civitas
PIERRE DAVID présente

un film de Marcel Lefebvre
réalisé en collaboration avec Yves Gélinas

MUSTANG



Un grand film d'action, d'aventures et de suspense ...
Une bête sauvage et indomptable à l'origine d'un règlement de compte sans merci ...
Le drame d'un enfant qui cherche à comprendre ...
Une lutte impitoyable dans un monde d'honneur et de lâcheté, de force et de peur.

Willie Lamothe
Luce Guilbeault
Albert Millaire
Nanette Workman
Claude Blanchard
Muriel Millard
Marcel Sabourin
Bobby Hachey
Andrée Pelletier
Stephen Machin
Marie-Hélène Thouin
Jack Beauscholte

Une production des Productions Mutuelles en association avec Les Cinémas Unis, Bellevue Pathé, Noema, Cinévic, Les Disques London, Cinévision, Les Entreprises Willie Lamothe, avec l'aide de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne

CHATEAU 1 St-Denis & Belanger 271-1103
cinemas le PARISIEN 5 480 Ste-Catherine O.
CINEMAS Laval 5 CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129

ÉGALEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS :

MASKA (St-Hyacinthe) — GALERIES DE GRANBY (Granby) — CAPITOL (Trois Rivières) — CAPITOL (St-Jean) — CARTIER (Shawanigan) — PALACE (Grand Mère) — RHÉO (St-Tite) — JOLIETTE (Joliette) — ST-EUSTACHE (St-Eustache) — REX (St-Jérôme)

Beaux-arts

Média: une galerie pour des manifestations vivantes

par Claude Gosselin

Montréal connaît déjà certains axes où se sont regroupés plusieurs établissements se consacrant à la présentation-animation et à la vente d'oeuvres d'art. A l'Ouest, la rue Crescent et ses voisines sont parmi les plus occupées. A l'Est, depuis un an ou deux, de nouvelles concentrations se développent: qu'il suffise de mentionner les ateliers d'artistes de la rue St-Laurent, les galeries de la rue St-Denis et celles de la rue Laurier, et enfin, ce qui semble un dernier embryon, la rue Rachel, près du Parc Lafontaine. C'est dans cette dernière zone que Média a décidé de s'installer, plus précisément au 9 est, rue Rachel, voisin de l'Atelier Arachel et en face de GRAFF, centre de conception graphique.

Média a toujours été depuis sa fondation identifiée comme une galerie expérimentale, même si elle a eu ses moments "conservateurs" ou qu'on ait voulu en faire un centre de diffusion de la gravure québécoise ce qui impliquait plusieurs images et contenus. Aujourd'hui, la nouvelle équipe qui dirige la galerie a renoncé à la diffusion pour uniquement chercher, découvrir et mettre en valeur les expériences artistiques contemporaines du milieu québécois.

D'où le fait que Média n'a pas voulu arrêter toute la programmation des événements pour l'année 1975-76. Le calendrier reste à remplir à partir de Noël et dans ce but, une invitation est lancée à tous ceux et celles, travaillant en groupe ou seuls, professionnels reconnus ou non, à se rendre à la galerie pour y présenter des projets concrets. On peut facilement s'entendre sur les modalités d'actions après discussions avec les responsables. Ceux-ci affirment qu'ils ne veulent pas imposer une façon de voir les arts au Québec qui ne correspondrait pas à la réalité. Ils préfèrent pour l'instant répondre aux demandes et offrir leur local et leurs services pour faire qu'un événement soit réussi et devienne en quelque sorte un "stimulateur" pour la collectivité.

Déjà Montréal a une autre galerie expérimentale en Vehicule Art. Celle-ci fonctionne surtout en tenant compte des courants internationaux de l'art actuel. Peu de québécois francophones y exposent. D'une part parce que Vehicule est identifiée au milieu anglophone de Montréal par ses directeurs, ses collaborateurs et ses adeptes, et d'autre part parce que peu d'artistes d'ici suivent les courants de la scène internationale et donc ne produisent pas un art qui s'y rattache par des manifestations originales. Il ne semble pas que les artistes québécois se sentent à l'aise à Vehicule malgré les invitations que leur tendent ses directeu rs, via Patrick Darby; La galerie tourne donc surtout avec les anglophones et les échanges soit avec des galeries similaires à Toronto, Vancouver, New York, soit avec des artistes "internationaux" d'Italie, de France, de Belgique ou des U.S.A.

Egalement Montréal a d'autres galeries à but non lucratif: la Maison des Arts La Sauvegarde, la Galerie Signal, Le Centre Saidye Bronfman, la Galerie Optica. Mais dans l'ensemble, ces galeries restent assez traditionnelles quant aux choix de leurs présentations. Une exposition violente et parfois contestataire ou des formes ou d'une action oppressive, présentée dans ces lieux propres et bien dessinés, à un public discret, perd beaucoup de son efficacité.

Média se situe à une croisée où ses directeurs, Lucette Bouchard, Maude Ciré, Denis Racine et le conseil d'administration composé en majorité d'artistes doivent trouver une orientation qui leur soit propre et de préférence encore non existente au Québec. Média sera-t-il le Véhicule francophone ou la galerie classique à but non lucratif voulant donner la chance à tout jeune artiste de talent de se produire? Ou bien Média sera-t-il une salle d'animation du milieu des arts québécois en acceptant certaines expositions mais aussi en commandant d'autres?

Car le risque est grand d'attendre des projets nouveaux et originaux de l'importance d'environnements globaux pour occuper la grande salle de la rue Rachel. Il ne faut pas être dupe au point de demander et d'attendre des artistes qu'il fassent les frais d'expositions thématiques fort intéressantes mais non commercialisables. Par contre, une galerie subventionnée peut trouver là un moyen d'action très personnel, un peu comme un musée fonctionne habituellement, mais avec un champ d'action beaucoup plus souple.

L'équipe actuelle de Média est ouverte à plus d'une idée et disponible à de nombreuses actions de groupe. La semaine de rencontres qu'elle a organisée avec Véronique Vézina en est un témoignage. Après cette semaine, suivront un environnement d'Andrée Pagé jusqu'au 4 novembre puis un autre du groupe Bonbom de Drummondville. Média, un lieu à surveiller.

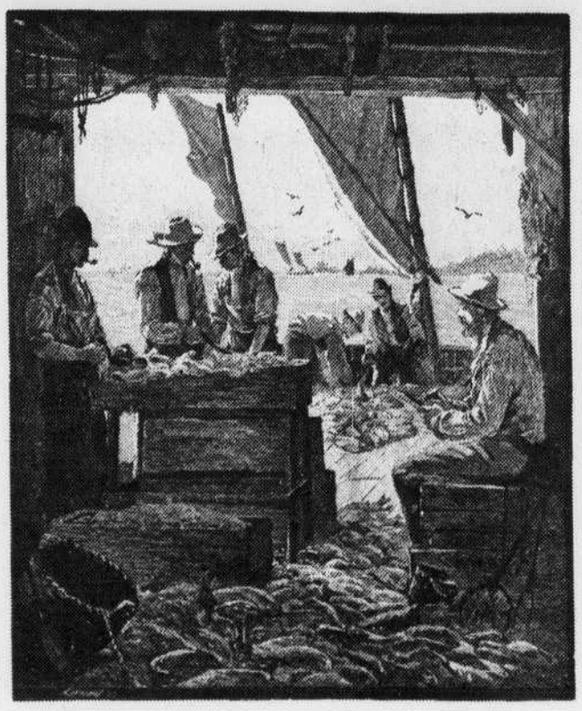
Une semaine chez media

Du 4 au 11 octobre 1975, entre 14 et 22 heures, la Galerie Media est ouverte à tout le monde pour y venir discuter des idées, rencontrer des artistes, échanger des informations. En plus il y aura:

Samedi, le 4 à 18 heures: Musique par le groupe "Enfanfare", avec gueuleton.

Jeudi, le 9 à 20 heures: Concert de musique expérimentale par Robert Le Riche, Yves Bouliane, et Patrice Beckerich.

Samedi, le 11, de 13 à 17 h.: Tournoi de Ping-Pong ouvert à tous à condition de s'être inscrit entre lundi et jeudi. A 20.30 heures, danse. Pour être admis au local, il faudra apporter un objet personnel possédé en double. Cet objet grossira le prix décerné au vainqueur du tournoi de ping-pong.



Hurtig Publishers, à Edmonton, vient de publier un catalogue de gravures de la fin du 19e siècle, sous le titre de "Picturesque Canada". Les sujets traités sont pris dans le Canada d'une côte à l'autre et traitent aussi bien de la ville que des campagnes

Galeries d'Art

JACQUES GARNIER céramiste
Expose ses oeuvres du 25 sept. au 18 oct.
Galerie de la centrale d'Artisanat du Québec
2020 Université
3e étage
Station de métro McGill
Montréal, P.Q.
288-3467
crea

NOUS VENONS D'ACQUÉRIR UN LOT D'ESTAMPES ÉPUISÉES DE
JEAN-PAUL LEMIEUX
AINSI QU'UNE QUANTITÉ RESTREINTE DE LITHOS ORIGINALES
1024 OUEST, AVENUE LAURIER
279-2188
atelier 66

EXPOSITION
Nouvelles peintures par
RIOPELLE
Ouvert de 9 a 5 30 Sam 9 a 5
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITE
Ferme dim et lun
DOMINION GALLERY
Le plus grand choix de peintures et sculptures au Canada dans la plus grande Galerie Marchand d'Art au Canada
1438 OUEST, RUE SHERBROOKE 845-7471 et 845-7833

FOYER DES ARTS EATON
9E ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Exposition de
Irène Shaver
Jusqu'au samedi 18 octobre
Collection d'artistes canadiens tels que Clarence Gagnon, William Brymner, René Richard, Oscar de Lall, Albert Cloutier, René Gagnon, Léo Ayotte, Gordon Pfeiffer, Marcel Favreau, Ron Simpkins, S. Kirshner, Viateur Lapierre, Powell Trudeau, Rolland Montpetit, Gilles Gingras.
EATON

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
Directeur artistique: Rafael Frühbeck de Burgos

3 DERNIERS JOURS POUR VOUS ABONNER!

4 CONCERTS EXCEPTIONNELS AU FORUM pour SEULEMENT $10 ABONNEMENT COMPLET

6 OCTOBRE
FRÜHBECK/ HAENDEL
La grande violoniste montréalaise Ida Haendel interprétera le célèbre concerto en ré de Beethoven. L'orchestre sera dirigé par le nouveau directeur artistique de l'OSM Rafael Frühbeck de Burgos.
PROGRAMME:
BEETHOVEN
Ouverture Egmont,
Concerto en ré pour violon
DVORAK:
Symphonie no 8



Rafel Fruhbeck de Burgos

19 JANVIER
HÉTU/ QUILICO
Invité régulier de l'opéra Bolshoi de Moscou, du Staatsoper de l'opéra de Vienne, de l'opéra de Paris et de l'opéra de Rome, le montréalais Louis Quilico connu à travers le monde comme un des principaux barytons des grandes maisons d'opéra, partagera la vedette avec le jeune et brillant chef canadien Pierre Hétu.
PROGRAMME:
ROSSINI
Ouverture Semiramide
DVORAK:
Danses slaves, opus 46 nos 1, 2, 3 et 8
Extraits d'opéras de
ROSSINI et VERDI
TCHAIKOVSKY:
A COMPLÉTER



Pierre Hétu

15 DÉCEMBRE
MEHTA/ BRONFMAN
Une soirée inoubliable avec Zubin Mehta chef émérite de l'OSM qui a choisi un programme complet de compositeurs russes et présentera au public montréalais, en première nord-américaine, Yefim Bronfman, le jeune pianiste prodige qui interprétera le 3e Concerto en ré mineur pour piano de Rachmaninoff
PROGRAMME:
MOUSSORGSKY:
Prélude Khovanchtchina
RACHMANINOFF:
Concerto no 3 en ré mineur pour piano
TCHAIKOVSKY:
Symphonie no 4 en fa mineur



Zubin Mehta

23 FÉVRIER
LEITNER/ HORNE
Une chance unique d'entendre le soprano Marilyn Horne, une grande vedette internationale accompagnée par l'OSM dirigé par l'incomparable chef allemand Ferdinand Leitner.
PROGRAMME:
BEETHOVEN
Ouverture "LEONORE" no 3
ROSSINI
L'Italiana en Ageri
— Cenerentola
La dona del lago
— Mura Felice
A COMPLÉTER
BRAHMS
Symphonie no 1



Ferdinand Leitner

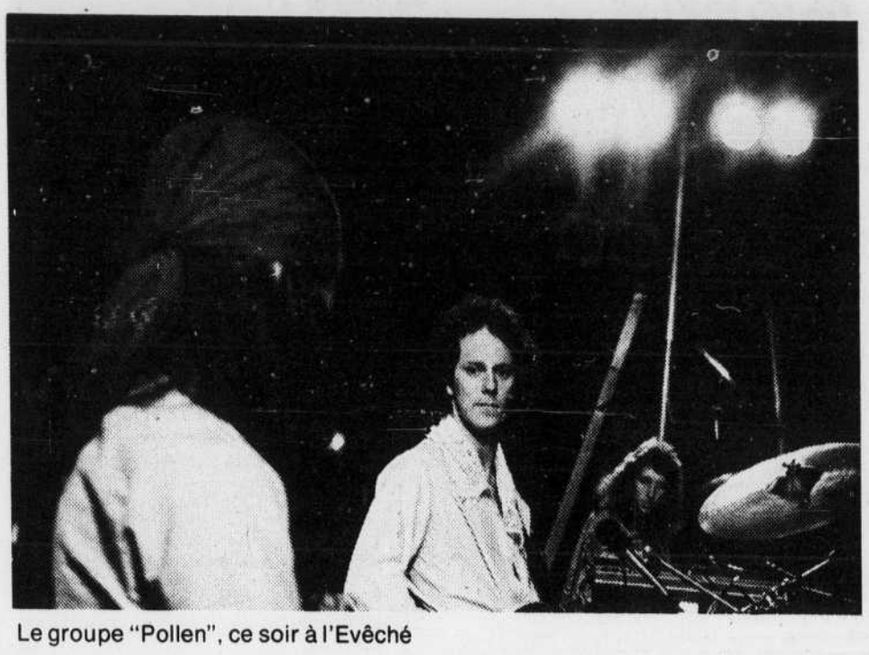
Tous les programmes sont sujets à changements sans préavis.

UNE SÉRIE EXCEPTIONNELLE!
4 grands chefs d'orchestre, 4 solistes de réputation internationale

HÂTEZ-VOUS!
Premier arrivé, premier servi! Rendez-vous à un des endroits indiqués ci-contre. PROCUREZ-VOUS VOS ABONNEMENTS MAINTENANT. ÉCONOMISEZ 20%, assurez-vous d'obtenir les meilleurs sièges. Les billets de chaque concert seront en vente au guichet du Forum au prix de $3.00.

ABONNEMENTS EN VENTE AUX ENDROITS SUIVANTS:
SAUVÉ FRÈRES (tous les magasins)
GUICHET DE LA PLACE DES ARTS
MONTREAL TRUST (Place Ville-Marie)
Abonnements en vente au FORUM seulement à compter de lundi

Le Week-end



Le groupe "Pollen", ce soir à l'Evêché

les écrans

■ **Nashville:** 24 personnages inoubliables se rencontrent, se perdent et se retrouvent dans cette grandiose fresque sociale qui examine, à la lumière de la country music, les contradictions de l'Amérique. Un film envoûtant signé par l'un des plus grands cinéastes contemporains: Robert Altman. (Place Ville Marie)

■ **Pas si méchant que ça:** Un film dans lequel on retrouve l'attention que le cinéaste suisse Claude Goretta porte aux petites gens prisonniers d'un quotidien astreignant. Moins réussi que **L'Invitation** mais tout aussi lyrique. Il est malheureux que Goretta traite ses personnages comme des enfants qui n'ont pas vieilli. (Elysée)

■ **Lies My Father Told Me:** Le dernier film du cinéaste tchèque Jan Kadar. L'émouvant portrait d'une famille juive de Montréal dans les années '20. Une brillante direction d'acteurs et une belle méditation sur la sensibilité juive. (Place Ville Marie)

■ **Jaws:** Le film qui bat tous les records d'assistance. Fougueusement réalisé par le jeune Steven Spielberg, il nous entraîne dans l'aventure de trois hommes qui décident d'abattre un requin mangeur d'hommes. Captivant du début à la fin. (Palace)

■ **La Route de la Violence:** Un homme défend ses droits au bonheur et au travail. L'éternelle lutte des bons contre les méchants. Simpliste mais efficace. Un western sur roues (Saint Denis)

■ **Mariage:** Le tout nouveau film de Claude Lelouch qui, à son tour, s'attaque à l'institution du mariage. Avec Bulle Ogier et Rufus. (Dauphin)

musées et galeries

■ **Irène Whittome** expose "Le musée blanc" constitué de cinq éléments visant à "retrouver la complexité des structures primaires et signifier l'insignifiant" à la Galerie Espace 5 pour ce qui est des quatre premiers éléments et au Musée d'art contemporain, à partir du 16 octobre, pour l'élément V.

■ **Parachute,** nouvelle revue d'art contemporain, sera lancée au Musée d'art contemporain, cité du Hâvre, mercredi prochain, le 8 octobre, à 20 heures. Les directeurs de la publication sont France Morin et Chantal Pontbriand.

■ **La bande dessinée:** table ronde sur le sujet, demain dimanche, à 15 heures au Musée d'art contemporain. Les participants seront Pierre Beaudry, Pierre Fresnault-Deruelle, André Carpentier et Jacques Samson.

■ **Processus '75:** exposition des oeuvres créées par Boyamer, de Heusch, Jean, Kiopiny, Lemoyne, Moffat et Pétry au Musée d'art contemporain en mai dernier et montrées actuellement à la Place des Arts. Une visite guidée aura lieu demain à 14.30 heures aux foyers de la Salle Wilfrid-Pelletier.

les variétés

Ce soir

■ "Un événement d'octobre" avec Beau Dommage, Harmonium, Contraction, Maneige, Octobre, Toubadou: à l'Outremont, à 20h.

■ "L'Ensemble folklorique du tibet", au théâtre Maisonneuve, à 20 h. 30.

■ "Pollen", à l'Evêché de l'Hôtel Nelson, trois concerts à 21 h., 23 h. et 1 h. du matin.

■ Pauline Julien au TNM, ce soir et demain soir, à 20 h.

Durant la semaine

■ le 6: Stan Kenton et son orchestre, salle Wilfrid Pelletier, à 20 h. 30. "Maneige" sera au café-campus.

■ Le 7: "Loggins à Messina" se produirent au forum, à 20 h.; en début de programme, Richie Havens. Art Blakey & The Jazz Messenger' seront à In Concert et ce jusqu'au 12 octobre; spectacles à 21 h. 30, 23 h. 30 et 1 h. 30.

■ Le 8: "Offenbach" et "Aut'Chose" seront au théâtre Maisonneuve, à 20 h. 30. Manitas de Plata et Los Barliardos se produiront à la salle Wilfrid Pelletier, à 20 h. 30.

■ Le 9: au Forum, The Strawbs avec Betty White & Elliott Murphy, à 20 h. l'accordéoniste Di Maccio sera au théâtre Wilfrid Pelletier à 20 h. 30.

■ Le 10: Jérome Lemay donnera la première de son spectacle au théâtre Maisonneuve. Récital de Raoul Duguay à l'Outremont, à 22 h. et minuit.

musique

Ce soir

■ "Soirée Bel Canto" à laquelle les amateurs de beaux chants, privés jusqu'à nouvel ordre de l'Opéra du Québec, voudront assister ce soir à 20 h 30, à la salle Wilfrid-Pelletier.

■ Demain à 11 h, dans le cadre de la Semaine mondiale de la musique, le Quintette à vent du Québec assurera le premier concert de "Sons et brioches" cette saison, au Piano Nobile de la salle Wilfrid-Pelletier. Au programme, des oeuvres de Micheline Coulombe-Saint-Marcoux, Anton Reicha, Scott Joplin et Hindemith.

En semaine

■ L'organiste Don André Laberge assurera un récital, lundi à 20 h 30, à la Queen Mary Road United Church.

■ Lundi soir également, les Festival Singers du Canada seront au théâtre Maisonneuve et présenteront leur concert sous le titre "Vingt ans de musique chorale".

■ Le 9 à 14 h 30, au théâtre Maisonneuve, le Ladie's Morning Musical Club présentera le Quatuor Glinka à ses abonnés.

■ Le soir, on pourra assister gratuitement au premier de six concerts subventionnés par le Musée des beaux-arts, à 20 h 30, en la salle Redpath de l'Université McGill; Alexander Brott dirigera les musiciens dans des oeuvres de Bach Rossini et MacMillan.

au théâtre

A voir —

■ "Le Temps d'une vie": excellent, à voir, pour Muriel Dutil, Roland Lepage et tous les autres. (Au Théâtre d'Aujourd'hui)

■ "L'usage du coeur dans le domaine réel": à ceux qui n'ont pas perdu espoir en l'utopie, La Rallonge offre ce texte difficile et beau de Michel Garneau. (Au Centre d'Essai de l'Université de Montréal)

■ "Visa le noir, tua le blanc": L'affrontement entre Fraddy Leroux et Garde Rochon, entre la liberté et l'oppression. Jacques Thisdale est en grande forme. (au Port-Royal, PDA)

■ "Le Premier": Tout homme dans une société moderne, se doit de tout tenter pour être le premier. Délicieusement absurde. (au Quat'sous)

les livres

Parmi les livres dont nous avons parlé récemment dans "le Devoir", la petite liste qui suit signale ceux que nos critiques ont trouvé les plus intéressants.

■ "Pamphlet sur la situation des arts au Québec" par Laurent-Michel Vachon, l'Aurore éditeur, Montréal: une analyse généreuse des contradictions qui existent dans notre milieu artistique.

■ "Par delà la clôture" par Marcelle Brisson, aux Editions Parti-pris, Montréal: un témoignage sincère par une ancienne soeur sur son ancien couvent, son ancienne vocation et sa nouvelle conception de la vie sociale.

■ "Les Enfants du sabbat" par Anne Hébert, les Editions du Seuil, Paris: l'étrange histoire d'une possession démoniaque au Québec; le style hardi et la pensée morale d'un des plus grands auteurs québécois morts ou vivants.

■ "L'Envol des corneilles" par Michel Desrosiers, les Editions La Presse, Montréal: la vie d'un petit fils de paysan qui croit avoir la vocation religieuse, mais qui s'aperçoit vite que sa seule vocation est la vie.

■ "Chouenne" par Pierre Perreault, l'Hexagone, Montréal: les oeuvres poétiques de Pierre Perrault entre la prise de la parole et le geste.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sesame
9.30 Roquet, belles oreilles
10.00 Vers l'aventure
10.30 Fifi Brindacier
11.00 L'Inauguration de Mirabel
12.30 Emile
1.00 John l'intrépide
1.30 Les héros du samedi
Baseball junior
2.30 Sporthèque
3.30 Nanny
4.00 Chasse et pêche:
La chasse au chevreuil
5.00 Bagatelle
6.00 Déclic
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.45 Le XVIIe siècle, le retrouvé
7.00 Lise Lib
8.00 Cinema:
"Kamouraska" (Drame de Claude Jutra — Canadien 1973)
10.15 Rien n'est plus comme avant
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma:
"La statue en or massif" (Drame psychologique — Américain 1965)
12.30 Ciné-nuit
"Mirale à l'italienne" (Comédie satirique — Italien 1971)

CFTM 10

8.30 Patof raconte
9.00 Banana Splits
9.30 Les cadets de la forêt
10.00 Robin fusée
10.30 Le cirque à son meilleur
11.00 Les sentinelles de l'air
12.00 Bon week-end
2.00 Pour vous mesdames
2.30 Le Père Ambroise
3.00 Sur le matelas
4.00 Horizon sports
4.30 C'est arrivé cette semaine
5.00 Ça prend un voleur
6.00 A l'heure olympique
7.00 Les grands spectacles:
"Le mystère de la chambre forte" (Drame — Américain 1969) ET "Les esclaves de Babylone" (Drame — Américain 1952) ■
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma:
"La rage de survivre" (Drame — Mexicain 1966) ET "Trafic de filles" (Policier — Français 1968)

RADIO-QUÉBEC 12

18.00 Tourlou: Dessins animés
18.30 Les septs mers:
L'Océan Atlantique.
19.30 Ciné... Plus:
"La grande Epoque" une anthologie des meilleurs comédies du cinéma muet avec Laurel et Hardy, Ben Turpin, Carole Lombard et Jean Harlow.

CBMT 6

9.30 Sesame Street
10.30 Peanuts and Popcorn
12.00 Parade
1.00 Skipper and Company
1.30 Par 27
2.00 Team Canada '74
3.00 Celebrity Tennis
4.00 T.B.A.
4.30 Sportsweek
5.00 The Bugs Bunny
Road Runner Hour
5.30 Welcome back kotter
6.00 CBC Saturday evening news
6.30 Monty Python
7.00 Barney Miller
7.30 Phyllis
8.00 Canadian Snowmobile Test
9.00 The Sinners
10.00 Billy Liar
10.30 CBC News
10.35 Football:
"Calgary v. B.C."
1.00 National
1.15 Saturday movies:
"Valachi Papers" (drame — 1972)

CFCF 12

6.00 University of the air
6.30 The Community
7.00 Circle Square
7.30 Abbott and Costello
8.00 Rocket Robinhood
8.30 Pink Panther
9.00 Merrie Melodies
9.30 Flinstones
10.00 Kidstuff
11.00 Fantastica
11.30 Spiderman
12.00 Star Treck
1.00 Saturday at the movie
"7 faces of Dr. Lao" (comédie — 1964)
3.00 Superstars of the mat
4.00 Sports beat 75
4.30 Wide world of sports
6.00 Lawrence Welk
7.00 Emergency
8.00 Academy Performance:
"The California Split"
10.15 Funny farm
10.45 Maude
11.15 CTV National news
11.33 Pulse
12.00 Cinéma:
"Grand Prix" (drame — 1966)

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sesame
9.30 Les contes de la Rive
9.45 L'Evangile en papier
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 Concerto
11.30 Ciné-magazine
12.00 La semaine verte
Débat sur la commercialisation des légumes
1.00 Football Américain
"Pittsburgh à Cleveland".
3.30 Festival de jazz de Montreux:
Le pianiste Ray Bryant.
4.00 D'hier à demain:
"La leçon des mongoliens"
5.00 Second regard
6.00 La question
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.45 Le XVIIe siècle, le retrouvé
7.00 La petite patrie
7.30 Les beaux dimanches
Monsieur B. reçoit Georges Langford.
8.30 Les beaux dimanches
"Un sale égoïste (comédie de F. Dorin).
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Ciné-Club
"Les Clowns" (documentaire de F. Fellini — It. Fr. All 1969)

RADIO-QUÉBEC 12

8.55 Horaire bienvenue
9.00 Patof raconte
9.30 Fanfan Dédé
10.00 C'était l'bon temps
12.00 Bon dimanche
2.00 Jugements rendus
2.30 Réflexion
3.00 La soeur volante
3.30 Télé-Quilles
4.30 Information voyages
5.00 Au royaume des animaux
5.30 Flipper
6.00 Showbizz
7.00 Ciné-choix:
"Le jour le plus long" (drame — Américain 1962)
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La onzième heure
12.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 12

18.00 Le drame de la survie
Au retour des oies blanches
18.30 Si l'monde savait
La décoration de ferme
19.00 En se racontant l'histoire d'ici 1873, Chauveau démissionne de son poste de premier ministre
20.00 Les sesterain ou miroir 2000
20.30 Spécial dimanche:
"Ça n'a plus l'air d'une école"
21.30 Les Jazzeurs: Bobby Hackett

CBMT 6

10.30 This is the life
11.00 Meeting Place
12.00 T.B.A.
12.15 A way out
12.30 The money makers
1.00 Football:
"Pittsburgh à Cleveland".
3.30 Sportsweek
4.00 Country Canada
4.30 Hymn Sing
5.00 Adventures of Black Beauty
5.30 Tommy Common's Musical World
6.00 Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 G.M. Special: Fairweather
9.00 Side Street
10.00 Market place
10.30 Ombudsman
11.00 The National News
11.15 Montreal Tonight
11.31 Ciné-camp "Bridge of San Luis Rey" (drame — 1944)
2.15 Station Closing

CFCF 12

5.59 Sign-on
6.00 Community
6.30 Crossroads
7.00 Jimmy Swaggart
7.30 Kathryn Kuhlman
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts
9.30 It is written
10.00 Hellenic program ■
10.30 Teledomenica ■
1.00 Mr. Chips
1.30 Sunday theatre:
"Lord Jim" (drame — 1965)
4.30 Question period
5.00 Untamed World
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 Travel '75
6.30 Going Places
7.00 Six million dollar man
8.00 Cher
9.00 Kojak
10.00 W5
11.00 The CTV National News
11.21 Pulse
12.00 Cinema: "Come blow your horn" (comédie — Américain 1963)
2.00 Sign-on

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5960. "La route de la violence" 2.45, 6.20, 9.55 et "Jo le fou" 1.00, 4.30, 8.00

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "French connection II" 1.10, 5.00, 9.00. "Seven Ups" 3.10, 7.10.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Le retour du grand blond" 1.45, 3.30, 5.15, 7.00, 8.45, 10.20.

AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2747 "Apple dumpling gang" 12.30, 2.40, 4.50, 7.05, 9.20.

BEAVER: 5117 ave du Parc 277-0025 "Francesca's Sexual Whirpool" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "French Love Secrets" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50.

BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Lepke le caïd", 2.25, 6.05, 9.45. "L'Amoureuse" 12.40, 4.20, 8.00.

BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "La sexualité chez les adolescentes 1.10, 4.10, 6.40, 9.10 et "Tamara" 2.25, 5.25, 8.20.

CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "Papillon" 12.00, 4.40, 9.25. "Cabaret" 2.35, 7.20.

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Plein la gueule" 1.00, 5.15, 9.30 "Le Flambeur" 3.10, 7.30.

CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "La chair de l'orchidée" 1.40, 4.10, 6.40, 9.10.

BIJOU: 5030 Papineau 527-9131. "La sexualité chez les adolescentes." 1.10, 4.00, 9.25. "Tamara" 2.25, 5.25, 8.20.

CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E 722-0302 "Les guichets du Louvre" Sam : 4.25 8.00 Dim 1.00, 4.25, 8.00 "La passion" Sam. 6.00, 9.45 Dim. 2.45, 6.00, 9.45.

CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Le Fauve" 1.00, 4.20, 8.00 et "La route de la violence" 2.45, 6.15, 9.50

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O 486-7395 "Love and death" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.20

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.30

DAUPHIN: 2396 Beaubien 721-6060 (Salle Renoir) "Mariage" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Le secret" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

ELYSÉE: 35 Milton 842-6053 (Salle Resnais) "On s'est trompé d'histoire d'amour" 1.3[illegible] 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "L'escapade" Sam. Dim 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Le péché d'une mère" 1.30, 4.50, 8.10 "Des roses blanches" 3.10, 6.30, 9.55.

FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E 288-3303 "Mâle du siècle" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

KENT: 6100 Sherbrooke O 489-9707 "Man about the house" 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.10

MAISONNEUVE: 300 Sherbrooke E. 525-2274 "Le démon aux tripes" Sam.: 6.00, 9.30, Dim.: 2.30, 6.00, 9.30 et "Django défie Sartana" sam.: 8.00. Dim.: 1.00, 4.30, 8.00.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Flesh Gordon" 1.00, 3.55, 6.55, 9.50 "La pétale de l'amour" 2.15, 5.10, 8.10.

MONKLAND: 5505 Monkland 484-3579 "Freebie and the Bean" 1.30, 5.35, 9.40 "Drowning Pool" 3.40, 7.45.

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4445 Sam.: Spectacle sur scène: "Un évènement d'octobre et ses musiciens" 8.00. Dim.: "Asterix le gaulois et Tintin le temple du soleil" 1.00, 2.00, 4.00 "Fritz le chat" 7.30. "Tout ce que vous avez voulu savoir sur le sexe" 9.30.

PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15.

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "J'irai comme un cheval fou" 12.25, 2.15, 4.10, 6.00, 7.55, 9.50.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 377-Dorchester O. 866-4595 "The way we were" 1.10, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20.

PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Nashville" 12.50, 3.35, 6.25, 9.10.

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Lies my father told me" 12.20, 2.15, 4.10, 6.05, 8.00, 9.55.

PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6555 "Le démon aux tripes" 2.10, 5.50, 9.30 et "Les vengeurs de l'Ave Maria" 12.30, 4.10, 7.50.

PUSSYCAT: 4015 St-Hubert 277-6025 "Grace's place" 12.20, 3.10, 6.00, 8.50 "Pro Shop" 1.40, 4.30, 7.25, 10.15.

RIVOLI I: 6906 St-Denis 277-4129 "Chaleurs danoises" 3.05, 6.25, 9.50."Fin de semaine érotique" 1.40, 5.00, 8.05.

RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 "Terreur de Bruce Lee" 2.35, 6.05, 9.35 "Mais qui donc m'a fait ce bébé" 12.50, 4.20, 7.50.

SALLE BREBEUF: 5625 av. Décelles 731-1297 "747 en péril" 3.00, 7.00, 9.15.

ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "L'or" 1.50, 5.40, 9.30 et "La brigade en folie" 12.30, 4.15, 8.05.

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Man with a golden gun" 1.00, 5.15, 9.30 et"Live and let die" 3.10, 7.25.

SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Summer run" 1.45, 3.40, 5.45, 7.50, 9.55.

VAN HORNE: 6150 Côte-des-neiges 731-8243 "Wilby conspiracy" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15.

VENDOME: Place Victoria 878-1451 "The life and times of Xaviera Hollander" 12.15, 1.50, 3.25, 5.00, 6.35, 8.15, 9.50.

VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Le retour du grand blond" 1.45, 3.30, 5.15, 7.00, 8.45, 10.20.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "It seemed like a good idea" 12.30, 2.10, 3.55, 5.40, 7.25, 9.15.

YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Return of the Pink Panther" 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15.

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8734 Relâche sam. dim. lundi.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 Bl. Maisonneuve 879-4349 Samedi: "Au hazard Balthazar" (Robert Bresson — France 1966) 7.00 — "Je t'aime je t'aime" (Alain Resnais — France 1968) 9.00 — Dimanche: "La maison des Bories" (J.D. Valcroze — France 1969) 7.00 "Benjamin" (Michel Deville — France 1967) 9.00.

sur scène

CENTAURE: (Salle I) 453 St-François Xavier 288-1229 "Baby Doll" et "27 voitures pleines de tabac" de T. Williams. Sem. et dim.: 20 h 30 sam.: 18 h et 21 h. Relâche lundi. (Salle II) "One crack out" de David French — du mardi au samedi 20 h dim.: 19 h; matinées mercredi 13 h samedi 14 h.

CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERTISE DE MONTREAL: 2332 Edouard Montpetit, "L'usage du coeur dans le domaine réel" de M. Garneau. Jeudi, vend., dim.: 20 h 30. sam.: 20 h et 22 h.

IN CONCERT: 2 Le Royer 861-5669 — Gato Barbieri — du mardi au dimanche 21 h 30, 23 h 30, 1 h 30.

OUTREMONT: 1248 Bernard 277-4145 Un évènement d'octobre et ses musiciens 20 h.

PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. — 521-6666. Jacques Antonin et Nicole Croisille — Sam. 20 h. 23 h. Dim.: 21 h.

PATRIOTE EN HAUT: "Dodo [illegible]" de S. Sirois Sam.: 19 h 30, 22 h. Dim. 20 h., mercredi au vend. 20 h. Relâche lundi, mardi.

LA POUDRIERE: (Ile (Ile Ste-Hélène) "La nuit des assassins" de José Triana — du mardi au vend. 20 h 30 Sam. 18 h 30, 21 h 30. Relâche dim. lundi.

SALLE WILFRID PELLETIER: Sam: Soirée Bel Canto — 20 h 30 Dim. Relâche.

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1207 Papineau 523-1211 "Le temps d'une vie" de R. Lepage tous les soirs 20h30 relâche lundi.

THEATRE DE GESU: 1200 Bleury "Rien détonnant avec Sol, Sam.: 20h30. Relâche dim.

THEATRE MAISONNEUVE: Opéra folklorique du Tibet — sam. 20h30 Dim Relâche

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O 861-0563 Pauline Julien.

THEATRE PORT-ROYAL: "Visa le noir, tua le blanc" de Dale Wasserman — sam. 17h 20h30 Dim 20h30

THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 est avenue des Pins 845-7277 "Le premier" d'Israël Horovitz — tous les soirs 20h30 Sam: 20h. 22h30 Relâche lundi

THEATRE DU RIDEAU VERT: 4664 Saint-Denis — 844-1793 — "L'hôtel du libre-échange" de Feydeau du mardi au Sam: 20h Dim: 19h relâche: lundi

PREMIÈRE NORD AMÉRICAINE
A L'AFFICHE
'LA NUIT DES ASSASINS'
de Jose Triana
avec
Marthe Turgeon
Francine Tougas
Bondfield Marcoux
mise en scène: Sébastien Dhavernas
décors: Jean Belisle
Prix spéciaux pour étudiants et groupes d'étudiants
Mardi au vendredi à 20h.30
Samedi 18h.30 et 21h.30
Billets en vente:
Sheraton Mont-Royal, suite G-20
et au Montreal Trust P.V.M.
Réservations: 526-0821

ORCHESTRE DE CHAMBRE McGILL
Chef d'orchestre:
Alexander Brott
CONCERT GRATUIT
Solistes:
DOM ANDRÉ LABERGE, clavecin; DONELDA GARTSHORE, ERIC WILNER, flûtes; YAELA HERTZ, violes.
Au programme:
Oeuvres de Rossini, MacMillan et Concertos Brandebourgeois nos 4 et 5 de J.S. Bach.
Jeudi soir, le 9 octobre, 20h.30
REDPATH HALL

yoga
• Technique Eva Ruchpaul
"Ce n'est pas la posture qui est importante, c'est ce qui, par le moyen de la respiration et des postures, se passe en vous. Le yoga n'est pas une gymnastique. Le yoga est intérieur"
"Simple, moderne, ce yoga devient un outil de connaissance de soi"
• ALAIN DARTIGUES
5110 ave du Parc
(angle Laurier)
270-4322 731-6307

Une présentation de Spectacles Artistes Canada et Canadian Concerts & Artists Inc
FESTIVAL SINGERS OF CANADA
chorale de renommée internationale
elmer ISELER directeur
"la meilleure chorale au pays" Globe and Mail, Toronto
"a fait une impression sensationnelle" Daily Telegraph, London, England
"une joie absolue" Calgary Herald
6 OCTOBRE 20h 30
Billets $8, $7, $5, $4
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montreal Trust PVM.
Nombre limité de billets à demi-tarif sur $7: étudiants et Âge d'Or en vente à CCA seulement.
CHARGEX 932-2234
MASTER CHARGE
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS

LUC PHANEUF présente
Jusqu'au 5 octobre
PAULINE JULIEN
Ce soir
REPRÉSENTATION SUPPLÉMENTAIRE SAMEDI, 4 OCTOBRE MINUIT
billets en vente au guichet du T.N.M.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE
84 ouest, rue Sainte-Catherine
tel.: 861-0563/0564

"DECHIRANT ET SENSIBLE, BOURRE A RAS BORD DE DYNAMITE QUI NE DIT PAS SON NOM ET DE TALENT QUI HURLE LE SIEN." - L'Express
"UN MARIAGE REGLEMENT DE COMPTES SERVI PAR UN ART LUMINEUX." - Le Point
LELOUCH A REUSSI DANS SON ENTREPRISE AVEC UN TALENT SI PERSONNEL QU'ON NE LUI CONNAIT PAS D'EQUIVALENT." - RTL
"ADMIRABLE." - France-Soir
"DES IMAGES MAGNIFIQUES ET D'UN MODERNISME ABSOLU." - Paris-Match
"IL MET DU VITRIOL DANS LES SAINTES HUILES DE LA VIE A DEUX." - Europe no 1
"VOICI L'EPOQUE TRAGICO-COMIQUE DU MARIAGE." - Le Journal du Dimanche
UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS un service de Civitas
PIERRE DAVID présente
Bulle Ogier
Rufus
dans
Mariage
POUR TOUS
vu par
Claude Lelouch
Après l'anatomie d'un coup de foudre (Toute une Vie), voici l'anatomie d'un mariage!
SALLE RENOIR
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SAM.: DIM.: 1:30-3:30 5:30-7:30-9:30
SEM.: 7:30-9:30

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 21 et 22

LE SUCO
RECHERCHE

UN CHARGÉ DE PROJETS
POUR SES PROGRAMMES DE COOPÉRATION

TÂCHES
L'action des programmes de coopération se définit en termes de projets. Cette forme d'intervention nécessite:
— un suivi serré de l'évolution des projets (commentaires, rapports d'étapes, rapports d'évaluation, réquisition de fonds, surveillance des états financiers)
— une mise à jour continuelle de nos instruments (évaluation, formulaire de projets, recherches faites par d'autres organismes)
— intégration à des équipes de travail, dont la mobilisation de fonds.

EXIGENCES:
— 2 ans d'expérience outre-mer liée à des projets
— formation en sciences humaines
— expérience dans l'évaluation de projets préférable

LIEU DE TRAVAIL: Montréal
SALAIRE: A déterminer selon les qualifications et l'expérience

Envoyer votre curriculum vitae avant le 15 octobre à:

M. René Leduc
Directeur des Programmes de Coopération
SUCO
4824 Côte-des-Neiges
Montréal, Qué.
Tél: 735-4561

STE-AGATHE HIGH SCHOOL

Case postale 20,
Ste-Agathe-des-Monts

PROFESSEUR

pour enseigner

Sujets au Secondaire I, II et III

S'adresser au: **Directeur,**
M.H.L. Long,
819-326-2563

CENTRE HOSPITALIER ST-EUSÈBE
Joliette
recherche

— **CYTOTECHNOLOGISTE**
temps complet
— **PHARMACIEN LICENCIÉ**
(L.Ph.) Temps complet
— **INFIRMIERS (ÈRES)**
temps complet et partiel
— **INFIRMIERS (ÈRES) AUXILIAIRES**
temps complet et partiel
— **PUÉRICULTRICES**
Temps partiel
— **TECHNICIEN EN ALIMENTATION**
temps partiel

S'adresser à :

Renée Boisclair,
Conseiller en gestion du personnel,
Centre Hospitalier St-Eusèbe,
585, Boul. Manseau, Joliette,
Tél.: 756-8041, poste 288

MICROBIOLOGISTES MÉDICAUX, TECHNOLOGISTES MÉDICAUX

Intéressés par une carrière dans la vente

Compagnie internationale dans le domaine de la microbiologie innovatrice recherche des personnes qualifiées comme représentants.

Les candidats doivent être complètement bilingues et avoir au moins 2 ans d'expérience dans un laboratoire clinique.

Après avoir reçu une formation complète des produits, nos représentants conseillent les clients existants et introduisent nos produits aux clients potentiels par des démonstrations.

Salaire et bénéfices excellents.

Envoyer curriculum vitae avec salaire demandé à:

DOSSIER 2575,
Le Devoir
C.P. 6033,
Montréal, Qué.

TÉLÉVISION INDUSTRIELLE

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, est à la recherche d'un rédacteur/réalisateur bilingue ayant 2 ou 3 années d'expérience au sein d'une équipe de production dans un studio de télévision du secteur gouvernemental, paragouvernemental ou privé.

Le candidat doit posséder des capacités de rédaction et de réalisation. En outre, il doit être titulaire d'un baccalauréat en communications ou avoir de 3 à 5 années d'expérience dans le domaine de la production d'émissions télévisées et de matériel audiovisuel.

Les personnes qualifiées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

SunLife DU CANADA

Ion Macgregor,
Recruteur principal,
Sun Life du Canada,
C.P. 6075 (A),
Montréal, Qué.
514-866-6411, loc. 608

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS
POSTE OUVERT

POSTE:

DIRECTEUR du SERVICE SOCIAL EN MILIEU HOSPITALIER

ENDROIT:
Siège social à Hull

FONCTIONS:
Planifie, organise, coordonne et contrôle la distribution des services sociaux en milieu hospitalier de l'Outaouais.

QUALIFICATIONS:
— Diplôme universitaire en service social
— Quelques années d'expérience pertinente.

SALAIRE:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 18 octobre 1975 au:

Directeur du Service des Ressources Humaines,
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais,
105, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, P.Q.
J8X 1C5

---

dawson college
CENTRE FOR CONTINUING EDUCATION

Recherchons pour notre école de Langues l'industrie des **Professeurs de Français,** pour langue seconde, à TEMPS PARTIEL.

Nous demandons une formation en audio-visuel, une très bonne connaissance des méthodes du CREDIF (de Vive Voix - Voix et Images de France), de L.F.I. et de Dialogue, Canada, ainsi qu'une expérience d'au moins 2 ans dans l'enseignement du Français, langue seconde, aux adultes.

Salaire: $16,00 l'heure

Téléphoner: **931-7548**

Le Cégep de La Pocatière
est à la recherche d'un

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

ATTRIBUTIONS :
Le directeur des services pédagogiques remplit toutes les fonctions de l'administration (direction, planification, coordination, organisation, décision, contrôle) du champ d'activités des services de l'enseignement.

Il est notamment responsable des services suivants : secrétariat pédagogique, aide pédagogique individuelle, techniques audio-visuelles, éducation des adultes, centres de documentation (bibliothèque et audiovidéothèque), secteurs d'enseignement.

Il est responsable de l'application du régime pédagogique, des programmes d'études et des méthodes pédagogiques. Il a la responsabilité d'organiser l'enseignement et d'établir les horaires et les aménagements nécessaires.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité. Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ
1- Diplôme universitaire terminal de 1er cycle exigeant un minimum de seize (16) années d'études, soit en sciences de l'éducation, soit en administration, soit dans une discipline d'enseignement.
2- Six (6) années d'expérience pertinente à la fonction, de préférence au niveau post-secondaire.

CRITÈRES DE SÉLECTION
1- Facilité dans les relations humaines.
2- Capacité de leadership.
3- Sens des responsabilités et de l'organisation physique et humaine d'un service.

ÉCHELLE DE SALAIRE
Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Faire parvenir toute demande accompagnée d'un curriculum vitae avant le 17 octobre 1975 à :

Le jury de sélection
a/s Secrétaire général
Cégep de La Pocatière
Cté Kamouraska-Témiscouata, P.Q.
Tél.: 418-586-1525

VILLE D'AMOS
OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une ville progressive de la région d'Abitibi-Témiscamingue, la Ville d'Amos, est actuellement à la recherche d'un individu dynamique pour combler ce poste nouvellement créé.

A titre de directeur général, le candidat choisi aura à planifier, organiser et diriger le travail de ses directeurs de services afin de répondre aux besoins de la population d'une manière efficace et économique. De plus, il aura pour fonction de conseiller les élus sur toute matière concernant les politiques générales de la Ville.

Le candidat choisi aura à son actif une formation universitaire ou l'équivalent, en plus de posséder une expérience éprouvée de gestion dans le domaine privé ou public. Il devra faire preuve de leadership et avoir une bonne connaissance pratique des principes modernes de gestion.

A la fois diplomate et meneur d'hommes, le candidat choisi sera apte à diriger une équipe multi-disciplinaire et à assurer le maintien de relations efficaces entre les divers services.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature par écrit, avec leur curriculum vitae, à l'adresse suivante, avant le 25 octobre 1975, avec la mention "PERSONNEL et CONFIDENTIEL":

M. Le Maire Laurier St-Laurent
Ville D'Amos
62, 3ème Avenue Est
Amos, Québec
J9T 1E4

Toute candidature reçue sera traitée confidentiellement.

Hôpital Champlain de Verdun
1350, rue Leclair, Verdun
demande

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Centre hospitalier pour malades à long séjour, de 100 lits.

Responsabilités:
Personne qui, mandatée par le Conseil d'administration, est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le Conseil d'administration et le ministère des Affaires sociales.

Exigences:
Etre détenteur d'un diplôme universitaire en sciences de l'homme, sciences administratives ou autre domaine connexe.

Toutefois, une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence de diplôme universitaire.

Rémunération:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Inscription:
Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae, avant le 25 octobre 1975, à:

Hôpital Champlain de Verdun,
Conseil d'administration,
C.P. 416,
Verdun, H4G 3G1

COLLÈGE DE VALLEYFIELD

Le Collège de Valleyfield requiert les services d'un

ANIMATEUR DE PASTORALE

Nature du travail :
L'Animateur de la pastorale suscite dans la communauté scolaire les conditions favorables à des expérience de vie communautaire à travers des activités d'enseignement et de vie étudiante, et répond aux besoins de counselling spirituel.

Attributions caractéristiques :
— Il promeut la vie qualitative au Collège par l'animation chrétienne du milieu et des personnes;
— Il rencontre individuellement les étudiants qui ressentent des besoins de counselling spirituel ou moral;
— Il trouve des moyens (méthodes et mécanismes) qui permettent aux étudiants de concrétiser leurs convictions religieuses et de s'engager dans une action positive;
— Il fournit aux étudiants des occasions de participation liturgique et apostolique;
— Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises :
— Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle en théologie ou en sciences religieuses;
— Deux (2) années d'expérience pertinente en animation avec des étudiants de niveau collégial ou l'équivalent.

Traitement annuel :
Le salaire initial pourra se situer aux environs de $14,000. selon les qualifications et l'expérience (échelle en révision).

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné des attestations d'études et d'expérience, avant le 6 octobre 1975, à :

M. Robert Savard,
Directeur des services au personnel
Collège de Valleyfield,
169, rue Champlain,
Valleyfield J6T 1X6

---

commission scolaire Régionale de Tilly

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'ENDROIT :
Centre administratif de la Commission Scolaire Régionale de Tilly (Sainte-Foy).

LA TÂCHE :
Conformément aux dispositions législatives, le Directeur Général veille à l'exécution des décisions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif. Il assure la liaison entre le Conseil des commissaires et le Comité exécutif d'une part, et l'administration d'autre part.
Le Directeur Général est le premier et le dernier responsable de l'administration.
Notre Commission régionale a un effectif d'environ 1300 employés et dispense ses services éducatifs à une clientèle de 12,000 élèves de niveau secondaire et adulte.

QUALIFICATIONS REQUISES :
— Une formation universitaire (diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent) exigeant au moins 17 années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle ou l'équivalent.
— Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.
— Une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement.
— Une expérience de trois ans au niveau 1 de cadre.
— Cependant, un candidat dont la formation répond aux exigences des critères d'admissibilité, et dont les qualités supérieures compensent une expérience inférieure à celle prévue par les critères d'admissibilité, peut être admissible.

RÉMUNÉRATION :
Selon la politique administrative et salariale applicable à cette catégorie pour une Commission' classe III.

CE POSTE EST OUVERT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

LES CANDIDATS intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 10 octobre 1975, 16.00 heures, au :

JURY DE SÉLECTION,
Concours 75-85,
a/s Secrétaire général,
Commission scolaire régionale de Tilly,
945, avenue Wolfe,
Sainte-Foy, Qué. 10, P.Q.

Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

PROFESSEURS EN NURSING

Fonctions

Outre les fonctions d'enseignement, les professeurs recrutés devront assurer:

—la responsabilité des programmes dispensés;

—l'organisation des activités pédagogiques et l'encadrement des étudiants;

—la coordination des activités entre les différents centres de dispensation.

Qualifications

Outre l'appartenance à l'Ordre des Infirmiers et Infirmières de la Province de Québec, les candidats devront posséder les qualifications suivantes:

—Baccalauréat en Nursing et expérience pertinente dans le domaine

ou

—Maîtrise en Nursing;

ou

—Baccalauréat en Nursing et Maîtrise en Sciences de l'Education ou l'équivalent.

Traitement

Selon les qualifications et l'expérience

Lieu de travail

Rouyn

Date limite

Les candidatures devront être acheminées au plus tard le 10 octobre 1975 à:

M. Ghislain Jolette
Directeur du département des Sciences administratives et sociales
Direction des études universitaires
dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné
C. P. 700
Rouyn (Québec)
J9X 5C6

75-76-057

COMMISSION SCOLAIRE DE GATINEAU
OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN FRANÇAIS

RESPONSABILITÉ
Le conseiller pédagogique est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la commission et de sa clientèle principalement en français; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

RÔLE ESSENTIEL
Le conseiller pédagogique se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine pédagogique, particulièrement en ce qui concerne les programmes et méthodes pédagogiques, les activités complémentaires, les manuels et autres matériels didactiques et l'évaluation du rendement scolaire.

Conformément à la politique établie par la commission, il voit à l'implantation des innovations, sur base expérimentale ou autrement; il fait connaître les exigences de l'évolution dans son milieu et engage le milieu dans un processus continu d'évaluation. Il doit conseiller la commission et les personnes intéressées par ces sujets. Il a un rôle primordial d'animation pédagogique auprès du personnel enseignant de sa (ses) discipline(s).

Il contrôle les résultats de l'application des diverses méthodes et évalue le progrès des élèves principalement en fonction de ces méthodes.

Il peut conseiller en particulier sur l'achat d'équipement et de matériel didactique ainsi que sur l'aménagement des locaux.

Il peut en outre conseiller sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel pédagogique, planifer ces programmes et en évaluer les résultats.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline

OU

brevet d'enseignement avec expertise en français. (Méthode "Le Sablier" du premier cycle".

TRAITEMENT
Selon la Politique administrative et salariale du M.E.Q. $9,192. à $20,198. au 30 juin 1975 (échelle en revision).

Faire parvenir curriculum vitae pour le 30 octobre à

Commission Scolaire de Gatineau
Directeur des services du personnel
225, rue Notre-Dame
Gatineau, Qué.

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE RIMOUSKI
OFFRE D'EMPLOI

Le Cégep de Rimouski requiert les services d'un

CONSEILLER EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

NATURE DU TRAVAIL :
Le conseiller en information scolaire et professionnelle assume des tâches relatives à la planification, l'implantation et la coordination de projets touchant le domaine de sa spécialisation conformément aux besoins et au développement de la clientèle scolaire et aux politiques du collège.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES :
Le conseiller en information scolaire et professionnelle procède à l'analyse des besoins des étudiants et du milieu en la matière de sa spécialité et apporte sa contribution à un programme d'orientation susceptible de répondre le plus adéquatement possible aux besoins identifiés.

Il voit à l'organisation de rencontres de sensibilisation des étudiants à des questions d'orientation.

Il veille à l'organisation et au fonctionnement d'un (de) centre (s) de documentation sur le monde scolaire, celui des professions et sur le marché du travail.

Il voit à l'analyse, l'évaluation, la codification et, à l'occasion, l'adaptation des informations scolaires et professionnelles destinées aux étudiants.

Il assure l'utilisation maximale de l'ensemble des ressources de documentation propres à informer la (les) clientèle (s) intéressée (s).

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES :
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle avec champ de spécialisation en information scolaire et professionnelle.

TRAITEMENT :
Échelle de salaire (en revision) variant de $8,696. à $18,189.
Avantages sociaux usuels.

Les candidatures avec le curriculum vitae seront reçues jusqu'au 17 octobre 1975 à l'adresse suivante :

Service du personnel
Cégep de Rimouski
60 ouest rue de l'Évêché,
RIMOUSKI

Pauline Julien n'aura pas perdu son pari



par Angèle Dagenais

Le spectacle de Pauline Julien, malgré tout, ce que la critique a pu en dire, n'est pas un échec.

Elle avait envie de s'offrir un spectacle Bertolt Brecht qu'elle admire depuis toujours, et elle l'a fait. Bravo. D'ailleurs ces 10 chansons qui constituent la première partie du spectacle et que l'on disait poussiéreuses, démodées et sans autre intérêt qu'historique, ne le sont pas. Il y a bien quelques passages un peu vermoulus, quelques intonations qui n'accrochent vraiment pas, quelques poses stylisées et dépassées mais, grosso modo, Pauline Julien arrive à faire passer le tout beaucoup mieux qu'on l'a dit.

A l'entracte, on ne sort peut-être pas en aimant éperdument les chansons de Bertolt Brecht mais on ne le déteste sûrement pas, et on ne peut s'empêcher de fredonner "Tout le monde ou personne" de la chanson "Tout ou rien" extraite de "Les jours de la Commune" adaptée par René Dionne.

Ce qui est suprêmement agaçant dans cette première partie du spectacle, ce n'est pas que "le monde n'aille pas bien et qu'il faille le changer" comme le dit Bertolt Brecht en démystifiant le capitalisme et la prostitution, c'est la façon dont Pauline Julien présente ses chansons qui était fadasse; c'est aussi la présence sur scène de ces grands cartons où sont inscrits les nouveaux titres qu'elle leur avait donnés. Ces derniers sont superflus et introduisent un élément didactique et austère qui n'a pas sa place dans un récital de chansons. Quant aux commentaires de présentation, ils se veulent drôles et explicatifs, mais sont artificiels.

La deuxième partie du spectacle révèle un aspect mieux connu du talent de Pauline Julien. Dans un long drapé oranger, telle une cariatide provocante et sensuelle, elle a pris le pari de chanter 18 chansons, programme peut-être trop ambitieux pour le genre de voix et le souffle qu'elle a. A la fin de la soirée, littéralement "vidée", elle réussit dans un dernier sprint à chanter "La danse à Saint-Dilon" de Gilles Vigneault, les joues en feu et la nuque humide.

Quelques chansons se détachaient nettement par leur beauté et leur simplicité, dont toutes celles écrites par Pauline Julien, en particulier "Insomnie blues" sur une musique de François Dompierre, qui lui va comme un gant. L'interprétation qu'elle en a donnée, en modulant sa voix au blues, était extrêmement chaleureuse.

D'autres m'ont laissée indifférente, telle "L'Américaine", "Le cri du monde", "Poula paix", "Mommy" dont les thèmes sont trop "gros", trop lourds. On sait que Pauline Julien est une femme engagée mais elle ne respire pas que ça, elle a l'"âme à la tendresse" souvent et intensément, et c'est ce qui lui réussit le mieux. Elle devrait en tirer parti davantage.

Bref, le spectacle qu'elle offre au TNM, sans être exaltant, n'a pas de quoi décevoir. C'est du Julien honnête et chaleureux, espiègle, passionné et québécois.

Soulignons que Pauline Julien donnera un spectacle additionnel samedi soir à minuit en plus de ceux de samedi et dimanche à 20h.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 20 et 22

CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING
École Secondaire Algonquin
Rue Jane,
North Bay, Ontario
Tél.: 705-472-8240
Directeur : M.R. Perron

PROFESSEUR

pour enseigner

MATHÉMATIQUES et / ou SCIENCES

Faites parvenir votre curriculum vitae au Directeur.

W.E. Perry — *Surintendant des Écoles*
R.J. Lynch — *Directeur de l'Éducation*
H. Villeneuve — *Président du Conseil*

HÔPITAL ST-CHARLES DE JOLIETTE
(à vocation psychiatrique)

900 lits, Psychiatrie à court et long terme et autres services spécialisés dont pédopsychiatrie, alcoolisme et autres toxicomanies

recherche

PSYCHIATRES

(temps plein ou temps partiel)

Responsabilité de secteurs: équipe multidisciplinaire

Pour de plus amples informations, communiquer avec:

DR GASTON DE LA BOISSIÈRE, PSYCHIATRE
Directeur des Services professionnels
100, boulevard Ste-Anne, Joliette
514-756-1681

LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE

requiert les services d'un

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Fonction :
Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur des services pédagogiques assume des fonctions d'animation et d'administration des services de l'enseignement.

Responsable de l'application du régime pédagogique, des programmes d'études et des méthodes, il doit aussi coordonner tous les services reliés à l'enseignement : aide pédagogique, registrariat, recherche et expérimentation, éducation permanente, centre de documentation (bibliothèque, audio-visuel) etc.

Exigences :
— Diplôme universitaire
— Expérience pertinente de l'enseignement et de l'administration scolaire.

Traitement :
Selon les normes de la politique administrative et salariale des Cegeps.

Faire parvenir sa candidature avec curriculum vitae, avant le 25 octobre 1975, à :

M. Benoit Lauzière, Directeur général,
Collège de Maisonneuve,
3800 rue Sherbrooke est,
Montréal, Qué.

LA CORPORATION DU CENTRE D'ACCUEIL HOCHELAGA-MAISONNEUVE

est à la recherche d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS :
— Responsable de l'application et du respect des politiques de la maison en accord avec les objectifs définis par le Conseil d'administration
— Prépare et administre le budget de l'établissement
— Voit à la mise en vigueur et à l'opération d'un système efficace de gestion et de contrôle

QUALIFICATION:
— Possède un diplôme universitaire en sciences humaines
— Possède une expérience de gestion
— Possède une expérience de travail d'au moins 3 ans auprès des enfants mésadaptés

SALAIRE:
— Selon les échelles de traitement du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir "curiculum vitae" avant le 25 octobre 1975 à:

Présidente du Conseil d'administration,
Centre d'Accueil Hochelaga-Maisonneuve,
4477 rue Lafontaine,
Montréal, P.Q.
H1V 1P4.

HÔPITAL DU TRÈS ST-RÉDEMPTEUR, MATANE

RECHERCHE

Organisateur communautaire

pour le centre local de services communautaires

Nature de la fonction :
Personne qui voit à l'organisation communautaire du milieu dans lequel elle oeuvre, voit à déterminer les besoins de la clientèle desservie. Travaille en collaboration avec une équipe multi-disciplinaire.

Exigences de l'emploi :
— formation universitaire en sciences humaines et expérience de préférence en organisation communautaire.
— habilité à travailler avec les groupes.
— connaissance du milieu et ses problèmes
— grande disponibilité (travail souvent le soir).

Traitement :
Selon les échelles en vigueur dans les établissements de Santé et des Services Sociaux.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un curriculum vitae complet incluant attestations d'études le plus tôt possible à l'adresse suivante :

Roger Belzile
Directeur du personnel
Hôpital du Très St-Rédempteur
333 Thibault, Matane

• CORRECTEUR D'ÉPREUVES

Pour préparation de textes pour l'imprimeur et corrections d'épreuves et autres travaux documentaires.

Expérience d'au moins 2 ans en correction d'épreuves

• DOCUMENTALISTE

Pour constitution de tables et index et vérification des références et autres travaux documentaires.

Formation en bibliothéconomie ou en technique documentaire.

Entrée en fonction: immédiate

Envoyez curriculum vitae au:

Bureau des Arrêtistes de SEDOJ,
Case postale 1000,
Succursale Côte-des-Neiges,
Montréal H3S 2R1

+HVR **Hôpital Maisonneuve-Rosemont**

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

est à la recherche d'un

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

POSTE: Temps complet ou temps partiel.

Sous l'autorité du Directeur général, le directeur des services professionnels exerce les activités et fonctions visées à l'article 81 de la loi sur les services de santé et les services sociaux (L.Q. 1971 chapitre 48) et ses règlements.

EXIGENCES:
— Membre en règle du Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec;
— Expérience clinique d'au moins 5 ans dans un centre hospitalier spécialisé et / ou ultra-spécialisé;
— Avoir siégé à différents comités du Conseil des médecins et dentistes dans un centre hospitalier spécialisé et / ou ultra-spécialisé;
— Qualité de leadership.

RÉMUNÉRATION:
Rémunération compétitive à celle versée pour des fonctions similaires dans le secteur de la santé et des services sociaux.

INSCRIPTION:
Faire parvenir sa demande et son curriculum vitae, avant le 30 octobre 1975, dans une enveloppe marquée "Directeur des services professionnels", au:

Directeur général,
Centre Hospitalier Maisonneuve-Rosemont,
5415, Boul. L'Assomption,
Montréal, Qué.

Université du Québec à Montréal

COORDONNATEUR AFFECTÉ À LA FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES

Fonction
Le titulaire de ce poste assiste le vice-doyen dans l'accomplissement de tâches à caractère pédagogique.

Exigences
Maîtrise en sciences humaines ou dans une discipline appropriée.

Traitement
Selon l'échelle en vigueur à l'UQAM

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet, devront parvenir, avant le 10 octobre, au :

Service du Personnel, (concours no. 223)
Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 6029,
Montréal, Québec
H3C 3P8

CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVOIX
BAIE ST-PAUL
POSTE À TEMPS COMPLET

1) Surveillante (e) Général (e) de Nuit :

Sous l'autorité de la Directrice du Service des Soins Infirmiers, l'infirmier(e) en surveillance générale de nuit coordonne et contrôle les activités de l'établissement, la nuit, dans le but d'assurer aux bénéficiaires les services adéquats.

2) Infirmier(e) - Chef d'une unité de soins à court et à long terme :

Sous l'autorité de la Directrice du Service des Soins Infirmiers, l'infirmier(e)-chef est chargé(e) de l'organisation, de l'administration et de la surveillance des soins dans une unité de soins. Il (elle) est responsable de l'initiation au travail ainsi que de l'évaluation du rendement de son personnel.

Exigences requises :
Membre en règle de l'O.I.I.Q. et expérience de cinq (5) ans environ comme infirmier(e) autorisé(e) en relation avec le poste.

Salaire :
Selon les normes de la Convention Collective et de la politique de rémunération des cadres du ministère des Affaires Sociales.

Date d'entrée limite des curriculum vitae : 17 octobre 1975.

Prière de faire parvenir les documents à l'adresse suivante :

Direction du Personnel,
Centre Hospitalier De Charlevoix,
C.P. 5000,
Boul. Fafard,
Baie St-Paul, Cté Charlevoix,
G0A 1B0

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Endroit :
Centre d'accueil et de réadaptation sociale pour handicapés physique adultes. Nous sommes en pleine expansion de nos services.

Fonctions :
Sous l'autorité déléguée du Conseil d'Administration :
— Assume l'administration courante de l'établissement;
— Planifie le développement des ressources humaines et matérielles;
— Soumet un plan d'organisation;
— Coordonne les directorats sous sa juridiction :
1) finances et services auxiliaires;
2) services de réadaptation;
3) ateliers protégés et industriels;
4) secrétariat.
— Établit et maintient des relations avec les organismes ou établissements du réseau du Ministère des Affaires Sociales et de Centraide.

Exigences :
— Diplôme en administration ou sciences humaines;
— Expérience pratique valable dans un poste impliquant des fonctions de direction et de coordination;
— Aptitude en relations de travail;
— Maîtrise du processus décisionnel.

Salaire :
Selon les normes du ministère des Affaires Sociales, qualifications et expérience.

Faire parvenir vos notes biographiques avant le 15 octobre 1975.

Maison Lucie Bruneau,
a/s Comité de Sélection,
2222 est, avenue Laurier,
Montréal H2H 1C4

L'Union Régionale de Québec des

Caisses Populaires

Desjardins

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE SERVICE FINANCIER

La description
Sous l'autorité du directeur du service financier est responsable de la planification, de la gestion et du contrôle du portefeuille de placements. Effectue les analyses et les transactions nécessaires au bon maintien du portefeuille, tout en s'assurant du respect des normes et procédés préalablement établis.

Doit fournir toute l'information nécessaire pour la comptabilisation et la mise à jour du portefeuille. Participe aux réunions de divers comités comme personne de ressource.

Les exigences
Ce poste nécessite habituellement un diplôme universitaire en administration et trois ans d'expérience pertinente à la fonction.

La personne choisie devra avoir complété, de préférence, la première partie du cours dispensé par IDA (Investment Dealer Association) et de plus posséder les qualités personnelles suivantes: Un esprit d'analyse et de synthèse bien développé; une facilité à aller chercher les informations pertinentes à son travail avec capacités d'anticipation; une rapidité à prendre des décisions renforcée d'un bon jugement; une maturité qui lui permet de s'adapter facilement aux diverses situations qui peuvent se présenter à lui.

Les conditions
Le salaire variera selon les qualifications et l'expérience.

Plan complet d'avantages sociaux.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae écrit avant le 15 octobre 1975 au:
Service du personnel
L'Union régionale de Québec
des Caisses populaires Desjardins
59 Avenue Bégin
Lévis, Qué.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

SERVICE SOCIAL

PROFESSEUR

en intervention sociale personnelle

(À TEMPS COMPLET)

Le Département de service social (Faculté des arts) de l'Université de Sherbrooke requiert les services à temps complet d'un professeur en intervention sociale personnelle.

La tâche
Le professeur choisi sera appelé à dispenser l'enseignement clinique à l'intérieur des divers programmes du Département (1er, 2e et 3e cycles).

Les exigences
Le candidat doit posséder un grade universitaire en service social et, de préférence, quelques années d'expérience dans la pratique de l'intervention sociale personnelle et/ou de l'enseignement.

Le salaire
Le salaire sera établi conformément aux normes en vigueur à l'Université de Sherbrooke.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 31 octobre à:

Comité de sélection
Département de service social
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Qué.

L'INDUSTRIELLE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

AVOCAT

FONCTIONS:
Conseiller la compagnie quant à ses droits et obligations, notamment en matière de droit d'assurance, des contrats, des immeubles, du travail et des compagnies. Examen des nouvelles législations et de façon générale consultation légale.

QUALIFICATION:
Membre du Barreau, de préférence depuis au moins deux ans.

SALAIRE:
Selon la compétence.

LIEU DE TRAVAIL:
Québec

Faire parvenir votre curriculum à:
Le Gérant, Personnel
C.P. 1907
Québec 2e, Qué.
G1K 7M3

DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS

RECTORAT
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FONCTIONS:
Sous l'autorité du recteur, le directeur des communications est responsable d'élaborer et de proposer à l'Université une politique d'ensemble concernant les communications internes et externes, d'assurer l'application de cette politique et la coordination des actions de communication.

Il est responsable en particulier des secteurs suivants: publications officielles, information, hebdomadaire Forum, relations avec les associations de diplômés et avec la presse écrite et parlée.

QUALIFICATIONS:
Formation universitaire.

Expérience dans le domaine des mass média ou des relations publiques dont au moins cinq (5) années à un niveau supérieur (de préférence dans un secteur public ou para-public). La connaissance du milieu universitaire sera considérée comme un avantage.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 18 octobre 1975, au:

Recteur,
Université du Montréal
Case postale 6128
Montréal, Québec

Voir autres Carrières et Professions, en pages 20 et 21

Commission de la fonction publique
concours de recrutement

Concours ouverts également aux hommes et aux femmes.

CONSEILLER À L'IMMIGRATION

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION - Postes à l'étranger et à Montréal

FONCTIONS — A l'étranger, recruter, informer, interviewer, conseiller et sélectionner les candidats à l'immigration. A Montréal, exercer en plus, des activités d'analyse, d'étude ou d'administration. Les affectations à l'étranger alternent avec les affectations à l'administration centrale.

EXIGENCES — Diplôme universitaire de préférence en économique, en sciences humaines ou administratives. Au moins 3 années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine concerné peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

TRAITEMENT — initial pouvant atteindre $19,535 (en voie de révision)

CONCOURS — E1116AR/03 - Date limite pour l'inscription : 17 octobre 1975.

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler les postes vacants, la Commission limitera sa sélection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'oeuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission. Il est nécessaire d'indiquer le numéro et le titre du concours.

La Commission vous invite à prendre connaissance de ses autres concours en communiquant avec l'un de ses bureaux régionaux.

OFFRE D'EMPLOI
LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE DU QUÉBEC
recherche

DES AGENTS DE PROBATION

ENDROIT DE TRAVAIL : 550, Bonaventure, Trois-Rivières

FONCTIONS :

En référence à la Loi sur les jeunes délinquants et à celle de la probation et des établissements de détention et selon les dispositions y prévues pour cette fonction, l'AGENT DE PROBATION, sous la responsabilité du CSSCQ et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur du Service de Probation Juvénile, effectue des interventions professionnelles jugées requises auprès des enfants et adolescents qui ont des démêlés avec la justice et qui lui ont été référés par la Cour, dans le but de favoriser leur réadaptation sociale.

ATTRIBUTIONS MAJEURES :

— Concevoir un plan de traitement social et le proposer à la Cour;
— Appliquer la mesure de probation et toute autre mesure décidée par la Cour en faisant appel aux ressources complémentaires du milieu;
— Remettre périodiquement et à la fin de la période de probation, un rapport à l'autorité compétente;
— Accomplir toute autre fonction à la demande du supérieur immédiat.

EXIGENCES :

— Diplôme universitaire terminal en service social ou en criminologie.
— Être membre de la Corporation des t.s.p.. — Expérience jugée pertinente.

Autres exigences :

— Connaissance du milieu des tribunaux. — Connaissance du service judiciaire.
— Connaissance des lois avec lesquelles il est appelé à travailler.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Rémunération et bénéfices marginaux selon les normes du ministère des Affaires Sociales et selon la Convention Collective de travail.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 14 octobre 1975, au

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES
Centre de Services Sociaux du Centre du Québec
Case postale 1330
Trois-Rivières Ouest G9A 5L2

SI VOUS N'ÊTES PAS HOMME
À RELEVER UN DÉFI

NE LISEZ PAS CE QUI SUIT !

Êtes-vous légalement qualifié pour enseigner au Québec ?

Possédez-vous une formation universitaire exigeant au moins 16 ans de scolarité ?

Avez-vous une expérience d'ordre administrative et technique complexe ?

Avez-vous déjà travaillé dans une polyvalente moderne ?

Êtes-vous intéressé à une gestion de style participatif ?

Avez-vous du coeur au ventre et à l'ouvrage ?

Si vous répondez oui à ces différentes questions, vous êtes peut-être la personne que nous cherchons pour prendre la direction de l'école Manikoutai, une polyvalente de deuxième cycle (secondaire III, IV, V) située à Sept-Iles et desservant une clientèle d'environ 2,400 élèves répartis en formation générale et professionnelle.

Les personnes intéressées à en savoir plus à ce sujet peuvent nous renconter aux dates et endroits suivants :

À QUÉBEC : HOLIDAY INN DE STE-FOY
demander M. Yves Godbout 653-4901

MERCREDI 8 OCTOBRE 75 — 13h00 À 21h00

À MONTRÉAL : HOLIDAY INN, 420 RUE SHERBROOKE OUEST
demander M. Gérard Scherrer 842-6111

VENDREDI 10 OCTOBRE — 14h00 À 19h00

SAMEDI 11 OCTOBRE 75 — 9h00 À 16h00

Les personnes ne pouvant se rendre aux endroits sus-mentionnés peuvent communiquer à frais virés avec :

LES SERVICES DU PERSONNEL
C.S.R. DU GOLFE
30, rue Comeau
Sept-Iles, Qué.

968-9901

Vives réactions à la "solution Garneau"

La solution Garneau a été prise à partie, hier, par le Parti Québécois, la CEQ, la Société Saint-Jean-Baptiste et la Fédération des principaux des écoles élémentaires du Québec, tandis que la Fédération des commissions scolaires exprimait sa satisfaction.

M. René Lévesque croit que la solution Garneau ouvre les portes à l'école anglaise à tous ceux qui s'arrangeraient pour passer les tests d'aptitude linguistique.

Selon le président du PQ, il n'y aura rien de changé sur le plan de l'assimilation massive des immigrants au milieu anglophone.

"La bravade du premier ministre devant les partisans libéraux de Pierrefonds n'était que de la poudre jetée aux yeux de la majorité française pour mieux faire passer l'abandon complet de tout contingentement des places dans les écoles anglaises" a déclaré M. Lévesque.

M. Lévesque dit comprendre M. Choquette de n'avoir pas voulu se faire le complice de cette tricherie.

Pour M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ, la solution Garneau est une solution de roi nègre, car elle contribue à tracer la voie de l'assimilation des immigrants qui ne sont ni anglophones ni francophones à la minorité anglaise.

La CEQ, a-t-il rappelé, continue de s'opposer farouchement à l'esprit et à toutes les manifestations d'une politique linguistique qui aboutit à traiter comme des anglophones tous les Québécois non francophones.

"En adoptant la solution Garneau, le gouvernement Bourassa a fondamentalement bouleversé l'esprit de la loi" affirme M. Jean-Charles Desroches, vice-président de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal.

Dans son communiqué, la SSJB soutient que les règlements et les décisions adoptés par le gouvernement Bourassa vont toujours dans le sens des intérêts de la minorité anglophone dont il est le fidèle valet. Les francophones doivent se contenter de discours et de paroles.

D'autre part, M. Gill Robert, président de la Fédération des principaux d'écoles élémentaires du Québec a déclaré: "La solution Garneau est une brèche à la loi 22 et représente une démission regrettable, inacceptable et inexplicable". M. Robert a aussi qualifié de "mauvaise tactique" le fait de passer par une commission scolaire pour faire appliquer un tel règlement.

Selon M. Robert, les Anglo-saxons du Québec doivent continuer d'avoir la possibilité de faire éduquer leurs enfants en anglais mais tous les immigrants, y compris ceux dont la langue maternelle est l'anglais, devraient aller obligatoirement à l'école française.

"Nous n'acceptons pas qu'une ethnie qui s'est installée au Québec puisse imposer ses vues comme les Français et les Anglais de la province", a conclu M. Robert.

Pour sa part, M. Hubert Lavigne, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, croit qu'aucune loi sur la langue n'aurait pu être parfaite et faire le consensus de la population québécoise, mais que nous sommes en marche vers le Québec français.

Cette marche doit être graduelle, a-t-il dit, mais à un rythme accéléré.

La solution Garneau, a-t-il commenté, tout en respectant l'autonomie des Commissions scolaires, apporte un règlement satisfaisant à un problème temporaire pour mettre fin à une crise sérieure.

Selon M. Lavigne, on ne doit pas faire payer à 200 ou 250 enfants le prix de nos chicanes d'adultes.

Byamens aux autodidactes

Le Service de l'éducation des adultes de la Commission des écoles catholiques de Montréal offre aux adultes la possibilité de se présenter à des examens sans avoir suivi les cours.

Ainsi, les autodidactes désireux de subir les examens qui clôtureront la première session de cours devront s'inscrire les 6, 7, 8, 13, 14 et 15 octobre 1975, de 19 hres à 21 hres pour les cours de formation générale dans les centres suivants: Pierre Dupuy, 2000 rue Parthenais; Sainte-Croix, 85 ouest rue Jarry; Saint-Henri, 4115 ouest rue Saint-Jacques.

Pour les cours de secrétariat et commerce, on pourra s'inscrire aux mêmes dates dans les centres suivants: Centre de Secrétariat et Commerce, 6891 rue Christophe-Colomb et Saint-Henri, 4115 ouest rue Saint-Jacques.

Arrêtés pour activité frauduleuse

L'Unité d'enquête des activités frauduleuses de la police de la CUM vient d'arrêter trois suspects pour activité frauduleuse. L'enquête a duré trois ans.

Les sergents-détectives Pierre Gaudet et André Landry ont effectué une vingtaine de perquisitions dans la ville pour en venir à démasquer six compagnies qui opéraient frauduleusement: Cossette Construction Enrg., Cossette et Lefebvre Enrg, Les Administrations A. G. Ltée, Les Entreprises Bétunia Enrg, A.B. Rénovation et C.D.R. Lambda Construction. A toute fins utiles, on croit que ces firmes n'avaient qu'un seul et même patron.

Ces maisons recrutaient leurs clients à l'aide de petites annonces dans les journaux et offraient leurs services pour faire des travaux de réfection dans les maisons: peinture, menuiserie, bricolage de tout ordre.

Une fois le contrat signé, les dirigeants exigeaient un tiers du montant estimé, et le reste dès que les ouvriers commençaient les travaux. Travaux, il faut le dire vite, puisque ces mêmes ouvriers disparaissaient, argent en poche, avant même de toucher au marteau...

Ainsi, si vous êtes parmi ces malheureux qui n'avez pu poursuivre votre grand ménage à cause de ces fraudeurs, vous pouvez communiquer avec les sergents mentionnés plus haut à 872-5715.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 août 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CITY PLYWOOD & DOORS INC; a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 25ème jour de septembre 1975, sous le numéro 2636255
Ce 1er jour d'octobre 1975
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

EST DONNÉ par les présentes que SELBY HISCOCK, employé de la Cité de Montréal, domicilié à 2680 Avenue Goyer, Apt. 15, dans la ville de Montréal, District de Montréal, a l'intention de présenter une demande au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de SELBY HISCOCK en SELBY PENNEY.
Daté à Montréal, ce 24 de septembre, 1975.
(SGD)TANNY & PRICE
PROCUREURS DU REQUÉRANT

AVIS
AVIS EST PAR CE PRÉSENT DONNÉ que CHARANJIT LAL GAMBIR, consultant industriel de la Ville de Montréal, Province de Québec, demeurant à 4858 Chemin Côte des Neiges, Suite 1402, s'addressera au ministre de la Justice de la Province de Québec pour un décret du Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil pour le changement de son nom de CHARANJIT LAL GAMBIR à CHARLES LAURENCE GAMBIER. Que le décret n'affectera personne autre que l'Applicant.
DORVAL, Québec, ce 1er jour d'octobre 1975.
Procureurs pour l'Applicant
AMARON, STEAD and VIBERG

Avis est par les présentes donné qu'un Acte enregistré au Bureau du Registraire de la division d'enregistrement de Montréal sous le no: 2635549, Central Factors Corporation Limited (ci-après appelé "Central" Stradford Sales Limited,) 294 rue St-Paul ouest, Montréal, Québec, Importateurs & distributeurs de nouveautés, a libéré, réassigné et retransféré tous les droits, titres et intérêts de Central sous une certaine assignation générale des dettes figurant aux livres exécutées par le client à Central, en date du 23 mai 1973 et enregistrée au Bureau de Registraire de la division d'enregistrement de Montréal, sous le no: 2430580.
Daté du 1er jour d'octobre 1975
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No. 05-016928-754
ELIZABETH RAE, opératrice, demanderesse c. LEONARDO RUBIO, défendeur. PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur est requis de comparaître dans trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref, de la déclaration et de la requête est déposée au Greffe de la Cour pour lui. MONTREAL, le 30 septembre 1975. A. BEAULIEU, protonotaire-adjoint.
Me Sam Goldwater,
10 rue St-Jacques
Montréal
Tél.: 845-3231

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
NO: 500-15-017222-751
JOSEPH MARCEAU
défendeurs
vs
DEREK REYNARD et
JANET FRANKLIN, de domicile inconnu
défendeurs
et
M. LE REGISTRATEUR POUR LA DIVISON D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL
mis-en-cause es-qualité
AVIS
Il est ordonné aux défendeurs en cette cause de comparaître au greffe de la cour dans le délai de 30 jours à compter de la première publication de cette ordonnance.
Une copie de la déclaration du demandeur et du bref d'assignation ont été laissées à chacun des défendeurs au greffe de la Cour à leur intention.
Montréal, ce 2 octobre 1975
REGISTRAIRE
A. Beaulieu
Mes Gagnon, Bazinet & Ass. avocats
820 Notre-Dame
Joliette, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)
NO: 500-12-054768-753
Peter Johann Lichnofsky, résidant et domicilié au 1447 Rue Morin dans la Cité de St-Laurent, District de Montréal
Requérant
-vs-
Christina Lichnofsky, Née Waldhor, actuellement d'adresse inconnue.
Par ordre de la Cour
L'intimé Christine Lichnofsky, est par la présente requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTREAL, le 1er octobre 1975
(S) A. Beaulieu
Protonotaire-Adjoint
Mes Postelnik, Postelnik & Scott
60 St. Jacques Ouest
6e étage
Montréal, P.Q.
Avocats du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
No. 05-015748-757
SOUTH SHORE NATIONAL BANK,
Demandeur
-vs-
JOHN W. NUNN,
Défendeur
-et-
INNOTECH AVIATION LIMITED,
Tiers-saisie
AVIS
A: John W. Nunn, 87 Park Avenue, PLATTSBURGH (NEW YORK) U.S.A.
MONSIEUR,
PRENEZ AVIS qu'une copie du Bref d'Assignation et Déclaration dans la cause ci-haut mentionnée vous ont été laissés au bureau de la Cour Supérieure pour le District de Montréal, et vous êtes, par ailleurs, demandé de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Veuillez agir en conséquence.
CLAUDE DUFOUR
Assistant protonotaire de la Cour Supérieure pour le District de Montréal

---

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)
NO: 500 12-053 186-759
DAME ROLANDE RIVERIN,
requérante
-vs-
LUCIEN LECOMPTE,
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, LUCIEN LECOMTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 2 octobre, 1975.
(S) A. BEAULIEU
registraire
ME BENOIT GENDRON,
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
tél.: 381-2504

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500 12-54665-751
BERNARD CHARLES EDOUARD,
Requérant
-vs-
GABRIELLE LAJOIE,
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée GABRIELLE LAJOIE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'a défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTREAL le 29 septembre 1975
A. BEAULIEU
registraire-adjoint
LABELLE CHARBONNEAU & LAPORTE
4935 est rue Beaubien
suite 105
Montréal, P; Qué
H1T 1V1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
NO: 500-12-054-655-752
DAME LINDA NEMIROFF,
requérante
c.
DANIEL DUPUIS,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DANIEL DUPUIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 30 septembre 1975
Claude Dufour
REGISTRAIRE
Me Ghislain Laroche,
Laroche, Boyaner & Sepinwall,
6655 Côte des Neiges,
Suite 405,
Montréal, P.Q.
PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
NO: 12-054832-757
DAME RITA LANDRY,
Requérante
-vs-
RAYMOND LAVALLEE,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé RAYMOND LAVALLEE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 2 octobre 1975
A. BEAULIEU
registraire-adjoint
Me Jean BARRIERE
1024 Notre-Dame
Lachine

Cour Supérieure
Canada
Province de Québec
District de Montréal
NO: 500-05-009254-72
Mondev Corporation Ltd., corps politique dûment incorporé suivant la loi, ayant sa principale place d'affaires à 1 Westmount Square, Cité de Westmount, District de Montréal,
Demanderesse,
versus
Universal Investors Services Ltd., corps politique dûment incorporé suivant la loi, d'adresse inconnue,
Défenderesse,
Par ordre de la Cour
La Défenderesse, Universal Investors Services Ltd., est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du Bref d'Assignation ainsi que de la Déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation, dans les délais susdits, la Demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement dans la présente cause.
Montréal, le 30 septembre 1975.
Me. Phillips & Vineberg,
1 Place Ville-Marie,
Suite 930,
Montréal, Québec. H3B 2A5
Procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-024900-750
HARRY KOSANSKY, administrateur, de la Ville de Mont-Royal, District de Montréal et y résident à 447 Avenue Chester,
Demandeur
-vs-
STEVEN NATHANSON du District de Montréal, (résident au 3092 Avenue Linton, Numéro 14, Ville de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue),
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le Défendeur, STEVEN NATHANSON, pour qui une copie de bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la cour à son intention, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication.
MONTREAL, 1 octobre 1975.
(SGD) A. BEAULIEU
GAPCM
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
TAVISS SHAYNE & LEVITT
Procureurs de la Demandeur
Suite 600
1010 rue Ste-Catherine ouest
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-054-549-757
WILLIE DESOURDIE, mécanicien, résidant et domicilié au 5921 de la rue Beaulieu, dans les ville et district de Montréal,
Requérant
-vs-
MARY EVELENE KEARNS, de lieux inconnus,
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée MARY EVELENE KEARNS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 29 septembre 1975
(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJOINT.
BELLEAU ET MARSOT
Procureurs du requérant
4377 ouest, rue Notre-Dame
Suite 9
Montréal, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 juillet, 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Breuvages Innopop Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23e jour de septembre 1975, sous le numéro 2635550.
Ce 1er jour d'octobre 1975.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CENTRE DIAGNOSTIQUE DU NORD INC.
AVIS est donné que la compagnie "CENTRE DIAGNOSTIQUE DU NORD INC.", ayant son siège social au 1384 est, rue Jean-Talon à Montréal, demandera au ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la province, la permission d'abandonner sa charte.
MONTREAL, ce 17ème jour de juillet 1975.
Nicole Murielle, secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
PUBLICATION
AVIS POUR
PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que JEAN CUSTEAU 1464 boul. Labelle Chomedey Prov. Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander le droit de transporter des clous et broches, de Marieville à la frontière Québec-U.S.A. (Port d'entrée: Lacolle), pour le compte de Sivaco Wire & Nail Co. à destination des états américains de: Alabama, Georgie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Floride, Virginie de l'Ouest, Michigan, Wisconsin, Kansas, Texas, Tennessee, Ohio, Pennsylvanie, Indiana, Illinois, Minnesota et Mississipi, et retour avec marchandises refusées ou avariées.
Ce transport sera fait par interchange à Champlain (New York), avec ses détenteurs dûment autorisés par l'Interstate Commerce Commission, et à cet effet le détenteur devra obtenir un permis complémentaire de l'Interstate Commerce Commission. (Limité à 364 jours).
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la dite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.
SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE,
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET
1ère Publication: jeudi, le 2 octobre 1975
2ème publication: vend., le 3 octobre 1975
3ième Publication: sam., le 4 octobre 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
NO.: 500-05-017385-756
Franco Diquinzio du 4824 rue De La Peltrie à Montréal
et
Caterina Marchica du 4824 rue De La Peltrie à Montréal
PRENEZ AVIS QUE, Franco Diquinzio et Caterina Marchica présenteront une requête en homologation de convention matrimoniale selon l'article 1265 C.C. le 12 novembre 1975 en Cour Supérieure de Montréal à 9.30 heures a.m. en division de Pratique, salle 2.16 au 10 est rue Craig à Montréal.
Le tout suivant les exigences de la Loi.
ROBERT LOULOU
Procureur des requérants
8088 rue St-Denis, suite 4-5
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
NO: 500 12-049 017-753
DAME MARJOLAINE BEAULIEU, ménagère, résidant et domiciliée au 2785 Barclay, app. 7 en les cité et district de Montréal,
Requérante,
-vs-
RENE GAGNON, d'adresse et de lieux inconnus,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, RENE GAGNON, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la première publication des présentes.
Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces de la Cour Supérieure du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 23 septembre 1975
A. Beaulieu,
registraire adjoint
Me Jean Gadbois, C.R.
400 est, rue Jarry
Montréal, Québec
381-2504

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'administrateur régional des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, pièce 108, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, pièce 110, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0M3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Numéro 00150-018 — Réaménagement de la cuisine expérimentale du ministère des Pêcheries — phase I, 299, avenue Carling, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Toronto et Montréal.

Date limite : mardi, le 28 octobre 1975
Dépôt : $50.00

Bureau dépositaire des soumissions : les sous-traitants des travaux d'électricité et de mécanique doivent présenter leur soumission par l'entremise du bureau dépositaire des soumissions 196 avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, le vendredi, 24 octobre 1975, conformément aux dispositions du document intitulé "Principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux Fédéraux" deuxième édition, 1er avril 1970.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

W.R. Ewing administrateur
services financiers et administratifs
(capitale nationale)

hockey

Ligue Nationale
(Parties hors-concours)

Jeudi
Los Angeles 6, Vancouver 5
Buffalo 6, Rangers NY 4
Chicago 3, Toronto 1
Islanders NY 3, Pittsburgh 2
St-Louis 6, Washington 3
Hier soir
Boston 4, Montréal 2
Philadelphie 4, Buffalo 2
Atlanta 7, St-Louis 2
Rangers NY 7, Providence (LA) 3
Californie vs Salt Lake (LC)
Los Angeles vs Vancouver (LAH)
Ce soir
Boston vs Montréal
Californie vs Los Angeles
Philadelphie vs Toronto
Atlanta vs St-Louis
Minnesota vs Kansas City
Rangers NY vs Pittsburgh
Dimanche
Philadelphie vs Buffalo
Toronto vs Chicago
Minnesota vs Kansas City
Rangers NY vs Islanders NY
Pittsburgh vs Hershey (LAH)

Ligue Majeure du Québec

Jeudi
Cornwall 7, Montréal 6
Hier soir
Montréal 5, Hull 4
Sherbrooke 7, Québec 4
Shawinigan 6, Sorel 3
Aujourd'hui
Cornwall à Trois-Rivières
Dimanche
Cornwall à Chicoutimi
Laval à Montréal
Hull à Québec
Shawinigan à Sorel
Trois-Rivières à Sherbrooke

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Section Est							
TROIS-RIVIERES	2	2	0	0	10	5	4
SHAWINIGAN	3	2	1	0	18	11	4
CHICOUTIMI	3	1	2	0	15	16	2
SOREL	3	1	2	0	14	21	2
QUEBEC	3	0	3	0	8	25	0
Section Ouest							
CRONWALL	2	2	0	0	13	9	4
LAVAL	3	2	1	0	15	13	4
SHERBROOKE	3	2	1	0	21	14	4
HULL	3	1	2	0	12	13	2
MONTREAL	3	1	2	0	13	17	2

football

Ligue Canadienne
Jeudi
Toronto 21, Winnipeg 21
Ce soir
Calgary à C.-B., 22h30
Dimanche
Winnipeg à Montréal, 13h30
Saskatchewan à Edmonton, 16h
Mercredi
Hamilton à Ottawa, 20h

Les pointeurs

	t	c	pi	s	pts
Section Est					
Organ, Ott	0	27	21	5	95
Andrusyshyn, To.	0	15	22	10	91
Sweet, Mon.	0	21	18	4	79
Sunter, Ham.	0	11	17	7	69
Evanshen, Ham.	9	1	0	0	56
Green, Ott.	9	0	0	0	54
Rodgers, Mon.	8	1	0	0	50

Ligue Nationale
Dimanche
N.-Orléans à Atlanta
Denver à Buffalo
Pittsburgh à Cleveland
N.-Angleterre à Jets NY
Miami à Green Bay
Cincinnati à Houston
San Francisco à Kansas City
Chicago à Minnesota
Giants NY à St-Louis
Baltimore à Los Angeles
Washington à Philadelphie
Oakland à San Diego
Lundi
Dallas à Détroit

LIGUE CANADIENNE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
Section Est							
OTTAWA	12	8	4	0	274	220	16
MONTREAL	11	7	4	0	265	222	14
TORONTO	12	3	8	1	193	237	7
HAMILTON	11	2	8	1	192	296	5
Section Ouest							
EDMONTON	11	9	2	0	306	265	18
SASKATCHEWAN	12	7	4	1	281	238	15
WINNIPEG	11	5	5	1	208	234	11
C.-BRITANNIQUE	11	4	7	0	211	244	8
CALGARY	11	4	7	0	250	253	8

LIGUE NATIONALE
Division Américaine

	g	p	n	pp	pc	moy.
Section Est						
BUFFALO	2	0	0	72	35	1,000
BALTIMORE	1	1	0	55	38	500
MIAMI	1	1	0	43	45	.500
JETS NY	1	1	0	44	66	.500
N.-ANGLETERRE	0	2	0	14	29	.000
Section Centrale						
CINCINNATI	2	0	0	45	17	1.000
HOUSTON	2	0	0	40	17	1.000
PITTSBURGH	1	1	0	58	30	.500
CLEVELAND	0	2	0	27	66	.000
Section Ouest						
OAKLAND	2	0	0	62	41	1.000
DENVER	2	0	0	60	36	1.000
KANSAS CITY	0	2	0	57	67	.000
SAN DIEGO	0	2	0	17	70	.000

Division Nationale

	g	p	n	pp	pc	moy.
Section Est						
WASHINGTON	2	0	0	90	16	1.000
DALLAS	2	0	0	55	38	1.000
ST-LOUIS	1	1	0	54	57	.500
GIANTS NY	1	1	0	36	63	.500
PHILADELPHIE	0	2	0	27	38	.000
Section Centrale						
MINNESOTA	2	0	0	69	27	1.000
DETROIT	2	0	0	47	30	1.000
CHICAGO	1	1	0	22	48	.500
GREEN BAY	0	2	0	29	53	.000
Section Ouest						
LOS ANGELES	1	1	0	30	32	.500
ATLANTA	0	2	0	34	40	.000
SAN FRANCISCO	0	2	0	31	50	.000
N.-ORLEANS	0	2	0	3	62	.000

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5229

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

Le prélude à la Série mondiale

Des équipes bien équilibrées

CINCINNATI (AP) — Les Reds de Cincinnati et les Pirates le Pittsburgh, deux grands rivaux et deux équipes possédant une attaque redoutable, s'affrontent aujourd'hui lors de la première partie de la série éliminatoire de la Ligue nationale de baseball.

"Nous en sommes rendus à une saison de cinq matches", a mentionné le gérant des Reds, Sparky Anderson, dont l'équipe a remporté 108 victoires au cours de la saison.

Sur papier, les Pirates détiennent un certain avantage chez les lanceurs, même si la série entre les deux équipes s'est terminée au compte de 6-6 au cours de la dernière saison. Les deux équipes sont reconnues pour leur puissance au bât on. Les Reds ont l'avantage au chapitre de la défensive et de la rapidité.

Le personnel des lanceurs des Reds n'a conservé qu'une moyenne de 4.50 points mérités par match contre les Pirates. Cependant, Don Gullett a manqué neuf semaines à cause d'une blessure à un pouce. Il a remporté 10 de ses 11 dernières décisions. Il en sera à son 12e match éliminatoire cet après-midi.

Gullett, Fred Norman (12-4) et Gary Nolan (15-9) lanceront les trois premiers matches contre les Pirates, qui ont conservé une moyenne collective de .277 contre les Reds.

Dans la Ligue américaine, les Athleticw d'Oakland, qui affrontent les Red Sox de Boston ont l'expérience et l'excellent artilleur de relève Rollie Fingers de leur côté.

"Nous devrons entreprendre cette série en lions", a déclaré le dépisteur Frank Malzone, des Red Sox. "Leurs lanceurs n'ont qu'à faire sept manches car ils savent qu'ils peuvent compter sur ce type dans l'enclos."

Si on se fie aux statistiques de la saison 1975, les Athletics et les Red Sox se valent sensiblement. Oakland a compilé un dossier de 98-64 pour enlever le titre de la section ouest tandis que dans l'est, Boston a fini en tête avec un palmarès de 95-65.

Toutefois, les Athletics ont un léger avantage du fait de leur expérience dans les rencontres d'après-saison. Leur seul nouveau joueur est le deuxième-but Phil Garner, qui a remplacé Dick Green à l'issue de la dernière série mondiale. Garner a signé cette année une moyenne au bâton de .246 et a commis 26 erreurs.

IL n'est pas question par ailleurs de mettre en doute la puissance de frappe des hommes d'Alvin Dark. Reggie Jackson, Gene Tenace, Joe Rudi, Campy Campaneris, Sal Bando, Bill North et Claudell Washington peuvent assurer la bonne marche de l'équipe au bâton tandis que Campaneris, North et Washington ajoutent à leur talent offensif une intéressante rapidité sur les sentiers.

éliminatoires

Voici les alignements prévus des quatre équipes qui prennent part aux éliminatoires des ligues majeures du baseball au cours de séries 3 de 5 qui commencent aujourd'hui:

Pittsburgh	Cincinnati
Stennett, 2b	Rose, 3b
Sanguillen, r	Morgan, 2b
Oliver, cc	Bench, r
Stargell, 1b	Perez, 1b
Zisk, cg	Foster, cg
Parker, cd	Concepcion, ac
Hebner, 3b	Griffey, cd
Taveras, ac	Geronimo, cc
Reuss, 1, 18-11	Gullett, 1, 15-4
Oakland	**Boston**
North, cc	Beniquez, fu
Washington, cg	Doyle, 2b
Bando, 3b	Yastrzemski, cg
Jackson, cd	Fisk, r
Tenace, r	Lynn, cc
Williams, fu	Petrocelli, 3b
Rudi, 1b	Evans, cd
Campaneris, ac	Cooper, 1b
Garner, 2b	Burleson, ac
Holtzman, 1, 18-14	Tiant, 1, 18-14

Boston 50, Montréal 10 (minutes)

MONCTON (PC) — Les Bruins de Boston ont joué seuls durant 50 minutes hier soir, alors qu'ils ont infligé un revers de 4-2 au Canadien de Montréal.

Deux buts d'André Savard ainsi qu'une tenue exceptionnelle du cerbère Dave Reace ont compté pour beaucoup dans le retour qu'a effectué l'équipe bostonnaise, après un désavantage de deux buts (vite effacé) au cours des cinquante dernières minutes de jeu de la partie.

Les Bruins sont revenus de l'arrière, après que le Canadien eût profité du fruit du travail de Jacques Lemaire et Murray Wilson, qui avaient compté au cours de la première moitié de la première période. Bobby Schmautz et Dave Forbez ont été les autres compteurs du Boston, alors que ceux-ci, capitalisant les punitions infligées à leurs adversaires, marquaient, deux fois seulement, lors davantage numériques.

Les tueurs de punitions bostonnais, Wayne Cashman et Greg Sheppard, ont menotté le Canadien durant deux minutes 33 secondes, au cours du deuxième vingt, quand l'équipe montréalaise bénéficiait d'un avantage de deux hommes. Cashman et Sheppard ont fait tant et si bien que les hommes de Scotty Bowman n'ont pu réussir aucun lancer contre le gardien Dave Reece.

Michel Larocque et Ken Dryden se sont partagé la tâche devant les filets du Canadien, accordant chacun deux buts au cours du match. Les deux équipes ont effectué chacune 29 lancers. C'était la deuxième défaite du Canadien aux mains des Bruins cette semaine: les Montréalais se sont inclinés devant les Bostonnais dimanche dernier.

Joe Frazier succède à MacMillan

Le poste de gérant des Mets de NY échappe à Gene Mauch

NEW YORK (AP) — Joe Frazier, que d'aucuns confondent avec le boxeur, a été nommé hier gérant des Mets de New York, succédant à Roy MacMillan, qui avait lui-même remplacé Yogi Berra le 6 août dernier à titre provisoire.

Frazier, qui devient ainsi le septième gérant des Mets en 14 ans, a indiqué que l'équipe sera plus animée et plus énergique l'an prochain. Issu de l'organisation des Mets où il a magnifiquement bien fait en remportant des championnats au cours des trois dernières années — Tidewater, AAA, 1975, Victoria, AA, 1974, Memphis, AA, 1973 — Frazier a en outre souligné que l'équipe sera plus alerte sur les sentiers l'an prochain. Cette saison, les Mets ont conservé la pire fiche des majeures au chapitre des buts volés avec 32.

La nomination de Frazier signifie évidemment que Gene Mauch, congédié par les Expos mercredi, n'a pas été retenu par les Mets qui ont préféré engager un homme de leur organisation.

●

BOWIE KUHN, commissaire du baseball, a révélé hier que les ligues majeures ont enregistré en 1975 leur troisième plus forte assistance de l'histoire. En effet, 29,811,942 spectateurs ont assisté aux matchs des 24 équipes des majeures. Cela représente une baisse de 213,66 par rapport à l'an dernier, mais cette diminution s'explique par l'annulation de 17 parties, dont 10 durant le dernier mois.

●

BRIAN KEAST et Ron Hayman, tous deux de Vancouver, sont effectivement suspendus de l'équipe de cyclisme, à la suite de leur refus de participer au camp d'entraînement à haute altitude de l'équipe nationale en vue des Jeux Panaméricains qui s'est tenu le mois dernier au Colorado. L'Association canadienne a en effet confirmé leur suspension, qui avait été annulée temporairement, ce qui avait amené la démission du président du comité national des courses de cyclisme, Claudio Pante. Celui-ci a toutefois repris son poste depuis.

●

FIDEL CASTRO, selon l'Institut cubain des sport, n'a pas autorisé Teofilo Stevenson, champion olympique des poids lourds, à passer professionnel pour combattre Mohamed Ali, comme certaines informations en provenance de Manille l'ont annoncé.

Après l'URSS et la RDA

La pratique du sport obligatoire en France

PARIS (AFP) — Après l'Union soviétique et l'Allemagne de l'Est, la France a voté une loi portant obligation de la pratique des sports.

Hier soir, l'Assemblée nationale a voté par 301 voix contre 182 une loi relative au développement de l'éducation physique et du sport en France. Ainsi, la France est le premier pays occidental à donner à la pratique du sport un caractère d'une obligation nationale et à rendre l'Etat responsable de l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Cette loi, élaborée par M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, et qui est connu comme un alpiniste de renommée mondiale, avait rencontré une certaine opposition de la part des organisations de gauche qui estiment que "les moyens financiers dont dispose le ministère des Sports sont insuffisants pour appliquer ce plan de développement du sport en France".

Dans le budget national, les crédits accordés à la jeunesse et aux sports représentent 0,73 pour cent. Le budget des sports atteindra 2.142 millions de francs auxquels viendront s'ajouter un prélèvement sur les recettes des paris dans les courses de chevaux et le produit d'une taxe supplémentaire sur les billets d'entrée dans les stades. La loi a exclu les concours de pronostics pour raison de moralité.



Le joueur d'arrêt-court Rick Burleson, des Red Sox de Boston, aura fort à faire pour rivaliser avec son vis-à-vis Bert Campaneris des A's d'Oakland, qui est certes familier avec les matches éliminatoires. (Téléphoto AP)

Baseball

Ligue Nationale
(finale 3 de 5)
Aujourd'hui
Pittsburgh, Reuss (18-11) à Cincinnati, Gullett (15-4), 16h
Dimanche
Pittsburgh à Cincinnati, 16h
Mardi
Cincinnati à Pittsburgh, 20h15
Mercredi
Cincinnati à Pittsburgh, 20h15, si nécessaire
Jeudi
Cincinnati à Pittsburgh, 14h, si nécessaire

Ligue Américaine
(finale 3 de 5)
Aujourd'hui
Oakland, Holtzman (18-14) à Boston, Tiant (18-14), 13h
Dimanche
Oakland à Boston, 13h
Mardi
Boston à Oakland, 20h15
Mercredi
Boston à Oakland, 20h15, si nécessaire
Jeudi
Boston à Oakland, 15h30, si nécessaire



Le thème musical: le COJO vilipendé par une presse hostile

par François Lemenu

Accusé de favoritisme pour avoir confié à son adjoint immédiat le soin d'écrire le texte de la "Chanson de bienvenue" des jeux Olympiques, et fustigé par la Société des auteurs et des compositeurs du Québec pour avoir renoncé à un projet de concours national, M. André Morin, directeur général des Cérémonies officielles du COJO, a expliqué, hier, à l'occasion du lancement des sonneries olympiques, des indicatifs musicaux et de la chanson-thème des jeux, sa décision dans le choix du compositeur, André Mathieu, de l'auteur, M. Claude Lacombe, son adjoint, de l'interprète, René Simard et de M. Vic Vogel, pour les arrangements musicaux.

Visiblement pris à parti dans une salle du COJO, M. Morin a expliqué que faute de temps, le projet d'un concours national avait dû être abandonné.

"A cause des exigences et des règles du Comité international olympique, il était devenu impératif de trouver dans les plus brefs délais une musique, ou mieux, un thème musical qui satisfasse le CIO, a dit M. Morin.

"Il eut été difficile pour un compositeur de concevoir, dans des délais très courts, un concept musical intégré qui aurait à la fois tenu compte du thème olympique lui-même et de la diversité des différentes cérémonies," a-t-il ajouté.

C'est donc à cause de ces contraintes que M. Morin a écarté l'organisation d'un concours national, préférant d'emblée puiser dans un répertoire où les racines thématiques seraient déjà présentes. L'idée était séduisante certes, mais fallait-il encore trouver ce répertoire.

La recherche fut de courte durée puisque M. Morin, à la suggestion entre autres de M. Gilles Lefebvre, ancien président international des Jeunesses musicales internationales, retint l'oeuvre du compositeur montréalais André Mathieu, décédé en 1968. Selon M. Morin, l'oeuvre choisie renfermait toute la richesse et la variété d'inspiration nécessaires à l'accomplissement du projet, ainsi que la puissance musicale qui garantissait l'intégralité du concept préparé par le COJO.

Et en choisissant dans le répertoire d'un compositeur décédé, M. Morin évitait ainsi de juger de la valeur des compositeurs canadiens.

Le directeur général des Cérémonies officielles a ensuite longuement expliqué les raisons qui l'ont incité à choisir son adjoint immédiat comme auteur de la chanson-thème.

Précisant une nouvelle fois que le temps ou plutôt le manque de temps avait déterminé le candidat, M. Morin a exprimé l'avis que M. Lacombe était l'homme tout désigné parce qu'il était familier avec l'esprit de l'olympisme qu'il ne pourrait ainsi trahir.

M. Lacombe est lui-même intervenu dans le débat pour signaler que ses droits d'auteur — un quart de cent par disque vendu — seront remis entièrement au COJO, évitant ainsi la possibilité évidente d'un conflit d'intérêt, dont il était évidemment conscient.

Le choix de M. Vic Vogel a également soulevé des remous. Ici, M. Morin a été encore plus catégorique en disant que M. Vogel, un Montréalais, était le seul compositeur qui puisse épouser la pensée musicale d'André Mathieu sans la trahir. Il a rappelé que M. Vogel avait fait partie de la même école néo-romantique où Mathieu a trouvé son inspiration, et il était donc normal que le COJO fasse appel à lui pour les adaptations musicales au goût du jour, dans le respect de l'oeuvre originale et dans celui d'une appréciation générale du public.

A cet égard, il convient de signaler que Mathieu aurait peine à retrouver sa musique car l'adaptation et les arrangements de M. Vogel semblent dominer l'oeuvre elle-même, du moins après une première audition.

L'interprétation de René Simard a par contre été solide et le texte, qu'il a écrit en collaboration avec M. Lacombe, colle très bien à son personnage. M. Morin s'est d'ailleurs dit enchanté que René Simard ait accepté de chanter la "Chanson de bienvenue", lui qui respire la joie de vivre et qui représente la jeunesse.

Avant l'arrivée en scène de M. Morin, M. François Godbout, des services juridiques du COJO, a brossé le tableau juridique qui a entouré l'achat des droits d'auteur.

Me Godbout a expliqué que la veuve du compositeur, Mme Joanne Mathieu, avait touché $40,000 afin que le COJO puisse prendre possession des manuscrits.

Mais en raison de son caractère temporaire, le COJO, dont le travail se termine immédiatement après les Jeux, a refusé d'être l'éditeur de l'oeuvre de Mathieu. Cette responsabilité a plutôt été confiée à M. Pierre Thibeault qui, par l'entremise des Productions Centrum, s'est engagé de publier l'oeuvre complète de Mathieu au cours des quatre prochaines années. Les Productions Centrum devront en outre publier une oeuvre du compositeur durant les deux prochaines années, à défaut de quoi les droits de publication leur seront retirés. Les manuscrits non publiés seront enfin remis à Mme Mathieu en 1979.

M. Vogel recevra pour sa part $75,000 plus un quart de cent pour chaque disque vendu. René Simard, dont le disque est produit par la maison Nobel, percevra également un quart de cent par disque vendu, tandis que le COJO touchera de Nobel 6% de la vente des disques.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

INTRODUCTION À LA SEXUALITÉ HUMAINE

Série de cours/conférences sur la sexualité humaine, sous ses aspects biologique et psychosocial, donnés par un groupe de praticiens en médecine, psychologie et biologie, attachés à l'Université de Montréal.

Fonctions reproductrices masculines et féminines — La grossesse et la lactation — Le foetus et le nouveau-né — Les reproductions sexuelles, asexuelles et les transferts génétiques — L'engineering génétique — Psychologie masculine, psychologie féminine — Psychologie de l'enfant de 0 à 10 ans — Aspect psychosocial de l'adolescence — Socialisation de l'enfant, de la naissance à la maturité — Interaction du milieu familial et des autres milieux sociaux — La maladie mentale et la sexualité — Exploitation des déséquilibres humains.

Les mercredis, de 19 h à 22 h, du 8 octobre au 17 décembre, au Pavillon des sciences sociales de l'Université de Montréal.

Dépliant sur demande

Pour plus de renseignements :

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary
Tél.: 343-6090 (après 17 h: 343-6992)

La FTQ-Construction se battra sans merci si on lui retire ses bureaux de placement

par Louis-Gilles Francoeur

Traçant les grandes lignes du "programme" de sa centrale dans le secteur de la construction en prévision de la campagne de maraudage en cours, le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust a promis, hier, une lutte à outrance contre l'Office de la construction du Québec si ce dernier s'avise de prendre en main le placement, actuellement sous la responsabilité des syndicats.

S'adressant aux 200 délégués de la FTQ-Construction réunis en congrès, en fin de semaine, dans la Vieille capitale, M. Daoust a déclaré dans son bilan de tutelle: "A la sécurité d'emploi, la FTQ a toujours rattaché celle du placement syndical. La loi 47 permet au nouvel Office de la construction d'abolir les bureaux de placement syndicaux. La FTQ entend se battre avec acharnement pour maintenir ses bureaux."

"Cependant, a ajouté M. Daoust, elle (la FTQ) verra à instaurer une réglementation uniforme connue et un mécanisme d'appel auquel pourrait se référer tout travailleur qui se croit lésé dans le placement." Il n'a pas dit toutefois quels étaient ces mécanismes ainsi que les garanties qui seraient offertes aux travailleurs dans le domaine du placement syndical pour éviter les abus dénoncés par la commission Cliche. Les journalistes n'ont été admis qu'à la lecture du bilan de l'extuteur de la FTQ-Construction, les débats et la teneur des résolutions étant le domaine exclusif des congressistes réunis à huis clos, selon une coutume syndicale bien particulière à la FTQ.

La question du placement n'a pas été le seul domaine où l'Office de la construction a été pris à partie. En effet le secrétaire de la FTQ a dénoncé vertement les critères de la loi 47, en vertu desquels l'Office devra calculer la représentativité de chaque centrale à l'issue de la prochaine période de maraudage.

Parlant du vote et des pouvoirs énormes de l'Office, M. Daoust a ajouté: "Ce régime comporte en effet plusieurs ambiguïtés et anomalies que nous avons soumis aux commissaires, les incitant à faire amender la loi pour corriger les plus grossières".

Plus précis ailleurs, M. Daoust évoque une rencontre le 24 septembre dernier sur le problème de la sécurité à la baie James. "On y discute aussi des modalités du vote de représentation syndicale et des nombreuses ambiguïtés et conséquences néfastes de la loi 47 à ce niveau. On demande aux commissaires Mireault, Brûlé et Carbonneau de réclamer des amendements à la loi comme ils y sont autorisés."

"La rédaction actuelle de la loi, ajoute l'ex-tuteur, donne le droit de vote à quelque 155,000 travailleurs, ayant effectué une heure ou plus dans l'industrie. Pour déclencher une négociation, une partie syndicale ou un ensemble de parties devra réunir plus que 50% d'adhésions parmi ceux qui ont le droit de vote, pas parmi ceux qui s'en prévalent. Le juge Cliche croyait-il par là forcer des fronts communs? Nous croyons qu'il niera plutôt le droit à la négociation, donnant une fois de plus au gouvernement le soin de déterminer unilatéralement les conditions de travail des gars de la construction."

Ces deux déclarations illustrent les deux axes principaux de la campagne de maraudage en cours. La FTQ, avec ses 70,000 travailleurs, pourra difficilement obtenir la majorité recherchée depuis des années si les critères de la loi ne sont pas changés. Par ailleurs, elle se refuse à entrer dans un front commun avec la CSN.

Elle a donc plus à gagner par un puissant lobby en vue de faire changer les critères de la loi que par ses efforts sur le terrain. En même temps, elle doit protéger ses arrières, car l'émiettement de sa suprématie dans le domaine du placement syndical, souhaité par la CSN qui accuse l'Office de la construction de retarder la prise de ses responsabilités là-dessus, pourrait ébrécher sérieusement la fidélité de ses troupes.

Lançant la campagne "électorale" de son groupe sur le thème "c'est avec nos outils qu'on gagne nos libertés", M. Daoust a énuméré les priorités de la FTQ-Construction au cours des prochains mois: sécurité physique, de bons salaires avec possibilité pour les métiers mécaniques de briser l'uniformité qui sera atteinte en mai 1976, la sécurité d'emploi et du revenu, le placement syndical, l'amélioration des avantages sociaux, un délégué de chantier mieux formé et plus efficace, l'obtention du contrôle de la formation professionnelle, une convention particulière pour les chantiers éloignés et même une coopérative de construction d'habitations au profit des membres, dont les bases seraient déjà jetées.

M. Daoust a enfin résumé le sens de ses efforts après dix mois de tutelle. Affirmant qu'il était nécessaire de faire du "nettoyage", "pour nous, a-t-il dit, le concept d'assainissement implique l'examen approfondi du fonctionnement démocratique des syndicats et de leur administration aussi bien que du comportement individuel de leurs cadres permanents."

1,200 travailleurs de l'amiante reçoivent leurs résultats d'examen

Quelque 1,200 grévistes de l'amiante, affiliés à la CSN, prendront connaissance au cours de la fin de semaine des résultats des examens pulmonaires subis l'an dernier lors de la clinique médicale tenue par les médecins de l'hôpital Mount Sinaï, de New York.

La divulgation des résultats globaux de ces examens, au début de la grève au printemps dernier, a permis aux grévistes d'apprendre qu'environ 60% d'entre eux présentaient des symptomes d'amiantose à des degrés divers.

Deux medecins montréalais, MM. Donald Haig et Sylvère Van der Mortele, expliqueront à chaque travailleur le sens des données techniques contenues dans son dossier. Les dossiers médicaux seront communiqués aux intéressées au cours de neuf sessions d'information consécutives.

Les dirigeants de la CSN avaient commandé l'étude du Mont Sinaï parce qu'ils ne pouvaient obtenir, pour fins d'examen et de statistiques, les dossiers médicaux de leurs membres.

Une lutte à finir semble par ailleurs sur le point de s'engager entre la CSN et la Commission des accidents de travail. Les syndiqués veulent en effet faire reconnaître par la CAT la validité des tests effectués par les spécialistes du Mount Sinaï. La CAT, pour sa part, tient à se fier à ses critères et à ses méthodes d'évaluation. La CSN allègue de son côté que l'équipe de Mount Sinaï bénéficie d'une réputation internationale comme pionnier de la recherche sur l'amiantose.



21 ans de musique chorale

Les Festival Singers of Canada, un groupe de réputation internationale, présenteront un concert de musique variée le lundi 6 octobre, à 20 h 30 au Théâtre Maisonneuve (Publi-reportage).

Ce qui se passe dans le monde te regarde.

Ne baisse pas les yeux.

Ton frère lépreux d'Afrique compte sur toi.

FAME PEREO est un organisme de charité fondé en 1962 par le Cardinal Paul-E. Léger et administré par un conseil laïque. Son but principal est de recueillir des fonds pour aider et SOIGNER LES LÉPREUX D'AFRIQUE.

Merci de soutenir notre action par vos dons.

D-04-10-75

FAME PEREO
2065 rue Sherbrooke O. Montréal
Tél. 931-3867

Je vous prie de m'informer davantage sur FAME PEREO ☐
de trouver ci-joint un don de: $____

Mon nom: _____

Mon adresse: _____

Ville: _____

Code postal: _____ Tél.: _____

FAME PEREO

Bientôt

Université du Québec à Montréal

ÉTUDES AVANCÉES (HIVER 1976)

BIOLOGIE (M. Sc.)	
Biologie de l'environnement	(876-3102) 282-7102
CHIMIE (M.Sc.)	
Chimie appliquée: électrochimie, chimie pharmaceutique, chimie alimentaire, analyses de traces, chimie des polymères	(876-3151) 282-7151
ÉCOLOGIE (Maîtrise professionnelle)	(876-3362) 282-7362
ÉCONOMIQUE (M.Sc.)	
Économie publique: santé-éducation-travail, logement-transport-pollution, stabilisation-répartition	(876-5450) 282-6950
ÉTUDES LITTÉRAIRES (M.S.)	
Approches méthodologiques: sémiotique, socio-historique, psychanalytique	(876-3202) 282-7202
HISTOIRE (M.A.)	
Économie et société, idéologie et société-19e et 20e siècles, Canada-Québec, Europe-Amérique	(876-5525) 282-7825
LINGUISTIQUE (M.A.)	
Linguistique théorique, socio-linguistique, psycholinguistique, enseignement de la langue maternelle et des langues secondes	(876-3301) 282-7301
MATHÉMATIQUES (M.Sc.)	
Mathématiques fondamentales, mathématiques appliquées, enseignement des mathématiques	(876-5404) 282-6904
PHILOSOPHIE (M.A.)	
Épistémologie, sémiologie, théorie de l'idéologie	(876-3218) 282-7218
PSYCHOLOGIE (Ph.D.)	
Psychologie scientifique: appliquée, fondamentale	(876-3107) 282-7107
SCIENCES POLITIQUE (M.A.)	
Analyse politique, administration publique, relations internationales	(876-5641) 282-4641
SCIENCES DE LA TERRE (M.Sc.)	
Géologie du quaternaire	(876-3343) 282-7343
SCIENCES RELIGIEUSES (M.A.)	
La religion au Québec	(876-3051) 282-7051

Les formulaires de demande d'admission peuvent être obtenus au Service de l'admission du bureau du Registraire. Université du Québec à Montréal, 1187 rue de Bleury, Montréal. Tél.: (876-3161) 282-7161.

DATE LIMITE pour présenter une demande d'admission pour la session d'hiver 1976: le **1er NOVEMBRE 1975.**

Veuillez noter que les numéros de téléphone inscrits entre parenthèses sont valides jusqu'au 17 octobre seulement.